DICTIONNAIRE HERALDIQUE, CONTENANT TOUT CE QUI A RAPORT A LA...

Denis Francois Gastelier de la Tour

Passerini
379

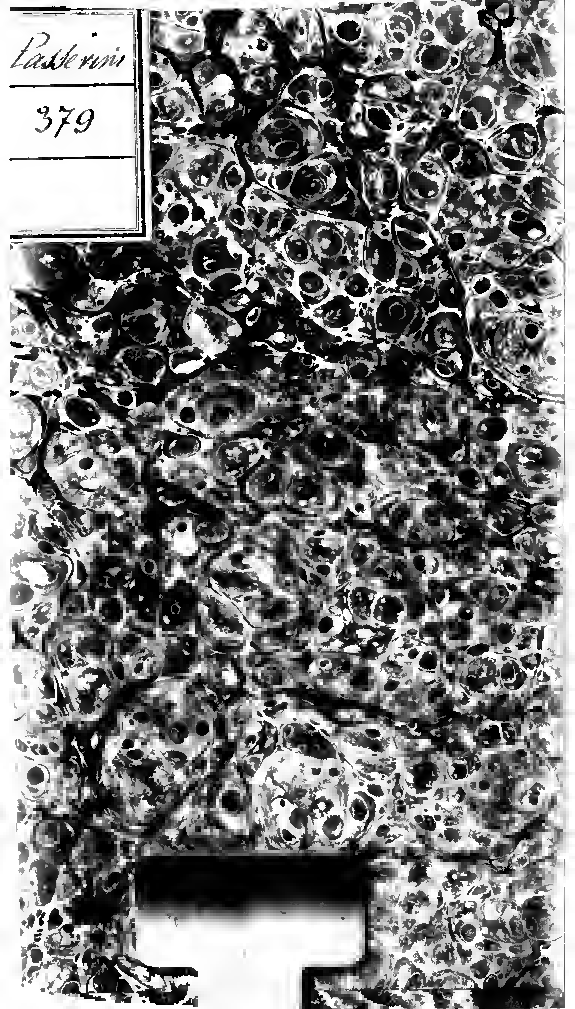

8.+

379

Digitized by Google

DICTIONNAIRE
HÉRALDIQUE,

CONTENANT tout ce qui a raport à la ſcience du Blaſon, avec l'explication des termes; leurs étymologies, & les exemples néceſſaires pour leur intelligence.

SUIVI

DES ORDRES DE CHEVALERIES dans le Royaume & de l'Ordre de MALTHE.

Gatelier de la Tour

Par M. G. D. L. T***, Ecuyer.

Pierre trouard de Riolle Ecuyer Seigneur du fief de son nom né a Pont-a mousson en lorraine le 18 avril 1763 porte d'azur a la gerbe d'or et pour [illegible] deux sauvages [illegible] acheté

A PARIS, 1788.

Chez LACOMBE, Libraire, rue Chriſtine.

M. DCC. LXXIV.

Avec Approbation & Permiſſion.

I

AVANT-PROPOS.

LE BLASON, que l'on nomme auſſi l'ART HÉRALDIQUE, repréſente les actions héroïques & mémorables de la *Nobleſſe*, & les Piéces qui le compoſent, en ſont les hiéroglyphes.

L'Origine de cet Art remonte en l'an 1000, & vient d'abord des *Tournois* & enſuite des *Croiſades*.

Les HÉRAUTS qui étoient les Juges du point d'honneur, régloient les marques diſtinctives que les CHEVALIERS prirent pour être reconnus, & donnerent à ces marques le nom d'*Armoiries*, parce qu'elles furent

empreintes sur les Boucliers, cotte-d'Armes, Lances & autres Armes offensives & défensives.

Les termes qu'on emploïe dans l'ART HÉRALDIQUE, tirent leurs étymologies des Langues Gauloises & Latines, & quelques-uns de l'Allemand, du Celtique, &c.

Les Métaux, Couleurs & Fourrures, au nombre de neuf, sont nommés *Emaux ;* parce que, pour les garentir de l'intempérie de l'air, on les émailloit sur les Boucliers, cotte-d'Armes & autres Armes des Chevaliers & Militaires.

Les *Piéces honorables*, ainsi nommées, de ce qu'elles furent les premieres en usage ; sont le *Chef*, la *Fasce*, le *Pal*, la *Croix*, la *Bande*,

le *Chevron* & le *Sautoir:* elles représentent les principales piéces de l'Armure des anciens CHEVALIERS, leurs voïages aux Païs d'outremer & les Juriſdictions de leurs Seigneuries.

Ce LIVRE a été mis en DICTIONNAIRE, n'y en ayant aucun ſur l'Art du Blaſon; il comprend *ſix cent termes Héraldiques* *, leurs explications, les étymologies, les noms de Familles, ceux de leurs Terres & Fiefs, les Provinces ou Villes qu'elles habitent, avec leurs Armoiries, pour exemples.

On a évité de mettre des noms

* Il eſt à remarquer que dans les Traités du BLASON les plus complets, il n'y a pas trois cent termes de cet Art.

de Familles de Païs Etrangers, même aux Armoiries les plus extraordinaires & les moins d'uſage en France.

Il y a dans cet Ouvrage nombre d'anecdotes & de traits d'hiſtoire, qui ont raport à l'origine des *Armes*; il s'y trouve auſſi des faits mémorables des Maiſons & Familles, dont quelques-uns ſont tirés de l'*Hiſtoire de l'Ordre du Saint Eſprit*, par M. de Saint-Foix, Hiſtoriographe des Ordres du Roi.

Ce DICTIONNAIRE eſt ſuivi des Ordres de Chevaleries dans le Roïaume, & de l'Ordre de Malthe.

DICTIONNAIRE
HÉRALDIQUE.

ABA

BAISSÉ, ée, adj. *depreſſus, a, um*, ſe dit de l'Aigle, lorſque ſes aîles paroiſſent pliées, de ſorte que les extrémités ou pointes tendent vers le bas de l'écu, car ordinairement elles ſont étendues en haut. Les aîles abaiſſées de cet oiſeau s'expriment par ces mots, au vol abaiſſé. *Voyez* Aigle.

ABAISSÉ, ée, ſe dit auſſi du pal, de la faſce, du chevron, de la bande, & de quelques autres piéces & meubles de l'écu, dans une poſition plus baſſe que de coutume.

ABAISSÉ, ée, ſe dit encore du chef, lorſqu'il ſe trouve ſous un autre chef. Les Chevaliers & Commandeurs de Malte qui ont un chef dans leurs Armoiries, l'abaiſſent ſous celui de la Religion.

1. DE LA MOTTE DE LA MOTTE-VILLEBRAY, en Touraine.

D'argent, à l'aigle au vol abaiſſé d'azur, becquée & membrée de gueules.

2. CHALLARD DE BOURGINIERE, en Normandie.

De ſable, à trois pals abaiſſés d'argent.

3. DE LA CROIX DE CERISAY, au Maine.

D'or, à trois faſces ondées & abaiſſées d'azur, au lion naiſſant de gueules de la premiere faſce *.

4. MELLET DE FARGUES, en Auvergne, dont pluſieurs Chevaliers de Malte.

D'azur, à trois étoiles d'argent, au chef d'or. Les Chevaliers & Commandeurs de ce nom, *abaiſſent ce chef ſous celui de la Réligion, qui eſt* de gueules à la croix d'argent.

Antoine DE PAULO, Grand Maître de l'Ordre de Malte, né en 1562, entra dans l'Ordre en 1575; il fut Grand'Croix en 1611, enſuite Grand Prieur de Saint Giles, enfin Grand

* Lorſque dans un écu il y a pluſieurs faſces, on nomme premiere faſce, celle qui eſt la plus élevée; ſeconde faſce, celle qui ſuit, &c. S'il y a pluſieurs pals, le premier eſt celui qui eſt à dextre, le ſecond le ſuivant, &c.

Maître le 10 Mars 1623. Il fit de beaux établissemens : la Religion n'avoit entretenu jusqu'en 1627 que cinq Galeres, il en fit construire une sixiéme, & fonda une Maison de Religieuses Maltaises au Quartier Saint Cyprien de la Ville de Toulouse. Le Chapitre Général tenu en 1635, lui accorda en reconnoissance de son zèle pour les intérêts de l'Ordre, *deux privileges* à sa famille, *le premier*, *l'exemption du droit de passage* à ses neveux & à tous leurs descendans lors de leur entrée dans l'Otdre; *le second*, *celui*, à tous les aînés mâles, *de porter dans leurs armes un chef de la Religion avec les attributs de l'Ordre*, pour ornemens extérieurs de leut écu. Ce Grand Maître décéda le 10 Juin 1636, après treize ans trois mois de régne dans le Magistere. Depuis, les aînés de la famille de Paulo, quoique mariés, ont toujouts porté *le chef des Armoiries du la Religion & les attributs de l'Ordre.*

5. PAULO DE CALMONT, à Toulouse.

D'azur, à la gerbe de bled d'or, & un paon rouant de même posé sur la gerbe, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent; *ce chef abaissé sous celui de la Religion, qui est* de gueules à la croix d'argent. L'écu sommé d'une couronne de Marquis, & accolé d'un chapelet ou patenôtre

entrelaſſé dans une croix à huit pointes derriere l'écu.

ABEILLE, ſubſt. f. *apis*, *is* ; mouche-à-miel. Cet inſecte eſt repréſenté montant, les aîles étendues, comme s'il voloit.

L'abeille étant ſoumiſe à ſon roi, eſt l'hiéroglyphe du travail & de l'obéiſſance.

6. BARBERIN DE REIGNAC, en Saintonge.

D'azur, à trois abeilles d'or.

ABIME, en abîme; ſe dit d'une piéce ou d'un meuble de l'écu d'une très-petite proportion, par rapport aux autres.

On ſe ſert du terme *péri* en la même ſignification.

Une piéce en *abîme* ou *périe*, eſt ordinairement au milieu de trois autres piéces ou meubles, & eſt nommée la derniere.

La piéce en *abîme* eſt quelquefois ſeule.

7. PELET DE NARBONNE, au Pays des Cevennes.

Plein de gueules *qui eſt de Pelet-Narbonne* ; un écuſſon en abîme d'argent, au chef de ſable; *qui eſt de Melgueil*.

ACCOLÉE, ée, part. & adject. *torquatus*, *a*, *um*, ſe dit d'un animal qui a un collier ou une couronne paſſée au col; des macles, loſanges, fuſées; lorſqu'elles

ſe touchent par leurs angles ſans remplir l'écu.

ACCOLÉ, ée, ſe dit auſſi d'un cep de vigne attaché à un échalas; d'une biſſe entortillée à un arbre, une plante ou une colonne.

ACCOLÉS, ſe dit encore de deux écus ou écuſſons joints enſemble par les côtés.

ACCOLÉS, ſe dit de même des colliers des Ordres de Chevaleries qui environnent l'écu.

Les Chevaliers des Ordres du Roi accolent leurs Armoiries de l'Ordre de Saint Michel & de celui du Saint Eſprit.

Les Prélats Commandeurs, accolent leurs Armoiries du ruban bleu, d'où pend la croix du Saint Eſprit.

8. CATELLAN DE LA MASQUERE, à Toulouſe.

D'argent, au levrier paſſant de ſable, accolé d'or, au chef de gueules, chargé de trois molettes d'éperons du troiſiéme émail.

9. NAGU DE VARENES, en Beaujolois.

D'azur, à trois fuſées accolées en faſce d'argent.

10. CHAUVELIN DE GRISENOIR, DE BEAUSEJOUR, à Paris.

D'argent, au choux ſauvage, à cinq branches, de

sinople, posé sur une terrasse de même, la tige accolée d'une bisse d'or.

ACCOMPAGNÉ, ée, adj. *comitatus*, *a*, *um*, se dit des chevrons, fasces, qui ont en chef, en pointe, ou ailleurs, en séantes positions, un ou plusieurs meubles.

Une ou plusieurs bandes sont dites accompagnées, lorsqu'elles ont à leurs côtés des piéces ou meubles de longueur en séantes positions & perpendiculaires; mais si ces piéces ou meubles sont posés en diagonales, c'est-à-dire, dans le sens de la bande, alors on dit que cette bande ou ces bandes sont accôtées.

Les croix & sautoirs dont les vuides sont remplis de quelques piéces, sont dits *cantonnés* & non accompagnés.

ACCOMPAGNÉ, ée, se dit aussi du lion, du léopard, de l'aigle, lorsque quelques piéces se trouvent au-dessus, au-dessous, ou à leurs côtés.

Si dans un écu un animal occupoit le milieu, & qu'il y eût quatre piéces ou meubles aux angles, on se serviroit du terme CANTONNÉ.

II. LAURENCIN DE LA BUSSIERE, en Bourgogne.

De sable, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

12. RANCHIN D'AMALRY, DE FONFRÈDE, en Languedoc.

D'azur, à la faſce d'or, accompagnée de trois étoiles de même en chef, & d'un puits d'argent en pointe.

13. LA BRUYERE DE CAUMONT, en Champagne.

D'azur, au lion d'or, accompagné de trois mouchetures d'hermine d'argent.

14. LESHÉNAUT DE BOUILLÉ, en Anjou.

D'or, à l'étoile d'azur, accompagnée de trois croiſettes pattées de gueules.

ACCORNÉ, ée, adj. *cornatus, a, um*, ſe dit des cornes du taureau, du bœuf, de la vache, du bélier, de la licorne, &c. lorſqu'elles ſont d'un autre émail que celui de leur corps.

15. DE BEUGRE DE LA CHAPELLE-BRAGNY, en Bourgogne.

D'or, au bœuf de ſable, accorné de gueules.

ACCOTÉ, ée, adj. *appoſitus, a, um*, ſe dit d'une bande, d'une lance, & autre piéce de longueur, poſée diagonalement, lorſqu'il y a à leurs côtés des étoiles, des loſanges, des croiſſans, des billettes, poſés dans le même ſens.

16. NÉRESTANG DE GADAGNE à Paris.

D'azur, à trois bandes d'or, accôtées de trois étoiles d'argent; les étoiles posées entre la premiere & la seconde bandes.

ACCROUPI, adj. m. *cluna sedens*; se dit du singe quand il paroît assis sur le derriere.

17. PASCAL DE SATOLAS, en Dauphiné.

D'argent, au singe accroupi de gueules.

ADEXTRÉ, ée, adj. *ad dextram*; se dit d'une étoile, d'un croissant ou autre meuble qui est à la droite d'un lion, d'une aigle, d'une tour, d'un chevron, d'un pal, &c.

18. PAPILLON DE VAUBERAULT, en Touraine.

D'or, au lion de gueules, adextré de trois roses de même en pal.

19 FLORIT DE CLAMOUSE, en Languedoc.

D'azur, à une oie d'argent, adextrée d'un lis de même.

ADOSSES, ées, adj. plur. se dit de deux animaux qui paroissent dans l'écu dos contre dos, ou des têtes d'animaux, dont les faces sont opposées.

ADOSSÉS, se dit aussi de deux clefs, faulx, palmes, haches, & autres piéces semblables.

20. Freville de Tanieres, proche Lions en Normandie.

De gueules, à deux dauphins adossés d'or.

21. Bigot du Boullay, en la même Province.

D'azur, à deux palmes adossées d'or.

AFFRONTÉS, ées, adj. plur. se dit des lions, des lévriers, & autres animaux quadrupédes, même des oiseaux, poissons, reptiles, &c. posés vis-à-vis l'un de l'autre, dont les têtes semblent se regarder.

Affrontés, se dit aussi quand il n'y a que leurs têtes ainsi disposées.

Affrontés, se dit encore des faulx, des clefs, & autres piéces de longueur qui ont deux côtés différens, & se trouvent vis-à-vis l'une de l'autre, les tiges & manches étant écartées.

22. Cormis de Saint Georges, en Provence.

D'azur, à deux lions affrontés d'or, tenans de leurs pattes de devant un cœur d'argent.

23. De Royers de la Brisoliere, au Maine.

D'or, à deux merlettes de sable affrontées, ~~&~~ une fleur-de-lis de gueules, ~~2 & 1.~~ posés en chef toutenus

24. De Refuge de la Raviniere, en Orléanois.

D'argent, à deux faſces de gueules & deux biſſes d'azur, affrontées & brochantes ſur les faſces.

AGNEAU, ſubſt. m. *agnus*, *i*, meuble qui entre dans quelques écus.

AGNEAU PASCAL, eſt celui qui tient un pannonceau chargé d'une croiſette.

L'agneau eſt le ſimbole de la douceur, de la bonté & de la franchiſe.

25. EMÉ DE MARCIEU, en Dauphiné.

D'azur, à un agneau paſſant d'argent, au chef d'or, chargé de trois rencontres de bœufs de ſable.

26. BEAUSSAN DE SESERT, en Normandie.

D'azur, à l'agneau paſcal d'argent.

AIGLE, ſubſt. f. *aquila*, *æ* : *avis Jovis*. Cet oiſeau eſt ordinairement repréſenté montrant l'eſtomac, le vol étendu, c'eſt-à-dire, que les pointes des aîles ſont élevées en haut.

Il y a des aigles à une ſeule tête, d'autre à deux têtes.

Conſtantin le Grand fut le premier qui prit une *aigle à deux têtes*, pour montrer que l'Empire, quoique diviſé, ne formoit néamoins qu'un ſeul corps.

Lothaire II, Empereur, *de la Maiſon de Saxe*, monta ſur le Trône le 13 Septembre 1125; il donna aux armes de

l'Empire les émaux de ces Armoiries *. Ce Prince mourut vers le mois de Decembre de l'an 1137. Auparavant les Empereurs portoient *d'azur, a l'aigle d'or.*

Lorſqu'une aigle a deux têtes, & qu'elle eſt de ſable, on la nomme *aigle de l'Empire.*

Il y a des aigles dont les aîles ſont repliées, enſorte que les bouts tendent vers le bas de l'écu, alors ont dit qu'elles ſont *au vol abaiſſé.*

On dit de l'aigle, *languée* de ſa langue, *membrée* de ſes jambes; *armée* de ſes griffes; lorſqu'elles ſont d'un autre émail que ſon corps.

L'aigle ayant un cercle ſur la tête eſt dite *diademée.*

L'aigle eſt le ſimbole de l'empire, de la royauté, de la grandeur, de la magnanimité & de la reconnoiſſance, & ſelon la fable l'attribut de Jupiter.

DE MONTMORILLON DE CHAZOLLES, en Nivernois.

D'or, à l'aigle de gueules.

28. CALONNE DE COURTEBONNE, en Bourbonnois.

---

* La Maiſon de Saxe porte faſcé d'or & de ſables de huit piéces. Elle a ajouté à ſes armes un Crancelin de ſinople vers l'an 1156. *Voyez* Crancelin.

D'argent, à l'aigle de l'Empire de sable, becquée, languée & membrée de gueules.

AIGLETTE, subst. f. *parva aquila*; petite aigle dans un écu; elles sont ordinairement au nombre de trois, quelquefois en plus grande quantité; elles ont bec & jambes, & sont souvent becquées & membrées d'un autre émail que leurs corps, alors on l'exprime en blasonnant. Il y a des aiglettes au vol étendu, d'autres au vol abaissé.

Les aiglettes se distinguent des merlettes, en ce que ces dernieres n'ont ni bec ni jambes.

29. DE POIX DE MARESCREUX, en Berry.

De sable, à trois aiglettes d'or.

30. DESACRES DE LAIGLE, à Paris.

D'argent, à trois aiglettes de sable, aux vols abaissés.

AIGUISÉ, ée, adj. se dit des piéces de longueur qui ont les bouts aigus, comme un pal, une croix, dont les extrémités se terminent en pointe.

31. DROULLIN DE ROCHEFORT, en Normandie.

D'azur, à deux pals d'argent alésés, leurs parties inférieures aiguisées.

AILÉ, ée, adj. se dit des animaux représentés avec des aîles, quoique contre leur nature.

AILÉ, se dit aussi d'un oiseau qui a ses aîles d'un autre émail que son corps : il est rare d'en trouver.

32. DANZEL DE BOISMONT, en Picardie.

D'azur, au daim aîlé d'or.

AJOURÉ, ée, adj. se dit d'un château, d'une tour, lorsque les fenêtres sont d'émail différent.

33. GOURFALLEUR DU MESNIL, en Normandie.

D'azur, au château d'or, ouvert & ajouté de sable.

ALCYON, subst. m. *alcedo*, *inis*; oiseau hantant la mer & les marécages. On le représente dans l'écu sur son nid au milieu des flots.

Les Naturalistes disent que la mer est calme quand les alcyons font leurs nids.

Il y a plusieurs devises prises de l'alcyon.

Un alcyon dans son nid sur les flots : *alcedinis dies*, les jours heureux que l'on coule sous le régne d'un bon Prince : *silentibus austris*, pour un Savant qui travaille dans le silence : *agnoscit tempus*, pour un homme prudent.

34. DE MARTIN DU CHESNAU, à Paris.

De gueules, à l'alcyon d'argent sur une met d'azur.

ALÉSÉ, ée, adj. se dit d'un pal, d'un sautoir, d'un chevron, d'une croix & d'une fasce, dont les extrémités ne touchent point les bords de l'écu.

35. BROGLIE, originaire de Piémont.

D'or, au sautoir alésé, & ancré de gueules.

36. JUBERT DU TIL, DE BRÉCOURT, en Normandie.

D'azur, à la croix alésée d'or.

37. BRUNET DE NEUILLY, à Paris.

De gueules à deux chevrons alésés d'or, accompagnés de trois étoiles d'argent.

ALÉRION, subst. m. *minor aquila*, petit aigle sans bec ni jambes.

L'alérion montre l'estomac, comme l'aigle, a le vol étendu, mais abaissé.

Il y a souvent plusieurs alérions ensemble dans un écu; ils chargent ou accompagnent les piéces honorables.

Ce terme vient de *Aliers*, vieux mot gaulois, qui a signifié une espéce d'oiseau vivant de rapine.

Ménage le fait venir du latin *aquilario*, diminutif de *aquila*.

38. VÉELU DE PASSY, en Brie.

De sinople, à trois alérions d'or.

39. La Maison de LORRAINE, d'où descend M. le Prince de Lambesc, Grand Ecuyer de France.

D'or, à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent dans le sens de la bande.

Cette Maison a pris pour armes des alérions, parce que alérion est l'anagramme de Lorraine. Certains Auteurs qui aiment le merveilleux, disent qu'un Prince de la Maison de Lorraine, enfila un jour d'un seul coup de flèche trois oiseaux, pendant le siége de Jérusalem.

ALLUMÉ, ée, adj. se dit des flambeaux, falots, qui semblent allumés, des écots qui paroissent brûler, des oiseaux dont les yeux sont d'un autre émail, des ours & autres quadrupédes, ou de leurs têtes, qui de même ont les yeux d'un émail différent. On excepte le cheval, dont l'œil d'un autre émail que son corps, est dit *animé*.

40. DE LA FARE DE LA SALLE, DE LA COSTE, DE LA TOUR, en Languedoc.

D'azur, à trois flambeaux d'or, rangés en trois pals, allumés de gueules. Devise : *Lux nostris, hostibus ignis*, des mêmes flambeaux nous éclairons nos amis, nous brûlons nos ennemis.

41. BANNEROT D'HERBEVILLER, en Lorraine.

D'argent, à trois écots de sable, allumés de gueules.

42. CYBEBANS DE BOYERS, à Paris.

D'or, à trois falots d'azur, allumés de gueules.

43. BAYNAGUET DE SAINT PARDOUX, DE PENAUTIER, en Languedoc.

D'argent, à la canette de sable, becquée & allumée de gueules, essorante & flottante sur des ondes de sinople, mouvantes de la pointe de l'écu, au chef cousu d'or, chargé de trois losanges du troisiéme émail.

44. DE ROMECOURT DE VILLIERS-LES-HAUTZ, en Bourgogne.

D'or, à l'Ours passant de sable, allumé d'argent.

45. MERCIER DU MAS, DE MALAVAL, en Gévaudan.

D'or, à deux hures de sangliers de sable, allumées de gueules.

ANCETRES, subst. m. plur. *majores patres; avi, orum*, (terme de Généalogie) se dit des personnes dont on descend en droite ligne, le pere & la mere non compris, & s'entend des souches de la plus ancienne noblesse: c'est ce que l'on nomme ayeux dans les familles particulieres.

On

On disoit en vieux Gaulois *ancessors*, pour dire ancêtres.

Menage fait venir ce mot de *ancessore*, ablatif de *ancessor*.

ANCOLIE, subst. f. *aquilegia*, æ; plante qui entre dans quelques Armoiries.

46. BACQUEL DE ROUVRAY, D'INVAL, en Picardie.

D'or, à trois ancolies d'azur.

47. VERSORIS D'AGY, DE BEAUVOIR, en Normandie.

D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois ancolies d'azur.

ANCRE, subst. f. *anchora*, æ; meuble de l'écu, qui représente l'ancre d'un navire.

La tige ou le montant se nomme *stangue*, la traverse en haut *trabs*, & le cable *gumene*; mais l'on n'exprime ces piéces en blasonnant, que lorsqu'elles sont d'un autre émail que l'ancre.

L'ANCRE est le symbole de l'espérance & de la fermeté.

48. DUFOSSÉ DE LA MOTTEVATEVILLE, à Paris.

D'azur, à l'ancre, accompagnée de quatre étoiles, le tout d'or.

ANCRÉ, ée, adj. se dit d'un sautoir, d'une croix, dont les extrémités des branches imitent les pattes des ancres.

49. CHAUMEJEAN DE FOURILLE, en Touraine.

D'or, à la croix ancrée de gueules.

50. HODICQ D'AVOQ, en Picardie.

D'argent, à trois croiſettes ancrées de gueules.

ANGLÉ, ée, adj. ſe dit des croix, fautoirs, étoiles, & autres piéces à angles, quand il y a dans ces angles des traits qui en ſont mouvans.

On trouve rarement dans les Armoiries des piéces anglées ; mais aux ornemens extérieurs de l'écu. Il y en a quantité d'exemples.

Les croix du Saint Eſprit, de Saint Louis, de Malte & de Saint Lazare, ſont anglées de fleurdelis.

51. BARDOUIL DE SURVILLE, DE LA BICHARDIERE, en Normandie.

D'azur, à la croix ancrée d'argent, anglée de quatre raions ondoyans de même.

ANILLE, ſubſt. f. meuble de l'écu en forme de deux croiſſans, l'un tourné à dextre, l'autre à ſeneſtre, joints par deux liſtels, de ſorte qu'il ſe trouve un vuide quarré au centre.

L'anille eſt ainſi nommée, d'un fer qui ſervoit autrefois, comme un anneau, autour du moieu des roues, pour les fortifier.

52. De Vauclerois de Courmas, en Champagne.

D'argent, à l'anille de sable.

53. D'Artigoity de Meuze, en la même Province.

D'azur, à l'anille d'argent.

54. De Moulins de Damiette, de Beaulieu, de Villenéuve, en Poitou.

D'argent, à trois anilles de sable.

ANILLÉE, adj. f. se dit d'une croix ancrée, ouverte quarrément au centre.

55. De Maréchau de la Chauviniere, à Blois.

De gueules, à la croix anillée d'argent.

ANIMAUX, subst. m. plur. animal au singulier.

On voit dans les Armoiries des animaux de toutes les espéces, ils ont chacun leur position & des termes qui leur sont propres.

Le Lion est toujours de profil ne montrant qu'un œil, son attitude est d'etre rampant; on ne l'exprime point, parce que c'est sa position naturelle dans l'art héraldique: il paroît quelquefois marcher, alors on le nomme Lion *léopardé*.

Le Léopard est souvent passant, & a la tête de front, de sorte qu'il montre les

deux yeux en telle attitude qu'il soit, ce qui le distingue du Lion. Quand le Léopard est rampant, on le nomme Léopard *lionné*. sa teste en face et lorsque c'est un lion

Le Cheval sans harnois, qui semble se promener, est dit *gay*.

Celui qui a tous ses harnois, est dit *bardé*, *houssé* & *caparaçonné*.

Un Cheval aîlé, est nommé *Pégase*.

Le Taureau paroît rampant, & est dit *furieux* en cette attitude.

Le Bœuf & la Vache sont représentés *passans*.

Le Loup levé, est dit *ravissant*.

Le Bélier en la même attitude, est dit *fautant*.

Le Chat levé, est nommé *effarouché*, mais lorsqu'il a le derriere plus haut que la tête, il est dit *hérissonné*.

La Licorne, le Bouc, la Chevre, & quelqu'autres animaux sauvages, levés sur leurs pattes de derriere, sont dits *saillans*.

Tous ces animaux, & quelqu'autres, seront expliqués dans un plus grand détail, chacun à leur article.

Le mot *Animal*, vient du latin *Anima*, *æ*, qui a vie, qui est animé.

ANNELET, subst. f. *annelus*, *i*; petit anneau qui meuble l'écu. Ils sont souvent en nombre, & représentent les anneaux des anciens Chevaliers.

Les annelets sont des marques de grandeur & de noblesse.

56. De Vieupont de Fatouville, en Normandie.

D'argent, à dix annelets de gueules, 3, 3, 3 & 1.

57. De Coetmen de Kérangouez, en Bretagne.

De gueules, à neuf annelets d'argent.

ANTIQUE, adj. m. & f. se dit d'une couronne à pointes, d'un vase, de différens ustensiles des anciens.

Les lions & les léopards couronnés dans les Armoiries, ont souvent une couronne à pointes. On ne dit point en blasonnant, un lion ou un léopard couronné à l'antique, on dit simplement que ces animaux sont couronnés.

Il n'en est pas de même des autres animaux, quand ils ont une couronne sur la tête, il faut nommer l'espéce de couronne, si elle est antique ou moderne.

58. Morel de Putanges, en Normandie.

D'or, au lion de sinople, couronné d'argent.

59. Gartoule de Belfourtès, à Castres en Albigeois.

D'azur, au dauphin d'or, ayant une couronne antique sur la tête, du même émail.

60. De Vasservas de Marche, d'Haplaincourt, en Artois.

D'azur, à trois aiguieres antiques d'or.

APPOINTÉS, ées, adj. plur. se dit des épées, fleches, javelots, &c. qui se touchent par les pointes.

61. Poulet de Marsilly, en Picardie.

De sable, à trois épées d'argent, garnies d'or, une en pal, les deux autres en bande & en barre, appointées vers le bas de l'écu.

ARBRE, subst. m. *arbor, oris;* meuble dont on charge les Armoiries.

L'Arbre a pour émail particulier le *sinople*; il y en a cependant de différens émaux.

Arbre *arraché*, est celui dont on voit les racines.

Arbre *effeuillé*, celui qui n'a point de feuilles.

Arbre *écoté*, s'il n'a point de branches.

On distingue dans l'écu, le chêne, l'olivier, le poirier & le pin par leurs fruits.

62. De la Forest de Vignols, à Paris.

D'argent, au chêne de sinople.

63. Baudean de Parabere, en Bigorre.

Ecartelé; aux premier & quatriéme quartiers,

d'or, à l'arbre de ſinople, *qui eſt de Baudean*; aux deuxiéme & troiſiéme d'argent, à deux ours levés de ſable, rangés; *qui eſt de Parabere.*

ARBRE GÉNÉALOGIQUE, ſubſt. m. *conſanguinitatis arbor.* Pluſieurs rangs d'écuſſons poſés ſur des figures de branches d'arbre qui partent du tronc au-deſſous

L'ARBRE GÉNÉALOGIQUE eſt néceſſaire, lorſqu'il s'agit d'être reçu dans un Ordre de Chevalerie, qui exige des preuves de Nobleſſe, ou d'être reçu dans un Chapitre noble.

Sur le tronc de l'arbre ſe trouve l'écuſſon de celui qui fait ſes preuves, que l'on nomme le *préſenté.*

Au premier rang au-deſſus, il y a deux écuſſons; celui du *pere* à droite, celui de la *mere* à gauche.

Au deuxiéme rang plus haut, quatre écuſſons, l'*aïeul* paternel & ſa femme à droite; l'*aïeul* maternel & ſa femme à gauche.

Au troiſiéme rang, huit écuſſons, les *biſaïeux* paternels à droite; les *biſaïeux* maternels à gauche.

Au quatriéme rang, qui eſt le plus élevé, ſeize écuſſons pour les *triſaïeux* paternels à droite, & pour les *triſaïeux* maternels à gauche.

Voyez le mot GÉNÉALOGIE.

ARC-EN-CIEL, subst. m. *arcus cœlestis ; iris, idis ;* tissu de plusieurs couleurs, disposé en arc dans une nuée pluvieuse, lorsque le soleil peu élevé sur l'horison se trouve dans la partie du ciel qui lui est opposé.

Il se représente sur l'écu, en fasce ou en bande bombée, remplie de quatre bureles d'émaux différens; *d'or, de gueules, de sinople & d'argent.*

Il est dit dans la Fable, qu'Iris étoit Messagere de Junon, & qu'elle lui annonçoit toujours de bonnes nouvelles. Cette Déesse, pour la récompenser des services qu'elle en avoit reçu, la changea en Arc, & la plaça dans le Ciel.

64. DEYDÉ DE MURVIEL, en Languedoc.

D'azur, à l'arc-en-ciel en bande, un soleil couchant d'or.

ARCHE-DE-NOÉ, subst. f. *arca, æ,* meuble de l'écu qui représente l'Arche que Noé construisit par ordre de Dieu pour s'y retirer & sa famille, avec quelques vestiges de l'ancien monde pendant le déluge.

Cette arche dans les Armoiries est accompagnée en chef d'une colombe, ayant en son bec un rameau d'olivier.

65. PLANTAVIT DE MARGON, DE LA PAUSE, Seigneur de la Baume, Diocèse de Beziers.

D'azur, à l'arche-de-noé d'or sur des ondes d'argent, en chef une colombe volante de-même, ayant en son bec un rameau d'olivier du second émail.

ARDENT, *accensus, a, um*, part. d'*accendo*, se dit d'un charbon qui paroît allumé.

Ce terme vient du vieux verbe *ardre*, brûler.

66. SANDRAS DU METS, à Rheims.

D'argent, à trois charbons de sable, ardens de gueules, en leurs extrémités supérieures.

67. DE CARBONNIERES DE LA BARTHE, en Auvergne.

D'argent, à quatre cotices d'azur, accôtées de quatorze charbons de sable ardens de gueules, 2, 3, 4, 3, 2, entre les cotices alternativement.

ARGENT, subst. m. *argentum, i*, n. un des deux métaux qui entre dans les Armoiries; il se représente tout blanc, sans aucune hachure.

Cet émail est le symbole de la virginité, de la pureté, de la blancheur, de l'innocence & de l'humilité.

68. SALUCES DE CHAMPETIN, en Brie.

D'argent, au chef d'azur.

69. BASCHI DE SAINT-ESTEVE, D'AUBAIS, en Provence & en Languedoc.

D'argent, à la fasce de sable.

ARMÉ, ée, adj. *unguibus armatus, a, um*, se dit du lion, du léopard, & des autres animaux quadrupédes, dont les griffes sont d'un autre émail que celui de leur corps.

On excepte les bêtes au pied fourchu, qui sont dites *onglées*, lorsque les cornes de leurs pieds se trouvent d'émail différent.

ARMÉ, ée, se dit aussi des griffes des oiseaux, lorsqu'elles sont d'un autre émail que leurs corps.

ARMÉ, se dit encore d'un soldat, d'un homme de guerre à cheval, couvert d'un casque, d'une cuirasse, d'un bouclier, & généralement de tout ce qui peut le garantir de l'attaque de l'ennemi.

ARMÉS, ne se dit point des flêches dont le fer est d'émail différent, comme quelques Auteurs l'ont prétendu; mais en pareil cas, on dit flêche d'un émail, *fûtée*, d'un autre émail. *Voyez* FÛTÉ.

70. DE POLASTRON DE GRÉPIAC, Diocèse de Toulouse.

D'argent, au lion de sable, lampassé & armé de gueules.

71. AUBAUD DU PERRON, en Artois.

D'argent, à l'aigle de sable, becquée & armée d'or.

72. CHEVALIER DE FERNEUX, en Bresse.

De sable, au cavalier armé de toutes piéces, d'argent, courant au combat, tenant de sa main dextre un badelaire, de même, & paroissant prêt à frapper.

ARMES ou ARMOIRIES, subst. f. qui n'a point de singulier. Marques d'honneur sur les écus & sur les enseignes pour connoître les familles nobles, & distinguer les races.

Les armes les plus simples & les moins diversifiées sont les plus belles & les plus nobles. On entend par là, que dans l'écu, moins il y a de piéces, plus elles sont distinguées.

Les piéces qui tiennent le premier rang dans les Armoiries, sont les piéces honorables, ainsi nommées, parce qu'elles ont été les premieres en usage. Ces piéces, au nombre de *sept*, sont :

LE CHEF.	LA FASCE.
LE PAL.	LA CROIX.
LA BANDE.	LE CHEVRON.
LE SAUTOIR.	

Les autres piéces composées de ces pre-

mieres, ſont, le *faſcé*, le *palé*, le *bandé*, le *chevronné*, le *burelé*, le *vergeté*, le *cotiçé*, les *points équippolés*, l'*échiquier*, le *loſangé*, le *parti*, le *coupé*, le *tranché*, le *taillé*, l'*écartele* & le *loſangé*.

Toutes ces piéces purement héraldiques, ont été réglées par les Hérault d'Armes, dès l'origine des Armoiries.

Peu de temps après le *lion*, le *léopard*, l'*aigle*, les *alérions*, les *merlettes*, les *beſans*, les *tourteaux*, les *billettes*, &c. ont été mis en uſage.

En général, toutes les piéces & meubles qui entrent dans les Armoiries, ſont très-honorifiques pour ceux qui ont droit de les porter ; puiſqu'elles ſont des hiéroglyphes des actions éclatantes de leurs ancêtres, comme on verra à chacun des termes expliqués, en leur rang.

ARMES pures & pleines ; ſont celles où il n'entre aucun mélange, que les aînés des Maiſons & Familles portent, telles que leurs ancêtres les ont toujours portées.

ARMES briſées ; celles que les Cadets ont augmenté de quelques piéces, pour être diſtingués de leurs aînés.

ARMES parlantes ; celles où il y a quelques piéces ou meubles qui font alluſion au nom de la Famille : elles ſont en très-grand nombre.

ARMES de conceſſion ; celles faites de

quelques piéces des Armoiries des Souverains, ou même leurs Armoiries pures & pleines, accordées à certaines perſonnes, pour les récompenſer de quelque ſervice important, & en perpétuer le ſouvenir.

ARMES chargées ; celles où l'on a ajouté d'autres Armoiries, par ſubſtitution ou par conceſſion.

ARMES ſubſtituées ; celles qui ôtent la connoiſſance d'une Famille ; puiſque par ſubſtitution de biens & d'armes, faite à une perſonne, elle eſt obligée de quitter ſon nom & ſes armes, & de prendre celles du ſubſtituant par héritage ou par mariage.

ARMES à enquere ; celles qui ayant un champ de métal, ſont chargées de piéces pareillement de métal ; ou celles qui étant de couleur, ſont chargées auſſi des piéces de couleur : ce qui eſt contre les régles de l'Art héraldique, & donne occaſion de de s'informer pourquoi elles ſe trouvent ainſi compoſées. Elles ſont très-rares dans les Armoiries.

Le mot ARMES vient d'Armure ; parce que les marques diſtinctives que l'on prenoit pour ſe faire connoître, du temps des anciens tournois & des croiſades, furent d'abord portées ſur les boucliers, cottes-d'armes, & autres armes offenſives & défenſives.

ARRACHÉ, ée, adj. *avulsus, a, um*; se dit d'une tête de lion, d'aigle, d'ours, de lévrier & autres animaux, ou de leurs membres, qui ont des filamens, & paroissent avoir été arrachés.

ARRACHÉ, se dit aussi d'un arbre dont on voit les racines.

73. FAROU DE LA VALIERE, en Berry.

D'azur, à trois têtes de lions arrachées d'or.

74. DE KERGUISSEAU DE KÉRASCAR, en Bretagne.

D'azur, à trois têtes d'aigles, arrachées d'or.

75. DE LAUNAY DU DOMAINE, DE LA CHEDERIE, en la même Province.

D'argent, à l'arbre arraché de sinople, les racines d'or.

ARRETÉ, ée, adj. se dit d'un lion, d'un léopard, d'un cerf ou d'un autre animal quadrupéde, qui paroît dans l'écu sur ses quatre pattes, sans qu'aucune soit levée.

76. DE LA GEMINAIS DE LA VILLENEUVE, en Bretagne.

D'or, au cerf arrêté de gueules.

ARRONDI, ie, adj. se dit d'une piéce de l'écu, qui étant ronde, a des

traits curvilignes, qui en font paroître le relief & l'ombre.

77. SABOUREUX DE LA NORAIS, en Normandie.

De sable, à la bande arrondie d'or.

ASSIS, ise, adj. se dit du chat, de la levrette, posés sur le derriere.

S'ils étoient couchés sur leur ventre, les pattes pliées, on diroit *en repos*.

78. GILBERT DE SAINT-LUBIN-DES-JONCERETS, à Paris.

D'or, au chevron de gueules; un oiseau de sable, tenant en son bec un rameau de sinople, perché sur la pointe; au bas de l'écu une levrette de sable, assise sur une terrasse de sinople.

AVANT-MUR, subst. m. *murus turri præstructus;* pan de muraille crénelée, joint à une tour.

79. DE CHATEAUNEUF DE MOLEGES, en Provence.

D'azur, à la tour quarrée, à trois créneaux, fenestrée d'un avant-mur, à quatre créneaux, & posée sur une terrasse; le tout d'argent.

AZUR, subst. m. couleur bleue; l'un des neuf émaux des Armoiries.

L'azur se représente en gravure par des lignes horisontales.

Il est le symbole de la douceur, de la beauté, de la noblesse, de la félicité éternelle,

Le terme AZUR vient de l'Arabe *Allazard*, qui signifie pierre bleue.

80. LEGUENNEC DE LA CHAUSSÉE, en Bretagne.

D'azur, au chef denché d'argent.

BAD

BADELAIRE, subst. m. *acinaces*, *is*; épée large & courbe en maniere de sabre, qui étoit en usage chez les Huns.

Ménage dit que ce mot vient de *batalaria*, épée de bataille propre au combat.

Le Pere *Menestrier* le fait venir de *balteari*, qu'il dérive de *balteus*, un baudrier.

1. DUBOIS DE LA FERRONIERE, en Bretagne.

De gueules, à trois badelaires d'argent, rangés, les pointes en bas.

2. DE THOMAS DE VERDUN, en Normandie.

De gueules, à trois mains d'argent, tenant chacune un badelaire de même, les deux en chef affrontées.

BANDE, subst. f. *tænia*, *æ*; une des sept piéces honorables, elle occupe deux parties de sept de la largeur de l'écu, lorsqu'elle se trouve seule; elle est posée diagonalement

nalement de l'angle dextre ſupérieur à l'angle feneſtre oppoſé.

Deux BANDES ſe poſent de même, ont pareillement chacune deux ſeptiémes de la largeur de l'écu, & un eſpace entre elles égal à leur largeur.

Trois BANDES ont chacune une partie & demie de la largeur de l'écu, diviſé en ſept parties égales.

Lorſqu'il y a plus de trois BANDES dans un écu, elles prennent le nom de COTICES.

La BANDE repréſente l'écharpe du Chevalier, poſée ſur l'épaule.

Il y a des BANDES *chargées*, *accompagnées*, *échiquetées*, *denchées*, *engrêlées*, *alésées*, *&c.*

3. MENOU DE CHARNISAY, en Berry.

De gueules, à la bande d'or.

4. DE BARVILLE DE BOISLANDRY, en Gâtinois.

D'argent, à deux bandes de gueules.

5. DE SAINT-JAN DE LA VILLEGOUDALAN, en Bretagne.

D'azur, à trois bandes d'argent.

6. DE FELIX DU MUY, à Aix en Provence, originaire de Savoie.

De gueules, à la bande d'argent, chargée de trois F de ſable.

Ces trois F, ſont une conceſſion d'un Comte de Savoie à cette famille, qui lui fut fort attachée lors des guerres civiles. Ce Souverain lui acorda, pour en conſerver la mémoire à la poſtérité, de mettre ſur la bande de ſes armes trois F, qui ſignifient *Felices fuerunt fideles*; les Felix furent fideles.

7. DE PIERRE, DES PORTS, DE LOUBATIERE, DE BERNIS, DE SAINT-MARCEL-D'ARDECHE, en Languedoc.

D'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'un lion de-même, lampaſſé & couronné de gueules.

Cimier, un lion naiſſant au naturel, & de profil, tenant de ſa patte dextre, une épée d'argent garnie d'or, la pointe en haut.

Deviſe : Armé pour le Roi.

*Louiſe d'*ARTIFELD DE JONQUIERS, veuve de *Bertrand de* PIERRE, Seigneur de Saint-Marcel-d'Ardeche, conſerva à cette Ville, la tige de ce qu'il y a de ſes anciens habitans, lorſque le Comte *d'*ASSIER, de la maiſon *de Cruſſol*, vint en faire le Siége en 1567. Elle comprit bien qu'un lieu qui n'avoit qu'un ſimple mur & des habitans ſans chef, ne pouvoit ſe défendre contre une armée de dix mille hommes; ce qui lui fit prendre la réſolution d'envoyer un de ſes gens au Comte *d'*ASSIER, pour le prier de ſe reſſouvenir de l'amitié

& des liaiſons qui étoient entre leurs familles. Ce Général ayant écouté ce qu'on lui diſoit de la part de cette Dame, répondit que, *non-ſeulement ce qui compoſoit ſa maiſon ſerait reſpecté, mais encore tous ceux qui y ſeroient reçus.* Ce diſcours ayant été entendu, ceux qui défendoient les remparts, les abandonnerent ſur le champ, pour ſe réfugier dans le lieu qui devoit leur ſervir d'aſyle. Saint-Marcel-d'Ardeche fut pris par eſcalade, & deux cent perſonnes, qui n'avoient pû trouver refuge dans le Château, furent maſſacrées.

Ce fait a paſſé par tradition d'âge en âge, parmi les habitans de Saint-Marcel-d'Ardeche & des environs; & ils en ont conſervé le ſouvenir juſqu'à ce jour.

BANDÉ, ée, adj. ſe dit d'un écu diviſé en ſix eſpaces égaux, par cinq lignes diagonales, dans le ſens des bandes : les premier, troiſiéme & cinquiéme d'un émail, les deuxiéme, quatriéme & ſixiéme d'un autre émail.

Il y a auſſi des écus bandés de huit piéces, par ſept lignes diagonales.

BANDÉ, ſe dit encore du chef, de la faſce, du pal, diviſé en ſix ou huit eſpaces égaux, dans le ſens des bandes.

8. DE FARET DE FOURNÈS, DE

SAINT-PRIVAT, au Pays d'Uzege; en Languedoc.

Bandé d'argent & de gueules.

9. ANTHENAISE DE ROUILLY, en Normandie.

Bandé d'argent & de gueules de huit piéces.

10. CHAUVERON DE LA MOTTE, en Berry.

D'argent, au pal bandé d'or & de sable.

BAR, subst. m. *barbus*, *i*; poisson qui est courbé, & paroît de profil dans l'écu.

On en voit souvent deux ensemble, alors ils sont adossés.

Ce terme vient du latin *barbus*, un barbeau.

11. DE GAUCOURT DE CLUIS, DE BOESSE, en Berry.

D'hermine, à deux bars adossés de gueules.

12. DE SAISSEVAL DE PISSY, en Picardie.

D'azur, à deux bars adossés d'argent.

BARBÉ, adj. m. *barbatus*; se dit du coq, dont la crête de dessous le bec est d'un autre émail que son corps.

Ce terme est dérivé du latin *barbatus*, barbu.

13. COCHET DE SAINT-VALIER, en Champagne.

D'argent, au coq de gueules, crêté, barbé & membré d'or.

BARDÉ, HOUSSÉ & CAPARAÇONNÉ, se dit d'un cheval qui a tous ses harnois.

Ce terme vient de *barde*, vieux mot Gaulois, qui a signifié armure d'un cheval.

14. VASSAL DE SAVIGNAC, à Toulouse.

D'azur, à l'homme d'armes, armé de toutes piéces, d'or, tenant de la main dextre une lance de même, monté sur un cheval d'argent, bardé, houssé & caparaçonné de gueules; ce cavalier courant sur une terrasse de sinople.

BARRE, subst. f. *tænia*, *æ*; piéce qui a les mêmes proportions que la bande, & n'en differe, que parce qu'elle est posée à senestre, c'est-à-dire, de l'angle senestre supérieur de l'écu, à l'angle dextre inférieur opposé.

La barre est rare, quand elle n'est point brisure.

15. LA COUR DE LONGUEVILLE, en Normandie.

D'azur, à la barre d'or, accompagnée de deux besans de même.

BARRÉ, adj. se dit de l'écu divisé en six espaces égaux dans le sens des barres, par cinq lignes diagonales à senestre.

16. De Fleires de Bosoul, en Rouergue.

Barré d'or & de gueules.

BASTILLÉ, ée, adj. se dit d'un chef, d'une fasce, d'une bande qui a des créneaux en sa partie inférieure.

Ce terme vient de *bastile*, qui a signifié en vieux François, château fortifié.

17. Bellot de Villette, en Franche-Comté.

D'argent, à trois losanges d'azur; au chef cousu d'or, bastille de quatre pièces.

18. Bracié de Bercins, du Montel, en Bresse.

D'argent, à la fasce d'azur, bastillée de quatre pièces; au chef de gueules, chargé de trois etoiles d'or.

BATAILLÉE, adj. f. se dit d'une cloche, qui étant d'un émail, a son battant d'un autre émail.

Ce terme vient de *batail*, battant de cloche, dérivé selon Ducange de *batallum*, qu'on a dit dans la basse latinité en la meme signification.

19. Clairac de Roqueseriere, au bas Montauban.

De gueules, à la cloche d'argent, battillée de sable.

BÂTON, subst. m. *bacillus*, *i*; es-

pèce de petite cotice aléſée, qui ſe trouve dans quelques écus, & qui ſert de briſure aux cadets de puînés, pour diſtinguer les branches des grandes Maiſons.

On dit un BÂTON *péri* en bande ou en barre. On peut dire auſſi un BÂTON en *abîme* dans le même ſens.

BÉCASSE, ſubſt. f. oiſeau qui paroît quelquefois dans l'écu, & s'y diſtingue par ſon long bec.

La BÉCASSE eſt timide & ſans aucune induſtrie. Celui qui en porte dans ſes armes, c'eſt ſans doute, pour faire entendre qu'il a vaincu une troupe ennemie, qui dans une bataille, quoique ſupérieure en nombre, a pris la fuite.

20. LEFRANÇOIS DES MANOIS, DE LA CHESNAYE, en Normandie.

D'azur, à trois bécaſſes d'argent.

BECQUÉ, ée, adj. ſe dit du bec d'un oiſeau, lorſqu'il eſt d'un autre émail que ſon corps.

21. D'ABANCOURT DE LA BELLIERE, en Normandie.

D'argent, à l'aigle de gueules, becquée & membrée d'or.

22. COLIGNY DE CRESCIA, en Champagne.

De gueules, à l'aigle d'argent, couronnée, becquée & membrée d'azur.

BÉLIER, subst. m. *aries, etis ;* mâle de la brebis, il se distingue dans l'écu, par ses cornes tournées en spirale en forme de volute, il est de profil & passant.

Le BÉLIER, selon les Poëtes, signifie *le Printemps*, parce qu'il est le premier des signes du Zodiaque où le Soleil entre au mois de Mars.

23. DE LA BOISSONNADE D'ORTY, en Rouergue.

D'or, au bélier de sable, accolé d'argent, au chef d'azur, chargé de trois étoiles du champ.

BESANT, subst. m. *byzantii nummus ;* piéce ronde d'or ou d'argent, dont on charge souvent l'écu.

Les BESANS représentent des piéces de monnoie qui furent fabriquées à Byzance, actuellement Constantinople ; ils signifient les voyages faits en Orient & dans la Terre-Sainte du temps des Croisades.

24. DE RIEUX D'ASSERAC, DE CHATEAUNEUF, en Bretagne.

D'azur, à dix besans d'or, 3, 3, 3 & 1.

25. CARENDEFFEZ DE CHAUDENAY, en Champagne.

D'azur, à six besans d'argent.

26. AIGUIERES DE MEJANNES, en Provence.

De gueules, à six besans d'argent, cinq en sautoir, un en pointe.

BILLETTE, subst. f. *scheda*, æ; meuble d'Armoiries, fait en forme de quarré long, dont on charge souvent l'écu.

Il y a des BILLETTES de métal & d'autres de couleur; leur position est perpendiculaire.

Lorsque les BILLETTES sont posées horisontalement, ce qui est trés rare, on dit qu'elles sont couchées.

Les BILLETTES étoient anciennement des piéces d'étoffes d'or, d'argent ou de couleur, plus longues que larges, que l'on mettoit sur les habits par intervales égaux, pour leur servir d'ornemens; on les a depuis transporté sur les écus.

Les BILLETTES sont des hiéroglyphes de franchises, parce qu'il n'y avoit que des personnes libres qui en pussent porter autrefois.

27. KERMADIO DE LA RAFFLAIS, en Bretagne.

D'azur, à dix billettes d'or, 4, 3, 2 & 1.

28. ESME DE FRETAY, en la même Province.

De gueules, à dix billettes d'argent, 4, 3, 2 & 1.

29. BAUDRÉ DE LA TOUCHE, en la même Province.

D'argent, à cinq billettes de sable.

30. BEAUVOIR DE CHATELLUX, D'AVALON, en Bourgogne.

D'azur, à la bande d'or, accompagnée de ſept billettes de-même, quatre en chef, 2, 2, trois en pointe en orle.

Claude de BEAUVOIR, Seigneur de Châtellux & de Bordeaux, Vicomte d'Avalon, Maréchal de France, ſoutint avec valeur le Siége de Crévant contre le Connétable d'Ecoſſe en 1423, & s'acquit, & à ſa poſtérité, le droit d'entrer au chœur de l'Egliſe Cathédrale d'Auxerre, d'y prendre ſéance en qualité de premier Chanoine honoraire, l'épée au côté, revêtu d'un ſurplis, l'aumuſſe ſur le bras, dans la premiere ſtalle, tenant un faucon ſur le poing : il lui acquit auſſi le droit de ſe trouver aux aſſemblées du Chapitre, par priviléges que les Doyen & Chanoines de cette Égliſe lui acorderent, & à ſes deſcendans mâles, en conſidération des ſervices qu'il leur avoit rendu, en leur remettant la Ville de Crévant qui leur appartenoit.

M. le Comte de CHATELLUX, Brigadier des Armées du Roi, Capitaine des Gendarmes de Flandre, a pris poſſeſſion le 2 Juin 1732, de la dignité de premier Chanoine héréditaire d'Auxerre, attachée à ceux de ſa Maiſon. Il y avoit

quatre-vingt-quatre ans que Monsieur son pere, *César-Philippe de* CHATELLUX, avoit été reçu. M. de CHATELLUX prêta serment en Chapitre en ces termes : *Nous, Guillaume-Antoine de Chatellux, Seigneur haut-Justicier de la Terre, Justice & Seigneurie de Chatellux promettons vivre & continuer en l'exercice de la religion catholique, apostolique & romaine, & que serons bons & loyaux à l'Eglise, & aux Doyen, Chanoines & Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Saint Etienne d'Auxerre, & aiderons de tout nôtre pouvoir, à garder & défendre les droits, terres & possessions, & autres revenus appartenans à l'Eglise, & auxdits Doyen, Chanoines & Chapitre, & éviterons leur dommage de tout nôtre loyal pouvoir.* Ensuite il se présenta à la grande porte du chœur sous le jubé, pendant l'Office de tierce, en habit militaire, botté & éperonné, revêtu d'un surplis, le baudrier avec l'épée par-dessus, ganté des deux mains, ayant sur le bras gauche une aumusse, & sur le poing un faucon, tenant de la main droite un chapeau bordé, couvert d'une plume blanche. Il a été ainsi conduit en sa place de premier Chanoine *.

* Mercure de France, Juin 1732, page 1248.

BISSE, subst. f. *anguis, is ;* serpent qui paroît dans l'écu, formant plusieurs sinuosités en ondes, à cause de sa longueur, dont la tête posée en face, de profil, s'éleve en haut, & la queue s'étend en bas.

La BISSE est nommé GUIVRE, lorsqu'elle semble dévorer un enfant. *Voyez* GUIVRE.

Plusieurs Auteurs font venir le terme BISSE du mot François *bis*, qui signifie couleur grise, couleur cendrée, parce que les serpens sont d'un gris cendré.

Le Pere Menestrier, & quelqu'autres, le dérivent de l'Italien *biscia*, qui signifie un serpent.

31. FAURIS DE NEAULES, DE SAINT-VINCENT, en Provence.

D'argent, à une bisse de sinople.

32. LANTIN DE MONTAGNY, en Bourgogne

D'azur, à la bisse d'argent, au chef d'or.

33. BARDEL DE CHENEBIERES, DE MONTRON, en Dauphiné.

D'azur, à une bisse d'argent en spirale, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

BLASON, subst. f. *sciencia, ars heraldica*, science ou art héraldique, qui enseigne à déchiffrer les armes ou armoiries

des Nobles, & à en nommer les piéces & meubles dans les termes qui leur ſont propres.

BLASON, ſubſt. m. *ſcutum gentilium*; s'entend auſſi des piéces & meubles qui entrent dans l'écu, leſquels repréſentent les belles actions & la nobleſſe des ancêtres, de ceux qui ont droit de les porter.

ORIGINE.

Le BLASON qu'on nomme auſſi l'*Art héraldique*, a commencé à être en uſage environ l'an 1000.

Les Chevaliers qui devoient ſe trouver aux Tournois, prirent diverſes marques pour ſe reconnoître parmi eux; ils les porterent d'abord ſur leurs boucliers & cotte-d'armes; elles furent nommées pour cette raiſon, armes ou armoiries.

ÉMAUX.

Les armes des Chevaliers qui venoient aux tournois ou alloient à la guerre, étoient repréſentées en or ou en argent, avec diverſes couleurs ſur leur écus. On y employoit l'émail pour réſiſter aux injures du temps, ce qui a fait donner le nom d'*émaux*, aux métaux, couleurs & fourrures qui entroient dans ces armoiries.

Il y a neuf *émaux*, dont deux métaux, cinq couleurs & deux fourrures.

Les *métaux* ſont le jaune, qu'on nomme *or*; le blanc, *argent*.

Les *couleurs* ſont le bleu, nommé *azur*; le rouge, *gueules*; le verd, *ſinople*; le noir, *ſable*; le violet, *pourpre*.

Les fourrures ſont le *vair* & l'*hermine*.

Depuis environ deux ſiécles, on a imaginé de repréſenter ces émaux en gravures par des points, traits & hachures.

L'*or*, par grand nombre de petits points.

L'*argent*, tout blanc, c'eſt-à-dire ſans aucune hachure.

L'*azur*, par des lignes horiſontales.

Le *gueules*, par des lignes perpendiculaires.

Le *ſinople*, par des lignes diagonales à droite.

Le *ſable*, par des lignes horiſontales & perpendiculaires, croiſées les unes ſur les autres

Le *pourpre*, par des lignes diagonales à gauche.

Le *vair*, par l'azur, chargé de petites piéces d'argent, en forme de cloches renverſées.

L'*hermine*, par l'argent, chargé de mouchetures de ſable.

Signification des Émaux.

L'*or*, signifie richeſſe, force, foi, pureté, conſtance.

L'*argent*, blancheur, innocence, virginité.

L'*azur*, royauté, majeſté, beauté, ſérénité.

Le *gueules*, courage, hardieſſe, intrépidité.

Le *ſinople*, eſpérance, abondance, liberté.

Le *ſable*, ſcience, modeſtie, affliction.

Le *pourpre*, dignité, puiſſance, ſouveraineté.

Le *vair* & l'*hermine*, grandeur, autorité, Empire. *Voyez* Emaux.

A ces neuf émaux on en ajoûte deux autres; la *couleur de carnation*, pour le corps humain & ſes parties, lorſqu'ils ſont de couleur de chair: la *couleur naturelle* pour les animaux & les plantes qui ſe trouvent tels que la nature les repréſente.

Piéces honorables.

Les piéces honorables ont été ainſi nommées, parce que ce ſont les premieres qui ayent été miſes en uſage dans l'art héraldique; ces piéces (lorſqu'elles ne

ſont point accompagnées d'autres piéces ou meubles) occupent deux parties de ſept de la largeur de l'écu ; leurs extrémités en touchent ordinairement les bords ; elles ſont au nombre de ſept *.

Le Chef.	La Bande.
La Fasce.	Le Chevron.
Le Pal.	Le Sautoir.
La Croix.	

En général, toutes les piéces & meubles qui entrent dans les Armoiries ſont *honorables*, puiſqu'elles repréſentent les actions éclatantes des ancêtres

* Les Auteurs qui ont traité du Blaſon, mettent au rang des piéces honorables le *franc canton*, la *barre*, la *bordure*, la *champagne*, l'*orle*, le *pairle*, le *trécheur*.

Le *franc-canton* eſt aſſez rare en Armoiries.

La *barre* eſt une bande qui au lieu d'être poſée à dextre ſe trouve à ſeneſtre. Par exemple, une Maiſon a une bande dans ſes armes ; un fils naturel de la même Maiſon porte, cette bande en barre ; elle ne doit plus être au rang des piéces honorables.

La *bordure*, comme piéce de l'écu, eſt rare. C'eſt le plus ſouvent une briſure de cadets. Si elle étoit piéce honnorable, les *lambels*, briſures des puînés, ſe trouveroient au rang des piéces honorables.

La *champagne*, l'*orle*, le *pairle* & le *trécheur* ſont ſi rares dans les Armoiries, qu'on ne peut les mettre parmi les piéces honorables.

&

& aïeuls de ceux qui ont droit de les porter; mais elles ne sont point nommées *piéces honorables*; n'étant pas d'un usage aussi ancien dans le Blason, que le *chef*, la *fasce*, le *pal*, la *croix*, la *bande*, le *chevron* & le *sautoir*.

POSITIONS DES PIÉCES HONORABLES.

Le *chef* occupe la plus haute partie de l'écu; il représente le casque de l'homme de guerre & de l'ancien Chevalier.

La *fasce* est placée au milieu horisontalement, & représente l'écharpe, que l'on portoit autrefois à la ceinture.

Le *pal* occupe le milieu perpendiculairement; il représente un pieu posé debout, & est une marque de Juridiction.

La *croix* s'étend par ses branches jusqu'aux bords de l'écu, & laisse quatre cantons vuides aux coins. On voit grand nombre de croix de diverses sortes; elles furent prises pour armes, par les Gentilshommes qui partirent pour les Croisades.

La *bande* est posée diagonalement, de la droite du haut de l'écu vèrs la gauche du bas, & représente l'écharpe du Chevalier sur l'épaule.

Le *chevron* est formé de deux piéces, qui se terminent en pointe au milieu du haut de l'écu, & s'étendent vèrs les angles

arrondis du bas. Selon quelques-uns il représente l'éperon du Chevalier ; selon d'autres, c'est la représentation d'une barriere de lice des anciens tournois.

Le *fautoir* a la forme d'une croix de Saint-André. C'étoit anciennement un cordon de soie ; ou de corde, couvert d'une riche étoffe, qui étoit attaché à la selle du cheval, & servoit d'étrier pour monter dessus.

Partitions de l'Écu.

Les Partitions se forment d'une seule ligne, qui divise l'écu en deux parties égales. Il y en de quatre sortes ; le *parti*, le *coupé*, le *tranché* & le *taillé*.

Le *parti*, divise l'écu par une ligne perpendiculaire.

Le *coupé*, par une ligne horisontale.

Le *tranché*, par une ligne diagonale à droite.

Le *taillé*, par une ligne diagonale à gauche.

Répartitions.

Les Répartitions sont des figures composées de plusieurs partitions.

L'*écartelé*, est fait du parti & du coupé.

L'*écartelé* en sautoir, du tranché & du taillé.

Le *gironné*, qui eſt ordinairement de huit girons, eſt formé du parti, du coupé du tranché & du taillé.

Les *points équippolés* ſont formés de deux parti & de deux coupé.

L'*échiqueté*, de cinq parti & d'autant de coupé.

Le *loſangé*, de ſept tranché & d'autant de taillé.

Le *faſcé*, le *palé*, le *bandé*, le *cotické*, le *burelé*, le *fuſelé*, ſont auſſi des répartitions.

Les *piéces honorables*, les *partitions*, les *répartitions*; ſont toutes des piéces purement *héraldiques*, parce qu'elles ne ſont formées que de traits ou lignes droites, & qu'elles ont été les premieres miſes en uſage par les Hérauts d'armes, qui étoient les Juges du point d'honneur, & qui fixoient les Armoiries des Chevaliers dans le tems des anciens tournois.

PARTIES DU CORPS HUMAIN.

Les *figures humaines* entieres, ſont rares dans le Blaſon; mais on y trouve ſouvent des *têtes*, des *cœurs*, des *mains* & des *bras*. Les bras droits ſont nommés *dextrocheres*, les bras gauches *ſineſtrocheres*: deux mains jointes enſemble ſont nommées *foi*.

Chateaux et Tours.

Les *châteaux*, demeures des anciens Seigneurs, sont représentés dans l'écu par un corps-de-logis joint à deux tours rondes, avec des crénaux & des girouettes.

Les *tours*, bien plus fréquentes, sont ordinairement de forme ronde, & crénelées.

On dit des *châteaux* & des *tours ; ouverts*, pour les portes ; *ajourés*, pour les fenestres; *maçonnés*, pour les joints des pierres, quand ils sont d'émaux différens.

Lorsque les *châteaux* & *tours* ont leur toît d'un autre émail, ils sont dits *essorés ;* s'ils ont des girouettes d'émail différens, *girouettés.*

Animaux et leurs parties.

Parmi les *animaux*, les *lions* sont les plus forts & les plus courageux ; ils signifient la force & la valeur : on en voit grand nombre dans les écus ; ensuite viennent les *léopards*, *lévriers*, *cerfs*, *chevaux*, *bêtes à cornes.*

Sur les oiseaux ; l'*aigle* tient le premier rang, puis les *alérions*, les *merlettes*, les *coqs*, les *canettes*, &c.

L'*épervier*, qui est chaperonné, a des gre-

lots aux pieds, nommés *grillets*, attachés par des corroies, que l'on nomme *longes*.

Le *paon* paroît de profil; ou de front, se mirant dans sa queue étalée en roue; alors on dit, *paon roüant*.

Le *pélican* aussi de profil; est représenté sur son aire avec ses petits, se becquetant la poitrine.

Le *phœnix*, oiseau fabuleux, est de profil sur son bûcher, & semble, avec ses aîles, l'allumer pour s'y consumer.

Les attributs de l'*épervier*, du *paon*, du *pélican* & du *phœnix* ne s'expriment point en blasonnant, à moins qu'ils ne soient d'un autre émail que ces oiseaux.

Les *têtes* des animaux paroissent souvent dans l'écu de profil; quand elles sont de front, principalement celles de cerfs ou de bœufs, on les nomme *rencontres*; on excepte celles des *léopards*, parce qu'elles sont toujours de front.

On nomme *têtes arrachées*, celles où il y a des filamens dessous, qui forment des inégalités.

Les jambes des quadrupédes sont nommées *pates*, celles des oiseaux, *membres*.

Entre les Poissons, on distingue le *dauphin*, qui est représenté de profil & courbé en demi-cercle.

Les *barbeaux* sont moins courbés que les dauphins, on les nomme *bars*.

Les *reptiles* qui paroiſſent dans l'écu, ſont les ſerpens, dits *biſſes*. Les *lézards* ne changent point de noms, & ſont repréſentés montans, c'eſt-à-dire, qu'ils ont la tête en haut & la queue en bas.

Les *limaçons* paroiſſent avec leur coquille, la tête dehors, montrant les cornes.

Instrumens de Guerre.

Entre les *inſtrumens* propres à la guerre, on diſtingue les *épées*; s'il y en a une ſeule, elle eſt miſe en pal, la pointe en haut; on la met auſſi quelquefois en bande: quand il y en a deux, elles ſont paſſées en ſautoir, les pointes en haut ou en bas.

Les ſabres ſont nommés *badelaires*.

Les *fléches* ſont dites *empennées*: quand leurs plumes ou ailerons ſe trouvent d'émail différent; *encochées*, ſi elles ſont poſées ſur un arc.

Les *molettes d'éperons* ont ſix rais, & ſont percées au centre; ſi elles avoient plus ou moins de rais, on l'exprimeroit en blaſonnant.

Arbres, Fleurs et Fruits.

Les *arbres* ont pour émail particulier le *ſinople*; il y en a cependant de différens émaux, même d'*or* & d'*argent*.

Lorſqu'on peut connoître un arbre par les fruits, on le nomme de ſon nom.

Les *roſes* ſont ſouvent de *gueules* ; il y en a auſſi quelquefois d'*or*, d'*argent*, ou d'autres émaux : lorſqu'elles ont des tiges, on les dit *tigées*.

Les *lis* ont pour émail l'*argent* ; il y en a cependant quelquefois qui ſe trouvent d'*or*, de *gueules*, &c.

Les *grenades* ont pour émail l'*or*.

Les *otelles* peuvent être miſes au rang des fruits, étant des amandes pelées.

Les *coquerelles* ſont des bouquets, chacun de trois gouſſes, ſemblables à celles qui renferment les noiſettes, c'eſt pourquoi on les met au rang des fruits, en l'art du Blaſon ; on en voit peu dans les Armoiries.

ASTRES.

Sous ce nom, on comprend le *ſoleil*, les *croiſſans*, les *étoiles* & les *comètes*.

Le *ſoleil* paroît dans l'écu avec un nez, une bouche & deux yeux, & a autour de ſa face huit raïons droits & autant d'ondoyans, entremêlés alternativement ; entre chacun de ſes raïons, il y a trois traits droits & déliés pour le rendre plus lumineux. Son émail particulier eſt l'*or* ; il s'en trouve pourtant de différens émaux.

L'*ombre-de-soleil*, est un soleil qui n'a ni nez, ni bouche, ni yeux.

Les *croissans* & les *étoiles* se trouvent en nombre dans les Armoiries : les *étoiles* n'ont ordinairement que cinq rais.

Les *comètes*, étoiles à queue, sont rares.

MEUBLES D'ARMOIRIES.

On nomme *meubles*, par métaphore, dans l'Art héraldique, toutes les piéces qui se trouvent dans un écu, ainsi que celles qui accompagnent ou chargent les piéces honorables ; comme *besans*, *tourteaux*, *étoiles*, *croissans*, *billettes*, *annelets*, *oiseaux*, *quadrupédes*, &c. parce qu'elles le rempliſſent & le meublent.

POSITIONS DES MEUBLES.

Un ; se pose au centre de l'écu.
Deux ; se posent l'un sur l'autre.
Trois ; deux en chef, un en pointe.
Quatre ; deux en chef, deux en pointe.
Cinq ; en sautoir.
Six ; trois, deux & un.
Sept ; trois, trois & un.
Huit ; en orle.
Neuf ; trois, trois & trois.

Ces positions ne s'expriment point, parce qu'elles ont été ainsi réglées de convention unanime & d'usage ; mais si

ces mêmes *pièces* ou *meubles* étoient posés d'une autre maniere, il faudroit en désigner la position en blasonnant.

Ornemens extérieurs de l'Écu.

On nomme ornemens extérieurs, les casques, couronnes, cimiers, devises, cordons des ordres, anges & figures humaines qui tiennent les écus; les animaux qui les supportent, & généralement tout ce qui sert à les décorer au dehors.

Étymologies du mot Blason.

Ménage fait venir ce mot du Latin *latio, lationis*; à cause que les Chevaliers faisoient porter leur Blason sur leur écu.

Borel le dérive des mots Latins *laus* & *sonare*, en les joignant ensemble, & les faisant précéder de la lettre B.

Mais il est mieux avec le Comte de *Boulainvilliers*, le Pere *Menestrier*, & plusieurs autres Auteurs, faire venir le mot Blason de l'Allemand *Blasen*, qui signifie devise, proclamation, pour se faire connoître; parce que les Chevaliers & Gentilshommes, qui se présentoient aux anciens tournois, y étoient annoncés publiquement au son des trompettes. Ils y venoient avec pompe, accompagnés de leurs

Ecuyers, & suivis de leurs domestiques. Ces Chevaliers & Gentilshommes étoient décorés des couleurs des demoiselles qu'ils chérissoient, ce qui a été l'origine des *livrées*. Les serviteurs ou valets qui portoient les écus des Chevaliers étoient déguisés en *satyres*, *sauvages*, *monstres*, *lions*, &c. afin d'inspirer la terreur à ceux qui devoient combattre contre leurs maîtres, ce qui a occasionné les *tenans* & *supports* des Armoiries.

BLASONNER, verb. act. peindre des Armoiries avec les émaux qui leur conviennent ; représenter un Blason en gravure, avec des points, traits & hachures, qui en marquent les métaux, couleurs & fourrures.

BLASONNER, est aussi expliquer les piéces & meubles de l'Ecu, en termes propres & convenables.

MANIERE DE BLASONNER PAR PRINCIPES.

On nomme l'*émail* du champ de l'écu, ensuite la *piéce* ou *meuble* qui se trouve au centre.

Une famille porte : *d'azur, au lion d'or.*

Une autre porte, *d'or, à la fasce d'azur, accompagnée de trois étoiles de gueules.*

S'il y a *trois piéces* ou *meubles* semblables

dans un écu, ce qui arrive souvent, après avoir nommé l'*émail* du champ, on nomme les *trois piéces & leur émail.* Exemple : telle famille porte, *d'or, à trois annelets d'azur.*

S'il se trouve plusieurs *piéces* dans un écu, l'une sur l'autre, la *premiere* est la plus proche du haut, la *derniere*, celle qui approche le plus de la pointe.

S'il y a plusieurs *piéces longues*, posées perpendiculairement à côté l'une de l'autre; la *premiere* est à la droite de l'écu, la *derniere* à la gauche.

On doit éviter de nommer un *émail* que l'on a déja nommé. Une famille porte, *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois losanges d'or*, on dit, *accompagnée de trois losanges de-même.*

Une autre porte, *d'argent, à l'aigle d'azur, accompagnée en chef de trois besans d'azur, & en pointe de trois molettes d'éperons aussi d'azur;* on blasonne, *d'argent, à l'aigle, accompagnée en chef de trois besans, & en pointe de trois molettes d'éperons, le tout d'azur.*

Une famille porte, *d'or, au chevron d'azur, chargé de trois croissans d'or;* il faut dire, *chargé de trois croissans de l'émail du champ.*

BŒUF, subst. m. *bos, bovis;* animal qui paroît de profil & passant, la queue pendante.

Acorné, se dit de ses cornes, *onglé*, de

la corne de ſes pieds, lorſqu'elles ſont d'un autre émail que ſon corps.

Le Bœuf, dans l'écu, déſigne un pays abondant en moiſſons; il eſt le ſymbole de la fertilité.

34. De Beuvrand de la Vernotte, en Bourgogne.

D'azur, au bœuf d'or, couronné & clariné d'argent.

35. Boffin de la Sone, de Chate, de la Poype, d'Argenson, en Dauphiné.

D'or, au bœuf de gueules, au chef de-même, chargé de trois croix de Calvaire du champ de l'écu.

Ce chef a été ajouté à ces Armes depuis l'an 1516, que *Romanet* de Boffin fonda le mont Calvaire de la Ville de Romans en Valentinois.

BORDÉ, ée, adj. *cinctus, a, um*; ſe dit du chef, de la bande, du chevron, de la croix & d'autres piéces, qui étant d'un émail, ont un filet ou bordure d'un émail différent.

36. La Balme du Tiret, en Breſſe.

De gueules, à la bande d'argent, bordée d'or, accompagnée de ſix beſans en orle du ſecond émail.

37. La Coudre de Maurepas, en Bourgogne.

D'azur, à deux chevrons d'or, bordés de sable.

38. Dubouays de Couaibouc, de Saint Gondran, de Langouet, en Bretagne.

De sable, à la fasce d'argent, bordée de gueules.

39. Fontaine de la Neuville, en Picardie.

D'or, à trois écussons de vair, bordés de gueules.

BORDURE, subst. f. *limbus, i;* piéce en forme de ceinture, qui environne l'écu, & a trois quarts de partie de sa largeur.

Il y a des Bordures d'un seul émail; il y en a de deux émaux, étant componnées ou échiquetées, &c

On en voit de denchées, d'engrélées, &c.

40. Dulac de Montledier, de Pont-de-Larne, de Montvert, en Languedoc.

D'argent, à la bordure de gueules.

41. Meherent de la Verville, en Normandie.

D'argent, au chef d'azur, à la bordure de gueules brochante.

42. Dumotier de la Fayette, en Auvergne.

De gueules, à la bande d'or, à la bordure de vair.

43. FILZ-JAMES DE BERWICK, à Paris.

Ecartelé ; au premier & quatriéme quartier, contr'écartelé d'azur à trois fleurdelis d'or & de gueules à trois léopards d'or, l'un sur l'autre, *qui eſt d'Angleterre ;* au deuxiéme d'or, au lion de gueules, enclos dans un double trécheur, contre-fleuré de-même, *qui eſt d'Ecoſſe ;* au troiſiéme d'azur, à la harpe d'or, *qui eſt d'Irlande.* A la bordure componnée de douze compons d'azur & de gueules alternativement ; chaque compon d'azur chargé d'une fleurdelis d'or, chaque compon de gueules, chargé d'un léopard d'or.

BOUCLÉ, ée, adj. *fibulatus, a, um,* ſe dit du collier du lévrier ou d'un autre émail qui a une boucle.

BOUCLÉ, ſe dit auſſi d'un *anneau* qui pend de la gueule du buſle, lorſque cet *anneau* eſt d'email différent.

44. LEFEVRE DE LAUBRIERE, en Bretagne.

D'azur, au lévrier rampant d'argent, accolé d'un collier de gueules, bordé & bouclé d'or.

45. LA VEFVE DE METIERCELIN, DE SOMPSOIS ; en Champagne.

D'argent, au rencontre de buſle de gueules, bouclé de ſable, chacune des cornes ſurmontée d'une étoile du ſecond émail.

BOURDON, ſubſt. m. *baculus longior ;* meuble d'Armoiries, qui repréſente un bâton de pélerin.

Il ſignifie les voyages aux lieux ſaints.

46. La Bourdonnaye de Coettion, de Bralz, en Bretagne.

De gueules, à trois bourdons d'argent.

47. Guillart de la Garenne, en Normandie.

De gueules, à deux bnurdnns d'or, posés en chevron, accompagnés de trois rochers d'argent, deux en chef, un en pointe.

BOURDONNÉ, ée, adj. *globatus, a, um;* se dit d'un bâton arrondi à son extrémité supérieure, ou d'une croix pommetée à la maniere d'un bourdon de pélerin.

Les Prieurs mettent un bâton *bourdonné* derriere l'écu de leurs armes.

48. Rascas du Canet, en Provence.

D'nr, à la cnix bourdonnée, au pied fiché de gueules, au chef d'azur chargé d'une étoile à huit rais d'argent.

BOUTEROLE, subst. f. *extremæ acinacis vaginæ munimentum;* meuble qui représente la garniture qu'on met au bout du fourreau d'une épée, ou d'un badelaire, pour empêcher qu'ils ne percent.

Ce terme vient de *bouts à réolles*, empruntés des Espagnols, qui nomment ainsi les bouts des fourreaux de leurs épées.

49. BRUISET D'ONA, DE SAINT-PORCHER, en Breſſe.

Tiercé en faſce; au premier d'argent, à trois bouteroles de gueules; au deuxième d'or, à une faſce vivrée d'azur; au troiſième d'azur, à trois beſans d'or, 2 & 1.

50. SACGUESPEC DE THÉSY, DE FRANCAMPS, en Picardie.

De ſinople, à l'aigle d'or, chargée ſur l'eſtomac d'une épée d'argent en bande, garnie du ſecond émail, qu'elle ſemble tirer de ſon fourreau de ſable, la bouterole auſſi du ſecond émail.

BOUTOI, ſubſt. m. *apri roſtrum*; bout du grouin du ſanglier, que l'on nomme, lorſqu'il eſt d'émail différent de la hure, ou lorſqu'il ſe trouve tourné vers le haut de l'écu.

51. DE COUETGOUSAN, en Bretagne.

D'argent, à la hure de ſanglier de ſable, le boutoi tourné vers le haut de l'écu, la défenſe du champ.

BOUTONNÉ, ée; ſe dit d'une roſe, d'une fleur, lorſque les feuilles ſont d'un émail, & le bouton ou le centre d'un autre.

BOUTONNÉ, ſe dit auſſi du roſier qui a des boutons épanouis.

52.

52. LEROY DE BRÉ, DU MANOIR, en Normandie.

D'argent, à trois roſes de gueules, boutonnées d'or.

BRETESSÉ, ée, adj. ſe dit du ſautoir, du pal, de la faſce, de la bande, du chevron, qui ont des crénaux des deux côtés, qui répondent les uns aux autres.

53. FRISON DE BLAMONT, en Champagne.

D'azur, au ſautoir breteſſé d'or.

54. LALANDE DU LOU, DE TRÉGOUMAIN, en Bretagne.

De gueules, à la faſce breteſſée d'argent.

BRIS-D'HUIS, ſubſt. m. meuble de l'écu, qui repréſente une longue happe de fer, à queue patée, dont on ſe ſert pour faire mouvoir une porte ſur ſes gonds.

55. D'USSEL DE CHATEAUVERT, DE SAINT-MARTIAL, en Limoſin, & au pays de la Marche.

D'azur, à la porte ronde d'or, la ſerrure & les bris-d'huis de ſable; cette porte, accompagnée de trois étoiles du ſecond émail.

BRISÉ, ée, adj. ſe dit d'un chevron dont les deux branches ſe trouvent ſéparées, & auſſi d'une lance, d'un bâton ou écot caſſé en deux.

56. DE NOMPERÉ DE PIERREFITTE, en Forez.

D'azur, à trois chevrons brisés d'or.

57. LAFAIGE DE RIBES, en Auvergne.

D'azur, à deux lances passées en sautoir, brisées par leurs pointes, pendantes, l'une à dextre, l'autre à senestre.

BROCHANT, te, adj. *supergressus, a, um*, se dit du chevron, de la fasce, de la bande, de la cotice, & généralement de tout ce qui paroît sur une ou plusieurs piéces.

Ce terme vient du mot *broche*, qui étoit une aiguille d'ivoire ou de fil-d'archal, avec laquelle on faisoit des broderies sur les cotte-d'armes des anciens Chevaliers.

58. MORNAY DE MONTCHEVREUIL.

Burelé d'argent & de gueules, au lion morné de sable, couronné d'or, brochant sur le burelé.

59. DE SAINT-JULIEN, DE VERNIERE, DE LA CHASETTE, au Pays de la Marche.

De sable, semé de billettes d'or, au lion de même, brochant sur les billettes.

60. D'ALLEMAN, Baron d'URIAGE,

Seigneur de Champier, de Monmartin, en Dauphiné.

De gueules, semé de fleurdelis d'or, à la bande d'argent brochante.

La Terre d'Uriage a été érigée en Baronnie par Lettres du Roi CHARLES VIII, données à Lyon au mois de Février 1496, en faveur de *Soffrey* d'ALLEMAN, célébre dans l'Histoire sous le nom de Capitaine MOLAR.

La Maison d'ALLEMAN est une des plus illustres du Dauphiné, par les grands hommes qui en sont sortis; elle a donné des Cardinaux, des Archevêques & Evêques à l'Eglise; des Ambassadeurs, des Officiers d'un mérite distingué dans les premiers grades militaires; ses branches étoient si nombreuses dans le quinziéme siécle, que de-là est venu le proverbe: *gare la queue des* ALLEMAN.

BROYE, subst. f. meuble représentant un feston posé en fasce.

La BROYE est rare en Armoiries.

61. DE BARBIN DE BROYES, en Champagne.

Ecartelé; aux premier & quatriéme d'azur, à trois broyes d'or, l'une sur l'autre, *qui est de Broyes*; aux deuxiéme & troisiéme, d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, &

en pointe d'un lionceau du deuxiéme émail, *qui eſt de Barbin.*

LOUIS XIV permit à *Mathias* BARBIN, de porter aux premier & quatriéme quartier de ſes Armes, les Armoiries de l'ancienne Maiſon de BROYES, par brevet du 25 Mars 1658, en conſidération de ce qu'il avoit rendu des ſervices importans à Sa Majeſté & à l'Etat, pendant les guerres, depuis ſon avénement à la Couronne.

BURELÉ, ée, adj. ſe dit d'un faſcé de dix piéces; c'eſt un écu diviſé en dix eſpaces égaux par neuf lignes horiſontales; chaque eſpace a trois quarts de partie un vingtiéme, des huit parties de la hauteur de l'écu.

62. LEZAY DE LESIGNEM, en Poitou.

Burelé d'argent & d'azur.
Cimier : Une merluſine miſſante d'une cuve.
Deviſe : Pour loyauté maintenir.

BURELES, ſubſt. f. plur. *faſciæ minutæ pari numero ſex aut etiam octo.* Faſces diminuées en nombre pair, ordinairement de ſix, quelquefois de huit. On voit auſſi des écus où il n'y a que quatre bureles.

Quand il y a ſix bureles, elles ont chacune une demie partie, un treiziéme, un vingt-

fixiéme en hauteur, des huit parties de la hauteur de l'écu.

S'il y en a huit, elles ont chacune demie partie, d'une des huit parties de la hauteur de l'écu.

Lorſqu'il y a cinq ou ſept bureles dans l'écu, elles prennent le nom de Trangles.

L'étimologie des termes BURELÉ & BURELES vient (ſelon le Pere *Meneſtrier*, en ſon Hiſtoire de Lyon, page 345) d'une eſpéce de *cloiſon à bandes, couchées horiſontalement, qui laiſſoient des eſpaces vuides égaux à leur largeur; derriere il y avoit des rideaux de bure.* Ces cloiſons ſervoient dans les ſalles de Juriſdiction, à ſéparer les Juges du Peuple; ils recevoient les placets à travers les barreaux, lorſqu'ils donnoient audience.

63. BAZAN DE FLAMANVILLE, en Normandie.

D'azur, à quatre bureles d'argent, abaiſſées ſous un lion léopardé de-même, lampaſſé & couronné d'or.

BUSTE, ſubſt. m. Tête d'homme ou de femme, qui dans l'écu paroît de front juſqu'à la poitrine.

Ménage fait venir ce terme de *buſque*, à cauſe que les femmes mettent leur buſque au bas du corps.

D'autres, avec plus de vraiſemblance,

le dérivent de l'Allemand *bruſt*, qui ſignifie l'eſtomac.

64. DE GRANDMONT-FALON, en Franche-Comté, Duc de Caderouſſe, au Comtat Venaiſſin.

D'azur, à trois buſtes de reines de carnation, couronnés d'or, à l'antique.

Suivant la tradition, ces armes furent concédées à un de cette Maiſon, pour avoir tué en duel un géant qui faiſoit la guerre à trois ſœurs, filles & héritieres d'un Roi d'Ecoſſe.

CAB

CABLÉ, ée, adj. ſe dit d'un pal, d'une faſce, d'une croix ou autre piéce faite de cables tortillés.

1. ALDART DE MIGNIERES, en Gâtinois.

D'argent, à la faſce cablée de gueules & de ſinople, accompagnée en chef de deux étoiles du ſecond, & en pointe d'un croiſſant de même; ſur la faſce un écuſſon du champ, chargé d'une main feneſtre de gueules.

CABRÉ, adj. m. *equus arrectus*; ſe dit d'un cheval levé ſur ſes jambes de derriere.

Ce terme formé du verbe *cabrer*, vient du Latin *capra*, æ, chévre; parce qu'elle ſe léve ſouvent.

2. MOREL DE LA CARBONNIERE, en Normandie.

D'argent, au cheval cabré de sable; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'or, accôté de deux molettes d'éperons de même.

CADUCÉE, subst. m. *caduceus*, *i*, meuble de l'écu, qui représente une baguette, entrelassée de deux serpens ou bisses affrontés; de sorte que la partie supérieur de leur corps forme un arc. Cette baguette est terminée par deux aîles d'oiseau.

Le bâton ou baguette de caducée, marque *le pouvoir*, les serpens désignent *la prudence*, & les aîles *la diligence*.

Le CADUCÉE est l'attribut de Mercure, le Messager des Dieux.

3. COURTOIS DE MINUT, D'ISSUS, à Toulouse.

D'azur, au caducée d'or.

CANETTE, subst. f. *anaticula*, *æ*, petite cane de profil; elle a bec & jambes, ce qui la distingue de la merlette, qui n'a, ni l'un ni l'autre.

Les CANETTES sont souvent en nombre dans l'écu.

Il y a des CANETTES *armées*, *becquées* & *membrées* de différens émaux.

4. Mouesson de Lestang, en Bretagne.

D'argent, à trois canettes de sable.

5. Lancisse du Hamel, de la Jullennière, en Normandie.

D'argent, à trois canettes de sable, becquées & membrées de gueules.

CANON, subst. m. meuble qui entre en quelques écus, & représente un canon d'artillerie.

On dit *affûté* de son affût, quand il est d'émail différent.

6. Bombarde de Beaulieu, à Paris.

D'azur, au canon d'or, affûté de gueules, accompagné en chef d'une fleur-de-lis d'argent.

CANTON, subst. m. *quadratum in scuto*; portion quarrée de l'écu, qui joint un des angles supérieurs à dextre ou à senestre.

Le Canton a deux parties de large, des sept parties de la largeur de l'écu, & une demie partie de plus en hauteur.

Le Franc-Canton differe du Canton, en ce que ce premier est plus grand, & en ce qu'il occupe toujours l'angle dextre supérieur.

Cantons, au plur. s'entend des quatre vuides quarrés, quand il y a une croix

sur l'écu, & même des espaces triangulaires, s'il y a un sautoir. Ces CANTONS sont souvent chargés de quelques piéces ou meubles.

Les CANTONS de la croix, se distinguent par les deux en chef, les deux en pointe.

Les CANTONS du sautoir, celui en chef, celui au flanc dextre, celui au flanc seneſtre, celui en pointe.

7. LIVRON DE BOURBONNE, en Champagne.

D'argent, à trois fasces de gueules, au canton dextre du champ, brochant sur la premiere fasce, & chargé d'un roc d'échiquier du second émail.

8. DE BALMEY D'ORCHES, en Breſſe.

D'hermine, au canton seneſtre d'or, chargé d'une aigle de l'Empire.

CANTONNÉ, ée, adj. se dit lorſque dans les quatre cantons ou vuides d'une croix ou d'un sautoir il y a quelques meubles qui garniſſent ces espaces.

CANTONNÉ, ée, se dit aussi d'un lion, d'une aigle, ou autre animal, qui étant au milieu de l'écu, eſt accompagné de quatre meubles vèrs les angles.

9. DUFAY DE MENSEGERE, DE HEUGEVILLE, en Normandie.

De gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre molettes d'éperons de même.

10. VENOT D'HAUTEROCHE, en Bourgogne.

D'azur, au fautoir d'or, cantonné de quatre croiſſans d'argent.

CARNATION, ſubſt. f. *carnis color*, couleur de chair, parties nues du corps de l'homme, repréſentées au naturel, particulierement du viſage, des mains & des pieds.

La CARNATION eſt un émail qui peut ſe repréſenter dans l'Art héraldique, quand les armes ſont peintes ou enluminées; mais la gravure n'a point de traits ou hachures qui diſtingue les chairs humaines.

La couleur des belles chairs étant un mélange de blanc & de rouge, on pourroit la repréſenter en gravure par trois petites lignes perpendiculaires très-déliées ſur chaque partie, comme ſur le viſage, ſur chaque main, ſur chaque pied.

11. DE BATZ DE TRENQUELLEON, en Condomois.

De gueules, au Saint Michel de carnation, habillé d'argent à la Romaine, foulant à ſes pieds un dragon au naturel, & le perçant avec une lance d'or.

12. DE VILLEMENARD, en Berry.

D'azur, à trois mains de carnation.

CASQUE, ſubſt. m. *caſſis, idis, ga-*

lea, *æ*, meuble qui repéſente le CASQUE d'un guerrier.

Le CASQUE paroît dans l'écu de profil, & quelquefois de front.

Il eſt le ſymbole de l'homme de guerre.

13. GOHEAU DE LA ROULLORIE, DE LA JARRIE, en Bretagne.

De gueules, à trois caſques de profil d'argent.

14. CATIN DE VILLOTTE, DE RICHEMONT, en Bourgogne & en Breſſe.

D'azur, au caſque d'argent, poſé de front, au chef de même, chargé de trois merlettes de ſable.

CASQUE, ſubſt. m. *caſſis*, *idis*, ornement extérieur de l'écu, qui lui ſert de timbre. Ses lambrequins doivent être des mêmes émaux qui ſe trouvent dans les Armoiries.

Le CASQUE du Roi eſt *d'or*, *tarré de front*, *tout ouvert & ſans grille*, pour marquer ſon pouvoir abſolu.

Les Princes & les Ducs, portent leurs CASQUES *d'or*, *poſés de front*, *ſans grille*, *la viſiere preſque ouverte*.

Les Marquis, ont un caſque d'*argent*, *tarré de front*, *à onze grilles d'or*, *les bords de même*.

Les Comtes & les Vicomtes, ont un CASQUE d'*argent*, *tarré au tiers*, *à neuf grilles d'or*, *les bords de même*.

Les Barons ont un CASQUE d'*argent, les bords d'or, à sept grilles de même, tarré à demi-profil.*

Les Gentilshommes non titrés, portent un CASQUE d'*acier poli à cinq grilles, tarré de profil.*

L'Anobli nouvellement, a un CASQUE d'*acier de profil, montrant trois grilles à sa visière.*

Les CASQUES sont peu en usage actuellement sur les écus, on y met des *Couronnes.*

Ménage fait venir le mot CASQUE de *cassicum* ou de *casicus*, diminutif de *cassis, cassidis*, en la même signification.

CERCLÉ, ée, adj. *ligatus, a, um;* se dit d'un baril, d'un tonneau, d'une cuve, lié avec des cerceaux d'émail différent.

15. DE BAYS, en Bretagne.

De gueules, à trois cuviers d'argent, cerclés de sable.

CERF, subst. m. l'*f* ne se prononce pas, *cervus, i;* animal qui est toujours de profil dans les Armoiries; on le représente ordinairement passant, quelquefois courant.

Quand il est de bout, on le nomme *élancé;* couché sur ses jambes, il est dit *en repos.*

Rencontre de CERF, eſt ſa tête détachée du corps.

Le *Rencontre* paroît de front ; il y en a quelquefois pluſieurs dans un écu.

Maſſacre de Cerf ; ramure attachée à une partie du crâne.

Ramé, ſe dit du bois du cerf d'émail différent.

Un CERF qui de ſon fouffle chaſſe un ſerpent, & le met en fuite, eſt, ſelon les Naturaliſtes, l'emblême d'un guerrier, devant qui les ennemis ne fauroient tenir.

16. FRASANS DE TURCEY, en Bourgogne.

D'or, au cerf paſſant de gueules.

17. BONS DE FARGES, en Breſſe.

D'azur, au cerf paſſant d'or.

18. SEGUIRAN DE FUVEAU, en Provence.

D'azur, au cerf élancé d'or.

19. DE SOMMIEVRE D'AMPILLY, DE LIGNON, en Bourgogne.

D'azur, à deux rencontres de cerfs d'or.

CHABOT, ſubſt. m. *gabius*, *gabio capitatus* ; meuble d'Armoiries, qui repréſente un poiſſon qu'on trouve dans les

ruisseaux & rivieres. Il a la tête grosse, à proportion de son corps, qui va en diminuant jusqu'à la queue : il paroît en pal, la tête en haut, montrant le dos.

L'étymologie du terme CHABOT, vient de *capito*, dérivé de *caput*, à cause de la grosseur de sa tête.

20. ROUXEL DE RANLEAN, DE LA GRANGE, DE LA VALLÉE, en Bretagne.

D'azur, à trois chabots d'argent.

CHAMP, subst. m. *arca*, *æ*; fond de de l'écu sur lequel on pose les piéces & meubles d'Armoiries.

En blasonnant, l'usage est de nommer d'abord l'émail du champ, ensuite les piéces & meubles qui s'y trouvent.

On dit du CHAMP, pour éviter de répéter un émail semblable à celui de l'écu.

Le nom de CHAMP a été donné au fond de l'écu, parce qu'il est souvent chargé des armes que l'on prenoit autrefois sur l'Ennemi dans un champ de bataille.

21 RICARD DE JOYEUSE-GARDE, en Provence.

D'or, au griffon de gueules; au chef d'azur, chargé d'une fleurs de lis du champ.

CHAMPAGNE, sub. f. *planities infarius scuti*; piéce qui occupe au bas de

l'écu, une partie des huit de sa hauteur ; le bord supérieur est de niveau, ou en ligne horisontale : ce qui la distingue de la terrasse, dont la superficie a des sinuosités arrondies.

La CHAMPAGNE est aussi nommée PLAINE.

La CHAMPAGNE ou la PLAINE est une piéce rare en Armoiries.

22. ORGEROLLES DE SAINT POLQUES, en Bourbonnois.

De gueules, à la champagne d'or, au lion naissant de cette champagne, de même.

Si le lion naissoit du CHAMP de l'écu, on nommeroit la CHAMPAGNE après.

CHANDELIER, subst. m. *candelabrum*, *i*, meuble d'Armoiries. Il y a des CHANDELIERS d'Eglise, qui ont sur leur coupe ou partie supérieure, une fiche pointue, & des CHANDELIERS de ménage, qui differe des premiers, en ce que sur leur coupe il y a une bobéche.

23. LARGENTIER DE LA FORTELLE, DU CHESNOY, DE JOISELLE, en Champagne.

D'azur, à trois chandeliers d'Eglise d'or.

CHAPÉ, adj, m. se dit de l'écu divisé par deux lignes diagonales jointes au milieu du bord supérieur, & qui se ter-

minent l'une au flanc dextre, l'autre au flanc ſeneſtre.

Ce terme vient du mot CHAPE, parce que cette diviſion de l'écu imite une Chape d'Egliſe.

24. BOUTREN DE FRANQUEVILLE, en Normandie.

De gueules, chapé d'argent.

CHAPEAU, ſubſt. m. *petaſus*, *i*; meuble d'Armoiries, repréſenté à bord abatu.

Les Anciens ont pris le CHAPEAU pour l'hiéroglyphe de la liberté; on en voit ſur les médailles, avec cette légende: *libertas publica*, parce que lorſqu'ils affranchiſſoient leurs eſclaves, ils leur donnoient le CHAPEAU.

25. CAPELLI, à Avignon.

D'argent, au chapeau de ſable.

CHAPEAU, ſubſt. m. *petaſus*, *i*; ornement extérieur de l'écu d'un Prélat, d'un Abbé.

Le CHAPEAU des Cardinaux eſt de *gueules*, garni de deux long cordons, d'où pendent des houppes de même. Ces cordons ſont entrelaſſés, & ont cinq rangs de houppes de chaque côté, dans cet ordre, 1, 2, 3, 4 & 5.

Le CHAPEAU des Archevêques eſt de *ſinople*,

sinople, avec des cordons & des houppes en même nombre.

Le CHAPEAU des Evêques auſſi de *ſinople*, a deux longs cordons, d'où pendent dix houppes de chaque côté, 1, 2, 3 & 4.

Le CHAPEAU des Abbés & Protonotaires, eſt de *ſable*, avec ſix houppes, trois de chaque côté, 1 & 2.

INNOCENT IV, Génois, de la Maiſon de Fieſque de Lavagne, inventa l'uſage des CHAPEAUX rouges à Rome dans les cérémonies, vèrs l'an 1250; mais on ne les a mis ſur les Armes en Italie que depuis l'an 1300.

Cet uſage n'a commencé en France qu'environ l'an 1500.

Le Pere *Méneſtrier*, (en ſon Livre de l'origine des Armoiries, page 143,) dit que ce fut *Triſtan* DE SALASAR, Eſpagnol, Archevêque de Sens, qui paroît l'avoir introduit; il fit ſculpter ſes Armes en pluſieurs endroits de ſa Métropole: & à Paris, à l'Hôtel qu'il fit bâtir, quartier Saint Paul: cet Archevêque vivoit en 1510.

Les Cardinaux ont pris le chapeau & la couleur rouge en leur habit, afin de faire voir qu'ils ſont prêts de verſer leur ſang pour la foi.

Les Evêques, le CHAPEAU verd, pour marque de leurs franchiſes & exemptions de droits.

Les Abbés, la couleur noire, en témoignage de leur modeſtie & leur renonciation aux vanités mondaines.

CHAPELET, ſubſt. m. *globulorum ſacrorum ſeries, ei*; ornement extérieur de l'écu des Abbeſſes, des Commandeurs & Chevaliers de Malthe, des Commandeurs & Chevaliers de Saint Lazarre.

CHAPERONNÉ, ée, adj. ſe dit d'un épervier, d'un ſaucon, ou d'un autre oiſeau de proie qui a un chaperon pour lui couvrir la tête.

26. De Gouberville de Saint-Quentin, en Normandie.

D'azur, à trois éperviers d'or, chaperonnés de gueules.

CHARDON, ſubſt. m. *carduus, i*; plante qui ſe diſtingue dans l'écu par ſa tige & ſes feuilles, armées de piquans, dont le calice arrondi eſt terminé par une eſpéce de couronne.

Le Chardon, par ſes pointes piquantes, eſt l'emblême d'un Général d'armée, qui veille aux ruſes de l'ennemi, & lui préſente ſans ceſſe de nouveaux obſtacles.

27. Baillet de Saint-Germain, en Bourgogne.

D'argent, à trois chardons de ſinople.

CHARGÉ, ée, adj. m. & f. *onuſ-*

tus, *a*, *um*; se dit des piéces honorables & autres, sur lesquelles se trouvent un ou plusieurs meubles, tels que croissans, étoiles, merlettes, annelets, quintefeuilles, roses, croisettes, aiglettes, &c.

28. SCHET D'URSEL, en Artois.

De gueules, au chef d'argent, chargé de trois merlettes du champ.

29. BREVEDENT DE SAHURS, en Normandie.

D'argent, à trois anilles de sable, au chef d'azur, chargé de cinq besans d'or.

30. SERICOURT D'ESCLAINVILLIERS, en Picardie.

D'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.

CHAT, subst. m. *felis*, *is*; animal qui paroît de profil, la tête de front.

On nomme CHAT *effarouché*, celui qui est rampant; *hérissonné*, celui qui a le derriere plus élevé que la tête.

Le CHAT est l'emblême de la liberté, car, quoiqu'animal domestique, il miaule lorsqu'il se trouve enfermé, & qu'il désire aller sur les toîts se promener.

31. LECHAT DE KERSAINT, en Bretagne.

De sable, au chat effarouché d'or.

CHÂTEAU, subst. m. *castrum*, *i*; meuble de l'écu, qui représente la rési-

dence des anciens Seigneurs, il eſt formé ordinairement d'un corps de logis & de deux tours couvertes, terminées chacune par une girouette. S'il y a plus de deux tours, il faut l'exprimer en blaſonnant.

On dit *ouvert*, de la porte d'un CHÂTEAU; *ajouré*, des fenêtres; & *maçonné*, des joints des pierres; lorſqu'ils ſont de différens émaux.

Le mot CHÂTEAU vient du Latin *caſtrum*, un fort, une citadelle.

32. DE BEAUFORT DE LAUNAY, en Champagne.

D'azur, au château d'argent.

33. ATTENOL DE GOURDON, en Dauphiné.

De gueules, au château à trois tours d'or, au chef couſu d'azur, chargé d'un croiſſant d'argent.

34. DUGLAS D'ARANCY, proche Laon.

D'azur, au château à trois tours d'argent.

CHAUSSÉ, adj. m. ſe dit d'un écu diviſé par deux lignes diagonales, jointes vèrs la pointe ou le bas de l'écu, & qui ſe terminent, l'une au flanc dextre, l'autre au flanc ſeneſtre; c'eſt l'oppoſé au *chapé*.

35. DE BRESSY DE SABLONS, en Normandie.

De gueules, chauſſé d'hermine.

CHAUSSETRAPE, ſubſt. f. *mures ferreus ;* meuble qui repréſente un inſtrument de fer garni de quatre pointes, diſpoſées en triangle, de ſorte qu'en le jettant à terre, une ſe trouve de bout.

Les CHAUSSETRAPES ſervent à la guerre pour bleſſer les chevaux des Ennemis; on en ſeme ſur une brêche ou dans un champ où la cavalerie doit paſſer, afin de ralentir ſa marche.

36. DE GUETTEVILLE DE GUENONVILLE, en Normandie.

D'argent, ſemé de chauſſetrapes de ſable.

CHEF, ſubſt. m. *ſcuti caput ;* piéce honorable, dont la hauteur eſt de deux parties, des ſept de la largeur de l'écu, & qui ſe termine au bord ſupérieur.

Il repréſente le *caſque* de l'homme de guerre, ou de l'ancien Chevalier.

Il y a des CHEFS unis, il y en a chargés de diverſes piéces.

CHEF *abaiſſé ;* eſt celui qui ſe trouve ſous un autre CHEF.

CHEF *bandé ;* celui diviſé en ſix eſpaces par cinq lignes diagonales dans le ſens des bandes, de deux émaux alternés.

CHEF *chargé ;* celui ſur lequel on voit quelque piéce ou meuble.

CHEF *couſu ;* celui de métal, lorſque

le champ eſt de métal ; ou de couleur, quand le champ eſt de couleur.

CHEF *denché ;* celui qui au long du bord inférieur, a nombre de petites pointes en maniere de ſcie.

CHEF *échiqueté ;* celui qui eſt diviſé en deux ou trois tires, ou rangs de carreaux en échiquier.

CHEF *émanché ;* celui dont le bord inférieur ſe termine en pluſieurs pointes triangulaires, qui imitent les manches des anciens.

CHEF *engrelé ;* celui qui a de petites dents, dont les cavités ſont arrondies.

CHEF *loſangé ;* celui qui eſt diviſé en loſanges.

CHEF *retrait ;* celui qui n'a en hauteur que la moitié de ſa proportion ordinaire.

CHEF *ſoutenu ;* celui auquel eſt joint une diviſe qui ſemblent le ſoutenir.

Ce terme vient du mot CHEF, qui en vieux gaulois a ſignifié la *tête de l'homme*, & eſt dérivé du latin *caput*, en la même ſignification, tiré ſelon *Nicod.* du grec κεφ, *ceph.*

37. VENTIMILLE DU LUC, en Provence.

De gueules, au chef d'or.

38. D'AGRAIN DES HUBAS, D'ELZE, en Languedoc.

D'azur, au chef d'or.

39 DE SAINT-LAURENT, DE QUETTIEVILLE, en Normandie.

D'azur, au chevron d'or, au chef cousu de sable, chargé de trois étoiles du second émail.

40. COETANSCOURS DE KERBOUSIC, en Bretagne.

D'argent, au chef denché de gueules.

41. DE FOUGERES D'OIN, en Berry.

D'azur, au chef lozangé d'or & de gueules.

42. DE BELLANGER DE NANTEUIL-LA-FOSSE, à Paris.

De gueules, au lion d'argent, au chef d'azur, chargé de deux molettes d'éperons d'or, & soutenu d'une divise de même.

CHÊNE, subst. m *quercus, ûs;* meuble de l'écu, qui représente un CHÊNE; il se distingue des autres arbres par les glands dont il est chargé.

On dit du Chêne; *fruité*, lorsque les glands sont d'émail différent.

Le CHÊNE est le symbole de la force & de la puissance. Les Anciens honoroient cet arbre, ils faisoient des couronnes de ses branches, & les mettoient sur la tête de ceux qui avoient sauvé la vie à des citoyens.

Les Anciens donnoient aussi des couronnes de feuilles de CHÊNE aux gens

de guerre, pour les récompenſer de leurs actions éclatantes

43. De Boissinard de Margou, en Berry.

D'or, au chêne de ſinople.

CHEVAL, ſubſt. m. *equus, i;* animal qui paroît de profil dans l'écu.

Cheval *gay;* celui qui eſt nud, ſans bride ni licol, qui ſemble ſe promener.

Cheval *cabré;* celui qui eſt levé ſur ſes deux pieds de derriere.

Cheval *courant;* celui dont les quatre jambes ſont étendues en l'air.

Cheval *bardé, houſſé* & *caparaçonné;* celui qui a tous ſes harnois.

On nomme Cheval *animé*, celui qui a l'œil d'un autre émail que ſon corps.

Animé, ſe dit auſſi de la tête ſeule de cet animal, lorſqu'elle a l'œil d'émail différent.

Le Cheval a les qualités de pluſieurs animaux; il a le *courage* du lion, l'*œil* de l'aigle, la *force* du bœuf, la *viteſſe* du cerf, l'*agilité* du renard.

Un Cheval bien dreſſé, eſt docile, adroit, courageux; il ne s'épouvante point du bruit du canon, s'élance ſur l'ennemi dans les batailles ſans craindre les dangers, ſe précipite ſur les épées, les baïonnettes, les armes à feu,

& dans les flammes : auſſi a-t'il été pris pour l'hiéroglyphe de la valeur & de l'intrépidité.

44. CHEVALERIE DU PLESSIS, DE BOISANGER, en Bretagne.

De gueules, au cheval cabré d'argent.

45. LACROIX DE CHEVRIERES, en Dauphiné.

D'azur, à la tête de cheval d'or, animée de gueules ; au chef couſu de même, chargé de trois croiſettes d'argent.

CHEVELÉE, adj. f. ſe dit d'une tête humaine, lorſque les cheveux ſont d'un autre émail.

46. PELLEVÉ DE FLERS, DE BOURY, en Normandie.

De gueules, à la tête d'homme de profil d'argent, chevelée d'or, les cheveux levés.

47. LE GENDRE DE SAINT-AUBIN, DE LORMOY, à Paris.

D'azur, à la faſce d'argent, accompagnée de trois buſtes de filles de-même, chevelées d'or.

Ces armes ſont parlantes, faiſant alluſion au proverbe, *Qui a des Filles, aura des Gendres.*

CHEVRON, ſubſt. m. une des ſept piéces honorables ; elle eſt pointue en haut avec deux branches qui s'étendent

vers les angles inférieurs de l'écu ; chaque branche a deux parties, des sept de la largeur du même écu.

CHEVRON *abaissé ;* est celui dont la pointe se termine vers le centre de l'écu.

CHEVRON *alésé ;* celui dont les extrémités des branches ne touchent point les angles inférieurs de l'écu.

CHEVRON *couché ;* celui dont la pointe est tournée vers un des flancs de l'écu ; on doit spécifier en blasonnant, si c'est à dextre ou à senestre qu'il est tourné.

CHEVRON *parti ;* celui qui a ses branches ; une d'un émail, l'autre de différent émail.

CHEVRON *ployé ;* lorsque ses branches sont courbes.

CHEVRON *renversé ;* quand il paroît en forme d'un V ; l'extrémité de chaque branche étant en haut, & la pointe vers le bas de l'écu.

CHEVRON *brisé ;* celui dont la pointe séparée en haut, paroît fendue, sans que les branches soient entierement détachées.

CHEVRON *écimé ;* celui dont la pointe paroît coupée horisontalement.

CHEVRON *failli ;* celui dont une branche est séparée en deux.

CHEVRON *ondé ;* celui dont les branches sont en ondes.

CHEVRONS *appointés ;* se dit de deux

CHEVRONS à contre-sens, c'est-à-dire, que le premier au haut de l'écu est renversé, & l'autre dessous est droit, de sorte que leurs deux pointes se joignent.

Il y a des CHEVRONS *accompagnés*, *échiquetés*, *losangés*, &c. *Voyez* chacun de de ces termes en l'ordre alphabétique.

Certains Auteurs, disent que le CHEVRON représente *l'éperon de l'ancien Chevalier.*

D'autres, prétendent qu'il représente *une barriere de lice* des anciens tournois.

48. LOMBELON DES ESSARTS, en Normandie.

De gueules, au chevron d'or.

49. POLIGNY D'EVRANS, en Franche-Comté.

De gueules, au chevron d'argent.

50. BROSSIN DE MÉRÉ, en Touraine.

D'argent, au chevron d'azur.

51. AYRAULT DE SAINT-THENIS, DE CHEMAINS, en Anjou.

D'azur, à deux chevrons d'or.

52. JOUIN DE LA CHASEIGNEBAIE, en Bretagne.

D'azur, à deux chevrons d'argent.

53. De Bassompierre de Remonville, en Lorraine.

D'or, à trois chevrons de gueules.

54. Tenarre de Montmain, en Bourgogne.

D'azur, à trois chevrons d'or.

CHEVRONNÉ, ée, adj. se dit d'un écu divisé en six espaces égaux entr'eux, de deux émaux alternés, dans le sens des chevrons.

Si le Chevronné étoit de plus de six piéces, comme de huit ou de dix, il faudroit l'exprimer en blasonnant.

Il y a aussi des pals & autres piéces de l'écu, qui sont Chevronnés.

Les termes Chevron & Chevronné, ont pris leur nom des Chevrons des édifices, à cause de leurs ressemblances. Ces derniers Chevrons ont été nommés *caprone* de *capreolus*, en la même signification, suivant *Pérault*, traducteur de *Vitruve*.

55. D'Aché de Larrey, en Normandie.

Chevronné d'or & de gueules.

CHIEN, subst. m. *canis, is*; animal domestique, on en voit peu dans l'écu, si ce n'est de l'espéce nommée Lévriers.

Accolé, se dit du Chien qui a un collier au col.

Le Chien témoigne pour ſon Maître un attachement inviolable; il eſt le ſymbole de la fidélité, de l'obéiſſance & de la ſoumiſſion.

56. Duplessis de la Bayejanot, en Bretagne.

D'argent, au chien d'azur.

57. Brachet de Maslaurent, en Limoſin.

D'azur, à deux chiens braques d'argent.

CINTRÉ, adj. m. *cinctus*; ſe dit d'un globe ou d'un monde entourré d'un cercle de différent émail.

58. Boussinau de Lapaticiere, en Bretagne.

D'azur, à trois globes d'or, ceintrés de ſable.

CIPRÈS, ſubſt. m. *cypariſſus, i*; arbre droit, haut & pointu; ſon émail particulier eſt le ſinople.

Le Ciprès donne une odeur parfumée, lorſqu'on le brûle.

Borel, Roi des Celtes, ayant perdu ſa fille Ciparissa, fit planter cet arbre ſur ſon tombeau, on lui donna le nom de Ciprès, & depuis ce tems, il fut le ſymbole du deuil & de l'affliction.

59. Blou des Precis, Seigneur de Thueits, de Serrecourt, &c.

D'argent, au ciprès de ſinople.

CLARINÉ, ée, adj. ſe dit du bœuf, de la vache, du mouton, de la brebis, du mulet, du chameau, & de quelques autres animaux qui ont une clochette attachée au col.

CLARINÉE, ſe dit auſſi des têtes de ces animaux détachées de leurs corps, leſquelles ont pareillement une clochette au col.

Ce terme vient de CLARINE, qui eſt une ſonnette que l'on met au col des beſtiaux qui paiſſent dans les préries, pour reconnoître au tintement ſi on les perd de vue; cette CLARINE eſt ainſi nommée, parce qu'elle a un ſon fort clair.

60. DE VIGNES DE PUILAROQUE, au bas Montauban.

D'or, à une vache de gueules, clarinée d'argent, paſſante ſur une terraſſe de ſinople.

61. GRIMAUD DE BÉESGUES, en Dauphiné.

D'azur, à trois têtes de chameaux d'or, clarinées d'argent.

CLECHÉE, adj. f. ſe dit d'une croix vuide, dont chaque branche s'élargit à l'extrémité, & fait paroître trois angles rentrans intérieurement, & autant d'angles ſaillans aux dehors, leſquels ſont terminés par de petits boutons.

Cette croix eſt ainſi nommée, de ce que ſes branches figurées de la ſorte, imitent les anneaux des clefs des anciens.

Elle eſt ſemblable à celle des anciens Comtes de TOULOUSE, qui étoit d'*or en un champ de gueules*, que la Province de Languedoc a retenu.

La Maiſon de VENASQUE, que le Pere *Méneſtrier* donne pour exemple, dans ſa méthode du Blaſon, au terme CLECHÉ, eſt éteinte depuis plus de trois ſiécles, & fondue en une branche de la Maiſon de THÉSAN, que l'on nomme de THÉSAN-VENASQUE.

Les VENASQUE qui prétendoient deſcendre d'un Cadet des Comtes de TOULOUSE, portoient d'*or, à la croix vuidée, clechée, pommetée & aleſée de gueules.*

62. THÉARD DE COTIERES, à Paris.

De gueules, à la croix vuidée, clechée, pommetée & aléſée d'or.

CLEF, ſubſt. f. *clavis, is;* meuble d'Armoiries qui entre dans pluſieurs écus.

La CLEF, ſe poſe *en pal*, le panneton en haut; ſi elle étoit dans une autre poſition, il faudroit l'exprimer en blaſonnant.

Deux CLEFS, ſe poſent *adoſſées, affrontées* ou *en ſautoir.*

Trois CLEFS, *deux & une.*

La CLEF eſt l'hiéroglyphe de la ſûreté; elle déſigne auſſi la ſoumiſſion, puiſqu'aux priſes des Villes & Places fortes, les Gouverneur & Officiers municipaux en apportent au vainqueur.

63. D'ANTIN DE SAINT PÉ, DE HON, en Bigorre.

D'or, à une clef de ſable, couronnée d'une couronne ducale de-même.

64. GILLART DE KERENFLECH, en Bretagne.

De gueules, à deux clefs d'argent, paſſées en ſautoir.

65. CHEVALIER DE LA FRAPINIERE, DE SAULX, DE LA COINDARDIERE, DU TAIS, en Poitou.

De gueules, à trois clefs d'or, 2 & 1, les deux en chef adoſſées.

Jean CHEVALIER DE LA COINDARDIERE, fut reçu Chevalier de Malthe le 6 Septembre 1612.

François CHEVALIER DU TAIS, fut reçu Chevalier de Malthe le 25 Juillet 1648.

François, CHEVALIER DE SAULX, de la même famille, a été le premier Evêque d'Alais en 1694. Ce Prélat d'un mérite diſtingué, fut choiſi pour remplir ce Siége, à cauſe de ſon ſavoir profond,

profond, de ſon zèle à annoncer la parole évangélique, & du talent merveilleux qu'il avoit de convertir les hérétiques, qui étoient en grand nombre dans ce nouveau Diocèſe. Il mourut vers l'an 1712.

CLOCHE, ſubſt. f. *Campana, æ*, meuble de l'écu qui repréſente une cloche.

BATAILLÉ, ſe dit du battant, lorſqu'il eſt de différent émail.

66. BOTMILIAU DE KERMADEC, en Bretagne.

D'azur, à trois cloches d'argent.

67. TRIMOND DE PUIMICHEL, en Provence.

D'azur, à la cloche d'argent, accompagnée en chef d'une croiſette trefflée d'or.

CLOU DE LA PASSION, ſubſt. m. *Clavus paſſionis*. Meuble de l'écu, ainſi nommé, de ce qu'il reſſemble aux clous qui ont ſervis au crucifiement du Sauveur.

68. DUBOIS DE GIVRY, en Touraine.

D'or, à trois clous de la Paſſion de ſable; au chef d'azur, chargé de trois aigrettes d'argent.

69. DROUIN DE LA BORDE, à Paris.

D'azur, à trois clous de la Paſſion, d'or, appointés

en pairle, accompagnés de trois étoiles d'argent, une en chef, deux en pointe.

CLOUÉ, ée, *clavis confixus, a, um*, se dit des clous qui paroissent aux fers des Chevaux, des Mulets, aux colliers des Chiens, &c. lorsqu'ils sont d'émail différent.

CLOUÉ, se dit aussi des clous qui se trouvent quelquefois aux intersections du fretté.

70. DE LA FERRIERE DE TESSÉ, au Maine.

D'or, à six fers de mulets d'azur, cloués d'argent, à la bordure d'hermine.

71. BARDONENCHE DE THORANE, en Dauphiné.

D'argent, fretté de gueules, cloué d'or.

CŒUR, subst. m. *cor, dis*, meuble de l'écu: il représente la partie principale du corps humain, qui l'anime continuellement tant qu'il existe.

CŒUR *enflammé*, est celui dont il sort une flamme.

Le CŒUR est le symbole de la force, de la vigueur, du courage, de l'intrépidité, du désir de servir son Prince & la Patrie.

72. JOUHANNIC DE COETDREZO, en Bretagne.

D'argent, à trois cœurs de gueules.

73. La Cour de Basleroy, de Maltot, en Normandie.

D'azur, à trois cœurs d'or.

COLOMBE, subst. f. *avis veneris*, oiseau qui paroît dans l'écu, de profil, son émail particulier est l'argent.

La Colombe soutient souvent un rameau d'olivier en son bec.

La Colombe est le symbole de la douceur, de l'union & de l'amour conjugale: selon la Fable, c'est l'attribut de Vénus.

74. Daoust de Coolus, en Champagne.

De gueules, à la colombe d'argent, ayant en son bec un rameau d'olivier d'or.

COLONNE, subst. f. *columna*, æ, meuble qui représente une Colonne d'Architecture; sa proportion est toujours toscane dans les Armoiries, c'est-à-dire, qu'elle a sept diametres de hauteur. On la pose sur un socle ou soubassement d'un diametre, ce qui lui donne en total huit diametres de haut; on ne nomme le chapiteau, la base & le socle, que lorsqu'ils se trouvent d'un autre émail que le fût.

S'il y a un chef dans l'écu, la Colonne n'a que sept diametres, compris le socle.

La Colonne est l'hiéroglyphe de la solidité & de la fermeté.

Ce terme vient du latin *columna*, dérivé de *columen*, piéce de bois posée perpendiculairement, qui soutient le faîte d'un édifice, selon *Vitruve*.

75. GASTINEL DE SAINT-NICOLAS, en Normandie.

D'azur, à trois colonnes d'or.

76. MOURAUD DE LA SAUVAGERIE, en Bretagne.

D'argent, à trois colonnes de gueules.

77. DE LIONNE DE CLÉVESON, en Dauphiné.

De gueules, à la colonne d'argent, le chapiteau, la base & le socle d'or; au chef cousu d'azur, chargé d'un lion léopardé du troisiéme émail.

COMETE, subst. f. *cometa*, æ, représentation d'une COMETE dans l'écu, qui paroît en forme d'étoile à huit rais, dont une inférieure à senestre, s'étend en bande ondoïante, & se termine en pointe en maniere de queue, deux fois plus longue que chacune des sept autres rais.

78. ROSIERE D'ARBIGNY, en Champagne.

De sable, à trois comètes d'argent.

COMÉTÉ, adj. m. se dit du pal ondoïant qui se termine en pointe, & est mouvant du bord supérieur de l'écu.

Le pal ondoïant & pointu, mouvaot du bas de l'écu, eſt dit flambant.

79. DE THERMES, en Guyenne.

D'azur, à trois pals cométés d'argent.

COMPON, ſubſt. m. Piéce du componé; il y a ordinairement pluſieurs COMPONS enſemble; alors ils ſont de deux émaux différeos & alternés; c'eſt une tire ou rangée de carreaux; il faut nommer le nombre des COMPONS, en blaſonnant.

80. HENNEQUIN DE LA FAGNE, DE SAINT AUBIN, en Normandie.

D'argent, à la bande componnée d'azur & d'or, de ſix compons.

COMPONÉ, ée, adj. ſe dit du pal, de la bande, ou autre piéce honorable; diviſés en un rang de carreaux de deux différents émaux alternativement.

Les termes COMPON & COMPONÉ ſont des vieux mots Gaulois, dérivés du latin *componere*, compoſer, mettre en ordre, arranger.

81. DE VERFEY DE SAINT NISIER-LE-DÉSERT, en Breſſe.

De gueules, au pal componné d'or & d'azur, de ſix compons.

82. CARREL DE MERCEY, à Evreux.

D'hermine, à la bande componnée d'or & de gueules de ſix compons.

CONTOURNÉ, ée. se dit du lion, ou autre animal quadrupede, d'une merlette, ou autre oiseau, même des reptiles, qui au lieu d'être tournés vèrs la dextre de l'écu, comme il est d'usage, se trouvent tournés à seneſtre.

CONTOURNÉ, se dit aussi du croissant, dont les pointes sont à seneſtre.

Aux supports des Armoiries; l'on voit souvent des lions & des lévriers vis-à-vis l'un de l'autre, dont les têtes sont contournées.

83. LA FAYE DE MALLON, en Normandie.

D'argent, au lion contourné de sable.

84. KERGOF DE PANTAULEN, en Bretagne.

D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de six merlettes contournées de sable, trois en chef, trois en pointe.

85. DE SAINTE MARIE D'AIGNAUX, en Normandie.

Ecartelé; aux premier & quatriéme quartiers; d'or, au croissant contourné de gueules; aux deuxiéme & troisiéme plein d'azur.

CONTRE-BRETESSÉ, ée, adj. se dit du pal, de la fasce, de la bande, du chevron, &c. qui ont des crénaux des deux côtés; les crénaux d'un côté, posés

vis-à-vis les merlons, ou pleins du côté opposé.

86. Cronambourg de Saint Génois, de Broin, en Bourgogne.

D'argent, à deux fasces contrebretessées de sable.

CONTRE-CHEVRONNÉ, adj. se dit d'un écu parti de trois traits & Chevronné, ce qui forme un double Chevronné, ou deux rangs de Chevrons à côté l'un de l'autre, dont toutes les branches sont de deux émaux alternés.

87. De la Haye de Ventelet, à Paris.

Contre-chevronné d'or & de gueules de huit piéces, à chaque rang de l'un à l'autre.

CONTRE-COMPONÉE, adj. se dit d'une bordure componée, lorsque le champ de l'écu a plusieurs fasces, ou est fascé, & que les deux émaux de ce champ, semblables aux deux émaux de la bordure componée, se trouvent opposés à dextre & à senestre.

88. Seve de Flecheres, à Paris.

Fascé d'or & de sable, à la bordure contre-componé de-même.

CONTRE-ÉCARTELÉ, ée; adj. se dit d'u quartier d'un écartelé, qui est encore écartelé; ou d'une bordure, dont

l'émail eſt oppoſé à celui d'un écartelé.

89. De Crévant d'Humieres, en Picardie.

Ecartelé; aux premier & dernier quartiers, contre-écartelé, d'argent & d'azur, *qui eſt de Crévant*; aux deuxiéme & troiſiéme d'argent, fretté de ſable, *qui eſt d'Humieres.*

90. Adalbert de Valabregues, en Languedoc.

Ecartelé d'or & d'azur, à la bordure contre-écartelée de-même.

CONTRE-FASCÉ, adj. ſe dit d'un écu faſcé de quatre, ſix ou huit piéces diviſé en deux par un parti, ce qui forme, tant à dextre qu'à ſeneſtre, huit, douze ou ſeize faſces, deux à deux, de deux émaux oppoſés.

91. De Ficte de Soucy, à Paris.

Contre-faſcé d'azur & de ſable de huit piéces; les quatre d'azur, chargée chacune d'un rameau d'olivier d'or, la tige à dextre.

CONTRE-HERMINE, ſubſt. f. champ d'un écu de *ſable*, ſemé de mouchetures d'hermine d'*argent.*

92. De Laval, Seigneur de Laval, en Normandie.

Contre-hermine.

CONTRE-PALÉ, adj. *palis in*

transversum ductis ; se dit d'un palé de six ou de huit piéces, divisé en deux par un coupé, de sorte qu'il s'y trouve douze ou seize pals, la moitié dessus, l'autre moitié dessous, & leurs émaux sont opposés.

93. MOUSIN DE ROMECOURT, D'HESSONCOURT, à Paris.

Contre-palé d'or & de sable de douze piéces.

94. FILLEUL DE DORVILLE, en Normandie.

Contre-palé de sinople & d'argent de seize piéces.

CONTRE-PASSANT, te, adj. se dit du léopard, du lion léopardé, ou autre animal, qui, au lieu de paroître marcher vèrs la dextre de l'écu, semble aller du côté senestre.

95. CHEFDEBIEN DE BISANET, DE SAINT-AMANS, à Narbonne.

D'azur, à la fasce d'argent accompagnée, de deux lions léopardés d'or, celui en pointe contre-passant.

CONTRE-POSÉ, ée, adj. *contra positum ;* se dit des flêches, haches-d'armes, & autres piéces de longueur, dont les pointes ou le tranchant, au lieu d'être tournées à la dextre de l'écu, se trouvent à senestre.

CONTRE-POSÉ, se dit aussi d'un éperon tourné à senestre.

96. Sébastiane de Porcheres, en Provence.

De gueules, à quatre fléches d'or en fasces l'une sur l'autre ; la premiere & la troisiéme contre-posées.

97. Gautier de Valabres, en la même Province.

D'azur, à deux éperons d'or, les liens de gueules, le second éperon contre-posé.

CONTRE-POTENCÉ, ée, se dit d'un pal, d'un chevron, d'une fasce, d'une bande, &c. chargés de potences opposées les unes aux autres, qui par leurs compartimens & retours d'équerre, imitent les guillochis d'architecture, nommés vulgairement ornemens à la Grecque.

98. Romagere de Rossecy, au Pays d'Auch.

D'azur, au chevron vuidé & contre-potencé, accompagné en chef de deux losanges, le tout d'or ; en pointe un lionceau d'argent.

99. Abessens de Saint-Rome, d'Aguts, de Pechaudie, de Segreville, d'Ousieres, à Castres, en Albigeois.

D'argent, à la rose de gueules, tigée & feuillée de deux feuilles de sinople posée en barre, une bande d'or contre-potencée de-même, remplie d'azur, brochante sur le milieu de la tige de la rose.

100. DE CHAMPAGNE DE MORSAINS DE LECHELLE, DE LUNAY, en Champagne.

D'azur, à la bande d'argent, accôtée de deux cotices d'or vuidées, contre-potencées de-même, de treize potences chacune.

On prétend que ces Armoiries (qui ſont auſſi celles de la Province de Champagne) repréſentent une campagne, dont la *bande* eſt le grand chemin, & les *potences*, *contre-potences*, les ſéparations des terres.

CONTRE-VAIR, ſubſt. m.

Le VAIR, eſt une fourrure en forme de quatre rangs ou tires de cloches renverſées d'*argent*, ſur un fond d'*azur*.

CONTRE-VAIR, eſt cette même fourrure, dont des quatre rangs, les pointes du premier rangs ſont appointées avec celles du ſecond rang; de-même les pointes du troiſiéme rang avec celles du quatriéme; de ſorte que les baſes du deuxiéme rang poſent ſur celles du troiſiéme, en ligne directe du coupé de l'écu.

Le Pere *Meneſtrier* a pris le CONTRE-VAIR pour le CONTRE-VAIRÉ, & bien d'autres après lui, ſont tombés dans l'erreur.

Si l'un des deux émaux d'*argent* & d'*azur* du CONTRE-VAIR étoit changé, ſoit

or pour *argent*; *gueules* pour *azur*, ou autre émail; alors le CONTRE-VAIR deviendroit CONTRE-VAIRÉ

101. DU PLESSIS-ANGER, à Paris.

Contre-vair.

CONTRE-VAIRÉ, subst. m. figure disposée dans le même ordre qu'au CONTRE-VAIR, à la différence des émaux d'*argent* & d'*azur*, qui ne se trouvent plus ensemble; mais ils peuvent s'y trouver l'un ou l'autre, avec un autre émail.

102. DE CASTELBIGART, au Pays du Maine.

Contre-vairé d'or & de gueules.

COQ, subst. m. *gallus*, *i*; meuble qui entre dans plusieurs écus. Il est toujours de profil, la tête levée, la queue retroussée, dont les plumes retombent en portions circulaires.

On dit de cet oiseau, *crêté*, *becqué*, *barbé*, *membré*; lorsque sa crête, son bec, sa barbe, ses jambes sont d'un autre émail que son corps.

COQ *chantant*; est celui qui a le bec ouvert, & semble chanter.

Les Gaulois ont pris le COQ dans leurs enseignes & drapeaux; il désigne les

combats & la victoire, parce qu'il est de tous les oiseaux le plus courageux, aimant mieux mourir que de céder à son ennemi.

103. De Vogué de Montlaur, d'Aubenas, en Vivarais.

D'azur, au coq d'or, chantant; crété, barbé & membré de gueules.

Devise : *Sola vel voce leones terreo* : J'épouvante les lions par mon seul chant.

104. De Cokborne de Villeneufve en Champagne.

D'argent, à trois coqs de gueules.

COQUERELLES, substant. f. plur. *avellanæ*; représentation de noisettes dans leurs gousses, jointes ensemble au nombre de trois, telles qu'on les trouve sur les noisettiers; leur émail particulier est le *sinople*.

Les Coquerelles sont rares dans l'écu.

Ce terme vient du vieux Gaulois *coquerées*, qui a signifié des noisettes toutes vertes.

105. Huault de Montmagny, de Bernay, à Paris.

D'or, à la fasce d'azur, chargée de trois molettes d'éperons du champ, & accompagnée de trois coquerelles de sinople.

106. NOIZET DE BARRA, en Champagne.

D'argent, à la croix de gueules, chargée d'une épée du champ, garnie d'or, & cantonnée de quatre coquerelles de sinople; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.

COQUILLE, subst. f. *concha, æ*, meuble qui représente une COQUILLE de mer.

Les COQUILLES dans les Armoiries montrent le dehors, elles sont ombrées à gauche.

Il y en a qui chargent ou accompagnent les piéces honorables, ou autres piéces.

Les COQUILLES, dont on voit le creux, sont nommées VANETS, & se trouvent rarement dans les Armoiries.

Les COQUILLES désignent les pelerinages.

107. AMANZÉ DE CHOFAILLES, en Bourgogne.

De gueules, à trois coquilles d'or.

108. D'ESCANEVELLE DE COUCY, DE QUILLY, DE MACHERAUMESNIL, en Champagne.

D'argent, à six coquilles de gueules.

109. RAIMOND DE MODENE, DE POMEROLS, en Provence.

De gueules, à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles du champ.

CORBEAU, subst. m. *corvus, i*; oiseau noir; il paroît dans l'écu arrêté sur ses jambes; son émail est le sable.

Ce mot vient du latin *corvus*, en la même signification.

On a remarqué que le CORBEAU vit un siécle, que les Petits étant éclos, le pere & la mere les abandonnent, parce qu'ils les méconnoissent à cause de leur plumage gris; mais par un instinct admirable & naturel, le CORBEAU apporte beaucoup de viande dans le nid, pendant que la Corneille couve; cette viande se corrompt & engendre des vers, dont les Petits se nourrissent pendant sept jours; ce temps expiré, ils commencent à noircir; le pere & la mere reviennent, les reconnoissent, & leur donnent la nourriture dont ils ont besoin.

110. BECU DE FLANCOURT, en Picardie.

D'argent à trois corbeaux de sable.

COR-DE-CHASSE, subst. m. *cornu*, instrument qui paroît dans l'écu courbé en demi cercle, le bocal à dextre, le pavillon à senestre.

On dit *enguiché*, du bocal ou embouchure; *viroté*, de l'extrémité ou pavillon opposé au bocal, & *lié* de l'attache,

lorſque ces choſes ſe trouvent d'un autre émail que le COR-DE-CHASSE.

On nomme *huchet*, le COR-DE-CHASSE qui n'a point d'attache.

111. DE PHILIX DE SAINT VIANCE, en Limoſin.

D'azur, au cor-de-chaſſe d'or.

112. ROGIER DE VILLENEUVE, en Bretagne.

D'hermine, au cor-de-chaſſe de ſable; enguichée, lié & virolé de gueules.

CORDELIERE, ſubſt. f. *laqueus*, i, cordon entrelaſſé en forme de treffle, évidé, dont les deux bouts s'étendent en chevron, & ſont terminés par une houpe de chaque côté.

113. ROQUEFEUIL DE LONDRES, DE BRESSAC, en Languedoc.

Ecartélé de gueules & de gueules, par deux filets d'or en croix; à douze cordelieres de même; trois dans chaque quartiers, 2 & 1.

COTICE, ſubſt. f. *tæniola*, æ, piéce de l'écu qui n'a que la moitié de la largeur de la bande.

Il peut y avoir une, deux, trois, quatre, ou cinq COTICES dans un écuſſon; il y en a le plus ſouvent cinq.

La COTICE eſt ainſi nommée, de ce qu'elle eſt poſée de *côté*.

114. LANHARÉ DE TIERCELIEU, DE MONCEAUX, en Brie.

D'argent, à deux cotices de ſable.

115. HUOT DE LA HÉRAUDE, en Champagne.

De gueules, à cinq cotices d'or.

116. LESCOURS DE PARENSAY, en Saintonge.

D'azur, à cinq cotices d'or.

COTICÉ, adj. ſe dit d'un écu diviſé en dix eſpaces égaux, par neuf lignes diagonales, remplis de deux émaux alternativement.

117. TURENNE D'AIGNAC, en Quercy.

Coticé d'or & de gueules.

COUCHÉ, ée, adj. ſe dit de quelques piéces de longueur, comme billettes & autres, qui au lieu d'être de bout ou en lignes perpendiculaires, ſe trouvent poſées horiſontalement.

COUCHÉ, ſe dit auſſi du chien & du chat qui ont leurs jambes ſous leur ventre, & ſemblent dormir.

118. D'ABILLON DE SAVIGNAC, DU SUDRE, en Bourdelois.

De gueules, à cinq billettes couchées d'argent l'une ſur l'autre.

119. BRACHET DE PEIRUSSE, en l'Isle de France.

D'azur, à trois chiens braques couchés d'argent.

COULEURS, subst. f. plur. *colores, um;* émaux qui entrent dans les Armoiries, il y en a cinq.

Le bleu, qu'on nomme *azur;* le rouge, *gueules;* le verd, *sinople;* le noir, *sable;* & le violet, *pourpre.*

L'*azur*, *cæruleum*, *i;* se représente en gravure par des lignes horisontales.

Le *gueules*, *gulæ*, *rum; color coccima;* par des lignes perpendiculaires.

Le *sinople*, *color viridis;* par des lignes diagonales à droite.

Le *sable*, *color atra;* par des lignes horisontales & perpendiculaires croisées les unes sur les autres.

Et le *pourpre*, *purpura*, *æ;* par des lignes diagonales à gauche.

L'*azur;* signifie royauté, majesté, beauté.

Le *gueules;* courage, hardiesse, intrépidité.

Le *sinople;* espérance, abondance, liberté.

Le *sable;* science, modestie, affliction.

Le *pourpre;* dignité, puissance, souveraineté.

Les COULEURS des robes des de-

moiſelles qui étoient préſentes aux joûtes des anciens tournois, furent priſes par les Chevaliers qui les affectionnoient, & ils firent porter ces couleurs à leurs gens, c'eſt ce qui a été l'origine des livrées.

Voyez ÉMAUX.

COUPE, ſubſt. f. *patera*, æ; taſſe ronde ſur un pied; les Anciens ſe ſervoient de coupes pour boire dans leurs feſtins; elles étoient auſſi en uſage dans les ſacrifices & aux libations.

COUPE couverte, eſt celle qui a un couvercle.

Le terme COUPE vient du latin *cupa*, taſſe; lequel mot eſt dérivé du verbe *capere*, contenir en ſon étendue, en ſa capacité.

120. BERRUYER DE SAINT GERMAIN, DE COURVALLIN, en Champagne.

D'azur, à trois coupes couvertes d'or.

COUPÉ, ſubſt. m. l'une des quatre partitions.

Le COUPÉ ſe forme d'une ſeule ligne horiſontale, qui diviſe l'écu en deux également.

121. DE HOUTEVILLE DE LA MOTTE, en Normandie.

Coupé de ſable & d'or.

COUPÉ, ée, adj. se dit du lion, de l'aigle, ou autre animal, de deux émaux dans le sens du COUPÉ.

COUPÉ, se dit aussi des têtes des animaux quadrupèdes, de leurs pates; des têtes & membres des oiseaux, quand ils paroissent séparés du corps nettement, sans poil ni plumes dessous.

122. D'EUDES DE CAUVILLE, DE SAUQUEVILLE, en Normandie.

D'or, au lion coupé d'azur & de gueules.

123. AUBERT DE LA FERRIERE, en Bourgogne.

D'or, à trois têtes de chiens bracques coupées de sable.

COUPLE-DE-CHIEN, subst. m. *canum copula*; meuble qui représente un petit bâton avec deux liens un peu ondés par les bouts, dont on se sert pour coupler les chiens de chasse. Les *liens* ne s'expriment en blasonnant, que lorsqu'ils sont d'un autre émail que le COUPLE.

124. BEAUPOIL DE SAINT AULAIRE, originaire de Bretagne.

De gueules, à trois couples de chien d'argent, posés en pal, 2 & 1; les liens d'azur, tournés en fasces.

COUPLÉS, ées, adj. plur. se dit des lévriers & autres chiens de chasse,

qui paroiſſent dans l'écu attachés deux à deux.

COUPLÉS, ées; ſe dit auſſi des fruits & des fleurs attachés ou liés enſemble, même d'eſpéces différentes, qui ſe trouvent deux à deux.

125. PHELIPPE DE BILLY, à Paris.

D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois glands & de trois olives, tiges de ſinople; un gland & une olive couples, paſſés en ſautoir, liés de gueules; les liens ondés & étendus en faſces.

COURANT, te, adj. ſe dit du cerf, du liévre, lévrier & autres animaux qui ont les pates étendues, & ſemblent courir.

126. TEXIER DE HAUTEFEUILLE, en Gâtinois.

De gueules, au lévrier courant d'argent, accolé d'or, accompagné en chef d'un croiſſant de même.

COURONNE, ſubſt. f. *corona, æ;* meuble qui entre dans quelques écus, dont on déſigne l'eſpéce en blaſonnant.

Les premieres COURONNES n'étoient qu'un *bandeau* ou *diadême* qui ſignifie *lien*, pour montrer que les Rois étoient liés & attachés au Gouvernement de leurs Peuples.

Sur les médailles Romaines, la COURONNE des Céſars eſt de laurier.

Il y eut enſuite des COURONNES d'or à pointes.

127. CANNESSON DE HANCHIS, en Picardie.

D'azur, à trois couronnes ducales d'or.

128. MEAULX DE LA MARCHE, en Normandie.

D'argent, à cinq couronnes d'épines de ſinople, 2, 2 & 1,

Cette Maiſon que l'on dit deſcendre des anciens Comtes de MEAULX, portoit avant l'an 1238; d'*argent à la faſce de gueules*, au ſentiment de Favin; lequel raporte que GAUTIER Vicomte de MEAULX & GIFFART de MEAULX ſon frere cadet, accompagnerent SAINT LOUIS au voyage de la Terre-Sainte, & qu'au retour de ce voyage, en 1238, GIFFART de MEAULX prit ces nouvelles Armoiries, en mémoire de ce qu'il conduiſit par ordre du ſaint Roi la COURONNE d'*épine du Sauveur*, que l'on conſerve dans le tréſor de la Sainte-Chapelle de Paris. *

COURONNÉ, ée, adj. ſe dit du lion, de l'aigle, &c. lorſqu'il a une COURONNE ſur la tête à cinq pointes, à la maniere des Anciens.

* Abrégé chronologique de l'Hiſtoire de France, par le Préſident Hénault, année 1238.

129. ROTEAU DE LA CRESTINIERE, DE LA ROCHE, en Poitou.

De gueules, au lion d'argent, couronné d'or.

130. LESPINAY DE COURLON, en Touraine.

D'argent, au lion couronné de sable.

COURONNES, substantif f. plur. *coronæ, rum;* marques de dignité sur les écus d'Armoiries.

La COURONNE du Roi; est un cercle de huit fleurdelis, fermé d'autant de demi-cercles qui soutiennent une double fleurdelis.

On prétend que ce fut CHARLES VII, qui le premier mit une COURONNE sur l'écu de ses armes. Ce Prince monta sur le trône en 1422, fut sacré à Rheims le 17 Juillet 1429, & mourut le 22 Juillet 1461.

CHARLES VIII, son petit-fils, est le premier qui l'a porté fermée; il commença de régner l'an 1483, & mourut au Château d'Amboise le 7 Avril 1498, âgé d'environ 27 ans.

La COURONNE du Dauphin, est un cercle de huit fleurdelis; cette COURONNE fut inventée il y a près d'un siécle.

La COURONNE des Enfans de France, freres du Dauphin, est un cercle surmonté de huit fleurdelis.

La COURONNE des Princes du Sang, eſt ſemblable.

La COURONNE Ducale, eſt un cercle à huit grands fleurons refendus; la plupart de ceux qui portent cette COURONNE la mettent ſur un bonnet de gueules terminé par une perle, à cauſe de leur titre de Prince, ou de ce qu'ils prétendent deſcendre de Maiſon Souveraine.

La COURONNE des Marquis, eſt de quatre fleurons & de trois perles, en maniere de treffle entre chaque fleuron.

La COURONNE des Comtes, un cercle d'or, & ſeize groſſes perles au-deſſus.

Sur les écus & écuſſons, on ne voit que le front de ces COURONNES; de maniere que celle des Comtes ne paroît avoir que neuf perles.

AUTRES COURONNES PEU EN USAGE.

La COURONNE des Vicomtes, eſt un cercle d'or & quatre groſſes perles au-deſſus.

La COURONNE des Barons, un cercle ſur lequel ſe trouvent, en ſix eſpaces égaux, des rangs de perles trois à trois en bande.

La COURONNE des Vidames, un

cercle ſur lequel il y a quatre croix patées, pour déſigner qu'ils ont été établis, afin de ſoutenir les droits de l'Egliſe.

Couronnes Étrangeres.

Le Pape porte ſur ſon écu une tiare; c'eſt une eſpéce de mitre, environnée de trois Couronnes à fleurons l'une ſur l'autre; la troiſiéme terminée par un globe ſurmonté d'une croix, le tout d'or; ſur le derriere & au bas de la mitre, il y a deux pendans.

L'Empereur a ſur ſes Armoiries, un bonnet en forme de tiare, avec un demi-cercle qui ſoutient un globle cintré, ſommé d'une croix, le tout d'or; il y a en bas deux pendans ou ſanons.

Le Roi d'Eſpagne, porte ſur l'écu de ſes armes une Couronne, dont la forme eſt ſemblable à celle de France, excepté qu'au lieu de fleurdelis, il y a des fleurons & un globe terminé par une croix pour cimier.

La Couronne du Roi d'Angleterre, a ſur ſon cercle quatre croix patées & quatre fleursdelis entre; derriere ces croix, meuvent quatre demi-cercles qui ſoutiennent un globe ſurmonté d'une croix.

Les Couronnes des autres Rois de l'Europe, ſont aſſez ſemblables à celle du Roi d'Eſpagne.

La COURONNE du Grand Duc, un cercle, une fleurdelis épanouie à chaque face, & nombre de rayons aigus.

La COURONNE de l'Archiduc, un cercle à huit fleurons au tour d'un bonnet d'écarlate & un demi-cercle dessus, de dextre à fenestre, garni de perles, qui porte un globe cintré, surmonté d'une croisette.

Les COURONNES des Electeurs de l'Empire, sont en maniere de bonnet d'écarlate, rebrassé d'hermine, diademé d'un demi-cercle couvert de perles, surmonté d'un globe terminé par une croisette.

Le Doge de Venise porte sur ses armes & sur sa tête les jours de cérémonies, un bonnet ducal d'étoffe d'or, avec quelques rangs de perles; on le nomme LE CORNE.

COUSU, adj. m. se dit d'un chef de couleur sur un champ de couleur; ou d'un chef de métal sur un champ de métal.

Les chefs COUSUS de couleur sur couleur sont très-fréquens dans les Armoiries; *ceux* de métal sur métal sont plus rares.

L'usage étant de ne jamais mettre métal sur métal, ni couleur sur couleur; on se sert du terme COUSU, parce qu'on feint qu'on a coupé l'écu en sa partie supérieure & qu'on y a cousu un chef.

131. LA TOUR DE GOUVERNET, DE MONTAUBAN, DE SOYANS, en Dauphiné.

D'azur, à la tour d'argent, au chef cousu de

gueules, chargé de trois casques de profil du second émail.

132. GARNIER DE MONTFURON, en Provence.

D'argent, à trois chevrons de gueules, au chef cousu d'or.

COUVERT, te, adj. se dit d'un château, d'une tour, qui ont un toît.

Si ce toît est d'un autre émail que le château ou la tour, on le dit *essoré*.

133. APRIX DE MORIENNE, en Franche-Comté.

D'azur, au château à trois tours, couvert & girouetté de trois girouettes, le tout d'argent.

CRANCELIN, subst. m. *corona rutæ*; portion de couronne à fleurs, posée en bande, mouvante de l'angle dextre du haut de l'écu à l'angle senestre du bas.

L'origne en vient de ce que *Bernard*, COMTE D'ANHALT, fut investi du Duché de Saxe vers l'an 1156. Il portoit *fascé d'or & de sable*; & ajouta à ses armes le CRANCELIN *de sinople*, en mémoire de ce que l'Empereur FREDERIC, surnommé *Barberousse*, lui mit sur la tête un chapeau de rue, dont il étoit couronné, lorsqu'il lui donna cette investiture.

Le terme CRANCELIN, est dérivé de

l'Allemand *krenſlin*, qui ſignifie une couronne de fleurs.

134. L'*Electeur* de Saxe, porte pour armes.

Faſcé d'or & de ſable de huit piéces, au cranſelin de ſinople, brochant ſur le faſcé.

CRÉNEAU, ſubſt. m. *crena*, æ; entailleure quarrée ou vuide entre deux merlons, au haut d'un château antique, d'une tour, d'un avant-mur ou d'une muraille.

135. LORRIOL DE DIGOINE, en Bourgogne & en Breſſe.

D'azur, à la tour d'argent, ſeneſtrée d'un avant-mur de-même, chacun créneté de trois créneaux.

CRÉNELÉ, ée, adj. ſe dit d'un château, d'une tour, d'une faſce, d'une bande, qui ont des créneaux en haut.

On dit CRÉNELÉ de tant de piéces, pour dire de tant de créneaux; les tours ſont ordinairement CRÉNELÉES de trois créneaux; s'il y en a plus ou moins, on en exprime le nombre en blaſonnant.

Ce terme a été fait de CRÉNEAU, que *Menage* dérive de *crenellum*, diminutif de *crena*, qui ſignifie fente.

Fauchet le dérive de *cran*, en la ſignification de hoche.

Et *du Cange*, de *quarnellus*; parce que les CRÉNEAUX, que l'on nommoit en

Gaulois *Carneaux*, ſont comme des fenêtres quarrées ; d'où les ſoldats tirent ſur l'ennemi.

136. DE SALINS DE CORRABEUF, D'IVRY, en Franche-Comté.

D'azur, à la tour crénelée d'argent.

137. DE BALAINE DE CHAMPAUDOS, en Champagne.

D'argent, à la faſce de gueules, crénelée de deux créneaux & de deux demi-créneaux.

CREQUIER, ſubſt. m. *cerafus ſilveſtris*, meuble de l'écu ; il repreſente un cériſier ſauvage, a quelque reſſemblance à un chandelier à ſept branches, & ſa tige a des racines.

Dom *Dupleſſis*, dans ſon Livre intitulé : *Deſcription Géographique & Hiſtorique de la haute Normandie*, tome Ier. page 172, prétend que le mot CREQUIER, vient du Teutonique *kerch*, qui ſignifie une Egliſe ; & ajoute que CREQUIER, ſignifie un chandelier à ſept branches, tel qu'on en voit dans la plupart des Egliſes gothiques.

Mais l'opinion la plus généralement reçue, eſt que CREQUIER ſignifie un cériſier ſauvage, dont le fruit ſe nomme *Creques*, en patois Picard.

138. DE LESPAULT DE CONTERRY, DE MONTIGNY, en Picardie.

D'or, au crequier de gueules.

CRÊTÉ, ée, adj. se dit des coqs & poules qui ont une crête sur la tête, on l'exprime lorsqu'elle est d'émail différent.

Crêté; se dit aussi des dauphins, qui ont des nageoires nommées crêtes, au haut du dos proche leur tête; on ne les exprime pareillement que lorsqu'elles sont d'un autre émail que ces poissons.

139. De Montreuil de Charmanieres, à Paris.

D'or, à trois coqs de sable, barbés & crêtés de gueules.

CROISÉ, adj. m. se dit d'un globe surmonté d'une croix, ou du panonceau d'un agneau pascal, lorsque la croisette est d'émail différent.

140. De Montmoran, en Auvergne.

D'azur, à trois globes d'or, croisés d'argent.

141. De Vachot de Menegaut, en Normandie.

De sinople, à l'agneau pascal d'argent, la croisette d'or, le panonceau de-même, croisé de gueules.

CROISETTE, subst. f. *crux minor*; petite croix dans un écu.

Les Croisettes sont souvent au nombre de trois, & quelquefois en plus grand nombre; il y en a qui chargent ou accompagnent les piéces honorables ou

autres piéces ; il y en auſſi qui ſont accompagnées de différens meubles.

142. Boivin de Bacqueville, en Normandie.

D'azur, à trois croiſettes d'or.

143. Le Coutelier de Saint-Pater, au Pays du Maine.

D'argent, à la croiſette de ſable, accompagnée de trois hures de ſangliers de-même.

CROISSANT, ſubſt. m. il paroît dans l'écu les pointes en haut.

Croissans *adoſſés*, ſe dit de deux Croissans dont les plains ſont proches.

Croissans *affrontés*, de deux Croissans, dont les pointes ſe trouvent vis-à vis.

Croissant *tourné*, celui dont les pointes ſont vèrs le flanc dextre de l'écu.

Croissant *contourné*, ſi elles ſont vèrs le flanc ſeneſtre.

Croissant *verſé*, celui dont les pointes tendent au bas de l'écu.

144. De Kerengar de Belair, du Roudouziel, en Bretagne.

D'azur, au croiſſant d'argent.

145. Desmares de Bellefosse, en Normandie.

D'azur, à trois croiſſans d'argent.

146. SERRAN DE LA TOUR, D'AUDRIEU, en la même Province.

D'azur, à trois croissans d'or.

147. TUSSEAU DE MAISONTIERS, en Poitou.

D'argent, à trois croissans de gueules.

CROIX, subst. f. *crux*, *crucis*; piéce honorable qui occupe en largeur deux parties, des sept de la largeur de l'écu, & dont les branches s'étendent jusqu'aux bords: cette CROIX est la CROIX pleine.

Le Pere *Ménestrier*, en sa *Méthode du Blason*, en compte jusqu'à quarante de différentes espéces (dont douze de Pays Etrangers); mais les plus en usage après la CROIX *pleine*; sont les CROIX *alesées*, *ancrées*, *anglées*, *anillées*, *denchées*, *écartelées*, *échiquetées*, *engrélées*, *fleurdelisées*, *frétées*, *gringolées*, *hautes*, *de Lorraine*, *papelonnées*, *patées*, *potencées*, *patriarchales*, *recercelées*, *recroisettées*, *remplies*, *repotencées*, *resarcelées*, *de Toulouse*, *tréflées*, *vairées*, *vuidées*.

Voyez chacune de ces CROIX dans l'ordre alphabétique.

Ces différentes CROIX, sont quelquefois chargées de divers meubles ou piéces; si dans leurs cantons, il y a quelques meubles, on les dit *cantonnées*.

Les petites CROIX, se nomment *croisettes*; il y en a souvent plusieurs ensemble; elles

elles chargent ou accompagnent d'autres piéces.

Le grand nombre de CROIX que l'on voit dans les Armoiries, vient des *Croisades*.

Les Gentilshommes qui partirent du Royaume, pour aller combattre contre les Infideles, en mirent sur leur écu ; ils les varierent, pour être distingués les uns des autres.

Les *Croisades* commencerent sous le régne de PHILIPPE Ier, & sous le Pontificat du Pape URBAIN II, vers l'an 1092.

148. DE SAINT GEORGES, DE SAINT GÉRY, DE MAGNAC, DE VERAC, en Poitou.

D'argent, à la croix de gueules.

149. DE RAHIER DE LA FRENAIE, en Bretagne.

De gueules, à la croix d'or, cantonnée de quatre croisettes de-même.

150. DE VILLETTE DE LA DIVINIERE, en la même Province.

D'azur, à la croix d'argent, bordée d'or.

151. DE LA LUZERNE DE BEUZEVILLE, en Normandie.

D'azur, à la croix ancrée d'or, chargée de cinq coquilles de gueules.

152. BLANCHET DE SORMONT, en Picardie.

De gueules, à la croix de Malthe d'argent, cantonnée de quatre étoiles d'or.

153. LA RIVIERE DE PLOEUC, DE VARTIGNY, en Bretagne.

D'azur, à la croix engrelée d'or.

CROSSE, subst. f. *pontificale pedum*, *pontificalis pedi*; marque d'autorité pastorale qui représente un bâton d'argent ou d'or, recourbé, fleuronné en haut dans la partie courbe; ornement extérieur de l'écu d'un Evêque, d'un Abbé Commendataire, ou d'une Abbesse.

La CROSSE est une marque de juridiction Ecclésiastique.

Les EVÊQUES portent la *mitre* sur leurs Armoiries à dextre, & la CROSSE à senestre tournée en dehors.

Les ABBÉS & les ABBESSES portent leur CROSSE tournée en dedans, parce que leur juridiction n'est que dans leur cloître.

CYGNE, subst. m. *cygnus*, *i*, *cycnus*, *i*; oiseau qui paroît dans quelqu'Armoiries.

On dit *becqué*, de son bec, *membré* de ses jambes; lorsqu'ils sont d'un autre émail que le corps.

Le CYGNE est par sa blancheur le symbole de la sincérité.

Il étoit consacré à Vénus, selon la fable.

154. Luysset de Lompnas, en Bresse.

D'azur, au cygne d'argent, becqué & membré de sable.

155. De la Tour de Mogeville, en Champagne.

D'azur, au cygne d'argent.

156. Duplessix de Penfaut, en Bretagne.

De sable, au cygne d'argent.

DAI

DAIM, subst. m. on prononce Dain, *dama, æ;* animal sauvage portant cornes larges & plates tournées en avant; il est assez semblable au cerf, mais beaucoup plus petit; il paroît de profil & passant dans l'écu.

Le Daim est le symbole de la timidité.

1. Trudaine de Montigny-Lancoup, à Paris.

D'or, à trois daims de sable.

DAUPHIN, subst. m. *delphinus, i;* poisson qui a la tête grosse par rapport au reste du corps; il est ordinairement

courbé en demi-cercle & de profil, son museau & le bout de sa queue tournés vers la dextre de l'écu.

On dit du DAUPHIN; *allumé* de son œil, *lorré* de ses nageoires, *peautré* de sa queue; quand ces choses sont de différent émail.

DAUPHIN *pâmé*; est celui qui a la gueule ouverte, sans dents, ni langue, qui semble expirer.

Le mot DAUPHIN, vient du latin *delphinus* en la même signification.

2. DE LA CASSAGNE DE SAINT LAURENT, DE CHEMINÉ, en Bigorre.

D'azur, au dauphin couronné d'argent.

3. DE KERSCAU DU PONTBLANC, DE KERENEC, en Bretagne.

D'argent, à deux dauphins adossés d'azur.

DÉFENDU, ue, adj. se dit du sanglier, dont la défense ou la dent est d'un autre émail que son corps; & aussi de la hure seule, dont la défense se trouve d'émail différent.

4. HUE DE MIROMENIL, à Paris.

D'argent, à trois hures de sangliers de sable, défendues du-champ.

DÉFENSE, subst. f. *dens apri*; dent

du ſanglier ſaillante de ſa hure ; meuble d'Armoiries.

Les termes *défenſé* & *défendu* viennent du verbe *defendre*, *ſe défendre* ; parce que le ſanglier ſe défend de ſon ennemi avec ſes deux dents ſaillantes.

5. KERNECHQUIVILLY DE KERIGANT, en Bretagne.

De ſable, à trois défenſes de ſangliers d'argent.

6. DESFRICHES-DORIA, DE BRASSEUSE, en Picardie.

D'azur, à la bande d'argent, chargée de trois défenſes de ſangliers de ſable, & accompagnée de deux annelets du ſecond émail ; une croiſette de même, enclose dans chaque annelet.

DEGRÉ DE NOBLESSE, ſ. m. (terme de généalogie) diſtance d'une filiation à l'autre, depuis le premier noble de race, ou le premier qui a été anobli.

Les DEGRÉS ſe comptent en ligne directe deſcendante, de maniere que le premier qualifié noble, ou l'Anobli, fait dans ſa lignée le premier DEGRÉ, ſes Enfans font le ſecond, les petits Enfans le troiſiéme, ainſi ſucceſſivement en deſcendant.

DE-L'UN-A-L'AUTRE, ſe dit des piéces ou meubles de l'écu poſés ſur les

partitions, les deux émaux étant changés alternativement.

7. De Lésay de Marnésia, en Franche-Comté.

Parti d'argent & de gueules, à la croix annillée de l'un-à-l'autre.

8. D'Arsilly, en Bourgogne.

Parti d'or & de sable, au lion de l'un-à-l'autre.

9. De Sanson-Millon, au Pays du Maine.

Ecartelé d'or & de gueules, au lion brochant de l'un-à-l'autre.

DE L'UN-EN-L'AUTRE, differe de l'un-à-l'autre, en ce que les piéces ou meubles ne sont pas sur les partitions de l'écu, mais au centre des divisions.

10. Couhé de Lusignem, en Poitou.

Ecartelé d'or & d'azur, à quatre merlettes de l'un-en-l'autre.

11. Busson de Chandivert, en Franche-Comté.

Parti d'argent & de gueules, à trois quintefeuilles en bande; la premiere & la derniere de l'un-en-l'autre, la seconde de l'un-à-l'autre.

12. Leroux du Runion, en Bretagne.

Parti d'argent & de gueules, à deux étoiles en

chef de l'un-en-l'autre, & un croissant en pointe de l'un-à-l'autre.

DE-MÊME, se dit pour éviter la répétition d'un émail, que l'on vient de nommer.

13. DE NEUVILLE-VILLEROY

D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croisettes ancrées de-même.

DEMI-VOL, subst. m. *ala avis*; aîle seule détachée du corps d'un oiseau, qui paroît posée en pal, le dossier à dextre, la pointe vers le haut de l'écu.

Il y a quelquefois plusieurs DEMI-VOLS ensemble.

14. BERARD DE MONTALET, DE POTHELIERES, en Languedoc.

De gueules, au demi-vol d'argent.

15. RUSSEL DE LA FERTÉ, en Berry.

De gueules, à deux demi-vols d'argent.

16. VATTEVILLE DE CONFLANS, en Franche-Comté.

De gueules, à trois demi-vols d'argent.

DENCHÉ, ée; se dit du chef de la fasce, de la croix, du sautoir, du chevron, de la bordure, &c. dont les bords ont des petites dents pointues, les intervalles étant creusés obliquement à la maniere des scies.

Le DENCHÉ differe de *l'engrelé*, en

ce que celui-cy a les pointes plus ferrées, & ſes ouvertures creuſes & arrondies intérieurement.

17 VILLETTE DE MANINGOT, en Breſſe.

D'or, à la croix denchée de ſable.

18. DE SAINT BLIMONT DE SOUPPLICOURT, en Picardie.

D'or, au ſautoir denché de ſable.

19. FROULAY DE TESSÉ.

D'argent, au ſautoir de gueules, denché de ſable.

20. DUVAL DE DAMPIERRE, DE HUN, en Champagne.

De gueules, à la bande denchée d'or.

21. COSSÉ DE BRISSAC.

De ſable, à trois faſces denchées par le bas, d'or.

Artus DE COSSÉ, Comte de Ségondiny, Seigneur de Gonnor, Grand Pannetier de France, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cent Hommes d'Armes des Ordonnances, Gouverneur de Paris; fut arrêté ſur quelques ſoupçons, le 4 Mai 1574, par ordre de *CATHERINE* DE MÉDICIS & conduit à Vincennes; il y reſta juſqu'au mois d'Avril de l'année ſuivante: HENRI III lui offrit alors des Lettres Patentes qui le déclareroient innocent de tout ce qu'on lui avoit imputé: *Trouvez*

bon, SIRE, *que je n'en vueille pas*, répondit-il? *un* COSSÉ *doit penser que personne ne l'a cru coupable.*

Ce Seigneur fut fait Chevalier du Saint Esprit à la premiere promotion de cet Ordre, le 31 Décembre 1578 il mourut au Château de Gonnor, en Poitou, le 15 Janvier 1582.

DENCHURE, subst. f. filet ou listel DENCHÉ, au long du bord supérieur de l'écu.

La DENCHURE se nomme après les piéces qui se trouvent sur le champ.

22. DE VER DE SAINT MARTIN, en Normandie.

D'or, à deux fasces de gueules, à la denchure de-même.

DEVISE, subst. f. *inscriptio, onis*; sentence de peu de mots; espéce de Proverbe, qui par allusion avec le nom d'une famille, en fait connoître la noblesse ou les actions mémorables.

Les premieres DEVISES ont été de simples lettres, des animaux & autres marques hiéroglyphiques.

S. P. Q. R. étoit la DEVISE de la République Romaine.

L'aigle a été la DEVISE de l'Empire.

Les DEVISES se mettent sur des listels ondoïans au bas des Armoiries.

Le mot DEVISE, vient du latin *devidere*; diviſer; parce qu'elle ſervoit anciennement à ſéparer, à diſtinguer, à reconnoître les Chefs, qui avoient des commandemens dans les armées.

DEXTRE, ſubſt. f. *dextera, æ;* côté droit du champ de l'écu.

On dit à DEXTRE ou ADEXTRÉ, des meubles ou piéces, qui ſe trouvent poſés du côté droit, ſur le champ de l'écu; de-même que l'on dit à *ſeneſtre* ou *ſeneſtré*, de ceux qui ſont du côté gauche.

Ce terme vient du latin *dextera*, la droite, la main droite.

23. BARJOT DE MOUSSY, en Touraine.

D'azur, au griffon d'or, à dextre en chef, une étoile de-même; *on pourroit dire auſſi*, adextré en chef d'une étoile de-même.

DEXTROCHERE, ſubſtantif m. *dextrocherium, ii;* bras droit repréſenté nud ou paré, tenant un badelaire, une épée ou autre piéce. Il paroît dans l'écu mouvant du flanc ſeneſtre.

Ce terme vient du latin *dextrocherium*, qui a ſignifié un bracelet que les hommes & les femmes portoient anciennement au poignet droit.

24. COSTENTIN DE TOURVILLE, en Normandie.

De gueules, au dextrochere mouvant d'une nuée,

tenant une épée, la pointe en haut ; accompagné en chef d'un casque de profil, le tout d'argent.

25. VIREAU DES ESPOISSES, DE VILLEFLIX, à Paris.

De gueules, au dextrochere d'or, mouvant d'une nuée d'argent, tenant un badelaire de-même, garni du second émail.

DIADÊMÉE, adjectif f. se dit du DIADÊME qui se trouve quelquefois sur la tête de l'aigle.

Ce terme vient du mot DIADÊME, dérivé de latin *diadema*, en la même signification.

26. LAMYRE DE MORY, DE LAMOTHE, en Picardie.

D'azur, à trois aiglettes diadêmées d'or.

27. DE SALVAING, DE BOISSIEU, DE VOUREY, en Dauphiné.

D'or, à l'aigle à deux têtes de sable, diadêmée & membrée de gueules ; à la bordure d'azur, semée de fleurdelis d'or.

Cette bordure (dit-on) fut concédée à *Pierre* DE SALVAING, par le Roi PHILIPPE VI, dit DE VALOIS ; pour services rendus à ce Prince, & avoir été un des Auteurs du transport du Dauphiné, en faveur des fils aînés de France.

Le Dauphin HUMBERT II, dernier Prince de la Maison DE LA TOUR-DU-PIN,

après la mort de son fils unique, qu'il avoit eu de *Marie* DE BAUX sa femme, fit transport & cession de ses Etats à la France, par un traité de l'année 1343, qui fut confirmé en 1344, & conclu en 1349. HUMBERT II entra ensuite dans l'Ordre de Saint Dominique, où il prit l'habit le 17 Juillet de la même année. Il mourut en 1355.

DIAMANT, subst. m. *adamas*, *antis*; meuble de l'écu qui représente la plus dure, la plus brillante & la plus précieuse des pierreries.

L'étymologie vient du latin *adamas*, indomptable, dérivé du grec ἀδάμας, *adamas*, en même signification; parce que les Anciens croyoient qu'il résistoit au fer & au feu.

Ce mot, selon la fable, vient du nom d'un jeune garçon de l'Isle de Crète; il avoit eu soin de garder Jupiter, ce Dieu étant au berceau; & Jupiter pour cacher aux hommes qu'il avoit été mortel, transforma ce garçon, qui seul pouvoit le révéler, en une roche très-dure, qui de son nom fut appellée DIAMANT.

28. BEAUREPAIRE DE CROISSAT, en Champagne.

D'azur, au diamant octogone au naturel, taillé

à neuf facettes, monté sur un anneau d'or, à la bordure denchée de-même.

DIAPRÉ, ée, *bracteatus, a, um*; se dit de diverses broderies figurées sur le champ de l'écu, sur une piéce honorable ou sur les partitions.

Selon *du Cange*, ce mot vient de *diasprum*, mot de la basse latinité, qui a signifié anciennement une étoffe précieuse & de broderie, dont le nom s'est étendu ensuite dans l'art du Blason, aux desseins brodés à fantaisie.

29. BINET DE MONTIFROY, DE LA GUERINIERE, en Touraine.

D'or, au chef d'argent, chargé de trois croisettes trefflées, au pied fiché d'azur.

30. HOUDETOT DE HERVILLE, DE BOISGRIBOU, en Normandie.

D'argent, à la bande d'azur, diaprée d'or, le cercle du milieu chargé d'un lionceau, les deux autres, chacun d'une aiglettes à deux têtes de-même.

31. MASQUEREL DU BOSC, D'ERMANVILLE, en la même Province.

D'argent, à la fasce d'azur, diaprée d'une aiglette au centre, & de deux lionceaux aux côtés, dans des cercles, le tout d'or; cette fasce accompagnée de trois roses de gueules.

DIFFAMÉ, ée, adj. se dit d'un lion qui n'a point de queue; pareillement d'un chien sans oreilles & sans queue.

32. ESCODEA DE MIRAMBEAU, en Périgord.

De gueules, à trois chiens diffamés d'argent, courans l'un sur l'autre.

DIVISE, subst. f. *fascia minuta*; fasce qui n'a en hauteur qu'une demi-partie des sept de la largeur de l'écu: ordinairement elle est posée sous le chef & paroît le soutenir; on dit alors que *ce chef est soutenu d'une* DIVISE.

La DIVISE est quelquefois dans l'écu, quoiqu'il n'y ait point de chef; en ce cas, elle est placée à deux parties & demie de distance du bord supérieur.

Le terme DIVISE, vient du verbe *diviser*, partager en diverses piéces.

33. NICEY DE GOURGIVAULT, en Champagne.

De gueules, au chevron d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de deux coquilles du second émail, & soutenu d'une divise de-même.

34. SOULFOUR DE GOUSANGRÉ, DE PAUVILLE, en Normandie.

D'azur, à trois bandes d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois losanges du second émail, & soutenu d'une divise d'or.

35. POISSIEU DE SAINT-GEORGES, en Dauphiné.

De gueules, à deux chevrons d'argent, abaissés sous une divise de-même.

DOLOIRE, subst. f. *dolabra*, æ; meuble d'Armoiries représentant une hache sans manche.

Ce terme vient du latin *dolabra*, qui étoit un couteau dont les Anciens se servoient pour découper & démembrer les victimes.

36. BERNES DE LA COMTÉE, en Picardie.

D'argent, à la doloire de gueules.

DONJONNÉ, ée, adj. se dit d'un château, d'une tour, quand il y a dessus une ou plusieurs petites tours; on en exprime le nombre en blasonnant.

Ce terme vient, selon *Menage*, de *dominio*, *dominionis*, *dominione*, *dominjone*, par le changement de *i* voyelle en *j* consonne; lequel mot *dominio*, signifioit dans la basse latinité, le logis du Seigneur.

37. CHATEAUNEUF DE ROCHEBONNE, en Lyonnois.

De gueules, à trois tours donjonnées d'or.

DRAGON, subst. m. *draco*, *onis*; animal qui paroît dans l'écu avec une tête, une poitrine & deux pates de devant semblables à celles du griffon, à l'exception de la langue, qui est en pointe de dard; il a des aîles qui imitent celles des chauve-souris, & le reste du corps est terminé en

queue de poiſſon, tournée en volute, le bout élevé.

Languée, ſe dit de la langue du dragon, lorſqu'elle eſt de différent émail.

Les Poëtes attribuent aux DRAGONS la garde des choſes précieuſes & des tréſors; ils diſent que c'étoit un DRAGON qui avoit la garde du Jardin des Heſpérides; un autre DRAGON gardoit la Toiſon d'or; ce qui ſignifie métaphoriquement, que ces Jardins & cette Toiſon étoient confiés à des hommes vaillans & vigilans.

38. BOURGOIS DE BELLEAT, en Breſſe.

D'azur, au dragon d'or.

39. GUILLIER DE KERFILY, DU BOISGIGUET, en Bretagne.

D'or, au dragon de ſable.

40. OSTREL DE SAINT-VENANT, DE BERNEVILLE, DE FLERS, en Artois.

D'azur, à trois dragons d'or, langués de gueules.

DRAGONNÉ, ée, adj. ſe dit du lion, de l'aigle ou autre animal dont la partie inférieure ſe termine en queue de DRAGON.

41. DE SAINT-PIERRE, à Paris.

D'or, à trois coqs dragonnés de ſable, crêtés & barbés de gueules.

DRAPEAU,

DRAPEAU, subſt. m. *vexillum, i*; terme Héraldique, qui a raport aux ornemens extérieurs de l'écu; Etendart, Enſeigne, Cornette ou Guidon.

Le Colonel général de l'Infanterie de France, portoit *ſix* DRAPEAUX *blancs, incarnats & bleus* derriere l'écu de ſes armes; trois de chaque côté paſſés en ſautoir.

Le Colonel général de la Cavalerie de France, a *dix Guidons ou Cornettes; ſix aux armes de France; deux de gueules, chargés de cinq flammes d'or & deux blancs*; ces dix Guidons, cinq de chaque côté, paſſés en ſautoir derriere l'écu de ſes armes.

Le Colonel général des Dragons, *dix Etendarts ſemés de France*, cinq de chaque côté.

Le Colonel général des Gardes Françoiſes, *ſix* DRAPEAUX *blancs, chargés chacun d'une croix d'azur.*

Le Colonel général des Suiſſes & Griſons, *ſix* DRAPEAUX *de couleurs ſemblables aux émaux de ſes Armoiries.*

DU-CHAMP, ſe dit pour ne point nommer une ſeconde fois un émail ſemblable à celui du fond de l'écu.

42. GAUVIGNON DE LA GAUDINIERE, au Comté de Blois.

D'or, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un croiſſant de-même; au chef du ſecond émail, chargé de trois beſans du champ.

DU-PREMIER-ÉMAIL, ou DU-CHAMP; se dit pour éviter de nommer un Émail semblable au premier que l'on a nommé.

43. VACQUETTE DE CARDONNOY, DE SAINT-SAUVEUR, à Paris.

D'or, à trois quintefeuilles de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles du-premier-émail ou du-champ.

DU-SECOND-ÉMAIL; se dit lorsqu'un Émail est semblable au second que l'on a nommé, pour éviter la répétition de cet Émail.

44. BESIADE D'AVAREY, au Pays Blesois.

D'azur, à la fasce d'or, chargée de deux étoiles de gueules & accompagnée en pointe d'une coquille du second-émail.

45. FRANQUETOT DE COIGNY, en Normandie.

De gueules, à la fasce d'or, chargée de trois étoiles d'azur & accompagnée de trois croissans du second-émail.

46. GIFFART DE HANEUCOURT, DE LA PIERRE, à Paris.

D'azur, à trois fasces ondées d'or, à la bande de gueules brochante, chargée de trois lionceaux du second-émail.

47. DAGUIN DE LAUNAC, DE VILLETTE, dans la même Ville.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois canettes d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois épées du-troisiéme-émail, les pointes en bas, garnies du second.

DU-TROISIÉME-ÉMAIL; se dit pour éviter de nommer un ÉMAIL semblable au troisiéme que l'on a nommé.

48. VERNON DE VILLEREMBERT, au Pays Narbonnois.

D'azur, au chevron accompagné en chef d'une étoile, le tout d'or; cette étoile accôtée de deux roses d'argent; en pointe deux roses du-troisiéme-émail, surmontées d'une étoile du second.

49. DAVOLE DU PRÉ-DAVID, à Senlis.

D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable; au chef cousu du-champ, chargé de trois molettes d'éperons du-troisiéme-émail.

DU-QUATRIEME-ÉMAIL; se dit pour ne point nommer une seconde fois, le quatriéme ÉMAIL que l'on a nommé.

50. CAUMELS DE LA GARDE, à Toulouse.

D'azur, à une colombe d'argent, becquée & membrée de sable, enclose dans une bisse d'or, posée en cercle, qui semble mordre sa queue; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles du-quatriéme-émail.

EBR

ÉBRANCHÉ, ée, adj. *truncata arbor ;* se dit d'un arbre dont les branches ont été coupées.

1. DUTERTRE d'ORBEC, DE MALLEY, DE LA MORANDIERE, en Normandie.

De gueules, à deux arbres ébranchés d'argent, mouvans du bas de l'écu, posés en chevron, brisé, accompagnés de trois oiseaux d'or, deux en chef, un en pointe.

ECARTELÉ, ée, adj. *in quatuor partes divisum scutum ;* se dit d'un écu divisé en quatre espaces égaux, par une ligne perpendiculaire & une ligne horisontale qui croise la premiere; c'est une répartition formée du *parti* & du *coupé*.

Les quatre espaces de l'ÉCARTELÉ, sont nommés *quartiers*.

Croix ÉCARTELÉE, est celle qui est divisée en quatre, dans le sens de l'ÉCARTELÉ.

ÉCARTELÉ-EN-SAUTOIR, se dit d'une répartition faite du tranché & du taillé par deux lignes diagonales, l'une à dextre, l'autre à seneſtre, qui se terminent aux angles de l'écu, & le divise en quatre triangles égaux, nommés aussi *quartiers*.

Il y a des Écartelés simples, d'autres chargés de divèrs meubles & piéces.

2. De Thesan-Poujol, du Luc & de Venasque, en Languedoc & au Comtat.

Ecartelé d'or & de gueules.

Cimier : une croix & une épée passées en sautoir.

Devise : *Pro aris & focis* : Pour la Religion & la Patrie.

Cette ancienne Maison est citée dans l'Histoire de Languedoc *, comme une des premieres, qui dès l'an 990, eussent pris un nom de fief; & depuis environ 1100 jusques vèrs le commencement du dix-septiéme siécle, que la terre de *Thesan* a été réunie au Domaine, elle l'avoit possédée toujours par indivis avec le Roi.

3. Savary de Lencosme, en Berry.

Ecartelé d'argent & de sable.

4. Castellas de Nusargues, en Auvergne.

Ecartelé; aux premier & quatriéme quartiers, de gueules, à la tour d'argent; aux deuxiéme & troisiéme d'azur, à trois maillets d'or.

---

* Histoire Général de Languedoc, par les Bénédictins, tome II, page 127.

5. MORTAIGNE DE VAULMONTROUL, en Normandie.

D'or, à la croix écartelée de sable & de gueules.

6. BLANC DE BLANVILLE, DE BISONNE, DE PEURAS, en Dauphiné.

Ecartelé en sautoir, d'argent & d'azur.

ÉCHIQUETÉ, adj. *scutum tessératum*; se dit d'un écu divisé en échiquier, par un parti des cinq traits & un coupé d'autant de traits, qui forment trente-six carreaux.

ECHIQUETÉ, ée, adj. m. & f. *tessératus, a, um*; se dit aussi du chef, du pal, de la fasce, du chevron, de la croix & de quelqu'autres piéces divisées en deux ou trois rangs, ou tires de carreaux; on nomme le nombre des tires de ces piéces ECHIQUETÉES.

ECHIQUETÉ, ée; se dit encore du lion, de l'aigle, &c. divisés pareillement en plusieurs tires de carreaux.

Le terme ECHIQUETÉ, vient de l'ECHIQUIER sur lequel on joue aux échecs.

L'ECHIQUIER est l'hieroglyphe de la guerre; il représente un champ de bataille; & les *échecs* de deux couleurs rangés vis-à-vis les uns des autres, font comme les *soldats* de deux armées; ils avancent, reculent, attaquent; les deux

Joueurs, ainſi que deux *Généraux*, réfléchiſſent ſur les meſures qu'ils ont à prendre avant que de diriger leur marche : ils uſent de ſtratagêmes; chacun de ſon côté ne penſe qu'à ſe rendre maître du champ de bataille, & s'occupe du ſoin de vaincre ſon adverſaire.

7. De Soudeilles du Liontéret, de Saint-Hirieix de-la-Perche, en Limoſin.

Echiqueté d'argent & d'azur.

8. De Flavigny d'Aubilly, en Champagne.

Echiqueté d'or & d'azur.

9. Moustier de Sarragousse, en Dauphiné.

De gueules, au chef échiqueré d'argent & d'azur de deux tires.

10. Cossette de la Viefville, en Picardie.

D'or, à la croix échiquetée de gueules & de ſable, de deux tires.

ECIMÉ, adj. m. *decacuminatus*; ſe dit du chevron dont la pointe eſt coupée.

11. De la Rochefoucaut de Roye, d'Estissac, de Liancourt, de Saint-Ilpise.

Burelé d'argent & d'azur, à trois chevrons de gueules brochans, le premier écimé.

CHARLES DE LA ROCHEFOUCAUT, Seigneur de Barbesieux, de Limieres, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante Hommes d'Armes des Ordonnances, Conseiller au Conseil d'Etat & Privé, Lieutenant-Général au Gouvernement de Champagne & de Brie, vivoit sous le régne de HENRI III, qui voulant le faire Chevalier du Saint-Esprit à la premiere promotion, le 31 Décembre 1578, lui demanda un état de ses services militaires : il en remit un. *Je ne vois-là*, lui dit ce Prince, *que les siéges & les batailles où vous vous êtes trouvé sous les régnes de mon pere & de mon grand'pere* ? SIRE, répondit-il au Monarque, *nous combattions alors contre les Espagnols ou les Anglois : contre qui avons nous combattus depuis ? Quelles batailles ! quels Ennemis ; à Saint-Denis, à Dreux, à Jarnac, à Moncontour ! j'y ai vu quatre-vingt mille François, séparés en deux armées, sous les plus braves & les plus habiles Chefs de l'Europe, s'élancer les uns contre les autres & s'égorger ; peut-on mettre au rang de ses services, le massacre de ses parens, de ses amis, de ses compatriotes.*

Le Roi admira sa réponse, le fit Chevalier du Saint-Esprit, & eut pour ce Courtisan une estime particuliere.

CHARLES DE LA ROCHEFOUCAUT mourut en l'année 1583 : HENRI III fut ſenſiblement touché de ſa mort.

ECOT, ſub. m. *ramulus truncatus ;* meuble de l'écu repréſentant une branche d'arbre dont les tiges & feuilles ont été coupées, de maniere qu'il paroît noueux.

12. CHESNEL DE MEUX, en Soiſſonnois.

D'argent, à trois écots de ſinople.

13. LAMOTTE DE BRAUX, D'ARRENTIERE, en Champagne.

D'azur, à un écot d'or en bande.

ECOTÉ, ée, adj. *truncatus, a, um ;* ſe dit d'un pal, d'une croix, d'une faſce, d'une bande ; qui paroiſſent arrondis avec des nœuds, comme ſi ces piéces étoient faites de branches d'arbres ſans feuilles.

14. THOMASSIN, DE MONTBOILLON, DE MERCEY, DE REMOY, en Bourgogne.

D'azur, à la croix écotée & alésée d'or.

15. AVESGO DE COULONGE, au Pays du Perche.

D'azur, à la faſce écotée d'or, accompagnée de trois gerbes de bled de-même ; à la bordure de gueules, chargée de huit beſans d'argent.

ECREVISSE, ſub. f. *aſtacus, i ;* poiſſon cruſtacé qui paroît dans l'écu en

pal, la tête en haut : son émail particulier est le *gueules*.

16. PIOGER DU VERGER, DE BEAUCHESNE, en Bretagne.

D'argent, à trois écrevisses de gueules.

ECU, subst. m. *scutum*, *i* ; champ sur lequel on pose les piéces honorables, les partitions, les répartitions, les piéces & meubles d'Armoiries.

On a les proportions géométriques de l'ECU, en divisant sa largeur en sept parties égales; on en ajoute une de plus pour la hauteur, ce qui forme un quarré ; les angles d'en-bas sont arrondis d'un quart de cercle, dont le rayon est d'une demi-partie : deux quarts de cercle de même proportion au milieu de la ligne horisontale d'en-bas, se joignent en dehors de cette ligne, & font la pointe.

L'ECU *en banière* est quarré; il a la même largeur & hauteur que l'ECU précédent.

L'ECU *en losange*, est celui des Demoiselles ou Filles nobles ; sa proportion géométrique est d'avoir sur sept parties de largeur, une huitiéme partie de plus en hauteur.

L'ECU *parti*, est celui qui, par une ligne perpendiculaire, se trouve divisé en deux également.

L'Ecu *coupé*, celui divisé en deux espaces égaux par une ligne horisontale.

L'Ecu *tranché*, par une ligne diagonale à droite.

L'Ecu *taillé*, par une ligne diagonale à gauche.

Répartitions de l'Ecu.

Deux lignes perpendiculaires à distances égales, divisent l'Ecu en *tiercé-en-pals.*

Deux lignes horisontales à distances égales, le divisent en *tiercé-en-fasces.*

Deux lignes; une perpendiculaire, l'autre horisontale posées en croix, font l'Ecu *écartelé.*

Deux lignes diagonales; l'une à droite, l'autre à gauche, forment l'Ecu *écartelé-en-sautoir.*

Les lignes perpendiculaires multipliées, font la *palé*, le *vergeté.*

Les lignes horisontales multipliées, le *fascé*, le *burelé.*

Les lignes diagonales à droite multipliées, le *bandé*, le *cotícé.*

Les mêmes lignes à gauche font le *barré.*

ECUSSON, subst. m. *scutum parvum*; meuble de l'écu,

Ecusson sur un écartelé, est dit *sur-*

le-tout, un petit Ecusson sur-le-tout, est nommé *sur-le-tout-du-tout*.

17. De Saint-Aubin de Saligny, en Bourbonnois.

D'argent, à l'écusson de sable, accompagné en chef de trois merlettes de-même.

18. Perthuis de Berangeville, de Baons, en Normandie.

D'azur, à trois écussons d'argent.

19. De Coetlogon, de Loyat, de Pontlo, en Bretagne.

De gueules, à trois écussons d'hermine.

20. Jegou de Kervillion, en la même Province.

D'argent, au cor-de-chasse de sable, accompagné de trois écussons en baniere d'azur, chargé chacun d'une croissette d'or.

ECUSSON, subst. m. *scutum*, *i*; écu sur lequel on met les Armoiries d'une Famille noble.

Les termes Ecu & Ecusson, viennent du latin *scutum*, dérivé du grec σκῦτος, *scutos*, cuir, parce que les premiers boucliers dont on a fait l'écu, étoient de cuir.

EFFARÉ, adj. m. *efferatus*; se dit du cheval levé sur ses pieds de derriere.

Il y a des Auteurs qui se servent mal-à-propos du terme *forsené*.

21. De la Chevalerie, au Pays du Maine.

De gueules, au cheval effaré d'argent.

EFFAROUCHÉ, adj. *efferata felis;* ſe dit du chat qui eſt droit ſur ſes pates de derriere.

22. De Katzen, au Pays de la Marche.

D'azur, au chat effarouché d'argent, ayant à ſa gueule une ſouris de ſable.

EFFEUILLÉ, ée, adj. ſe dit d'un arbriſſeau, d'un rameau, & généralement de toutes les plantes dépouillées de leurs feuilles.

23. De Lespinay, de Chaffaut, de Briord, en Bretagne.

De ſinople, à trois tiges d'épines, effeuillées d'argent, chacune de cinq branches.

ÉLANCÉ, adj. m. *nemoroſis latibulis excitatus*, ſe dit du cerf rampant.

24. Cohan de Coetendec, en Bretagne.

D'argent, au cerf élancé de gueules.

25. Froissard de Broissia, en Franche-Comté.

D'azur, au cerf élancé d'or.

ÉLÉPHANT, ſubſt. m. *elephas, antis;* meuble de l'écu qui repréſente le plus

grand & le plus fort des animaux quadrupédes; il a une trompe qu'il fait agir avec une adreſſe ſurprenante: elle lui ſert de main.

L'ÉLÉPHANT, ſur les médailles, eſt l'hiéroglyphe de la piété envèrs le Créateur; car on prétend qu'il s'incline au lever & au coucher du ſoleil.

26. HEUDÉ DE BLACY, en Champagne.

De gueules, au palmier d'or, un élephant d'argent, brochant ſur le fût de l'arbre.

ÉMANCHE, ſubſt. f. *manica hoſtilis diſſuta;* piéce formée de pluſieurs pointes triangulaires, mouvante de l'un des bords de l'écu ou de l'un des angles.

L'ÉMANCHE ſignifie la *depouille* ou les *vêtemens* de l'ennemi pris ſur le champ de bataille.

27. ANSTRUDE D'HULLY, DE VILLERS-LE-HAUT, en Bourgogne, originaire d'Ecoſſe.

De gueules, à l'émanche de quatre piéces d'argent, mouvante du bas de l'écu.

28. HOTMAN DE FONTENAY, en Orléanois, originaire du Pays de Clèves.

D'argent, à l'émanche de cinq piéces de gueules, mouvante du flanc ſeneſtre de l'écu.

ÉMANCHÉ, adj. ſe dit d'un écu

diviſé par ÉMANCHES de deux émaux alternés; il differe de l'ÉMANCHE, en ce qu'il a toujours des demi-pointes mouvantes des bords.

Il a des *chefs* ÉMANCHÉS.

Les termes ÉMANCHE & ÉMANCHÉ, ont pris leurs noms des manches des Anciens qui étoient fort larges en haut, ſe rétréciſſoient & terminoient en pointes.

29. DE LA TEISSONNIERE, en Bourgogne & en Breſſe.

Parti émanché de cinq pointes & demie d'or, ſur gueules.

30. CHOISY DE TIEBLEMONT, en Champagne.

D'azur, au chef d'or émanché d'une demi-pointe & de quatre pointes.

ÉMAUX, ſubſt. m. plur. *gentilitiæ ſcuti metalla, colores & pelles*; il y a neuf ÉMAUX, dont *deux métaux, cinq couleurs & deux fourrures.*

Les métaux, ſont le jaune, qu'on nomme *or*, le blanc, *argent.*

Les couleurs, ſont le bleu, qu'on nomme *azur*; le rouge, *gueules*; le verd, *ſinople*; le noir, *ſable*; & le violet, *pourpre.*

Les fourrures, ſont le *vair* & l'*hermine.*

Ces ÉMAUX ſe marquent en gravure par des points, traits ou hâchures.

1. L'*or ;* par grand nombre de petits points.

2. L'*argent ;* tout blanc, c'eſt-à-dire, ſans aucune hâchure.

3. L'*azur ;* par des lignes horiſontales.

4. Le *gueules ;* par des lignes perpendiculaires.

5. Le *ſinople ;* par des lignes diagonales à droite.

6. Le *ſable ;* par des lignes horiſontales & perpendiculaires, croiſées les unes ſur les autres.

7. Le *pourpre ;* par des lignes diagonales à gauche.

8. Le *vair ;* par l'azur, chargé de petites piéces d'argent qui reſſemblent à des clochettes renverſées.

9. L'*hermine ;* par l'argent, chargé de mouchetures de ſable.

Signification des Émaux.

L'*or ;* ſignifie richeſſe, force, foi, pureté, conſtance.

L'*argent ;* innocence, blancheur, virginité.

L'*azur ;* roïauté, majeſté, beauté, ſérénité.

Le *gueules ;* courage, hardieſſe, intrépidité.

Le *ſinople ;* eſpérance, abondance, liberté,

Le

EMAUX.

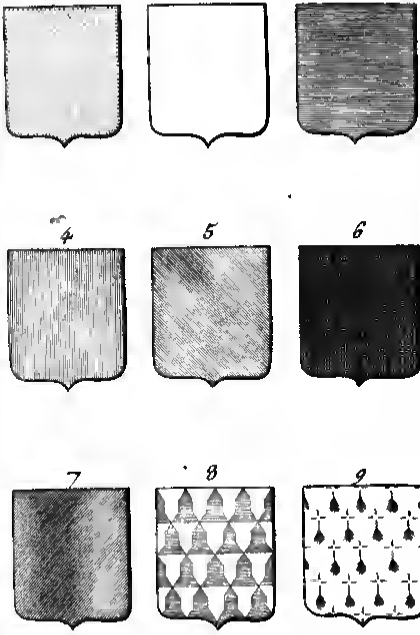

Boutrois Sculp.

Le *sable*; science, modestie, affliction.

Le *pourpre*; dignité, puissance, souveraineté.

Le *vair* & l'*hermine*; grandeur, autorité empire.

A ces neuf ÉMAUX, on en ajoute deux.

La COULEUR DE CHAIR; que l'on nomme *de carnation*, pour les parties du corps humain, telles que le visage, les mains, les pieds.

La COULEUR NATURELLE; pour les arbres, plantes, fruits & animaux, lorsqu'ils paroissent comme la nature les représente.

Le mot EMAIL, vient de l'Italien *smalto*, selon *Ménage*.

D'autres le dérivent de l'Hébreux *hhasmal*, traduit par *electrum*; sorte d'EMAIL composé d'or & d'argent; les Latins de la basse latinité en ont fait *smaltum*, d'où est venu EMAIL.

Le terme ÉMAIL a été introduit dans l'Art Héraldique, parce qu'anciennement on représentoit en ÉMAUX de diverses couleurs, sur les écus, cotte-d'armes & boucliers; les Piéces de Blason que les Chevaliers avoient prises pour se distinguer & se reconnoître dans les Tournois; ces Piéces étoient émaillées pour les garentir de l'intempérie de l'air.

EMBOUTÉ, ée; adj. se dit du bout

du manche d'un marteau, de celui d'une pique ou d'une faulx ; lorſqu'ils ſont d'émail différent.

30. D'ANCIENVILLE DE VILLERS-AUX-CORNEILLES, en Champagne.

De gueules, à trois marteaux de maçons d'argent, emboutés d'or.

EMMUSELÉ, ée, adj. *capiſtratus, a, um;* ſe dit du mulet, de l'ours, du chameau, ou autre animal; lorſqu'ils ont un muſeliere, telle que celle qu'on leur met pour empêcher de mordre ou de paître.

31. DORCISES DE LA VILLENEUVE, en Bretagne.

D'or, à l'ours paſſant de ſable, couronné & emmuſelé d'argent.

32. DE LA TROLLIRRE DE SAINT MAURICE, DE GENESTINES, en Bourbonnois.

D'azur, à trois têtes de mulets d'argent, emmuſelées d'or.

33. MONTREUIL DE BONIN, en Poitou.

D'argent, à trois têtes d'ours de ſable, emmuſelées d'or.

ÉMOUSSÉ, ée, adj. ſe dit d'un fer de lance, d'une fléche, ou d'une baïonette, ſans pointe.

34. ROQUIGNY DE CRAVILLE, en Normandie.

D'argent, à trois fers de lances, émouſſés de ſable.

35. BAUVAULIER DES MALARDIERES, DE MARIGNY, en Touraine.

De gueules, à deux fers de lances, émouſſés l'un ſur l'autre en pal, le premier renverſé.

EMPENNÉ, ée, adj. m. & f. *pennatus, a, um*; ſe dit d'un dard, d'un javelot, ou d'une fléche, dont les plumes ſont de différent émail.

36. LEGAC DE PENNANHEC, en Bretagne.

D'azur, à la main armée d'un gantelet d'argent, tenant cinq fléches de-même, fûtées & empennées d'or.

EMPIETANT, adj. m. *arreptus cum unguibus*; ſe dit de l'épervier, du faucon, lorſqu'ils tiennent leur proie.

Ce terme vient du mot *pied*, parce que l'oiſeau qui vit de rapine, foule avec ſes ſerres ce qu'il ſaiſit pour ſa nourriture.

37. DESIGNÉ DE MAIGNY, en Normandie.

D'azur, à l'épervier d'argent, empiétant une perdrix de-même.

38. TARLET DE MARIVA, DE MARMONT, en Bresse.

D'azur, à l'épervier d'or, grilleté d'argent, empiétant une perdrix de-même, becquée & membrée de gueules.

EMPOIGNÉS, ées, adj. plur. se dit des javelots, des fléches, épées, & autres piéces de longueur; quand il y en a trois & davantage, dont un ou plusieurs en pal, & d'autres en sautoir, de maniere qu'ils paroissent pressés au milieu, étant attachés d'un lien.

Le lien ne s'exprime que lorsqu'il est d'émail différent.

EMPOIGNÉ, ée, adj. se dit aussi d'un pal, d'une bande, ou autre piéce tenus par une main, la pate d'un lion, le membre d'une aigle, &c.

39. DE SUBRAMONT, à Paris.

D'azur, à trois fléches empoignées d'or.

40. BON D'ENTREMONT, en Provence.

D'or, à la bande d'azur, chargée de deux étoiles d'argent, & empoignée d'une pate de lion de sable, mouvante du flanc dextre de l'écu.

ENCLOS, se, adj. m. & f. *clausus, a, um*; se dit du lion ou autre animal enfermé dans un trécheur, dans une palissade, &c.

ENCLOS, se dit aussi de quelques piéces ou meubles de l'écu, qui se trou-

vent au centre d'une piéce évidée & autre ſemblable.

41. MONTFAUCON DE DAMPIERRE, en Franche-Comté.

De gueules, à deux bars adoſſés d'or, enclos dans un double trécheur de-même.

42. BRÉSÉ DE GAIGNONVILLE, en Normandie.

D'azur, à l'écuſſon d'argent, enclos dans un trécheur d'or, environné extérieurement de huit croiſettes de-même en orle.

ENCOCHÉ, ée, adj. ſe dit d'un javelot, d'une fléche ſur un arc, ſoit que l'arc ſoit tendu ou non.

43. ARCOUET DE TENEMARE, en Normandie.

De gueules, à une fléche tendue & encochée ſur ſon arc & poſée en bande; à la bordure; le tout d'argent.

ENFILÉ, ée, adj. ſe dit d'un annelet, d'une couronne & autre meuble rond & vuide, paſſés dans une lance, bande, cotice, &c.

44. FAURE DE SAINT SILVESTRE, DE SATILIEU, en Vivarais.

D'argent, à trois couronnes d'or antiques, enfilées dans une bande d'azur.

ENFLAMMÉ, adj. m. *inflammatus*; ſe dit d'un cœur, dont il ſort une flamme;

dans l'Art Héraldique, il eſt l'attribut du courage, de la valeur, du déſir de combattre pour ſon Prince & la Patrie.

45. De Cursay de Saint-Maixent, en Saintonge.

D'argent, au cœur enflammé de gueules, accompagné en pointe d'un croiſſant de-même.

ENGOULÉ, ée, adj. ſe dit d'un bâton, d'une bande, d'une cotice; dont les bouts paroiſſent dévorés par des têtes d'animaux.

46. Santodomingue de la Bouverais, en Bretagne.

D'azur, à la bande d'or, engoulée de deux têtes de lions de-même, mouvantes des angles, dextre ſupérieur de l'écu & ſeneſtre inférieur.

ENGRELÉ, ée, adj. ſe dit du chef, de la faſce, du pal, de la bande, de la croix, du ſautoir & autres piéces longues, bordés de petites dents à intervalles, creux & arrondis.

Ce terme vient du latin *gracilis*, délié, mince, délicat; les pointes étant très-petites, en comparaiſon de celles du denché.

47. Ramade de Transet, en Auvergne.

De ſinople, à la faſce engrelée d'or.

48. La Queille de Chateaugay, en Auvergne.

De ſable, à la croix engrelée d'or.

49. PROUVILLE DE HARFONLIEU, en Picardie.

De sinople, à la croix engrelée d'argent.

50. DE MONTJOUVENT DE LA PEIROUSE, en Bresse.

De gueules, au sautoir engrelé d'argent.

ENGRELURE, subst. f. petit filet ou listel engrelé, qui se pose au long du bord supérieur de l'écu.

51. DE SAINT-CHAMANS DU PECHER, en Limosin.

De sinople, à trois fasces d'argent; une engrelure de-même en chef.

On dit que *Henri* DE SAINT-CHAMANS, Gouverneur de Théroüene, de Verdun & de Mariembourg, Lieutenant de Roi en Limosin, porta le premier au haut de l'écu de ses armes, cette engrelure, que HENRI II lui permit d'y ajouter, pour marque d'honneur, après avoir défendu vaillamment Théroüenne en 1553, contre une armée formidable, qui fut obligée de se retirer. Cette ENGRELURE représente une *palissade* qu'il fit mettre devant la brèche du rempart de la Place, avec des gabions, & des fascines derriere, où par un feu continuel, il trouva le moyen d'empêcher l'escalade, & soutint l'assaut

avec une ardeur martiale. Ses descendans ont continué de porter dans leurs Armoiries cette ENGRELURE comme un trophée de la mémorable action de leur ancêtre.

ENGUICHÉ, ée, adj. se dit du corde-chasse, du huchet, de la trompette, dont l'embouchure est de différent émail.

52. LE CORNU DE BALIVIERE, D'ANSERAY, en Normandie.

D'azur, à trois cors-de-chasses d'argent, enguichés d'or.

ENLEVÉS, ées, adj. m. & f. plur. se dit de certains petits triangles isocelés ou figures en forme pyramidale qui rempliſſent l'écu tant plein que vuide, & paroiſſent avoir été détachés.

53. DUBOUAIS DE LANGOTTIERE, DE LA VALESSAIS, en Bretagne.

D'argent, rempli de piéces enlevées de sable, un rameau de chêne de sinople brochant.

ENMANCHÉ, ée, adj. se dit d'un marteau, d'une hache, d'une faulx, qui ont un manche d'émail différent.

54. BRUN DE CAILLE, DE MUJOLS, en Provence.

D'azur, à une hache d'argent, enmanchée d'or.

55. FAOUCQ DE GARNETOT, DE FRESNAY, en Normandie.

D'azur, à trois faulx d'argent, enmanchées d'or.

56. CIRESME DE LA FERRIERE, en Normandie.

De sinople, à trois faulx d'argent, enmanchées d'or.

ENQUERE, v. act. *inquirere, o, is, sivi, situm;* on nomme *armes à* ENQUERE, celles dont les piéces de métail, sont sur un champ de métail, ou celles qui étant de couleur, sont sur un champ de couleur.

Ce terme vient du vieux verbe gaulois ENQUERE, qui signifie *enquérir, s'enquérir, s'informer;* parce que les Armoiries de métail sur métail, ou de couleur sur couleur, étant contre l'usage de l'Art Héraldique, donnent occasion de demander pourquoi on les porte ainsi.

57. BOURBON-BUSSET DE CHALUS.

D'azur, à trois fleurdelis d'or, un bâton de gueules péri en bande, au centre de l'écu: au chef d'argent, chargé d'une croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de-même. *Ce chef*, armes à enquere.

ENSANGLANTÉ, ée, adj. se dit d'un animal, ou de quelques-unes de ses parties qui paroissent coupées ou arrachées, où l'on voit des gouttes qui imitent celles de sang. On excepte le pélican, dont la poitrine ouverte, & marquée de sang, est nommé *piété*.

58. De Chapuis de Pierrédon, en Provence.

Dor, à la hure de sanglier de sable, enfanglantée de gueules ; au chef de-même.

ENTÉ-EN-POINTE ; se dit d'une figure tracée par deux portions de cercles qui s'étendent aux angles inférieurs de l'écu, s'élevent & se joignent à deux parties de hauteur de la pointe du même écu & y forment un angle saillant curviligne.

59. Poussemothe de Létoile, de Thiersanville, à Paris.

D'azur, à trois lis au naturel, entés en pointe de sable, à une étoile d'or.

ENTRAVAILLÉ, ée, adj. se dit du bar, de la bisse, de l'aigle, du griffon, &c. qui se trouvent entrelassés dans des fasces, cotices, bureles, trangles & autres piéces de longueur.

60. Rivière de Saint Denis, des Monts, en Normandie.

De gueules, à deux fasces ondées d'azur, & deux bars d'or adossés, entravaillés dans les fasces ; la premiere brochante sur le bar à dextre, la deuxiéme sur le bar à senestre.

61. Neyrieu de Domarin, en Dauphiné.

D'or, au griffon de gueules, entravaillé dans un chevron d'argent ; de sorte que la partie supérieure de l'animal broche sur le côté dextre du chevron.

ENTRELASSÉ, ée, adj. *connexus, intertextus ;* se dit de plusieurs croissans & meubles de l'écu, passés les uns dans les autres.

62. Brunet de Courcieres, en Normandie.

D'azur, à deux croissans adossés, l'un tourné, l'autre contourné ; un troisiéme croissant brochant sur les deux premiers, sa pointe à senestre, entrelassée dans le croissant contourné ; le tout d'argent, accompagné de deux étoiles d'or aux deux flancs de l'écu ; en chef un soleil de-même.

ENTRETENUES, adj. f. plur. *intertextæ ;* se dit de plusieurs clefs, dont les anneaux se trouvent entrelassés.

63. De Clugny, de Tenissey, de Colombier, de Valvron, en Bourgogne.

D'azur, à deux clefs antiques, adossées & entretenues d'or.

64. Clavelsrier de la Rousselierre, en Poitou.

D'azur, à quatre clefs d'or, entretenues dans un anneau de-même & posées en croix.

EPANOUI, ie, adj. se dit du lis, de la rose, de la tulipe & autre fleur sur sa tige, lorsqu'elles paroissent dans une parfaite croissance.

65. De Prondre de Guermande, à Paris.

De gueules, au lis épanoui au-naturel.

66. VERANY DE VARENNE, dans la même Ville.

D'argent, à la rose épanouie de gueules, tigée, les feuilles & les épines de sinople.

ÉPÉE, subst. f. *ensis, is, gladius, i;* arme offensive. L'ÉPÉE a dans l'écu une lame, une garde, une poignée & un pommeau, & n'a point ordinairement de branche.

Une ÉPÉE est posée la pointe en haut, droite ou en bande, quand elle est seule.

Il y en a aussi posées en fasce, la pointe vers le flanc dextre de l'écu; si la pointe étoit tournée à senestre, l'ÉPÉE seroit dite *contreposée.*

Deux ÉPÉES, sont souvent en sautoir, les pointes en haut.

Trois ÉPÉES en pals ou appointées.

Une ÉPÉE garnie, est celle dont la lame étant d'un émail; sa garde, sa poignée & son pommeau se trouvent d'un autre émail.

L'ÉPÉE, principale arme de la guerre, est le symbole de la noblesse, du courage, de l'intrépidité & de la victoire.

Le mot ÉPÉE vient du gaulois *spata*, en la même signification.

Suivant les vieux Romanciers, les anciens Chevaliers donnoient des noms à leurs ÉPÉES; celle de ROLAND se

nommoit *durandale ;* celle d'Olivier, *hauteclere ;* celle d'Ogier, *courtin ;* & celle de Renaud, *flamberge.*

67. D'Aguilhac de Soulages, de Malmont, en Gévaudan.

De gueules, à deux épées d'argent, paſſées en ſautoir ; au chef couſu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

68. De Ravignan, de Joncreux, en Champagne.

D'azur, à deux épées d'argent, garnies d'or, paſſées en ſautoir, les pointes en bas.

69. De Villeneufve, de la Croisille, du Croisillat, de Beauville, en Languedoc.

De gueules, à une épée d'argent en bande, la pointe en bas.

ÉPERON, ſubſt. m. *calcar, ris* ; meuble qui repréſente l'Eperon de l'ancien Chevalier.

70. De Rosieres d'Euvesin, en Franche-Comté.

De ſable, à trois éperons d'argent.

ÉPERVIER, ſubſt. m. *accipiter, tris* ; oiſeau de proie aſſez commun dans les Armoiries.

Chaperonné, ſe dit du chaperon qu'il a ſur la tête ; *longé* des liens de ſes jambes ; *grilleté* des grillets qui y ſont attachés ; lorſ-

qu'ils se trouvent d'émail différent de celui de l'oiseau.

Perché, se dit de l'EPERVIER sur un bâton.

71. KERGU DE BOISGERBAULT, DE VAUJOYEUX, en Bretagne.

D'argent, à l'épervier de sable, longé & grilleté d'or.

72. DE LA FRETAIE DE LA VILLEFEVRIER, en la même Province.

De gueules, à l'épervier d'argent, perché de même.

73. SANSON DE GROUCY, en Normandie.

D'azur, trois éperviers d'or.

ÉPI DE BLED, substantif m. *spica frumenti*; meuble qui entre dans plusieurs écus.

Les ÉPIS DE BLED, signifient l'abondance & la fertilité.

CÉRÈS, Déesse de l'Agriculture, est représentée avec une couronne d'ÉPIS DE BLED sur la tête & une *faucille* à la main.

74. RIOU DE BRAMBUAN DU BOUCHET, en Bretagne.

D'azur, à trois épis de bled d'or.

ÉPIEU, subst. m. *pilum*, *i*; meuble de

l'écu qui repréſente une arme faite en forme de hallebarde, dont le bout ſupérieur eſt garni d'un fer large & pointu ; il ſervoit autrefois à la chaſſe du ſanglier.

ÉPIEU *enmanché* ; ſe dit de celui dont le manche eſt d'un autre émail que le fer.

Ce terme vient, ſelon *Ménage*, de l'Allemand *ſpies*, en la même ſignification.

75. LANGLOIS DE BEAUVOIS, en Normandie.

De gueules, à trois épieux d'argent.

76. VIREY DU GRAVIER, en la même Province.

De gueules, à trois épieux d'or, emmanchés d'argent.

ÉPLOYÉ, ée, adj. ſe dit des oiſeaux qui ſont repréſentés de front, les aîles étendues.

On excepte les aigles, aiglettes & alérions, parce que c'eſt leur poſition ordinaire.

77. DE GIRONDE DE MONCLARA, en Guienne.

D'or, à deux oiſeaux de ſable, affrontés en chef & une hirondelle de-même, éployée en pointe.

ÉQUIPÉ, adj. m. ſe dit d'un vaiſſeau qui a tous ſes agrêts.

78. NAUTONIER DE CASTELFRANC, DU TRAVET, en Albigeois.

D'azur, au navire équipé d'argent; au chef d'or, chargé de trois croiſettes tréfflées de gueules.

ÉQUIPPOLÉS, adj. plur. ſe dit quand l'écu eſt rempli de neuf carreaux en forme d'échiquier, que l'on nomme *points*; ceux des quatre angles & celui du milieu ſont d'un émail; les quatre autres, d'un émail différent. On blaſonne les cinq premiers *points*, en y ajoutant le mot ÉQUIPPOLÉS, enſuite les quatre qui reſtent.

Le terme ÉQUIPPOLÉS, vient du vieux verbe *équippoler*, qui ſignifie être de même proportion.

79. DE LA ROCHE DE SAINTE HYPOLITE, en Franche-Comté.

Cinq points d'or, équippolés à quatre d'azur.

ESCARRE, ſubſt. f. *norma*, *a*; meubles d'Armoiries qui repréſente une équerre, inſtrument propre à faire des opérations géométriques.

Ce terme vient du vieux mot Gaulois *eſcarrer*, rendre une choſe quarrée.

80. ALIGARD DES BOIS, en Normandie.

D'argent, à trois eſcarres de ſable.

ESSORANT, te; adj. ſe dit d'un oiſeau

oiſeau repréſenté, ayant les aîles à demi étendues, & qui ſemble prendre l'*eſſor*, pour s'élever dans les airs.

81 Leconte de Boisroger, d'Epinay, en Normandie.

D'or, au perroquet eſſorant de ſinople, becqué & membré de gueules.

82. De Lamotte, en Bourbonnois.

D'azur, à l'aigle de profil, eſſorante d'or.

ETAIE, ſubſt. f. petit chevron aléſé, qui n'a que le quart de la largeur du chevron ordinaire; c'eſt-à-dire, ſeulement une demi-partie, des ſept de la largeur de l'écu : quand il y a trois Etaies, elles ſe poſent deux & une.

Les Etaies ſont ainſi nommées, de ce qu'elles repréſentent les piéces de bois qui ſervent à ſoutenir ou Etaier les édifices.

83. Boileve de la Tourneuve, du Planty, en Bretagne.

D'azur, à trois étaies d'or.

ÉTÊTÉ, ée, adj. ſe dit d'un lion, d'une aigle, d'une aiglette, ou autre animal qui n'a point de tête, & auſſi d'un arbre dont on a coupé les branches du haut.

84. Desjardins de Lions, en Normandie.

De gueules, à l'arbre étêté à ſix branches d'or,

trois de chaque côté du fût ; six merlettes de sable perchées sur les branches.

ETINCELANT, ante, adj. se dit d'un écu, où il paroît des corps lumineux & enflammés, qui semblent jetter du feu & des étincelles.

85. De Bellegarde des Marches, d'Entremont, en l'Isle de France.

D'azur, à une portion de cercle, rayonnante de pointes droites & ondées d'or, en sa partie inférieure, & mouvante des flancs dextre & senestre, une flamme entre chaque pointe, étincelante d'or vers le bas de l'écu ; au chef de-même, chargée d'une aiglette de sable.

ETOILE, subst. f. *stella*, æ ; meuble à cinq rais, dont un tend en haut, deux aux côtés & deux en bas : si l'Etoile a plus de cinq rais, on l'exprime en blasonnant.

On voit grand nombre d'étoiles dans les Armoiries ; il y en a qui chargent, d'autres qui accompagnent les piéces honorables.

Les Etoiles sur les médailles représentent la *déification*, elles sont aussi le symbole de la *nuit* & de l'*éternité*.

86. De Lisle du Vigier, à Paris.

D'or, à trois étoiles d'azur.

87. Raffin d'Hauterive, en Agenois.

D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles d'or.

88. Assas, Seigneur de Lavit, de

GAUJAC, DE PEYREGROSSE, DE MONBARDIER, au Pays des Cevennes.

D'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux pins de sinople, & en pointe, d'un croissant du second émail; au chef d'azur, chargé de trois étoiles du champ

Louis D'ASSAS, nommé le Chevalier D'ASSAS, Lieutenant au Régiment d'Auvergne en 1746, Capitaine au même Régiment en 1755, se trouva à Closstercamp en Octobre 1760. Ce Chevalier s'étant avancé pendant la nuit dans l'intention de reconnoître le terrein, fut saisi par des Grenadiers Anglois, embusqués pour surprendre nôtre armée; ces Grenadiers l'entourerent & le menacerent de le poignarder sur le champ, s'il faisoit le moindre bruit; le Chevalier d'ASSAS, quoique menacé de perdre la vie dans l'instant sous les baionnettes, se dévoue & crie d'une voix forte & magnanime, *à moi Auvergne, ce sont les Ennemis.* Ce vaillant Officier reçut grand nombre de coups & expira aussi-tôt; le Régiment d'Auvergne avança, foutint le premier choc des Ennemis, les repoussa & il s'en suivit une victoire complette.

ETRIER, subst. m. *scansile, is*; meuble représentant l'appui de pied, pour

ſervir au Cavalier à monter à cheval & ſe tenir ferme deſſus.

Anciennement des cordons de ſoie ; ou de cordes, couvertes d'une étoffe précieuſe, ſervoient d'étriers : on les nommoit ſautoirs.

Les ETRIEUS de fer furent enſuite inventés ; environ un ſiécle après, ils furent nommés ETRIERS.

Le mot ETRIER vient ſelon *Menage* de *ſtriparium*, qu'on a fait de *ſtreparia*, lequel eſt dérivé de l'Allemand *ſtref*, en la même ſignification.

89. DE NOIREFONTAINE DU BUISSON, en Champagne.

De gueules, à trois étriers d'or.

90. DE CUGNON DE SAINT-BENOIST, en la même Province.

De ſable, à trois étriers d'argent.

FAI

FAILLI, ie, adj. ſe dit d'un chevron, d'une bande, dont la longueur ſe trouve interrompue par un vuide parfaitement quarré.

Ce terme vient du verbe *faillir*, manquer en ſa continuité.

1. LEFEBVRE DU MOUCHEL, en Normandie.

De sable, au chevron d'argent, failli à dextre, accompagné de trois croiſſans du-même-émail.

2. GORREN DE LA GRIMONIERE, en la même Province.

D'argent, à deux chevrons faillis à feneſtre, abaiſſés ſous une tierce; le tout de gueules.

FANON, ſubſtantif m. *manipulus, i*; meuble qui repréſente un large braſſelet fait à la maniere du FANON d'un Prêtre; c'étoit anciennement une manche pendante qu'on portoit près du poignet droit pour lui ſervir d'ornement.

Le FANON étoit en uſage chez les Gaulois & en Allemagne.

Ce terme vient du mot Allemand *fanen*, une piéce d'étoffe.

3. DE CLINCHAMP DE CAUDECOSTE, DE BELLEGARDE, en Normandie.

D'argent, à trois fanons de gueules.

FASCE, ſubſt. f. *faſcia, æ*; piéce honorable poſée horiſontalement, qui a deux parties de hauteur, des ſept de la largeur de l'écu, quand elle eſt ſeule.

Il y a quelquefois deux ou trois FASCES dans un écu; alors elles ont des eſpaces entr'elles, égaux à leur hauteur.

Un plus grand nombre de FASCES en

nombre pair, prennent le nom de *burelles;* en nombre impair, elles ſont nommées *trangles.*

Il y a des FASCES *accompagnées*, *bandées*, *breteſſées*, *chargées*, *componnées*, *crénelées*, *échiquetées*, *ondées*, *vivrées*, &c.

La FASCE repréſente l'*écharpe* que l'on portoit autrefois à la Guerre, au tour du corps, en maniere de ceinture.

Le terme FASCE, vient du latin *faſcia*, qui ſignifie une bandelette de toile.

4. AUGER DE MESIERES, en Champagne.

D'azur, à la faſce d'or.

5. VILLERS-LA-FAYE DE VAULGRENANT, en Bourgogne.

D'or, à la faſce de gueules.

6. ROYERE DE PEYREUX, en Périgord; DE MONTSYBRE & DE CHAMPVERT, en Limoſin.

De gueules, à trois faſces de vair.

7. FOUDRAS DE COUTANSSON, DE COURCENAY, en Forez & Beaujolois.

D'azur, à trois faſces d'argent.

8. DE PONS DE THORS, en Saintonge.

D'argent, à la faſce bandée d'or & de gueules.

Les trois bandes d'or repréſentent trois

ponts ; celles de gueules, les eaux de la riviere de Charente, teintes du ſang des Ennemis.

On croit devoir rapporter les vers que cite DESMARETS DE SAINT-SORLIN, en ſon Poëme de CLOVIS, ſur la faſce & les bandes de la maiſon DE PONS *.

„ Puis vient le brave PONS, qui d'un bras ſans repos,
„ Sur trois *Ponts* de Charente, arreſta tous les Goths ;
„ Renviant pour ſa gloire, & celle de ſa Race,
„ L'exploit ſi renommé du valeureux HORACE :
„ Et maintenant ſoumis, il conduit ſur leurs loix,
„ Les forces de Saintonge & celles d'Angoumois.
„ Il porte le beau *nom* de ce fait memorable,
„ Pour en rendre à jamais le ſouvenir durable :
„ Et comme un fier vainqueur, encore que vaincu,
„ Il oſe de trois *Ponts* enrichir ſon écu.

Antoine Sire DE PONS, Comte DE MARENNES, Chevalier de l'Ordre du Roi, Lieutenant pour ſa Majeſté au Gouvernement de Saintonge, étoit dans la Ville DE PONS l'an 1528, lorſque l'armée Calviniſte vint l'aſſiéger ; il la défendit vaillanment ; mais ayant été obligé de capituler au bout d'un mois, faute de poudre & de balles ; le Capitaine de Piles, lui ayant dit malicieuſement qu'à la vigoureuſe défenſe qu'il venoit de faire, on s'étoit aperçu qu'il défendoit ſon bien. *Monſieur*, lui répondit-il ! *depuis deux ans, j'ai défendu*

* Liv. XIX, pag. 382 ; édition 1673.

cinq Places qui ne m'appartenoient pas ; & j'y ai prouvé que mon bien, ma famille, mon honneur, sont par-tout où la Patrie est attaquée.

Le Sire DE PONS, Comte DE MARENNES, fut nommé Chevalier du Saint Esprit à la premiere promotion de cet Ordre, le 31 Décembre 1578. Il mourut l'an 1580.

FASCÉ, ée, adj. se dit d'un écu divisé en six espaces égaux, par cinq lignes horisontales, ou en huit par sept lignes, dans le même sens, de deux émaux alternés.

On n'exprime le nombre des fasces, que lorsqu'il y en a *quatre* ou *huit*.

Si l'écu étoit divisé en dix fasces de deux émaux alternativement, il seroit dit *burelé*.

FASCÉ, se dit aussi du *chevron*, du *pal*, divisé en plusieurs FASCES.

Le terme FASCÉ vient de FASCE, dérivé du latin *fascia*, une bandelette de toile.

9. CHALANÇON DE POLIGNAC, Vicomte DE POLIGNAC.

Fascé d'argent & de gueules.

10. BRISAY DE DENONVILLE, au Pays Chartrain.

Fascé d'argent & de gueules de huit piéces.

11. Igny de Rizaucourt, au Pays Toulois, porte auſſi.

Faſcé d'argent & de gueules de huit piéces.

12. De la Forest, en Auvergne.

Faſcé d'argent & de ſable de quatre piéces.

FAUCON, ſubſt. m. *falco*, *onis*, oiſeau de proie qui ſe trouve en pluſieurs écus.

On dit du Faucon; *chaperonné*, lorſqu'il a un chaperon ſur la tête; *longé*, des liens qu'il a aux jambes; *grilleté*, des grelots ou grillets qui y ſont attachés; lorſque ces choſes ſont d'un autre émail que l'oiſeau; *perché*, ſe dit quand il paroît ſur un bâton.

Selon les Auteurs, le Faucon a été ainſi nommé, de ce qu'il a ſes ongles courbés & pointus & en ce qu'ils imitent, par leurs curvités & pointes, les *faulx*.

13. Falcos de la Blache, en Dauphiné.

D'azur, au faucon d'argent.

14. Claviere de Saint Romain, de Saint Barthelemy-le-plein, en Vivarais.

De gueules, au dextrochere d'argent, le poing fermé, portant deux faucons; celui à dextre de ſinople, celui à feneſtre de pourpre; longés d'azur, les têtes affrontées.

FAULX, ſubſt. f. *falx*, *lis*; meuble

d'Armoiries qui repréſente une faulx à faulcher.

On dit *enmanché*, de la FAULX, quand le manche eſt d'émail different.

La FAULX, eſt le ſymbole du Temps, on en donne une pour attribut à Saturne.

15. SEYTURIER DE CORNOD, DE MONTDIDIER, DE LIONNIERES, DE LA VERJONNIERE, DE PELAGEY, en Bourgogne, en Breſſe & en Franche-Comté.

D'azur, à deux faulx d'argent, enmanchées d'or, paſſées en ſautoir, les fers en haut.

16. FOULQUIER DE VITRY, DE CHAMPLUISERY, en Champagne.

D'azur, à trois faulx d'argent, enmanchées d'or, celles en chef affrontées.

FER DE CHEVAL, ſubſt. m. *ſolea ferrea;* meuble repréſentant le fer que l'on met aux pieds des chevaux; il paroît la pince en bas.

Chaque FER DE CHEVAL a ſix trous; on dit *cloué*, lorſque ces trous ſont d'un autre émail que le champ de l'écu.

17. DE CALLOUET DE LA ROCHE, en Bretagne.

D'or, à une fleurdelis de gueules, accompagnée de trois fers de cheval de-même.

18. De Ferriere, en la même Province.

D'argent, à trois fers de cheval de gueules, cloués d'or.

FER DE LANCE, subst. m. *cuspis, idis;* meuble d'Armoiries qui représente le fer d'une lance, dont l'ancien Chevalier se servoit, tant à la Guerre, qu'aux Tournois.

19. De la Place de la Haute-Maison, en Champagne.

D'azur, à trois fers de lances d'or.

20. Fradet de Saint Aoust, en Berry.

D'or, à trois fers de lances de sable.

FERMAIL, subst. m. Fermaux au plur. *fibula, æ;* représentation d'une boucle de forme ronde tirant sur l'ovale, garnie de son ardillon.

Le Fermail est posé ordinairement en fasce; s'il se trouve perpendiculairement dans l'écu, on le dit en pal.

Fermail antique, celui qui est en losange.

Le Fermail étoit anciennement une marque de dignité; l'on s'en servoit pour faire des présens aux Personnes de considération.

Les anciens Auteurs se sont servis du

terme FERMAILLÉ, pour dire un écu rempli de FERMAUX; ce terme n'eſt plus d'uſage, on doit dire, *ſemé de FERMAUX.*

21. DE LA VALLÉE-FOSSEZ, en Bretagne.

De gueules, à trois fermaux d'argent.

22. COURBON DE BLENAC, en Saintonge.

D'azur, à trois fermaux d'or en pals, 2 & 1. il faut dire 2 & 1, parce qu'on pourroit croire qu'ils ſeroient tous les trois en pal l'un ſur l'autre.

23. DE KERSAUSON DE COETMERET, DE ROSERNOU, en Bretagne.

De gueules, au fermail antique d'argent en pal.

FEUILLE DE CHÊNE, ſubſt. f. *quercûs folium;* une couronne de FEUILLES DE CHÊNE, étoit chez les anciens, la récompenſe de ceux qui avoient défendu leur Patrie.

24 LESMERIE DU BREUIL, en Poitou.

D'argent, à trois feuilles de chêne de ſinople.

25 DE LAVIEUVILLE DE COSKAER, en Bretagne.

D'argent, à ſix feuilles de chêne d'azur.

FEUILLÉ, ée, adjectif; ſe dit d'une fleur dont la tige eſt garnie de feuilles.

FEUILLÉ, vient du mot *feuille*, dérivé du latin *folium*, en la même signification.

26. LANGLOIS DE CHEVIGNY, en Champagne.

D'azur, à trois roſes d'or, tigées & feuillées de gueules.

FICHÉ, au pied FICHÉ; *acutus, a, um;* ſe dit d'un pal, d'une croix, d'une croiſette, ou autre piéce longue qui paroît aigue en ſa partie inférieure & propre à être enfoncée en terre.

Une piéce au pied FICHÉ, eſt moins aigue que celle qui eſt aiguiſée.

D'OZOUVILLE DE BOSMARETS, à Paris.

De gueules, au pal au pied-fiché d'argent, accôté de ſix loſanges de-même, trois à dextre, trois à ſeneſtre.

28. DE BUEIL DE RACAN, en Touraine.

D'azur, au croiſſant d'argent, accompagné de ſix croiſettes recroiſettées, au pied fiché d'or.

FILET, ſubſt. m. *tæniola, æ;* piéce qui n'a que le tiers de la cotice; c'eſt-à-dire, la troiſiéme partie, d'une des ſept de la largeur de l'écu.

29. D'HALLENCOURT DE DROSMÉNIL, en Picardie.

D'argent, à la bande de ſable, accôtée de deux filets de-même.

FILIÈRE, ſubſt. f. *limbus parvus ;* bordure étroite qui n'a qu'un tiers de partie, d'une des ſept de la largeur de l'écu.

Il y a des Auteurs qui confondent la FILIÈRE, avec *l'orle ;* la FILIÈRE touche le bord de l'écu, & *l'orle* en eſt détaché par un vuide ou eſpace égal à ſa largeur.

30. PALATIN DE DIO, DE MONTPEIROUS, DE MONTMORE, originaire de Bourgogne, établi à Blois.

Faſcé d'or & d'azur, à la filière de gueules.

FLAMBANT, adjectif; ſe dit du paſ aiguiſé & ondé, qui imite une flamme; il eſt mouvant du bas de l'écu, & ſa pointe ondoïante s'éleve en haut.

31. BATAILLE DE MANDELOT, DE LA CHAUX, DE DAMPIERRE, DE MAVILLY, en Bourgogne.

D'argent, à trois pals flambans de gueules.

FLAMME, ſubſt. f. *flamma, æ ;* meuble de l'écu, dont la partie inférieure, arrondie, ſe termine en haut par trois pointes ondoïantes; ſon émail eſt ordinairement le *gueules :* il y a cependant des FLAMMES de différens émaux; on en voit d'*or*, d'*argent*, &c.

Les FLAMMES déſignent l'*hyver ;* les Poëtes l'ont perſonnifié, & repréſenté

ſous la figure d'un vieillard, couvert d'un manteau, & couronnné de branches d'arbres ſans feuilles, étendant ſes mains ſur un réchaut rempli de braiſe flambante.

32. De Launay d'Estreville, à Paris.

D'or, à trois flammes de gueules.

33. De Vendes de Saint Pierefy, en Normandie.

D'azur, à l'étoile d'or, accompagnée de trois flammes de-même.

FLANCHIS, ſubſt. m. *decuſſis parva;* petit ſautoir aléſé qui meuble l'écu, ou charge une piéce honorable.

Les Flanchis au nombre de trois dans le champ, ſe poſent deux & un; ſur un chef, ils ſont rangés horiſontalement; ils peuvent être auſſi en bande, en pal ou d'une autre maniere.

34. Mornieu de Grandmont, en Breſſe.

D'azur, à trois flanchis d'or.

35. Balzac d'Antraigues, en Beauſſe.

D'azur, à trois flanchis d'argent, au chef d'or, chargé de trois flanchis du-champ.

36. Le Veneur de Tillieres, de Carouge, en Normandie.

D'argent, à la bande d'azur, chargée de trois flanchis d'or.

FLANQUÉ, ée, adj. se dit de l'écu dont les côtés ou flancs sont divisés en deux portions de cercle qui saillent chacune d'une partie, des sept de sa largeur, & se terminent à dextre & à senestre aux angles du haut & du bas.

37. PAYEN DE COURCELLES, en Champagne.

D'or, à cinq trangles de gueules, flanquées d'azur.

FLÉCHE, subst. f. *sagitta, æ;* meuble de l'écu qui représente une verge de bois armée d'un fer pointu en dard, avec deux aîlerons ou rangs de plumes, un de chaque côté, au bout opposé au fer.

On se servoit autrefois de FLÉCHES à la guerre; on en a perdu l'usage depuis l'invention de la poudre à tirer, si ce n'est aux jeux de l'arc.

Les Sauvages & les Indiens se servent encore de FLÉCHES actuellement, & sont fort adroits à les décocher.

Empennée, se dit des plumes de la FLÉCHE, lorsqu'elles sont d'un autre émail que le fer; *encochée*, si la FLÉCHE est sur l'arc qui sert à la tirer; *émoussée*, lorsque le fer n'a point de pointe & paroît coupé.

38. PONCY DE JEANCEY, en Bourgogne.

De gueules, à trois fléches d'or, rangées en trois pals, les pointes en bas.

FLEUR

FLEUR, subst. f. *flos, oris*; meuble de l'écu.

Les FLEURS les plus fréquentes dans les Armoiries, sont les *roses*, les *quinte-feuilles*, les *tréfles*, les *lis de jardin*; on y voit aussi quelqu'autres FLEURS.

Les *roses* & les *lis* sont quelquefois *tigés* & *feuillés*, ce que l'on exprime en blasonnant.

FLEURS *au naturel*, sont celles qui paroissent telles que la nature les représente.

Les FLEURS désignent le Printemps.

39. DU TRÉMIC DE KERAVESAN, en Bretagne.

D'argent, à la rose de gueules.

40. DU ROSCOET DU MENÉ, en la même Province.

D'argent, à trois roses de gueules, feuillées & tigées de sinople

41. FAY DE LA PORTE, en Limosin.

D'argent, à la quintefeuille de gueules.

42. CHABENAT DE BONNEUIL, en Berry.

D'argent, à trois fleurs de pensé au naturel; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.

FLEURDELIS, sub. f. *lilium Regis*;

meuble d'Armoiries le plus distingué de l'écu François.

Les Particuliers ne peuvent porter des FLEURDELIS dans leurs armes, que par concession de nos Rois.

On nomme FLEURDELIS *au pied nourri*, celle dont la queue est coupée.

LOUIS VII, dit le Jeune, prit le premier des FLEURDELIS par allusion à son nom de LOYS, comme on l'écrivoit alors: on a dit dans ce temps-là, FLEUR DE LOYS, puis FLEUR DE LOUIS, ensuite FLEUR DE LYS, FLEURDELIS.

L'écu de ce Prince étoit *semé de FLEURDELIS*; on assure qu'il les prit, quand il se croisa avec les Grands de son Roiaume, pour la Terre Sainte, en 1147.

On commença de *semer de FLEURDELIS* tous les ornemens qui devoient servir au sacre de PHILIPPE-AUGUSTE, vèrs l'an 1180.

CHARLES V, qui monta sur le Trone en 1364, réduisit les FLEURDELIS à trois, pour l'écu de ses armes; depuis, nos Rois portent, d'*azur à trois FLEURDELIS d'or*.

43. DE FOUCAULT DE SAINT GERMAIN-BEAUPRÉ, au Pays de la Marche.

D'azur, semé de fleurdelis d'or

44. De Franch de Landal, en Bretagne.

D'argent, à trois fleurdelis de gueules.

45. De France de Noyelles, en Artois.

Fascé d'argent & d'azur; l'argent chargé de six fleurdelis de gueules.

46. Quinemont de Varennes, en Touraine.

D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois fleurdelis d'or, au pied nourri.

FLEURDELISÉ, ée, adj. se dit d'un sautoir, d'une croix, d'un ray-d'escarboucle, &c. dont les extrémités se terminent en Fleurdelis.

47. De Suard de Glatigny, en Normandie.

De gueules, à la croix fleurdelisée d'argent.

48. De Moustuejouls de Roqueville, en Rouergue, & en Gévaudan.

De gueules, à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de quatre billettes de-même.

49. Ray de la Roche, en Franche-Comté.

De gueules, au ray-d'escarboucle fleurdelisé d'or.

FLEURI, ie, adj. *floreus, a, um;* se dit du rosier, d'une plante, ou d'une fleur qui paroît avec des boutons non épanouis.

50. DESHAYES DES ORGERIES, en Normandie.

D'argent, au roſier de trois roſes de gueules, fleuri, tigé & feuillé de ſinople.

FLORENCÉE, adj. f. ſe dit d'une fleurdelis qui a des boutons entre ſes fleurons, en quoi elle imite celle de *Florence*. La fleurdelis FLORENCÉE eſt rare dans l'écu.

51. DE BOSCHIER DE DOURREIGNÉ, en Bretagne.

D'azur, à la fleurdelis floreneée d'or, au pied nourri.

52. CHOULLY DE PERMANGLE, en Limoſin.

D'azur, à la faſce d'argent, accompagnée en chef de trois lis au naturel rangés, & en pointe d'une fleurdelis florencée d'or.

FLOTTANT, te, adj. *fluctuoſus, a, um*; ſe dit d'un vaiſſeau, d'un cygne, d'une canette, qui ſemblent flotter ſur des ondes.

53. DE LA NAVE, à Paris.

De gueules, au vaiſſeau équipé d'argent, flottant ſur des ondes de-même, accompagné en chef de trois étoiles d'or.

54. LAVECHEF DU PARC, dans la même Ville.

D'azur, au cygne d'argent, flottant ſur une ri-

viere de ſinople, le vol étendu, ſon bec plongé dans l'eau, accompagné en chef de trois étoiles d'or.

FONTAINE, ſubſt. m. *fons, tis*; meuble qui repréſente une FONTAINE.

On nomme FONTAINE *jalliſſante*, celle qui a une ou pluſieurs chutes d'eau.

55. FONTAINE DE CRAMAÏELLE, à Paris.

D'argent, à une fontaine de ſable jalliſſante, à deux chutes d'eau de ſinople.

FORME, ſubſt. f. gîte du liévre dans un ſillon au milieu d'un champ, ou au pied d'un arbre; endroit où cet animal paroît arrêté & accroupi.

On dit en-FORME, de la propoſition *en* & du ſubſtantif *FORME*, parce que le liévre ainſi placé, ſe trouve dans un eſpace creux qui repréſente la FORME, l'étendue & la capacité de ſon corps.

56. GOUESLIN DE KERSIAU, en Bretagne.

D'azur, à un arbre d'or, au liévre d'argent, en forme au pied de l'arbre.

FOUDRE, ſubſt. m. en l'Art Héraldique, quoique maſculin & féminin dans le langage ordinaire, *fulmen, inis*; meuble de l'écu, fait en maniere de faiſceaux, de flammes montantes & deſcendantes, avec quatre dards en ſautoir, dont les

manches ou fûts à sinuosités angulaires imitent les bandes vivrées.

FOUDRE aîlé, se dit de celui qui a à ses côtés deux aîles étendues en fasce.

Le FOUDRE est l'attribut de Jupiter; on représente ce Dieu, avec une Aigle qui tient en ses serres un FOUDRE.

Le FOUDRE aîlé, désigne la puissance & la force; il signifie aussi la valeur & la vîtesse dans les expéditions militaires.

57. HELLIEZ DE CRECHELUIS, en Bretagne.

D'azur, au foudre aîlé d'argent.

FOURCHÉE, adj. f, se dit de la queue d'un Lion divisée en deux.

FOURCHÉE, se dit aussi d'une croix alésée, dont chaque branche se termine en trois pointes, qui imitent une fourche.

58. AVIAU DE PIOLANS, en Touraine.

De gueules, au lion d'argent, la queue fourchée.

59. DE LA BERAUDIERE DE L'ISLE-JOURDAIN, en Poitou.

D'azur, à la croix fourchée d'argent.

FOURCHETTÉE, adj. se dit d'une croix dont les branches finissent en maniere de FOURCHETTE, a deux pointes recourbées à dextre & à senestre, de même que

les FOURCHETTES qui servoient anciennement à soutenir les mousquets.

60. DESTRUCHES DE KULENTAL, à Paris.

D'or, à la croix fourchetée de sable.

FOURMI, subst. f. *formica, æ;* petit insecte que l'on voit en quelqu'Armoiries.

La FOURMI fait ses provisions l'été pour l'hyver; elle désigne le travail & l'économie.

61. BIGOT DE LA CHAUMIERE, à Paris.

D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois fourmis de sable.

FOURRURE, subst. f. *pellis, is;* émail de l'écu.

Il y a deux *FOURRURES* en Armoiries.

Le *VAIR* & l'*HERMINE*.

Le *VAIR;* est d'*azur, chargé de petites piéces d'argent en forme de clochettes renversées.*

L'*HERMINE;* est d'*argent, chargé de mouchetures de sable.*

Ces FOURRURES, signifient grandeur, autorité, empire.

62. DUFRESNAY DE FAOUET, en Bretagne.

Plein de vair.

63. CONAISQUE DE MARTEAU, en Touraine.

Plein d'hermine.

FOY, subst. f. *fides, ei;* deux mains jointes ensemble; elles sont ordinairement en fasce.

FOY *parée;* celle dont les poignets paroissent couverts de quelqu'étoffe d'émail différent.

UNE FOY, est le symbole de l'alliance, de la fidélité & de l'amitié éternelle.

64. MESMIN DU PONT-DE-SILLY, en Bretagne.

D'azur, à la foi d'argent, mouvante des flancs de l'écu, accompagnée en chef de trois étoiles d'or, & en pointe d'un flanchis de-même.

65. DE VIC DE MORAND, au Comté de Blois.

De gueules, à la foi d'argent, accompagné en chef d'un écusson d'azur, chargé d'une fleurdelis d'or.

66. D'ARENNE DE SEPTESME, en Provence.

D'azur, à la foi d'argent, parée de pourpre, posée en bande.

FRANC-CANTON, subst. m. *liberum quadratum;* piéce qui occupe un espace quarré, à dextre en chef; sa pro-

portion eſt d'avoir en largeur trois parties, des ſept de celle de l'écu, & en hauteur trois parties & demie.

67. MORARD D'ARCÈS, en Dauphiné.

D'azur, au franc-canton d'or.

68. DE VILLELEON DE BOISFEUILLET, en Bretagne.

D'argent, au chêne de ſinople, au franc-canton de ſable, fretté d'or.

FRANGÉ, ée, adj. ſe dit du gonfanon & de la baniere, qui ont des franges d'émail différent.

69. DE LA TOUR DE BOUILLON.

Ecartelé, aux premier & quatriéme quartiers, ſemé de France à la tour d'argent, *qui eſt de la Tour d'Auvergne*; au deuxiéme d'or à deux tourteaux de gueules, *qui eſt de Boulogne*; au troiſiéme coticé d'or & de gueules, *qui eſt de Turenne*; ſur-le-tout d'or, au gonfanon de gueules, frangé de ſinople, *qui eſt d'Auvergne*.

FRÉTE, ſubſtantif f. *clathri retiti*; meuble d'Armoiries fait de quatre petites cotices aléſées & entrelaſſées, deux en bandes & deux en barres.

70. PIDOUX DE MONTANGLOST, DE FRANCHEVILLE, à Coulommiers en Brie.

D'argent, à trois frétes de ſable.

71. LATIER D'OURCIERES, en Dauphiné.

D'azur, à trois frétes d'argent; au chef de-même.

FRÉTÉ, adj. se dit d'un écu chargé de six cotices entrelassées en diagonales, trois à dextre, trois à fenestre.

FRÉTÉ, ée, se dit aussi d'un pal, d'une croix, d'une fasce, chargés pareillement de cotices dans le même sens.

Le FRÉTÉ est quelquefois chargé de clous, un en chaque intersection; en ce cas, on le dit *cloué*.

Les termes FRÉTE & FRÉTÉ, viennent, selon Quelques-uns, du mot FRET, qui en vieux françois, signifioit *rompu*, du latin *fractus*.

D'autres, le font venir du mot FRETE, qui a été dit anciennement d'un combe fait de perches croisées.

DUCANGE, prétend qu'autrefois on appelloit FRETES, une espéce de fléches, & que c'est la raison pour laquelle on a nommé écus FRÉTÉS, ceux qui étoient chargés de ces FRÉTES croisées.

72. NAMPIER DE LA ROQUERIE, en Normandie.

D'or, frété d'azur.

73. D'HAUSSONVILLE DE VAUBECOURT, en Lorraine.

D'or, à la croix de gueules, frétée d'argent.

74. Louvet de Carnetecourt, en Beauvaisis.

D'azur, à la fasce d'or, frétée de gueules.

FRUITÉ, adj. se dit du chêne, du pin, & de tout arbre chargé de fruit, lorsqu'il est d'émail différent.

75. Chalton de Vaux, en Bretagne.

D'argent, au chêne de sinople, fruité d'or.

76. D'Alboy de Montrosier, en Rouergue.

D'azur, au chêne d'argent, fruité de sinople, adextré d'une main de carnation, tenant une épée du second émail, garnie d'or.

77. David de Kergol, en Bretagne.

D'argent, au pin de sinople, fruité d'or.

78. Rousselet de Châteaurenaud, au Comté de Blois.

D'or, au poirier de sinople, fruité du champ.

FUMÉE, substantif f. *effigies fumi*; meuble de l'écu représentant une Fumée, laquelle paroît s'élever en haut; elle imite par son contour supérieur une volute.

79. Hericard de Thury, à Paris.

D'or, au mont de sinople mouvant du bas de l'écu, chargé de six flammes d'argent, 3, 2 & 1, à trois fumées d'azur issantes du sommet du mont, celle du milieu un peu plus haute que les deux au-

tres ; au chef de gueules, chargé de trois étoiles du troiſiéme émail.

FURIEUX, adj. m. ſe dit du taureau, quand il eſt levé.

80. D'USTOU D'HUOS, au bas-Comminges, en Languedoc.

D'or, au taureau furieux de gueules.

FUSEAU, ſubſt. m. *fuſus*, *i*; piéce longue, arrondie & pointue; elle repréſente un FUSEAU à filer.

Selon la FABLE; *Clothon*, *Atropos* & *Lachéſis*, étoient trois vieilles ſœurs, nommées les PARQUES; elles préſidoient à la vie des hommes, & en filoient la trame; leurs robes étoient blanches, bordées de pourpre; elles avoient chacune une couronne de laine blanche entremêlée de fleurs de Narciſſe.

La vieilleſſe des PARQUES, déſignoit l'*éternité des décrets divins*; leurs couronnes, le *pouvoir abſolu* qu'elles avoient *ſur tout ce qui reſpire*; ce fil myſtérieux, *la fragilité de la vie humaine*; la *quenouille* & le *fuſeau*, montroient que d'elles dépendoient la durée de nos jours.

Quand les POETES ont voulu exprimer une *vie heureuſe & longue*, ils ont feint que les PARQUES filoient nos jours avec de la laine blanche; lorſqu'ils ont voulu marquer une *vie courte & malheu-*

reuſe, ils diſoient qu'elles filoient avec de la laine noire.

81. VIDYE DE SAINT GERMAIN, en Normandie.

D'azur, à trois fuſeaux d'or.

82. MASSEILLES DE LA COURFORTIN, en la même Province.

De gueules, à la faſce échiquetée d'argent & de ſable de quatre tires, accompagnée de ſept fuſeaux garnis de fil du ſecond émail; quatre en chef trois en pointe.

FUSÉE, ſubſt. f. *fuſus*, *i*; meuble en forme de loſange alongée; elle a deux parties de large, ſur quatre de hauteur, priſes ſur les dimenſions de l'écu, qui a toujours ſept parties en largeur, & huit en hauteur.

Les FUSÉES ſe trouvent ſouvent accolées & poſées en faſce; il y en a auſſi en bande & d'autre maniere.

83. DE BRISSAUD DE TIVILLE, au Comté de Blois.

De gueules, à trois fuſées d'argent.

84. DE VOISINS DE BRUGUEIROLLES, D'ALZAU, en Languedoc.

D'argent, à trois fuſées de gueules, accolées en faſce.

Deviſe : *Pro fide* : Pour la foi.

85. De la Jaille des Blonnieres, de Marsilly, en Touraine.

D'or, à cinq fusées de gueules, accolées en bande.

FUSELÉ, ée, adj. *fusis contextus*; se dit d'un écu rempli de Fusées.

Fuselé, ée, se dit aussi des piéces honorables chargées de Fusées, tant plein que vuide, de deux émaux différens.

86. Barbesieres de Chemerault, en Poitou.

Fuselé d'argent & de gueules.

87. Chesnel de la Chappronaye, en Bretagne.

De sable, à la bande fuselée d'or & de gueules.

FÛTÉ, ée, adj. se dit d'un arbre, dont les feuilles sont d'un émail, & le tronc d'un autre émail.

Futé, ée, se dit aussi d'une fléche, d'une lance, d'une pique, qui ont leur manche d'émail différent.

Le terme Futé, vient du mot Fut, dérivé du latin *fustis*, un bâton.

88. De Budes de Blanchelande, en Bretagne.

D'argent, à l'arbre de sinople, fûté d'or, un oiseau de gueules perché au sommet, & deux fleurdelis au pied nourri de-même, aux côtés du tronc de l'arbre.

89. FOURET DE CAMPIGNY, en Normandie.

D'azur, à deux fléches d'argent, fûtées d'or, paſſées en ſautoir, les pointes en haut; au chef du ſecond émail.

GAN

GANTELET, ſubſt. m. *cæſtus, ûs*; meuble que l'on voit en quelques écus; il repréſente un gros gant de fer, dont les doigts étoient couverts de lames par écaille; les anciens Chevaliers & Gens de guerre, qui étoient armés de toutes piéces, s'en ſervoient dans les Tournois, & lorſqu'il alloient aux combats.

Ce terme vient du François *gant*, que *du Cange* dérive de *vantus*, *vanto*, & de *guvantum*, mots de la baſſe latinité.

1. CINGALE DE SAINTE MARGUERTIE, en Normandie.

D'azur, à trois gantelets d'argent.

GAI, adj. m. *lætus*; ſe dit d'un cheval nud, ſans bride, qui montre de l'ardeur, & ſemble ſe promener.

2. RAYAULX DE LONNOY, en Champagne.

D'argent, au cheval gai de ſable; au chef de-même, chargé de trois molettes d'éperons du champ.

GARNI, ie, adj. *ornatus, a, um;* ſe dit d'un badelaire, d'une épée, dont la garde, la poignée & le pommeau ſont d'un autre émail que la lame.

3. De Pommeret, en Normandie.

D'azur, à un badelaire & une épée d'argent garnis d'or, paſſées en ſautoir; au chef de-même, chargé d'un lion léoparde de gueules.

4. Gigeau de Kerman, en Bretagne.

D'azur, à deux épées d'argent, garnies d'or, paſſées en ſautoir.

GÉNÉALOGIE, ſubſt. f. *generis deſcriptio;* dénombrement d'aïeux; hiſtoire ſommaire des Parens & Alliés d'une Famille noble, ou d'une Maiſon ancienne & illuſtre, tant en ligne directe que collatérale.

On prouve ſa nobleſſe par ſa Généalogie, pour jouir des honneurs de la Cour; pour être reçu *Chevalier des Ordres du Roi*

On fait auſſi des preuves de nobleſſe par ſa Généalogie, lorſqu'on déſire entrer dans des Chapitres nobles, tels que ceux *Lyon*, de *Brioude*, de *Mâcon*, de *Saint-Claude*, &c.

On en fait pareillement pour l'Ordre de *Malte*, de *Saint-Lazare*, & pour entrer dans l'*Ecole Royale Militaire.*

Les

Les Demoiſelles font des preuves de nobleſſe pour être reçues à *Saint-Cyr*; dans les Chapitres de *Saint-Louis* de Metz *; de *Neuville*, en Breſſe; d'*Alix*, en Lyonnois; de *Leigneu*, en Forez; de *Remiremont*, Diocèſe de Toul; de *Maubeuge*, au Pays Cambraiſis, &c.

Lorſque l'on fait une GÉNÉALOGIE avec les formalités requiſes, le PRÉSENTÉ doit mettre en évidence ſon *baptiſtaire*, qui prouve de qui il eſt fils; ſa filiation remonte de lui à ſon Pere, du Pere à l'Aïeul, de l'Aïeul au Biſ-aïeul, du Biſ-aïeul au Triſ-aïeul, du Triſ-aïeul au quatriéme Aïeul, du quatriéme Aïeul au cinquiéme Aïeul, &c. ſelon l'exigence des cas.

Le PRÉSENTÉ doit fournir une ARBRE GÉNÉALOGIQUE où ſe trouve ſa *filiation* de Pere en Pere; ſes *Armoiries*, les noms des femmes de chaque Pere, & leurs *Armes*.

A chaque degré, il faut au moins deux actes originaux, *contrat de mariage & teſtament*; s'il manque un contrat de mariage ou un teſtament, *un autre acte* doit ſu-

* Le Chapitre Royal de *Saint-Louis* de Metz, a été fondé en 1760, & confirmé par Lettres-Patentes du mois de Janvier 1762. Les Preuves de nobleſſe, pour y être admis, remontent au-deſſus de 1400, avec titre antérieur de Chevalerie.

pléér à chaque *acte*, *manquant*; ſoit *extrait mortuaire*, *tranſaction*, *hommage*, *dénombrement de Terre*, *acte d'acquiſition de biens*, &c.

Quand on fait une GÉNÉALOGIE entiere d'une Maiſon ou Famille noble, on y met toutes les *branches* & *rameaux* qui en ſont ſortis; on ſuit à chaque dégré, ce qui ſe pratique pour entrer dans les *Ordres de Chevalerie* & *Chapitres nobles*; on y ajoute les *dates des contrats de mariage* & *teſtamens* de tous les collatéraux mâles & femelles, tant ceux qui ont eu poſtérité, que ceux qui n'en ont point eu; on y doit mettre encore les *dates des Commiſſions*, *Lettres* & *Brevets* de ſervices militaires; les *dates des morts* des Officiers tués dans les armées, & des *détails* de leurs actions éclatantes; ce qui rend les GÉNÉALOGIES hiſtoriques; on y met même, les *dates des mariages des filles*, les noms de familles & de Terres de leurs Epoux, de qui ils ſont fils, afin de connoître toutes *les Alliances*.

On prétend que les GÉNÉALOGIES n'ont commencé à être dreſſées ſur titre, ſuivant l'uſage actuel, que vers l'an 1600: auparavant, on faiſoit les *preuves* de nobleſſe *par enquêtes*; les Commiſſaires, prépoſés pour les informations, ſe tranſportoient ſur les lieux, où la famille réſidoit, in-

terrogeoient des vieillards, & en dreſſoient leur raport : ce qui ſe pratique encore dans l'Ordre de Malthe, pour les preuves des Chevaliers ; il eſt vrai que les Commandeurs-Commiſſaires font ajouter au baptiſtaire du PRÉSENTÉ les *contrats de mariage, teſtamens & autres actes originaux* qui établiſſent la filiation.

Le mot GÉNÉALOGIE vient du latin *Genealogia*, dérivé du grec γενεαλογια, formé de γενος *genus*, race, lignée, & de λογος *ſermo* ; diſcours : GÉNÉALOGIE ſignifie donc, un diſcours fait ſur une lignée, ſur une deſcendance de Pere en fils.

GENTILHOMME, ſubſt. m. *nobilis ; ſcutifer ; Patricius ;* (la lettre *l* ſe prononce au ſingulier, mais au pluriel on ajoute une *s* entre *l* & *h*, & on prononce comme ſi on écrivoit Gentizomes).

Un GENTILHOMME, eſt un homme *noble d'extraction*, qui n'a point été anobli par le Roi, ni par aucune Charge.

Un GENTILHOMME doit avoir des ſentimens élevés, dignes de ſa naiſſance, ne jamais manquer à ſa parole & ne faire que des actions mémorables.

Le mot GENTILHOMME vient de *Gentilis homo*, qui ſe diſoit chez les ROMAINS d'une race de Gens nobles, nés de Parens

libres, dont les Aïeuls n'avoient point été Eſclaves, ni repris de Juſtice.

Quelques AUTEURS raportent que ſur le déclin de l'EMPIRE, il y eut deux braves Compagnies de Gens de guerre, l'une nommée *Gentilium*; l'autre *Scutariorum*, & que de-là ſont venus les noms de GENTILHOMME & d'ECUYER.

D'AUTRES ſont venir ce mot de GENTIL, parce qu'une *action gentille* ſignifioit une *action noble*, digne d'être tranſmiſe à la poſtérité.

PASQUIER croit que ces noms de GENTILS & d'ECUYERS, nous ſont venus des Troupes Romaines; ces GENTILS & ECUYERS étoient des MILITAIRES VAILLANS, auxquels on donnoit en récompenſe de leurs belles actions, les dépouilles des Ennemis.

GERBE, ſ. f. *frumenti faſcis*; meuble de l'écu, qui repréſente une GERBE de bled, ou d'autres grains.

Liée, ſe dit d'une GERBE, lorſque l'attache qui la ſerre eſt d'émail différent.

La GERBE, eſt l'attribut de CÉRES, Déeſſe de l'Eté & de l'Agriculture; elle déſigne auſſi un Pays abondant en grains.

S. DE BEAUREPAIRE DE CAUVIGNY, en Normandie.

D'azur, à trois gerbes de bled d'or.

GIRON, ſubſt. m. *ſinus*, *ûs*, *gremium*, *ii*; meuble en forme de triangle iſocèle, c'eſt-à-dire, dont les deux longs côtés ſont égaux.

Le GIRON a deux parties de baſe & quatre parties de longueur, des huit de la hauteur de l'écu; ce qui le diſtingue de la *pointe* & de la *pile*, qui ſont plus longues.

Le GIRON eſt rare, & le GIRONNÉ ſe trouve en beaucoup d'Armoiries.

6. ESTAMPES DE LA FERTÉ-IMBAULT, DE NANÇAY, en Berry.

D'azur, à deux girons d'or, appointés en chevron; au chef d'argent, chargé de trois couronnes ducales de gueules.

GIRONNÉ, adj. m. ſe dit de l'écu diviſé en ſix, huit, dix ou douze eſpaces triangulaires, égaux entr'eux; de deux émaux alternés.

Le GIRONNÉ le plus parfait & le plus fréquent, eſt formé de parti, du coupé, du tranché & du taillé; ce qui diviſe l'écu en huit GIRONS.

On ne nomme le nombre des GIRONS, que lorſqu'il y en a ſix, dix ou douze.

Le terme GIRONNÉ, vient du mot GIRON, qui eſt le deſſus du tablier d'une femme, depuis les genoux juſqu'à la ceinture, lorſqu'elle eſt aſſiſe; ou des robes longues des Anciens, qui étoient larges par en-bas & étroites vèrs la ceinture &

repréſentoient une eſpéce de triangle, en l'endroit que les LATINS nommoient *gremium*; ce dernier ſentiment eſt l'avis de *du Cange*, qui dit, que les habits longs de nos Aïeuls, étroits en haut & larges en-bas, étoient nommés *ex eo quòd veſtis giret & circuli formam efficiat.*

7. CUGNAC DE DAMPIERRE, en Périgord.

Gironné d'argent & de gueules.

8. BERENGER DU GUA, en Dauphiné.

Gironné d'or & de gueules.

9. MAUGIRON DE MONTLEANS, DE LA ROCHE, en la même Province.

Gironné de ſix piéces d'argent & de ſable.

La Terre de Montleans a été érigée en Comté, par Lettres de CHARLES IX, du mois de Septembre 1569, en faveur de *Laurent* de MAUGIRON, Lieutenant de Roi en Dauphiné.

10. LAMOUREUX DE LA JAVELIERE, en Bretagne.

Gironné de dix piéces d'argent & de gueules.

GIROUETTÉ, ée, adj. ſe dit d'un château, d'une tour, lorſqu'il y a une GIROUETTE ſur leur toit: on ne ſe ſert

de ce terme, que lorſque la GIROUETTE eſt d'un autre émail que l'édifice.

Quand les GIROUETTES ont des Armoiries peintes ou évidées, on les nomme *pannonceaux*; c'étoit anciennement des marques de nobleſſe.

Les Seigneurs qui permettent à leurs vaſſaux de mettre des GIROUETTES ſur le faîte de leurs fiefs ou maiſons, ſont en droit d'en exiger l'hommage, & de leur demander des redevances.

11. DE VIEUXCHASTEL DE KERGRIST, en Bretagne.

D'azur, au château d'argent, girouetté d'or.

GLAND, ſubſt. m. *glans, glandis*; meuble qui repréſente un GLAND de chêne; il paroît toujours dans l'écu avec ſon gobelet ou ſa calotte, & un petit bout de la tige.

On dit du GLAND; *tigé* & *feuillé*, lorſque la tige eſt un peu alongée & garnie de feuilles.

Le GLAND, ainſi que le chêne, étoient conſacrés à Jupiter.

12. GAULMIN DE MONTGEORGE, en Bourbonnois.

D'azur, à trois glands d'or.

13. BOUCAUD DE TEYRAN, DE JACOU, à Montpellier.

D'azur, à trois glands tigés & feuillés d'or.

GLOBE, subst. m. *orbis, is;* meuble d'Armoiries qui représente le corps sphérique du monde; il paroît dans l'écu avec un ceintre qui l'environne en maniere de fasce; du milieu de ce ceintre, s'éleve une autre portion cintrée, jusqu'à la superficie sphérique : elle est terminée par une croisette.

On dit *cintré* du cintre, & *croisé* de la croisette, lorsqu'ils sont d'un autre émail que le GLOBE.

Un GLOBE sur une couronne & sur les médailles, signifie le Gouvernement du monde; les Princes Chrétiens ont mis une croix dessus, pour faire entendre qu'ils tiennent leurs Etats de Dieu, souverain Créateur.

P. MONTROND DE LA BASTIE, en Dauphiné.

D'or, au globe d'azur; au chef cousu d'argent, chargé de deux croissans de gueules, accôtés de deux mouchetures d'hermine de sable.

GONFANON, subst. m. *vexillum, i;* meuble de l'écu qui a trois pendans arrondis en demi-cercles; il imite une banniere d'Eglise.

Le GONFANON représente la baniere de l'armée Chrétienne, que l'on croit avoir été envoyée par le Pape URBAIN II, vers l'an 1094, à BAUDOIN, Comte de

Boulogne, qui étoit frere de GODEFROY de Bouillon.

Ce terme, vient de ce que le GONFANON eſt compoſé de pluſieurs piéces pendantes, dont chacune ſe nomme FANON, de l'Allemand *fanen*, une piéce d'étoffe.

15. DE LUSIERE, Seigneur DE LUSIERE, en Normandie.

D'azur, au gonfanon d'or, frangé de ſinople.

GRAPPE DE RAISIN, ſubſt. f. *racemus*, *i*; meuble de l'écu qui paroît avec un peu de ſa tige, & deux feuilles, une de chaque côté; le fruit eſt pendant de-même qu'on le voit à la vigne.

Pampré, ſe dit d'une GRAPPE DE RAISIN, lorſque les feuilles ſont d'un autre émail que la GRAPPE.

Les GRAPPES DE RAISINS & leurs pampres ſignifient l'Automne, & ſont l'attribut du Dieu Bacchus.

16. DE BRUN DES ROCHES, en Franche-Comté.

D'or, à trois grappes de raiſins de poupre, pamprées de ſinople.

GRENADE, ſubſt. f. *granatum*, *i*; meuble qui repréſente une GRENADE, & paroît dans l'écu comme une pomme terminée par une eſpéce de couronne à pointes; elle a au milieu une ouverture

oblongue remplie de grains ; ſa tige & quelques feuilles ſe trouvent en bas.

Ouverte, ſe dit d'une GRENADE, lorſque ſon ouverture eſt de différent émail.

Le mot GRENADE, vient du latin *granatum*, qui ſignifie rempli de grains.

La GRENADE eſt l'hiéroglyphe de l'union d'une famille, d'une ſociété.

17. DE LA POMMERAYE DE KEREMBERT, en Bretagne.

De gueules, à trois grenades d'or.

18. DE BIRÉ, au Pays Nantois, dans la même Province.

D'azur, au rameau de trois grenades d'or, ouvertes de gueules, poſé en faſce, une s'éleve en haut, deux pendent en bas.

GRENOUILLE, ſubſt. f. *rana*, *æ* ; cet inſecte, dans les Armoiries, paroît en pal, montrant le dos ; ſon émail eſt le ſinople ; il déſigne la ſolitude, les lieux aquatiques, écartés du tumulte.

Lemery fait venir le mot GRENOUILLE de *rana*, qui en Hebreu, ſignifie *crier*, à cauſe que ces animaux croaſſent dans les tems pluvieux & chaux.

19. GASET DU FIEF, DE FROU, en Bretagne.

D'argent, à trois grenouilles de ſinople.

GRIFFON, ſubſt. m. *gryphus*, *i* ;

gryphs, *yphis*; animal fabuleux, ayant la partie supérieure de l'aigle, & l'inférieure du lion; il paroît toujours de profil & rampant: ce qui ne s'exprime point, parce que c'est sa position ordinaire.

Cet animal, moitié aigle & moitié lion, est l'hiéroglyphe de la vîtesse, jointe à la force; les Anciens croyoient qu'il veilloit à la garde des trésors.

20. DE SARRON DES FORGES, en Beaujolois.

D'argent, au griffon de gueules.

GRILLET, subst. m. *crotalum*, *i*; grelot qui paroît en quelques écus, & plus fréquemment aux jambes des éperviers & autres oiseaux de proie.

21. SONNET DE BAILLEMONT, DE CARVILLE, en Normandie.

De gueules, à trois grillets d'or,

GRILLETÉ, ée, adj. *crotalis distinctus*; se dit de l'épervier, du faucon, ou d'un autre oiseau de proie, lorsque les grillets de leurs jambes se trouvent d'émail différent.

22. TERSON DE PALEVILLE, Diocèse de Lavaur.

D'azur au dextrochere d'argent, tenant un faucon de-même, becqué & membré de gueules, chaperonné & grilleté d'or.

GRINGOLÉ, ée, adj. ſe dit d'un ſautoir, d'une croix, ou autre piéce dont les extrémités finiſſent en têtes de ſerpens ou de biſſes.

Ce terme vient du mot GRINGOLE, dérivé de celui de GARGOUILLE, qui ſignifie une goutiere par où l'eau s'écoule de deſſus les toits, parce qu'anciennement les GARGOUILLES, étoient ſculptées *en têtes de ſerpens.*

23. PIGEAULT DE LA MALIÉIERE, en Bretagne.

D'azur, à la croix d'argent, gringolée & ancrée d'or.

GRUE, ſubſt. f. *grus, gruis;* oiſeau à long bec, que l'on repréſente dans l'écu de profil, la pate dextre levée, tenant un caillou que l'on nomme *vigilance;* elle ne s'exprime que lorſqu'elle eſt d'émail différent.

La GRUE déſigne la *vigilance;* parce qu'on prétend que ces oiſeaux, lorſqu'ils ſont arrivés en un lieu, y établiſſent un *guet,* qui ſe fait tour-à-tour par l'un d'eux; afin d'éviter la ſurpriſe au ſommeil, il ſe ſoutient ſur un ſeul pied, & tient un caillou de l'autre, pour avertir la troupe, à la moindre apparence de danger, au moindre bruit.

24. DE GRUEL DU SAIX, DE

VILLEBOIS, DE CHANCROSE, DU VILLARS, en Dauphiné.

De gueules, à la grue d'argent.
Devise : *Vigilentia.*

GUEULES, subst. m. & singulier; quoique terminé par une *s*, *color coccineus*, *gulæ*, *arum*; couleur rouge, l'un des émaux de l'écu; il se représente en gravure, par des lignes perpendiculaires.

Le GUEULES signifie, courage, hardiesse, intrépidité.

Quelques Auteurs font venir GUEULES de GUL, rouge en langue Persanne; ils disent qu'il a été emprunté des Orientaux, dans le temps des Croisades; mais il est mieux, au sentiment d'un plus grand nombre de Gens Lettrés, le dériver du latin *gulæ*, les gueules des animaux; l'ortographe du mot François, terminée par une *s*, confirme l'opinion de cette derniere étymologie.

25. JOUSSINEAU DE TOURDONNET, Seigneur de Champlay, proche Joigny.

De gueules, au chef d'or.

26. DE POISSY DE CLÉRY, en Normandie.

De gueules, au chef d'argent.

27. FALLETANS DU TOURNOIS, DE VALLADOLID, en Franche-Comté.

De gueules, à l'aigle d'argent.

GUIDON, subst. m. *vexillum*, *i*; sorte d'enseigne étroite, longue & fendue, ayant deux pointes ondoiantes, pendantes; elle est attachée à un manche semblable à celui d'une lance.

GUIDON *enmanché*; celui dont le manche est démail différent.

28. SIMONEAU DE CHOISEAU, à Paris.

D'or, au guidon de gueules.

29. VASSELOT DE DAMEMARIE, DE LA GRAVETTE, en l'Isle de France.

D'azur, à trois guidons d'argent, enmanchés d'or, posés en bandes, 2 & 1.

GUIVRE, subst. f. *boa*, *æ*; serpent ou bisse qui paroît dans l'écu avec un enfant à mi-corps, issant de sa gueule.

Issante, se dit de la GUIVRE, lorsque l'enfant est d'un autre émail que cette bisse.

30. Le Duché de MILAN porte un écu:

D'argent, à la guivre d'azur, couronnée d'or, issante de gueules.

On rapporte qu'OTHON, Vicomte de MILAN, étant à la guerre de la Terre Sainte, en l'année 1095, où il avoit suivi GODEFROY de BOUILLON, combattit, pendant le siége de Jérusalem VOLUX, Amiral des Sarrasins, qui défioit le plus vaillant des Che-

valiers Chrétiens; & l'ayant tué, il prit en ſigne de trophée & pour marque de ſa victoire, le caſque d'or de cet Amiral, ſur lequel étoit repréſenté *un ſerpent qui dévoroit un enfant:* il fit de ce cimier, *l'écu de ſes armes.*

31. DE COLAS DE TENAX, DE COUVERES, DE GASSÉ, en Normandie.

D'argent, à la guivre de gueules; au chef de même, chargé de trois roſes du champ.

HAB

HABILLÉ, ée adj. *veſtitus, a, um;* ſe dit d'une figure humaine qui a ſes vêtemens; on doit éviter le mot VÊTU en pareil cas, puiſque VÊTU eſt un terme particulier de l'Art Héraldique, pour ſignifier un eſpace en forme de loſange, qui remplit le champ de l'écu, & dont les quatre côtés triangulaires des angles ſe trouvent d'un autre émail.

Parée, ſe dit d'une foy, dont les poignets garnis d'étoffe, ſont d'émail différent.

Quelques Auteurs ſe ſont ſervis mal-à-propos du mot HABILLÉ, en parlant d'un navire qui a ſes voiles, il faut dire *équipé.*

1. ASSELAINCOURT DE GORSE, en Lorraine.

D'or, à l'homme de carnation de profil, habillé d'une veſte de gueules & d'un ſurtout d'azur, les bas d'argent, les ſouliers de ſable, arrêté ſur une terraſſe de ſinople; un ſanglier contourné de ſable, ſe préſentant devant l'homme, qui lui enfonce dans le goſier ſon épée de pourpre, garnie d'argent.

HACHE, ſubſt. f. *ſecuris*, *is*; meuble de l'écu qui repréſente une cognée à fendre du bois.

La HACHE eſt un outil néceſſaire à l'armée; on en fait porter aux ſoldats; elle ſert particulierement à abattre des arbres pour faire des retranchemens.

2. BRIE DE CHAMPROND, en Champagne.

D'azur, à deux haches adoſſées d'argent.

HACHE-D'ARMES, ſubſtantif f. *ſecuris armorum*; ſorte d'arme en forme d'une hache à dextre & pointue à ſeneſtre, ayant un manche arrondi; les Anciens s'en ſervoient à la guerre, quand ils avoient briſé leurs lances.

3. JOCET DE LA CHARQUETIERE, en Bretagne.

D'argent, à deux haches-d'armes de gueules adoſſées; cinq mouchetures d'hermine de ſable entre les haches, trois en chef, deux en pointe.

HACHE-CONSULAIRE, ſub. f. *ſecuris*

fecuris conſularis ; petite hache à long manche environnée de faiſceaux, le tout lié enſemble: on en portoit à Rome devant les Conſuls, ce qui lui a fait donner ce nom.

4. MANCINI DE MAZARIN, DE NIVERNOIS.

Ecartelé aux premier & quatriéme quartiers, d'azur, à la hache-conſulaire d'argent, iſſante d'un faiſceau d'or, lié en ſpirale du ſecond émail ; une faſce de gueules, chargée de trois étoiles du troiſiéme, brochante ſur le faiſceau : aux deuxiéme & troiſiéme d'azur, à deux poiſſons d'argent, en deux pals.

HAMEIDE, ſubſt. f. piéce faite en forme d'une tierce aléſée & chamfreinée: elle eſt rare en Armoiries.

Les Auteurs ſont partagés ſur l'étymologie de ce terme; les uns croyent que le mot HAMEIDE vient d'une famille de ce nom en Angleterre, qui porte pour armes *une faſce d'azur aléſée de trois piéces en champ d'or.* Cette *faſce*, au ſentiment de UPTON, repréſente une étoffe découpée.

D'AUTRES diſent que c'eſt une *barriere à jour de trois piéces*, ſemblable à celles qui traverſent les grands chemins, pour faire payer aux Paſſans des droits de péages.

D'AUTRES enfin croient que les HAMEIDES repréſentent des *chantiers*, propres à ſoutenir les tonneaux dans les caves, leſ-

quels *chantiers* sont nommés *Hames* en Flandre; mot emprunté de *Hama* ou *Hamula*, qu'on a dit dans la basse latinité, pour signifier *un vase à mettre du vin.*

5. BAUDIN DE SALONE, en Lorraine.

D'azur, à une hameide d'or, accompagnée de trois macles de-même.

HARPIE, subst. f. *harpya, æ;* oiseau fabuleux.

En l'Art Heraldique, la HARPIE a la tête d'une jeune fille, le reste du corps semblable à l'aigle, & paroît de front, les ailes étendues : suivant la Fable, les *harpies* avoient un corps de vautour, le visage d'une vieille femme, des mamelles pendantes, des mains armées de griffes; les *vices* ont été personifiés en Poesie, en Peinture & en Sculpture par les HARPIES.

6. CALOIS DE MESMIN, a Paris.

De gueules, semé de fleurdelis d'argent, une harpie de-même brochante.

HAUSSÉ, ée, adj. se dit d'un chevron, d'une fasce, d'une tierce, qui se trouvent plus hauts que leur position ordinaire.

7. GAUTHIER DE GIGNEVILLE, en Lorraine.

D'azur, à la tierce haussée d'or, accompagnée en pointe d'un lion issant de-même.

HAUTE, adj. ſe dit d'une croix qui paroît longue, le croiſillon ou la traverſe étant élevé.

8. BIGNON DE BLANSY, DE L'ISLE-BELLE, D'HADRICOURT, en l'Iſle de France.

D'azur, à la croix haute d'argent, accolée d'un pampre de vigne de ſinople, poſée ſur une terraſſe de-même, & couronnée de quatre flammes d'or.

HÉRAUT, ſubſt. m. *caduceator, oris*; ancien Officier de Guerre & de Cérémonie, qui étoit autrefois très-conſidéré, & avoit de beaux droits & priviléges.

Les HÉRAUTS étoient *Sur-Intendans des Armoiries*, & *Conſervateurs des honneurs de la Guerre*, dont le BLASON eſt le ſymbole : ils alloient dans les Cours des Princes étrangers, pour y annoncer la Guerre ou la Paix.

Ils recevoient *les preuves* de nobleſſe des Chevaliers & faiſoient peindre leurs *armes* dans leurs régiſtres.

Ils avoient droit de corriger tous les abus & uſurpations des couronnes, caſques, timbres, Tenans & ſupports; connoiſſoient des différens entre les *Nobles*, par leurs Blaſons, pour l'ancienneté de leurs races & prééminences; & même LA COUR les a quelquefois mandés pour avoir leurs avis ſur les différens de cette nature.

Ils alloient dans les Provinces faire des Enquêtes sur les *Nobles* & *Gentilshommes*, & avoient droit de faire des recherches dans les archives du Roïaume.

Les HÉRAUTS publioient les Cérémonies des Ordres de Chevalerie, & s'y trouvoient décorés des marques de l'Ordre.

Ils régloient les Cérémonies aux mariages des Rois, de même qu'à leurs obséques, & enfermoient dans leur tombeau, *la couronne, le sceptre, la main de justice, & autres marques d'honneurs.*

Il y a actuellement en France trente HÉRAUTS; ils servent dans les cérémonies pompeuses; le plus ancien est *Roi-d'Armes* & se nomme *Mont-Joye-Saint-Denis:* les autres sont, sous les titres de *Bourgogne, Normandie, Dauphiné, Bretagne, Alençon, Orléans, Anjou, Valois, Berry, Angoulême, Guienne, Champagne, Languedoc, Toulouse, Auvergne, Lyonnois, Bresse, Navarre, Perigord, Saintonge, Touraine, Alsalce, Charolois, Roussillon, Picardie, Bourbon, Poitou, Artois* & *Provence.*

Les HÉRAUTS, lors de leurs fonctions, sont revêtus de leurs cotte-d'armes de velours cramoisi, ayant devant & derriere trois fleurdelis d'or, & autant sur chaque manche, où le nom de leur Province est écrit; ils portent une toque de velours noir, orné d'un cordon d'or, & ont des

brodequins pour les cérémonies de Paix, & des bottes pour celles de Guerre.

Le mot HÉRAUT, vient, selon *du Cange*, de l'Anglois *here*, ou de l'Allemand *heer*, qui signifie armée, & de *ald servus*; parce que les HÉRAUTS servoient particulierement dans les armées.

Borel le dérive de *herus*, maître ou de la part du maître.

Quelques-uns le dérivent de *harou* ou *haro*, qui a signifié en Gaulois, un bruit de Guerre, une semonce publique où le Peuple accouroit; parce que les HÉRAUTS étoient chargés de publier par-tout, les victoires & batailles les plus mémorables.

D'autres le dérive de *hérald*, mot Allemand, qui signifie Gendarme, Homme de guerre.

Le terme HÉRALDIQUE, vient de *hérald*; L'ART HÉRALDIQUE, étant par ses piéces, meubles & figures (qui représentent les belles actions des faits militaires), l'emblême du Gentilhomme & du Noble, dévoué par son état à la Guerre.

HERISSON, subst. m. *heres, is*; petit animal qui a la tête, le dos & les flancs couverts d'aiguillons ou de pointes, assez semblables aux épines. Il paroît dans l'écu passant, & differe du porte-épic, en ce que ce dernier est plus haut sur

ſes jambes, & a ſes piquants beaucoup plus longs.

Le HÉRISSON eſt le ſymbole de la Prudence, car quand il ne peut pas fuir ſon ennemi, il a l'inſtinct de ſe mettre en boule, & paroît comme une châtaigne, armé de ſes piquants; en cette poſture, les animaux qui veulent s'en ſaiſir, ne peuvent l'attaquer.

9. HERICY DE MONTBRAY, DE FIERVILLE, en Normandie.

D'argent, à trois hériſſons de ſable.

HERMINE, ſubſt. m. *pellis muſtelæ albæ*; fourrure blanche, chargée de mouchetures de ſable; cet émail ſignifie grandeur, autorité, empire.

CONTRE-HERMINE, eſt un champ *de ſable ſemé de mouchetures d'argent.*

Le terme HERMINE, vient, à ce que l'on prétend, du mot HERMINS, nom ancien des *Armeniens*; parce que *l'Armenie* eſt un Païs abondant en HERMINES, & que l'on y fait un grand trafic de ces peaux précieuſes.

10. QUINSON DE VERCHIERES, en Breſſe.

Plein d'hermine.

HÉRON, ſubſt. m. *eredius, ii*; oiſeau ſauvage & aquatique, ayant le col long, un grand bec & les jambes hautes; il paroît arrêté dans l'écu.

Le Héron étoit chez les Anciens, le le ſimbole de la débauche, parce qu'il jette du ſang par les yeux, lorſqu'il couve ſa femelle.

11. De Lamare du Theil, en Normandie.

D'azur, au héron d'argent.

HERSE, ſubſt. f. *occa*, æ; meuble de l'écu, qui repréſente un inſtrument propre à renverſer les terres entre les ſillons ſur les grains, pour les couvrir après qu'ils ont été ſemé.

12. Deshayes de Gassards, en Normandie.

D'azur, à trois herſes d'or.

HERSE-SARRASINE, ſubſt. f. *cataracta*, æ; meuble de l'écu fait de ſix pals aleſés & aiguiſés en bas, avec cinq travèrſes poſées horiſontalement, jointes par des clous aux interſections, & un anneau au milieu de la travèrſe ſupérieure.

La Herse-Sarrasine, repréſente une porte faite en treillis, ſuſpendue en haut à une corde qu'on meut & laiſſe tomber par deux couliſſes dans les ſurpriſes; lorſque la porte d'une ville de guerre eſt rompue; cette Herse ſert à fermer le paſſage aux Ennemis.

13. D'Apelvoisin de Ferré, de la Jouviniere, en Poitou.

De gueules, à la herse-sarrasine d'or.

HERSÉ, ée, adj. se dit d'un château, d'une tour, dont la Herse-Sarrasine est abattue.

14. De Tourteville, en Lorraine.

D'azur, à la tour d'argent, hérsée de sable.

HIE, subst. f. *fistuca*, æ; meuble de l'écu en forme de fusée alongée, dont la superficie curviligne finit en pointes, avec deux annelets saillants vèrs le quart de la longueur, l'un à dextre en haut, l'autre à senestre en bas.

La Hie est un meuble rare en armoiries.

15. De Damas de Saudaucourt, de Mosande, de Cormaillon, en Bourgogne.

D'argent, à la hie de sable, posée en bande, accompagnée de six roses de gueules en orle.

HIRONDELLE, subst. f. *hirundo, inis*; meuble représentant un petit oiseau noir, qui a quelques taches blanches, & dont la vue découvre fort loin; son émail particulier est le sable dans l'écu.

On prétend que si les petits de l'Hirondelle perdent la vue, ce qui leur arrive quelquefois, la mere leur frotte les yeux avec l'herbe nommé en Latin

chelidonia, & en François *éclaire*, & ils la recouvrent peu à près; l'HIRONDELLE eſt par-là le ſymbole de la tendreſſe maternelle.

16. DE TUBEUF, à Paris.

D'argent, à trois hirondelles de ſable.

HOUSSETTE, ſubſt. f. *pero, onis;* meuble qui repréſente une botine, laquelle étoit en uſage autrefois parmi les Gens de guerre.

Ce terme eſt un vieux mot Gaulois, d'où l'on a fait *houſeau*, *heuſe*; dérive de *hoſellum*, diminutif de *hoſa*, qui vient de l'Allemand *hoſe*, botine.

17. DE LAHEUSE DE BAUDRAN, en Anjou.

D'or, à trois houſſettes de ſable.

HUCHET, ſubſt. m. *venatoria buccina;* petit corp-de-chaſſe qui ſert à appeller les chiens; il eſt toujours ſans attache.

Ce terme HUCHET, vient du vieux verbe *hucher*, qui a ſignifié *appeller*, lequel étoit dérivé, ſelon *du Cange*, de *hucciare*, mot de la baſſe latinité, en la même ſignification.

18. DE BERNARD DE JAVERSAC, D'ASTRUGUE, DE MONSANSON, à Paris.

D'or, à trois huchets de gueules.

HURE, subst. f. *aprugnum caput;* tête de sanglier; elle paroît de profil dans l'écu, est souvent de sable, & quelquefois d'un autre émail.

Défendu, se dit de la dent ou défense du sanglier; *allumé* de son œil, lorsqu'ils sont d'un autre émail que la HURE.

HURE, se dit aussi de la tête du saumon & de celle du brochet, lorsqu'ils sont détachés du corps de ces poissons.

19. ROSNIVINEN DE CHAMBOY, en Normandie.

D'or, à la hure de sanglier de sable.

20. BERNIER DE RACECOURT, en Lorraine.

D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'une hure de saumon d'or & en pointe d'une clef du second émail.

21. TOUTENOUTRE DE PENAURIN, DE KERMARCHAN, en Bretagne.

D'argent, à trois hures de brochets d'azur.

HYDRE, subst. f. *hydra, æ;* espéce de dragon qui paroît dans l'écu, de profil avec sept têtes, la plus basse pendante à un seul filament.

Les *Poëtes* ont feint que l'HYDRE avoit sept têtes, & qu'à mesure qu'on en coupoit une, il en croissoit une autre; ils disent que la défaite de ce monstre,

fut le plus glorieux des travaux d'*Hercule*; parce qu'il le vainquit avec beaucoup de peine; les *Nobles* peuvent l'avoir introduit *dans leurs armes*, après s'être distingués par des actions d'éclat, malgré bien des obstacles.

22. BELSUNCE DE CASTELMORON, en Biscaye.

D'argent, à l'hydre de sinople.

IMM

IMMORTALITÉ, sub. f. *pyra phœnicis*; bûcher du phœnix, nommé ainsi du mot IMMORTEL, parce que selon la fable, il se dresse lui-même son bûcher, bat des ailes dessus pour l'allumer, s'y consume, & il naît un ver de sa cendre, d'où il se forme un autre phœnix.

On exprime l'IMMORTALITÉ en blasonnant, lorsqu'elle se trouve d'un autre émail que cet oiseau.

1. FEYNE DE LAVANNE, à Paris.

D'argent, au phœnix de sable, sur son immortalité de gueules.

ISALGUE, subst. f. fleur en forme de cinq trefles à queues allongées, dont les bouts traversent une portion de cercle qui imite un croissant renversé.

2. JSALGUIER DE MOUSSENS, à Toulouse.

De gueules, à la fleur d'isalgue d'argent.

ISSANT, te, adj. se dit d'un lion, d'une aigle, ou d'un autre animal qui paroît sur un chef, une fasce, &c. & ne montre que la tête & une petite partie de son corps.

ISSANTE, adj. f. se dit aussi de la *guivre*, qui semble dévorer un *Enfant*; mais on ne se sert de ce terme, que lorsque l'*Enfant* est d'un autre émail que la *guivre*.

3. DE MONTEYNARD, Marquis DE MONTEYNARD & DE MONTFRIN, en Dauphiné & en Languedoc.

De vair, au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'or.

4. SARRASIN DE BEAUMONT, à Grenoble.

D'or, à la tête de more de sable, tortillée d'argent, accôtée de deux guivres d'azur, issantes de gueules.

JUMELLE, subst. f. *bijuges instituæ*; fasces de deux bureles.

La JUMELLE occupe dans l'écu un espace égal à la fasce; cet espace se divise en trois parties égales horisontalement, la partie du milieu est le vuide entre les deux piéces qui forment la JUMELLE.

Deux ou trois JUMELLES dans l'écu sont placées à égales distances que le même nombre de fasces.

Les JUMELLES se posent non seulement en fasces, mais aussi en bandes, en sautoir; quand elles sont autrement qu'en fasces, on en exprime la position en blasonnant.

5. LANDOIS D'HEROUVILLE, en Normandie.

De gueules, à deux jumelles d'or.

6. DUPARC DE LOEMARIA, DE LESVERZAULT, en Bretagne.

D'argent, à trois jumelles de sable.

7. DE GOUFFIER.

D'or, à trois jumelles de sable.

La Reine *Catherine* DE MÉDICIS étoit Régente du Roïaume au mois de Juin 1574; cette Princesse fit venir alors *François* DE GOUFFIER, Seigneur DE BONNIVET, Chevalier de l'Ordre du Roi, Lieutenant Général au Gouvernement de Picardie, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances, pour lui annoncer qu'elle venoit de nommer son fils à un Régiment d'Infanterie; *Madame*, lui dit-il, *il y a un mois que mon fils passant seul le soir dans une rue de Paris assez écartée*,

fut attaqué par cinq hommes ; le Capitaine LAVERGNE *qui ne le connoiſſoit point, venant à paſſer par cette rue, mit l'épée à la main, ſe joignit à lui & chargea ſes aſſaſſins avec tant de courage, que deux furent tués dans l'inſtant, les trois autres s'enfuirent ; agréez, Madame, que mon fils ne paſſe point devant ſon bienfaiteur ; vous mettrez le comble à la grace que vous nous acordez, en voulant bien en diſpoſer en faveur de* LAVERGNE ; *il s'eſt diſtingué en pluſieurs occaſions ; vous vous acquérerez un des plus braves hommes de France & qui vous ſera entierement dévoué : à l'égard de moi & de mon fils, vous connoiſſez nôtre inviolable attachement, pour vôtre Majeſté.*

Un cœur auſſi reconnoiſſant que le vôtre, lui répondit *Catherine* DE MÉDICIS, *engage à ne le pas refuſer ; je conſens à ce que vous ſouhaitez, & n'oublieray pas vôtre fils.*

François DE GOUFFIER DE BONNIVET, fut fait Chevalier du Saint Eſprit à la premiere promotion de cet Ordre, le 31 Décembre 1578. Ce Seigneur mourut le 24 Avril 1594.

LAC

LACS-D'AMOUR, subſtantif maſ. *laqueus, i;* (on prononce, comme ſi on écrivoit LAS-D'AMOUR). Meuble de l'écu qui repréſente un cordon entrelaſſé circulairement, dont les bouts traverſent les circonférences, l'un à dextre, l'autre à feneſtre.

1. COURDEMANCHE DU BASPRÉ, en Normandie

De gueules, à trois lacs-d'amours d'or, poſés en pals, 2 & 1.

LAMBEL, subſt. m. *tænia tranſverſa in capite ſcuti;* piéce de longueur ou tringle à trois pendans; un au milieu, deux aux extrémités.

Le LAMBEL ſe poſe horiſontalement en chef, à une partie de diſtance du bord ſupérieur de l'écu, qui eſt la huitiéme de toute ſa hauteur.

Le LAMBEL a trois parties de longueur, trois quarts de partie de hauteur, dont un quart pour la tringle, une demie-partie pour les pendans.

Il eſt quelquefois une des principales piéces de l'écu, comme dans les trois exemples qui ſuivent, n°. 2 3, & 4; mais ordinairement, c'eſt une briſure que pren-

nent les premiers *Cadets* des grandes Maiſons.

Lorſque le LAMBEL eſt poſé au milieu de l'écu, on dit qu'il eſt en faſce, parce qu'il eſt d'uſage de le mettre au haut du bord ſupérieur.

Le terme LAMBEL vient du vieux mot François *Label*, qui ſignifioit un nœud de ruban que l'on attachoit au caſque ſur le timpan; il pendoit en arriere, & ſervoit à diſtinguer les Enfans de leur Pere; car il n'y avoit que Ceux qui n'étoient point mariés qui en portaſſent; ce qui a donné occaſion d'en faire les briſures des Armoiries des Puînés.

2. DE MAUSSABRÉ DES GENETS, en Touraine.

D'azur, au lambel d'or en faſce.

3. DE LA SAUDRAYE DE KEROMAN, en Bretagne.

D'argent, au chef de ſable, chargé d'un lambel d'or.

4. DUFOS DE MERY, DE LA TAULLE, DE LA CHAMBELLANE, D'ULLÉ, à Paris.

D'or, à trois pals de gueules, au lambel d'argent, brochant en chef.

LAMBREQUINS, ſubſt. m. plur. *lacinia fluentes ex galea*; ornement en maniere de découpures, qui accompagent un caſque

casque pour la décoration extérieure de l'écu: ils représentent des morceaux d'étoffes découpés en fleurons & doivent être des mêmes émaux que le champ des Armoiries & des piéces qui s'y trouvent.

On ne voit plus guère de LAMBREQUINS, ni de casques sur les Ecus; on y a substitué des couronnes.

Quelques Hérauts ont nommé VOLETS les LAMBREQUINS, parce qu'ils voltigeoient au gré du vent, lorsque les Chevaliers combattoient.

Selon le Pere *Menestrier* *, le mot LAMBREQUINS, vient du latin *lemnisci*, qui signifie ces rubans volants dont les couronnes des Anciens étoient liées.

Mais il est mieux, suivant plusieurs autres Auteurs, faire venir le terme LAMBREQUINS, du mot *lambeaux*, puisqu'ils tomboient en piéces, par les coups que recevoient les Chevaliers de leurs Adversaires, dans les joûtes, tournois & batailles.

LAMPASSÉ, ée, adj. m. & f. se dit du lion, du lévrier, du léopard, du bœuf, de la vache, & généralement de tout animal quadrupede; lorsque leur langue est d'un autre émail que leur corps.

* Origine des Armoiries, édition 1680, pag. 41.

On dit en pareille cas *langué*, de la langue des oiseaux & des reptiles.

Le terme LAMPASSÉ, vient du latin *lamberare*, lécher; comme font les animaux quadrupedes avec leur langue.

5. RABASTENS DE LA TOUR, DE BLAIS, en Albigeois.

D'azur, au lion d'argent, lampassé de gueules.

6. QUENGO DU ROCHAY, en Bretagne.

D'or, au lion de sable, lampassé de gueules.

7. GOYON DE MARCÉ, DE LOHEAC, en Bretagne.

D'argent, au lion de gueules, couronné de-même, lampassé d'or.

ODET DE GOYON DE MATIGNON, Comte DE THORIGNY, Lieutenant Général au Gouvernement de Normandie, n'ayant que quinze ans, au siége de Saint-Lo, en 1574, monta à l'assaut; il fut renversé de dessus la bréche dans le fossé; remonta sur le champ, & entra des premiers dans la Ville: le soir, un de ses Parens vint l'embrasser & le féliciter de ce qu'il n'avoit aucune blessure: *il me semble au contraire*, lui répondit-il naïvement, *que je dois être fâché; rien n'aide mieux à commencer la réputation d'un jeune homme*

qu'une bleſſure. Ce Seigneur fut fait Chevalier des Ordres du Roi, le 7 Janvier 1595, & mourut le 7 Août de la même année, âgé de 36 ans.

LANCE, ſubſt. f. *lancea, æ;* meuble qui repréſente la LANCE dont on ſe ſervoit autrefois aux joûtes des anciens tournois.

Ce terme vient du latin *lancea*, qui ſignifie & a ſignifié une pique chez les anciens Gaulois.

8. DE LANCY DE RIVILLE, DE BLARUS, DE RARAY, en Picardie.

D'or, à l'aigle de ſable; un écuſſon d'azur, chargé de trois lances rangées du-champ, brochant ſur l'eſtomac de l'aigle.

LANGUÉ, ée; adj. ſe dit de la langue du griffon, de l'aigle & de celles des autres oiſeaux & reptiles.

9. MANAY DE CAMP, en Picardie.

D'argent, à l'aigle de ſable, au vol abaiſſé; languée de gueules.

10. BINOT DE TOUTEVILLE, à Paris.

D'azur, à la biſſe d'argent, languée de gueules.

LAPIN, ſubſtantif m. *cuniculus, li;* animal qui paroît courant dans l'écu.

Il eſt le ſimbole de la timidité & la fécondité.

Ménage fait venir ce mot de *lepinus*, diminutif de *lepus*, *leporis*; lievre.

11. DUFRESNE DE LA VILLEORIEN, en Bretagne.

D'argent, à trois lapins courans de ſable.

LARME, ſubſt. f. *lacryma*, *æ*; meuble de l'écu, dont la partie ſupérieure en pointe, devient endoïante, s'élargit & ſe termine en rond.

Les LARMES repréſentent les *gouttes d'eau* qui coulent des yeux, lorſque l'on eſt dans l'affliction & la douleur; on en brode ſur les ornemens d'Egliſe deſtinés pour les ſervices des morts; aux pompes funèbres; ſur les catafalques; on en met en ſculpture ſur les mauſolées & tombeaux.

12. D'AMPROUX DE LA MASSAYE, DE SALLETREY, en Bretagne.

De ſinople, à trois larmes d'argent.

LAURIER, ſubſt. m. *laurus*, *i*; meuble d'Armoiries, qui repréſente un LAURIER, arbriſſeau à feuilles longues & pointues, dont la tige paroît unie & ſans nœuds.

Le LAURIER eſt le ſimbole de la victoire; les Romains en couronnoient ceux qui recevoient les hommages du triomphe.

Apollon & les Divinités qui préſident aux Arts liberaux, ont des *couronnes de* LAURIERS; pour ſignifier que les ouvrages de génie, ſont conſacrés à l'immortalité, dont le LAURIER eſt l'hiéroglyphe, puiſqu'il conſerve la verdure; malgré les rigueurs de l'hiver.

13. DE LAUNAY, Seigneur de LAUNAY-RAVILLY, en Bretagne.

D'argent, au laurier de cinq rameaux de ſinople.

LEOPARD, ſubſt. m. *leopardus i; pardus, i;* animal repréſenté en Armoiries, paſſant; la tête toujours de front, c'eſt-à-dire, qu'il montre les deux yeux & les deux oreilles; ſa queue doit être retournée ſur le dos, le bout en dehors.

Le LEOPARD, eſt beaucoup plus rare que le *lion* dans l'écu.

LEOPARD-LIONNÉ, ſe dit de celui qui eſt rampant.

LEOPARD vient des mots latins *leo* & *panthera*, parce que cet animal tient du lion & de la panthere.

14. DE BREHAN DE PLELO, en en Bretagne.

De gueules, au léopard d'argent.

15. DE JAUCOURT-DE VAUX, DE VILLARNOUE, en Bourgogne.

De ſable, à deux léopards d'or.

LEOPARDÉ, adj. m. se dit du lion qui semble marcher; en ce cas, il a sa queue tournée en dehors.

Le lion posé de la sorte, est dit LÉOPARDÉ, parce qu'il est ordinairement rampant.

16. DE LA VILLETTE DE LA MOTTE-CHEMILLY, en Bourgogne.

De gueules, au lion léopardé d'argent.

17. AUVRAY DE COQUEREL, Diocèse de Coutances.

Palé d'argent & d'azur; au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'or.

LE TOUT; on se sert de ce terme en blasonnant, pour éviter la répétition de plusieurs piéces & meubles de l'écu, qui se trouvent du même émail.

18. AUVRAY DE LA GONDONNIERE, en Normandie.

De gueules, à la fasce, accompagnée en chef de deux roses, & en pointe de deux lionceaux léopardés & affrontés, le tout d'or.

LEVÉ, adj. m. se dit de l'ours, qui paroît droit sur ses pates de derriere.

19. De BORNE D'ALTIER, DU CHAMP, en Gévaudan.

D'or, à l'ours levé de sable, allumé & armé de gueules.

LEVRIER, subst. *m. vertagus, i;*

chien de chasse qui paroît dans l'écu, passant, courant ou rampant, ayant un collier au col.

Deux LEVRIERS, sont ordinairement *affrontés* & *rampans*, ils semblent se regarder.

Quand il y en a trois, ou davantage, ils sont l'un sur l'autre, *passans*, ou *courans*, à distances égales.

Ce mot vient du Latin *leporarium, ii*; garenne, parc où l'on tient des lapins, des lièvres, à cause de l'instinct des LEVRIERS à courir les lapins & les lièvres, à leur faire la chasse.

20. DE CURIERES DE SAINTE-ULALIE, DE SAINT-COSME, DE CASTELNAU, en Rouergue.

D'azur, au lévrier passant d'argent, accolé d'or.

21. DUBOSEHET DU QUESNEL, DU CONEDIC, en Bretagne.

D'azur, à deux lévriers passans d'argent, les colliers de gueules, bordés d'or, l'anneau de-même.

LEVRON, subst. m. *junior veltagus*; jeune levrier qui se distingue dans l'écu, parce qu'il n'a point de collier au col.

22. DE POUDENS DE CASTILLON, en Guienne.

D'or, à trois levrons de gueules, courans l'un sur l'autre

LEZARD, subst. m. *lacertus, i;* reptile à quatre pieds ; il est ordinairement de *sinople* & paroît montant, c'est à-dire la tête en chef, la queue vers le bas de l'écu; s'il est posé d'une autre maniere, il faut spécifier sa situation en blasonnant.

On prétend que le LEZARD temoigne de l'affection pour l'homme, & qu'il déteste le serpent.

Ce mot vient du Latin *lacertus*, LEZARD; (qui signifie aussi le bras depuis le coude jusqu'au poignet), parce que ce reptile a les pates de devant assez semblables au bras humain.

23. SORTEMBOSC DE SAINTE-MARGUERITE, en Normandie.

D'argent, à trois lezards de sinople.

LICORNE, subst. f. *monoceros, otis ;* animal qui paroît dans l'écu de profil & passant; quelquefois saillant.

La LICORNE imite par sa figure le cheval, à l'exception d'une corne droite qu'elle a sur la tête, d'une petite barbe sous le menton & de ce que ses pieds sont fourchus.

LICORNE *saillante*, se dit de celle qui est rampante.

La LICORNE est le simbole de la chasteté & de la pureté, parce qu'elle chérit les vierges.

24. De Bernard de Montebise, en Tourainne.

D'azur, à la licorne d'argent.

25. De Lavilloays de la Villejan, du Bois-Boyer, en Bretagne.

D'azur, à la licorne saillante d'argent.

LIÉ, ée, adj. *constrictus, a, um ;* se dit d'une piéce ou meuble de l'écu, ou de plusieurs ensembles qui sont joints, resserrés & attachés par un lien, cordon ou ruban; tels qu'un cor-de-chasse, nombre d'épis de bled, &c.

26. De Pentrez de Rostillec, de Lustrec, en Bretagne.

D'or, au cor-de-chasse d'azur, lié de gueules.

27. Sevin de Quincy, à Paris.

D'azur, à une gerbe d'or, liée de gueules.

LIEVRE, subst. m. *lepus, oris ;* animal représenté de profil & courant.

Il est quelquefois arrêté & paroît assis sur ses pates, alors on le dit *en forme. Voyez* Forme.

Le Lievre est le simbole de la timidité & de la fécondité: chez les Egyptiens, il étoit l'hieroglyphe de l'ouie; cet animal ayant l'oreille merveilleuse pour entendre le mouvement le moins sensible.

28. D'Hebrail de Canast, en Lauraguais, proche Castelnaudary.

D'azur, à deux lièvres courans d'or.

LIMAÇON, subst. m. *cochlea, æ; limax, acis;* Insecte qui a des cornes longues & déliées; il paroît dans l'écu, naissant de sa coquille, montrant les cornes.

Cet animal est le simbole de la prévoyance; aux approches de l'hiver il se cache sous terre, s'enfonce dans sa coquille & en bouche l'entrée avec une substance qui ressemble à du plâtre.

Le mot Limaçon vient du latin *limax à limò*, à cause du limon où il vit.

29. D'Albert de Gironcourt, en Lorraine.

D'azur, au limaçon d'or.

LION, subst. m. *leo, onis;* animal qui paroît rampant & de profil, ne montrant qu'un œil & une oreille: sa langue sort de sa gueule, est courbée & arrondie à l'extrémité, sa queue levée droite, un peu en onde, a le bout retournée vèrs le dos.

On voit grand nombre de Lions dans les Armoiries.

Le Lion est souvent seul; il peut y en avoir deux dans un écu; s'il y en a davantage, ils sont nommés Lionceaux.

Le Lion qui semble marcher, est dit

LION *léopardé*; alors sa queue, tournée sur son dos, a le bout retourné en dehors, comme celle du léopard.

Couronné, se dit du LION qui a une couronne sur la tête; elle est ordinairement à pointes.

Lampassé & *armé*, se dit de sa langue & de ses griffes, lorsqu'elles sont d'un autre émail que son corps.

LION *morné*, est celui qui n'a ni dents, ni langue.

LION *diffamé*, celui qui n'a point de queue.

LION *dragonné*, quand la partie inférieure de son corps est terminée en queue de dragon.

LION *naissant*, celui qui ne paroît qu'à moitié sur le champ de l'écu, la partie inférieure étant supprimée, ou qui meut d'une fasce ou du bas de l'écu.

LION *issant*, celui qui étant sur un chef ou sur une fasce, ne montre que la tête, le col, les bouts de ses pates de devant, & l'extrémité de sa queue.

Le LION est le symbole de la force, du courage & de la magnanimité.

30. DE BONNEVAL DE BANNEGON, DE CHAUMONT, en Berry, Coseigneur de la Frezeliere, en Anjou.

D'azur, au lion d'or.

31. De Sabran d'Arian, de Beaudinar, de Montblan, de Biosc, en Provence.

De gueules, au lion d'argent.
Devise : *Noli irritare leonem*. Prenez garde d'irriter le lion.

32. De Biencourt de Potrincourt, en Picardie.

De sable, au lion d'argent; couronné, lampassé & armé d'or.

33. Ligonier de Montcuquet, à Castres en Languedoc.

De gueules, au lion d'or, au chef de-même, chargé d'un croissant, accosté de deux étoiles; le tout d'azur.

De cette Famille étoit *Jean* Ligonier, nommé le Général Ligonier, né à Castres en 1680; il sortit du Royaume en 1697 & se retira en Angleterre, où il commença à servir dans les Troupes Britaniques; fut fait Capitaine d'Infanterie en 1703, Major l'année suivante, Lieutenant-Colonel de Dragons & Gouverneur du Fort Saint-Philippe de l'Isle-Minorque en 1710; fut rappellé en Angleterre en 1712, & Sa Majesté Britanique le fit la même année Lieutenant-Colonel de Cavalerie.

Il fut nommé Colonel de Cavalerie en 1713; & ensuite Brigadier Gé-

néral ; Maréchal de Camp en 1719 ; Lieutenant-Général & Grand Veneur d'Irlande en 1740 ; Gouverneur de Kingsale en 1743.

Il mena la tête de l'Armée en Allemagne, à la bataille du Mein ; fut fait Chevalier de l'Ordre du Bain sur le champ de bataille, en même temps que le Duc de CUMBERLAND.

La Cité de Bath le choisit, de son propre mouvement, Membre de la Chambre des Communes, dans le tems qu'il commandoit les Armées en Flandre.

A la bataille de Lawfelt, en Juillet 1747, où le Roi commandoit en personne ; le Duc DE CUMBERLAND, Généralissime des Troupes Angloises, se trouva surpris dans une mêlée ; le Général LIGONIER, qui accompagnoit ce Prince, s'avisa de quelques stratagèmes, qui donnerent le tems au Duc de se retirer, & de rejoindre ses Troupes : & aussi-tôt ce Général, pour se dégager de nos bataillons, se mit à animer nos soldats, en leur parlant François, afin de trouver le moment de s'échaper ; mais un Carabinier, nommé Haude, l'arrêta, & lui demanda son épée. Il crut d'abord tenir le Duc DE CUMBERLAND, parce qu'il apperçut sous son surtout l'Ordre du Bain ; il recon-

nut peut après le Général LIGONNIER, qui lui offrit sa bourse pleine d'or ; le Carabinier la refusa, lui disant qu'il ne vouloit que son épée, & le conduisit (soutenu de son camarade qui l'étoit venu joindre) au Maréchal DE SAXE, lequel le mena au Roi ; Sa Majesté fit beaucoup d'accueil au Général LIGONIER

En 1748, ce Général fut fait Lieutenant Général de l'Artillerie Angloise & Conseiller Privé du Conseil du Roi de la Grande Bretagne, Gouverneur de l'Isle de Garnesay en 1750, Colonel du premier Régiment des Gardes & Pair d'Irlande, sous le titre de Vicomte d'ENNERKILLEN, en 1757.

Il fut fait peu après, Felt-Maréchal des Armées de Sa Majesté Britanique.

Le Général LIGONIER, Vicomte D'ENNERKILLEN, Pair d'Irlande, s'est trouvé à dix-neuf batailles & à vingt-trois siéges, sans avoir été blessé que légerement; il a fait voir en toutes les occasions une expérience consommée dans le métier de la Guerre, & a donné les preuves de la plus grande valeur. Il mourut à Londres le 29 Avril 1770, âgé de quatre-vingt douze ans. On dit qu'il a été marié, & a laissé un fils qui continue sa postérité en Angleterre.

LIONCEAU, subst. m. *parvus leo* ; petit lion qui charge ou accompagne une piéce honorable.

Quand les LIONCEAUX se trouvent dans l'écu, sans autres piéces ou meubles, ils doivent être au moins au nombre de trois.

34. AUGIER DE CAVOYE, en l'Isle de France.

D'or, à la bande de sable, chargée de trois lionceaux d'argent.

35. DE LOULLE, en Dauphiné.

D'or, à cinq lionceaux de gueules ; au chef d'azur, chargé à dextre d'une épée du champ de l'écu, & à senestre d'une lance de-même, passées en sautoir.

Ces cinq LIONCEAUX, simboles du courage, marquent cinq freres qui ont servis avec honneur le Roi & l'État en diverses Guerres, & qui furent pour ce sujet, tous cinq anoblis ensemble, par Lettres-Patentes données au mois de Juillet 1652 *.

LIONNÉ, adj. m. se dit du léopard qui au lieu de paroître marcher, qui est son attitude ordinaire, se trouve levé & rampant comme le lion.

36. GUITEAU DE LA TOUCHE, en Poitou.

De gueules, au léopard lionné d'argent.

* Chorier, Histoire du Dauphiné.

37. De Rolland d'Escortinals, en Guienne.

D'azur, au léopard lionné d'or, couronné d'hermine, lampaſſé & armé de gueules, le bout de la queue de-même.

LIS, ſubſt. m. *lilium*, *ii*; fleur qui repréſente un Lis de jardin.

Quoique le Lis ſoit ſouvent d'argent dans les Armoiries, on en voit quelquefois de divèrs émaux.

Le Lis eſt dit *au naturel*, lorſqu'il eſt ſemblable au Lis de jardin.

Lis *nourri*, ſe dit de celui dont la tige paroît coupée en bas.

38. Lefevre d'Ormesson, d'Eaubonne, à Paris.

D'azur, à trois lis d'argent.

49. Du Puy de Lalagade, de Saint-Paul, Diocèſe de Lavaur.

D'azur, au lis d'or.

40. Anjorran de la Villatte, en Berry.

D'azur, à trois lis au naturel, nourris.

LONGÉ, ée, adj. ſe dit de l'épervier ou d'un autre oiſeau de proie qui a des *longes* aux pieds, lorſqu'elles ſe trouvent d'un autre émail que leur corps.

41. Mangot de Villarceau, en Poitou.

D'azur, à trois éperviers d'or, chaperonnés de gueules, longés & grillettés d'argent.

LORRAINE

LORRAINE (DE); on nomme *Croix de* LORRAINE, une croix alésée à doubles traverses, dont la seconde est plus grande.

42. DE QUELQUE, Seigneur de QUELQUE & du PRÉ, en Picardie.

D'azur, à la croix de Lorraine d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles d'or.

LORRÉ, ée, adj. se dit des nageoires d'un poisson lorsqu'elles sont d'émail différent.

43. BARDON DE SEGONSAC, en Perigord.

D'or, à l'aigle de profil de sable, becquée & armée de gueules, empiétant un poisson du deuxiéme émail, lorré du troisiéme, posé en fasce & lui becquetant la tête; une riviere d'azur, mouvante du bas de l'écu : en chef à dextre une croisette de gueules.

LOSANGE, subst. f. *tessella scutaria*; meuble de l'écu qui représente un rhombe ou figure de quatre côtés, posé sur un de ses angles aigus.

La LOSANGE se trouvant seule, doit avoir en largeur deux parties, un tiers des sept de la largeur de l'écu, & en hauteur une huitiéme partie de plus, prise sur les deux parties un tiers.

Trois LOSANGES, soit qu'elles se trouvent posées deux & une, ou accolées en fasce, ne doivent avoir chacune en lar-

geur, que deux parties, des ſept de la largeur de l'écu, & une huitiéme partie de plus, des deux parties en hauteur. Par ces proportions, les trois LOSANGES accolées en faſce ne touchent point les flancs de l'écu.

Un plus grand nombre de LOSANGES, a des proportions équivalentes à celles ci-deſſus expliquées, toujours en diminuant proportionnément à leur plus grand nombre.

44. DU MONCEL DE MARTINVAST, en Normandie.

De gueules, à trois loſanges d'argent.

45. LANSULLIEN DE PENANRUN, en Bretagne.

D'argent, à trois loſanges accolées en faſce, de ſable.

46. CADOENE DE GABRIAC, en Gévaudan & à Paris.

De gueules, à ſept loſanges accolées d'argent.

47. DE MAGES DE SALTZA, aux Corbieres, Diocèſe de Narbonne.

D'azur, à une faſce d'or, chargée de trois loſanges de gueules.

LOSANGÉ, ée, adj. ſe dit de l'écu rempli de loſanges de deux émaux alternés.

Pour avoir les proportions du LOSANGÉ,

on trace une ligne diagonale de l'angle dextre du haut de l'écu à l'angle feneſtre du bas, ce qui fait le tranché; de cette ligne, on trace trois parallèles de chaque côté à égale de diſtance; on fait la même opération en traçant une diagonale des angles oppoſés, qui forme le taillé & trois autres parallèles de chaque côté de ce taillé, qui croiſent les premieres lignes obliquement; ces quatorze diagonales ſept à dextre, ſept à feneſtre, ſont le LOSANGÉ, qui ſe trouve de vingt-quatre loſanges & de ſeize demi-loſanges.

LOSANGÉ, ſe dit auſſi du chevron, de la faſce, & autres piéces remplis de loſanges.

LOSANGE & LOSANGÉ, viennent de l'Italien *loſa*, qui ſignifie une pierre taillée à angles aigus.

48. DE TALHOUET DE KERAVEON, DE KERIO, en Bretagne.

Loſangé d'argent & de ſable.

49. DE LIGNEVILLE D'AUTREVILLE, en Champagne, originaire de Lorraine.

Loſangé d'or & de ſable.

50. LORAS DE CHAMAGNIEU, DE MONTPLAISANT, DU SAIX, en Dauphiné.

De gueules, à la faſce loſangée d'or & d'azur.

LOUP, ſubſt. m. *lupus*, *i*; cet animal

paroît ordinairement *paſſant*, quelquefois *courant*; quand il eſt levé, on le dit *raviſſant*.

Lampaſſé, ſe dit de ſa langue, *armé* de ſes griffes, lorſqu'elles ſont d'un autre émail que ſon corps.

Les Egyptiens, dans leurs hiéroglyphes, déſignoient un *voleur* ſous la figure d'un LOUP; effectivement cet animal, preſſé par la faim, devient furieux, cherche les étables, emporte l'agneau ſur le dos après l'avoir étranglé; s'il rencontre une brebis, il la traîne par le col, la ſouette avec ſa queue, pour la faire marcher; & dévore ce bétail, lorſqu'il eſt retiré dans ſa tanière.

On prétend qu'EDGARD étant ſur le trône d'Angleterre, en l'année 959, inſtruit du ravage des LOUPS dans ſes Etats, fit un Edit, par lequel chaque Noble étoit obligé de lui donner tous les ans dix LOUPS ou dix de leurs peaux; & pour mieux les engager à faire cette chaſſe, il comprit dans ce Réglement le Prince DE GALLES pour cent LOUPS: en moins de dix ans, il n'y eut pas un de ces animaux en Angleterre.

LE ROI EDGARD, petit de taille, avoit l'ame magnanime; il étoit pieux,

prudent, pacifique & courageux: ce Prince mourut en 975.

51. BAILLET D'AUCOURT, en Champagne.

D'argent, au loup au naturel, paſſant; au chef d'azur, chargé de deux molettes d'éperons d'or.

52. SOCHON DE COCQVIGNY, en Normandie.

D'azur, à trois loups d'or paſſans l'un-ſur-l'autre.

53. ALBERTAS DE JOUQUES, DE ROQUEFORT, en Provence.

De gueules, au loup raviſſant d'or.

54. BERAUD DE LA HAYE, en Bretagne.

De gueules, au loup courant d'argent, accompagné de trois coquilles de-même.

LOUTRE, ſubſt. m. & f. *lutra*, æ; animal amphibie qui a quelque reſſemblance au *caſtor*, excepté qu'il eſt moins gros, & a la queue menue & alongée, dont le bout finit en pointe.

Le LOUTRE habite une tanière qu'il ſait ſe conſtruire proche une riviere; il ſe nourrit de grains & de fruits, & a l'inſtinct de faire ſa proviſion de vivres l'été pour l'hyver.

Il eſt le ſimbole de l'économie & de la prévoiance.

Le mot LOUTRE vient du latin *lutra*, dérivé du grec λουτρω, qui signifie *lavoir*, parce qu'il se plaît dans l'eau douce propre à faire un bain, & qu'il n'aime point l'eau de la mer; en quoi il differe du *castor*, qui se plonge indifféremment dans l'eau de la mer ou celle des rivieres.

55. LEFEVRE D'ARGENCÉ, à Paris.

D'argent, au loutre de sable, passant sur une terrasse de sinople; au chef d'azur, chargé de deux roses du champ.

L'UN-SUR-L'AUTRE, se dit de trois, quatre, ou d'un plus grand nombre de lions, lévriers, léopards, ou d'autres animaux, posés l'un au-dessus de l'autre.

Lorsqu'il n'y a que deux animaux L'UN-SUR-L'AUTRE, on ne l'exprime point en blasonnant, parce que c'est leur position ordinaire.

Les piéces de longueur, comme épées, fléches, piques & autres, posées horisontalement sur l'écu, sont dites en fasces.

56. DE MONSAULNIN DE MONTAL, en Bourgogne.

De gueules, à trois léopards d'or, l'un-sur-l'autre.

57. DE CHANALEILLES DE LA SAUMÈS, DU VILLAR, en Vivarais.

D'or, à trois lévriers de sable, accolés d'argent, courans l'un-sur-l'autre.

58. D'AIDIE DE RIONS, DE RIBEIRAC, en Bearn.

De gueules, à quatre liévres d'argent, courans l'un-sur-l'autre.

MAC

MACLE, subst. f. *macula*, æ; meuble de l'écu fait en losange & percé dans le même sens; c'est-à-dire, que le vuide au travers duquel on voit le champ de l'écu, a aussi la forme d'une losange.

La MACLE se trouvant *seule*, doit avoir en largeur deux parties un tiers, des sept de la largeur de l'écu, & en hauteur, une huitiéme partie de plus prise sur les deux parties un tiers.

Trois MACLES ne doivent avoir chacune en largeur que deux parties, des sept de la largeur de l'écu, & une huitiéme partie de plus, des deux parties en hauteur.

La mesure du plein de la MACLE, soit qu'il y en ait une seule ou plusieurs dans l'écu, est toujours la cinquiéme partie de la largeur de son diamètre borisontal.

Le terme MACLE, vient du latin *macula*, une marque, une maille en losange.

1. De Trecanna de la Villion, en Bretagne.

D'argent, à la macle d'azur.

2. De Montgrillet d'Esguerande, en Breſſe.

De gueules, à trois macles d'or.

3. De Marcillac d'Iverville, en Normandie.

D'azur, à trois macles d'or.

MAÇONNÉ, ée, adj. ſe dit d'un écu diviſé en carreaux, qui imitent la maçonnerie.

Maçonné, ſe dit encore des joints d'aſſiſes, des joints montans & des joints en raions des pierres, figurés ſur un château, une tour, une muraille, un pont, &c. lorſqu'ils ſe trouvent être d'un autre émail que le champ ou les édifices.

4. Marillac d'Ollainville, d'Attichy, en l'Iſle de France.

D'argent, maçonné de ſept carreaux, 2, 3 & 2, chacun chargé d'une merlette; le tout de ſable.

5. Dijon de Fluseaux, en Orléanois.

D'argent, à trois tours de ſinople, maçonnées de gueules.

MAILLET, ſubſt. m. *malleus*, *i*; meuble de l'écu qui repréſente un inſtrument

de guerre propre à rompre & à briſer : on s'en ſert pour enclouer les piéces de canon des Ennemis, pour enfoncer les portes après l'eſcalade des Villes, & à divers autres uſages.

Ce terme vient du latin *malleus*, en la même ſignification.

6. GOUEZEL DE LA CHAPELLE, DU BOISGREFFIER, en Bretagne.

D'argent, à quatre maillets de ſable.

MAIN, ſubſt. f. *manus*, *ûs*; meuble de l'écu qui repréſente la main de l'homme; elle eſt poſée en pal, les bouts des doigts en haut, montrant la paulme *.

Deux MAINS jointes enſemble ſe nomment *foi*.

La MAIN eſt le ſimbole de la vérité, puiſqu'on la leve pour affirmer une choſe.

7. ROUVERAYE DU BUISSON, en Normandie.

D'azur, à trois mains d'argent.

---

* Ceux qui juſqu'à préſent ont fait des Traités du Blaſon, ſe ſont ſervis du terme *appaumée*, pour dire qu'une main montre la paulme; comme toutes la montrent, le mot *appaumée* devient inutile. Si par haſard, il ſe trouvoit dans un écu une main qui ne montra point la paulme, on pourroit ſe ſervir du terme *adoſſée*, & dire une *main adoſſée*.

MAISON, subſtantif f. *domus, ûs; ædes, ium; manſio, onis;* meuble de l'écu qui repréſente le domicile d'un citoïen.

Ouverte, ajourée, & *maçonnée,* ſe dit de la porte, des fenêtres & *des joints des pierres d'une* MAISON ou autre édifice, lorſqu'ils ſont de différent émail.

On nomme MAISON *eſſorée*, celle qui a un toît d'un autre émail que le corps du bâtiment.

Le mot MAISON vient du latin *manſio*, demeure, ſéjour.

8. DE SESMAISONS DE LA SAULCINIERE, DE TREAMBERT, au Pays Nantois, en Bretagne.

De gueules, à trois maiſons d'or.

MAL-ORDONNÉS, ées, adjectif plur. *malè diſpoſiti;* ſe dit de trois piéces ou meubles de l'écu, qui au lieu d'être poſés *deux & un*, comme il ſe pratique ordinairement, ſont au contraire, *un* ſeul en chef, & *deux* en pointe.

9. DE LESTRANGE DE GAROSON, en Vivarais.

De gueules, au léopard d'argent & deux lions d'or, adoſſés; mal-ordonnés.

10. DE BISIEN DE LA SALLE, en Bretagne.

D'argent, à la faſce de ſable, accompagnée

d'une étoile & de deux croiſſans de gueules; mal-ordonnés.

MAL-TAILLÉE, adj. f. *inconcinniter diſſecta*; ſe dit d'une manche d'habit, taillée d'une maniere capricieuſe.

Le Pere *Ménestrier* s'eſt trompé, quand il dit dans ſa méthode du Blaſon, qu'il n'y en a des exemples qu'en Angleterre.

11. CONDÉ DE COEMY, DE VIRGINY, en Champagne.

D'or, à trois manches mal-taillées, de gueules.

12. DE LEVEMONT DE MOUFFLAINES, en Normandie.

Faſcé d'argent & d'azur, à la manche mal-taillée de gueules brochante.

13. DE LA COSTE, en Poitou.

De gueules, à la manche mal-taillée d'or.

MARQUÉ, adj. m. ſe dit particulierement de l'émail des points d'un *dé* à jouer.

14. DE MORANT DE LA RESLE, DE BORDES, en Bourgogne.

De gueules, à l'aigle d'argent, accompagnée en pointe de deux dés à jouer de même, marqués de ſable, celui à dextre de quatre points, celui à ſeneſtre de cinq.

MASSSACRE, ſub. m. ramure d'un cerf, avec une partie du crâne décharnée.

La plupart des Auteurs confondent le MASSACRE, avec la tête ou rencontre de cerf.

15. DE MESCHATAIN DE LA FAYE, en Bourbonnois.

D'azur, au massacre d'or.

16. DE VILLEMOR DE CRANNÉ, DE LA DENISIERE, en Champagne.

D'azur, au massacre d'or, accompagné en chef d'une molette-d'éperon de-même.

MASSE, subst. f. *virga capitata;* figure d'un bâton garni d'or ou d'argent, dont l'extrêmité supérieure est décorée de six à huit facettes, en forme de portiques, avec une double fleurdelis pour cimier.

On porte des MASSES devant le Roi en quelques cérémonies; on en porte aussi devant le Chancelier, devant un Recteur suivi des quatre Facultés.

17. DE NAY DE RICHECOURT, en Lorraine.

D'azur, à deux masses d'argent, enmanchées d'or, passées en sautoir.

MEMBRE, subst. m. *pes, pedis;* pied d'un oiseau, détaché du corps de l'animal; on nomme aussi MEMBRES, les pates de devant d'un griffon.

Le MEMBRE se pose en barre; si les griffes sont d'émail différent, on le dit *armé.*

18. GAUFRETEAU DE PUINORMAND, en Guienne.

D'azur, à trois membres d'or.

19. DE LA CHAPELLERIE DE LARCEAU, en Poitou.

D'argent, à quatre membres de sable.

20. BOURDEILLE D'ARCHIAC, DE MATHA, en Périgord.

D'or, à deux membres de gueules, armés d'azur.

MEMBRÉ, ée, adj. se dit des pates ou membres des aigles, cignes & autres oiseaux, lorsqu'ils se trouvent d'un émail différent de celui de leur corps.

Les termes MEMBRE & MEMBRÉ; viennent du latin *membrum*; partie, piéce détachée.

21. FOISSY DE CRENAY, DE VILLEMAREUIL, DE MOTEUX, en Champagne.

D'azur, au cygne d'argent, becqué & membré d'or.

22. DUBOIS D'ESPINAY, DE PIROU, en Normandie.

D'or, à l'aigle de sable, membrée de gueules.

MENU-VAIR, subst. m. fourrure faite de piéces d'*argent*, en forme de cloches renversées sur un champ d'*azur*.

Le MENU-VAIR, se distingue du VAIR

en ce qu'il eſt plus ſerré, ayant ſix tires ou rangées; au lieu que le VAIR n'a que quatre tires.

Les premiere, troiſiéme & cinquiéme tires du MENU-VAIR, ont chacune ſix cloches; les deuxiéme, quatriéme & ſixiéme, en ont cinq & deux demies aux extremités.

23. BANVILLE DE TRUTTEME, en Normandie.

Plein de menu-vair.

MENU-VAIRÉ, adj. m. ſe dit d'un écu rempli de *Menu-Vair*, d'autres émaux, que *d'argent* & d'*azur* enſemble.

24. DE GUINES DE BONIERES, DE SOUATRES, en Artois.

Menu-vairé d'or & d'azur.

MER, ſubſt. f. *mare*, *ris*, n. la MER dans les Armoiries ſe repréſente par des traits ou lignes courbes qui figurent les ondes, elle remplit le tiers de la hauteur de l'écu vèrs le bas, c'eſt-à-dire, qu'elle a deux parties deux tiers.

Ce terme vient du latin *mare*, dérivé de l'Hébreu *mar*, qui ſignifie amer, ſalé, ſelon le ſentiment de pluſieurs Auteurs.

25. DUREAU DE LA PILOTIERE, en Bretagne.

D'azur, au rocher poſé au milieu d'une mer, en chef trois étoiles, 2 & 1; le tout d'argent.

MERLETTE, subst. f. *merula mutila*; petit oiseau représenté de profil, sans bec, ni pates.

Les MERLETTES sont le plus souvent en nombre dans l'écu; elles signifient les voyages d'Outre-Mer, parce qu'on prétend que ces oiseaux passent la mer chaque année.

L'usage de représenter les MERLETTES sans bec, ni membres, est venu des anciens Hérauts, qui se servoient de petites piéces quarrées d'émail, pour figurer ces petits oiseaux sur les cotes-armes & boucliers, & ne s'amusoient point à en marquer les extrêmités.

26. DU BOUCHET DE VILLEFLIX, à Paris.

D'argent, à la merlette de sable; au chef d'azur chargé de trois besans d'or.

27. GUIERNA DE BERENGER, en Orléanois.

D'argent, à trois merlettes de sable.

28. BONGARDS D'ARSILLY, à Bourges.

De gueules, à trois merlettes d'argent.

29. REGNARD DE RILLY, à Blois.

D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de six merlettes de sable, trois en chef, trois en pointe.

Digitized by Google

MERLUSINE, subst. f. sirène qui paroît dans une cuve; elle sert de *cimier* à l'écu de la Maison de la Rochefoucaud, de celle de Lusignem, & à quelques autres.

Les Romanciers font venir l'origine de ce *cimier*, d'une Fée qu'ils disent avoir habité le château de Lusignem en Poitou; ils lui donnerent le nom de MERLUSINE, & rapportent à son sujet beaucoup de fables; mais la vérité est que c'étoit une Dame de Lusignem, nommée MERLUSINE, qui commandoit à tous ses vassaux avec beaucoup d'autorité; lorsqu'elle leur renvoyoit des Lettres ou Patentes scellées de son sceau, sur lequel étoit gravée une sirène, il falloit obéir à l'instant; & de-là, ils lui donnerent le surnom de *Magicienne*.

MÉTAUX, subst. m. plur. METAL au singulier, *scuti metella;* il y a *deux MÉTAUX* dans l'Art Héraldique; l'*or* & l'*argent*.

La couleur jaune, se nomme *or;* la blanche, *argent*.

L'*or* se marque en gravure par nombre de petits points; il signifie richesse, force, foi, pureté, constance.

L'*argent* est tout blanc, c'est-à-dire, sans aucune

aucune hachure; il signifie innocence, blancheur, virginité.

Il est d'usage dans le Blason de ne point mettre *métal* sur *métal*.

30. De Chateaugiron de Launay, en Bretagne.

D'or, au chef d'azur.

31. D'Avaugour du Bois, de Kergroais, en la même Province.

D'argent, au chef de gueules.

MEUBLES, subst. m. plur. besans, tourteaux, quintefeuilles, annelets, molette-d'éperons, billettes, croissans, étoiles, animaux pédestres, oiseaux, reptiles, tours, châteaux, arbres, arbrisseaux, fleurs, fruits, & généralement tout ce qui peut se trouver dans l'écu, soit qu'il y ait des piéces honorables ou non.

Les Meubles sont ainsi nommés, par métaphore, parce qu'ils garnissent le champ des Armoiries.

Position des meubles.

Un seul; se pose au centre du champ de l'écu.

Deux; l'un sur l'autre.

Trois; deux en chef, un en pointe.

Quatre; aux quatre cantons.

Cinq; en sautoir.

Six; trois, deux & un.
Sept; trois, trois & un.
Huit; en orle.
Neuf; trois, trois & trois.

Si les meubles de l'écu se trouvent posés autrement, il en faut désigner la position.

32. Bréauté de Hotot, de Neufvilles, en Anjou.

D'argent, à la quintefeuille de gueules.

33. Montesquiou d'Artagnan, à Paris.

D'or, à deux tourteaux de gueules.

34. Karuel de Merey, en Normandie.

D'argent, à trois merlettes de sable.

35. De la Haye de Bonneville, en Picardie.

D'argent, à quatre croissans de gueules.

36. Chappel de Curey, en Bourgogne.

D'or, à cinq merlettes de sable.

37. Regnier de Guerchy, de Nangis, en la même Province, & à Paris.

D'azur, à six besans d'argent.

&

38. Bruneau de la Rabastelliere, en Poitou.

D'argent, à ſept poules de ſable, crêtées & membrées d'or.

39. De Chemilly, en Anjou.

D'or, à huit merlettes de gueules.

40. Du Boisbilly de la Ville-hervé, en Bretagne.

De gueules, à neuf étoiles d'or.

41. De Vigneulles de Maizé, du Mesnil, en Lorraine.

D'azur, à cinq annelets d'argent, 2, 2 & 1.

42. De Gournay de Marcheville, de Sécourt, en la même Province.

De gueules, à trois tours d'argent, couchées dans le ſens d'une bande.

43. Pattau de Laborie, de Hautevergne, en Rouergue & en Languedoc.

D'azur, à trois croiſſans d'argent en pal.

MIRAILLÉ, ée, adj. *varius, a, um*; ſe dit du papillon, dont les aîles ont des marques rondes d'un émail différent, & auſſi de certains oiſeaux dont les plumes paroiſſent de diverſes couleurs qui ne leurs ſont pas naturelles.

Le Pere *Ménestrier*, en sa méthode du blason, se sert indifférenment des mots *bigarré* & MIRAILLÉ, le deuxiéme terme suffit.

Ces marques ont pris le nom de MIRAILLÉ, de ce que les couleurs des papillons & de quelques oiseaux, par leur luisant, ont de la ressemblance aux miroirs.

44. BARIN DE LA GALISSONIERE, en l'Isle de France.

D'azur, à trois papillons d'or, miraillés de sable.

MIROIR, substantif, s. *speculum*, *i*; meuble de l'écu; dans l'Art Héraldique, il y en a de trois sortes différentes; de quarrés, arrondis en haut, nommés MIROIRS de toilette; d'ovales à manche; & de ronds antiques.

Le MIROIR est l'hiéroglyphe de la vérité, parce qu'il représente fidelement tous les objets qui lui sont offerts.

Ce mot vient de *mirari*, mot de la basse latinité, qu'on a dit en la signification, de regarder, contempler.

45. AUCHER DU PUY, en Poitou.

D'azur, à trois miroirs de toilettes, bordés d'argent.

46. BERMAND DE MONTAULT, DE PULIGNY, en Lorraine.

D'or, à l'ours levé de sable, qui soutient de ses

deux pates de devant, un miroir ovale à manche, le cadre d'argent, enmanché de même.

MITRE, subst. f. *mitra*, æ; ornement pontifical en forme de bonnet élevé, dont le haut finit en pointe, ayant deux pendans derriere.

Les Evêques & les Abbés Commendataires, portent la MITRE sur l'écu de leurs armes; ils y ajoutent la crosse.

La MITRE des Evêques se pose de front à dextre, & la crosse à senestre, tournée en dehors.

Les Abbés mettent la MITRE de profil à dextre, & la crosse à senestre, mais tournée en dedans, parce que leur jurisdiction n'est que dans leur cloître.

Le mot MITRE, vient du latin *mitra*, dérivé du grec μίτρα en la même signification.

MOLETTE-D'ÉPERON, subst. f. *calcaris orbiculus stimulis armatus*; meuble de l'écu en forme d'étoile à six rais, avec une ouverture ronde au centre.

Il y a des MOLETTE-D'ÉPERONS qui n'ont que cinq rais; on en nomme le nombre en blasonnant.

On voit grand nombre de MOLETTE-D'ÉPERONS dans les Armoiries, elles représentent celles des anciens Chevaliers.

L'usage en est venu, de ce que les Rois faisoient mettre des ÉPERONS aux Gentilshommes & Écuyers qu'ils créoient Chevaliers.

47. GUEDO DE KERMAINGUY, en Bretagne.

D'azur, à la molette-d'éperon d'or.

48. RAOULIN DE REACAMPS, DE GUEUDEVILLE, en Normandie.

D'argent, à trois molette-d'éperons de sable.

49. DE NEUCHEZE DE PERSAC, en Poitou.

De gueules, à neuf molette-d'éperons d'argent.

50. DE VIMEUR DE ROCHAMBEAU, en Touraine.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molette-d'éperons de-même.

51. DE BRAGELONGNE D'ENJENVILLE, à Paris.

De gueules, à la fasce d'argent, chargée d'une coquille de sable & accompagnée de trois molette-d'éperons d'or, à cinq rais.

MONSTRUEUX, euse, adj. se dit du lion ou d'un autre animal qui a quelque partie de son corps qui n'est point de sa nature.

52. DESREAUX DE COCLOIS, en Champagne.

D'or, au lion monstrueux de sable, à tête hu-

maine de carnation, tournant la face & montrant les deux yeux.

MONTANT, adj. m. se dit du croissant, quand il est représenté les pointes en haut & qu'il se trouve adossé à un ou plusieurs autres croissans.

53. PEROT DE LA MALMAISON, à Paris.

D'azur, à deux croissans adossés d'argent, l'un montant, l'autre versé; au chef d'or, chargé de trois aiglettes de sable.

54. DE BANES DE LA BASTIE, en Dauphiné.

D'azur, à trois croissans d'argent, l'un montant, les deux autres versés, le tout mal-ordonné.

MORAILLES, subst. f. plur. meuble représentant deux tenailles ensemble denchées intérieurement; elles servent à ferrer le nez du cheval, pour empêcher qu'il ne se tourmente lorsqu'on le tient au travail: ce sont deux branches de fer, jointes par une charniere à l'un des bouts & que l'on serre ou lâche du côté opposé, autant qu'il est nécessaire.

Ce meuble est ordinairement ouvert, tendu en fasce. S'il y a plusieurs MORAILLES dans l'écu, on les met l'une sur l'autre.

Leur émail, est l'*or* ou l'*argent*.

Les MORAILLES sont rares en Armoiries.

55. De Moreilles, en l'Isle de France.

D'azur, à trois morailles d'argent.

MORNÉ, ée, adjectif; se dit du lion, de l'aigle, ou autre animal, qui n'a ni langue, ni dents, ni griffes, ni ongles.

56. Bosterel de Mouillemuse, en Bretagne.

D'argent; au lion morné de sable.

57. Quintin de Kergadiou, du Hellin, en la même Province.

D'argent, au lion morné de sable, accompagné de trois molette-d'éperons de-même.

58. Ganay des Champs, en Bourgogne.

D'or, à l'aigle mornée de sable.

59. Gazeau de la Gastiere, en Bretagne; porte aussi:

D'or, à l'aigle mornée de sable.

MOUCHETÉ, ée, adj. se dit du papelonné, lorsqu'il est rempli de trefles, de mouchetures d'hermine, &c. & aussi des taches ou marques rondes qui paroissent sur quelques poissons.

60. Fouilleuse de Flavacourt, en Picardie.

D'argent, papelonné de gueules, moucheté de trefles versés de-même.

61. D'Helie de Villarsel, de Montgranier, de Roquetaillade, de Saint-André, au Pays Narbonnois.

D'azur, à trois lamproies d'argent, mouchetées de sable, en fasces l'une sur l'autre, celle du milieu contrepassante.

MOUCHETURE, subst. f. meuble de l'écu qui représente une queue d'hermine; son émail particulier est le *sable*; il y en a aussi d'autres émaux.

Les termes Moucheté & Mouchetture, viennent du mot mouche, dérivé du latin *musca*.

62. Druais de Franclieu, en Bourgogne.

D'argent, à la mouchetture de sable.

63. Lebreton de Livournerée, en Normandie.

D'argent, à trois mouchetures de sable en fasce, accompagnées de trois écussons de gueules, deux en chef, un en pointe.

64. Le Martin de la Nauze, à Paris.

D'argent, à six mouchetures de sable; trois, trois; un mont de sinople mouvant de la pointe de l'écu.

65. Dubois d'Escordal de Momby, en Champagne.

D'argent, à cinq mouchetures de sable, 3 & 2.

66. De Guihem de Piis, Diocèse de Rieux, en Languedoc.

Fascé de gueules & d'or; au chef d'argent, chargé de cinq mouchetures de sable.

67. Roux de Puivert, de Sainte-Colombe, à Toulouse.

De gueules, à six mouchetures d'argent.

MOULINET, subst. m. *pistrilla scuti*; meuble de l'écu dont le haut est une petite tringle horisontale plate, élargie à l'extrémité dextre quarrément en saillie supérieure, & à l'extrémité sénestre de même forme, mais renversée; on suppose cette tringle mobile; le manche est semblable à celui d'un marteau.

Moulinet *enmanché*, se dit de celui dont le manche est de différent émail.

Ce terme vient du mot *moulin*, que *Menage* dérive du mot latin *molinum*.

68. Contet d'Aunay, en Champagne.

D'azur, à trois moulinets d'argent, enmanchés d'or.

MOUTON, subst. m. *pecus, oris*; animal qui paroît dans l'écu, passant & de profil.

Le Mouton est le simbole de la douceur & de la vie champêtre.

69. De Chillaud de Fresieux, en Perigord.

D'azur, à trois moutons d'argent.

70. De Barjac de Castelbouc, en Vivarais.

De gueules, au mouton d'or, accompagné en chef d'un croissant d'argent.

MOUVANT, te, adj. se dit d'une piéce ou meuble qui saille de l'un des flancs ou de l'un des angles de l'écu.

Il se dit aussi des piéces ou meubles qui touchent à quelqu'autre.

71. Dapougny de Jambeville, de Sericourt, à Paris.

D'azur, au dextrochere mouvant du flanc senestre de l'écu & tenant un vase de trois lis; le tout d'argent.

72. Sepuray des Essarts, en Normandie.

D'argent, au rameau de deux branches de sinople, mouvant d'un croissant de gueules, accompagné en chef d'un autre croissant d'azur.

73. Laverne d'Athée, du Magny, en Bourgogne.

D'azur, au vol-ée au demi-vol d'or, mouvans d'une rose de gueules posée au centre de l'écu.

NAI

NAISSANT, te; se dit du lion, du cerf, de l'aigle, de la bisse, ou autre animal qui ne paroît qu'à moitié, le reste du corps étant comme caché sous l'écu, duquel il semble sortir ou naître.

1. ASSIGNIES DE TOURNAY, D'OISY, en Artois.

D'or, à trois lions naissans de gueules.

2. HIONGUE DE SEPVRET, en Poitou.

D'argent, à trois cerfs naissans de sable.

3. LATREILHE DE FOSIERES, DE LHERAS, à Lodeve, en Languedoc.

Coupé de gueules & d'azur, au lion d'or sur gueules, naissant du coupé.

4. LE BÉRTHON D'AIGUILHE, DE VIRCLADE, DE PODENSAC, en Guyenne.

D'or, à la bisse couronnée de gueules, naissante de la pointe de l'écu.

NATUREL, lle, AU-NATUREL, se dit d'un animal représenté de la couleur que la nature lui a donné, ou des fleurs & fruits imités de ceux qui croissent dans les jardins.

5. KERADARAN DE KERPRIGENT, en Bretagne.

D'argent, au pin de ſinople, poſé ſur une terraſſe de-même, au cerf au naturel, paſſant au pied de l'arbre, brochant ſur le fût.

6. BAAS DE SIVORD, en Bearn.

D'argent, à deux biſſes au naturel affrontées.

7. LA PIGUELAIE DU CHESNAY, en Bretagne.

D'argent, à l'épervier au naturel; perché, longé & grilleté de gueules.

8. JOLY DE FLEURY, originaire de Bourgogne.

Ecartelé; aux premier & quatrieme quartiers; d'azur, au lis au naturel; au chef d'or, charge d'une croiſette patée de ſable; aux deuxiéme & troiſiéme d'azur, au léopard d'or.

NÉBULÉ, ée; adj. ſe dit d'un écu rempli de piéces rondes, ſaillantes & creuſes alternativement, qui imitent les nues, rangées en faſces, & auſſi des bandes, faſces & autres piéces, figurées de ſemblables ſinuoſités.

9. ROCHECHOUART, Comte DE ROCHOUART, Duc DE MORTEMART.

Nébulé faſcé, d'argent & de gueules.

10. MAILLÉ DE BREZÉ, en Anjou.

Nébulé faſcé, d'or & de gueules.

II. MARIN DE LA MALGUE, en Provence.

D'argent, à trois bandes nébulées de ſable.

NOBLE, adj. m. & f. & ſubſtantif, *nobilis ; nobile, is ;* (terme de généalogie) fils légitime & naturel d'un pere NOBLE, ou celui qui par grace du Roi, a obtenu des Lettres de NOBLESSE, ou qui par une charge l'a acquis.

NOBLESSE, ſubſt. f. *nobilitas, is ;* qualité qui rend une choſe noble, prérogative de diſtinction, qui éleve celui qui en eſt revêtu au-deſſus des roturiers.

Sur les médailles Romaines, la NOBLESSE eſt repréſentée par une femme tenant un ſceptre & une petite ſtatue; ce qui ſignifie métaphoriquement que les NOBLES doivent ſe diſtinguer par leur vertu & leurs actions héroïques.

Au commencement du regne de PHILIPPE III, dit *le Hardy*, en 1270, parurent les premieres Lettres de NOBLESSE, * en faveur du nommé RAOUL, orfévre : on juge de-là que les

* Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de France par le Préſident Hénault, cinquiéme édition, 1756, page 238.

GENTILSHOMMES, dont les titres remontent au-deſſus de ce temps, par des filiations bien ſuivies, ſont d'une NOBLESSE d'extraction, & GENS DE QUALITÉ.

NOBLESSE-MILITAIRE, ſubſt. f. *nobilitas militaris;* par EDIT du mois de Novembre 1750, LE ROI a créé une NOBLESSE-MILITAIRE qu'il a attaché à certains grades & ancienneté de ſervices; cet EDIT s'explique ainſi:

» LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, » ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: à » tous, préſent & avenir, SALUT: les grands » exemples de zèle & de courage que la » NOBLESSE de nôtre Roiaume a donné » pendant le cours de la derniere Guerre, » ont été ſi dignement ſuivis par Ceux qui » n'avoient pas les mêmes avantages du » côté de la naiſſance, que nous ne per- » drons jamais le ſouvenir de la généreuſe » émulution avec laquelle nous les avons » vu combattre & vaincre nos Ennemis: » nous leur avons déjà donné des témoigna- » ges autentiques de nôtre ſatisfaction, par » les grades, les honneurs & les autres » récompenſes que nous leur avons acor- » dés: mais nous avons conſidéré que » ces graces perſonnelles, à Ceux qui les » ont obtenues, s'éteindront un jour avec

» Eux; & rien ne nous a parû plus digne » de la bonté du Souverain, que de faire » passer jusqu'à la postérité, les distinctions » qu'ils ont si justement acquises par leur » services. La NOBLESSE la plus ancienne » de nos Etats, qui doit sa premiere ori- » gine à la gloire des armes, verra sans » doute avec plaisir que nous regardons la » communication de ses Priviléges comme » le prix le plus flateur que puissent obte- » nir Ceux qui ont marché sur ses traces » pendant la Guerre. Dejà ANOBLIS par » leurs actions, ils ont le mérite de la » NOBLESSE, s'ils n'en ont pas encore » le titre; & nous nous portons d'autant » plus volontiers à le leur acorder, que » nous suppléerons par ce moyen, à ce qui » pouvoit manquer à la perfection des » loix précédentes, en établissant dans » nôtre Roiaume une NOBLESSE-MILI- » TAIRE qui puisse s'acquérir de droit » par les armes, sans lettres particulieres » d'*annoblissement*. Le Roi HENRY IV » avoit eu le même objet dans l'article » XXV de l'EDIT sur les Tailles, qu'il » donna en 1600. Mais la disposition de » cet article ayant essuyé plusieurs chan- » gemens par des loix postérieures, nous » avons cru devoir, en y statuant de nou- » veau par une loi expresse, renfermer cette » grace dans de justes bornes. Obligés de veiller

» veiller avec une égale attention au bien » général & particulier des différens ordres » de nôtre Roïaume ; nous avons craint » de porter trop loin un privilége, dont » l'effet ſeroit de ſurcharger le plus grand » nombre de ſujets qui ſupportent le poids » des tailles & des autres impoſitions. C'eſt » cette conſidération qui nous a forcé de » mettre des limitations à nôtre bienfait, » pour concilier la faveur que méritent nos » Officiers Militaires, avec l'intérêt de nos » ſujets taillables, au ſoulagement deſ- » quels nous ſerons toujours diſpoſés à » pourvoir, de la maniere la plus équitable » & la plus conforme à nôtre affection » pour nos Peuples. A ces cauſes & autres, » à ce mouvant, de l'avis de nôtre Con- » ſeil & de nôtre certaine ſcience, pleine » puiſſance & autorité roïale, nous avons, » par nôtre préſent EDIT perpétuel & » irrévocable ; dit, ſtatué & ordonné ; » diſons, ſtatuons & ordonnons ; voulons » & nous plaît ce qui ſuit.

ARTICLE PREMIER.

» Aucun de nos ſujets ſervant dans nos » Troupes en qualité d'Officier, ne pourra » être impoſé à la taille pendant qu'il con- » ſervera cette qualité.

II.

» En vertu de nôtre préſent EDIT, & » du jour de ſa publication, tous OFFI- » CIERS GÉNÉRAUX non *nobles*, ac- » tuellement à notre ſervice, ſeront & » demeureront *anoblis*, avec toute leur » poſtérité née & à naître en légitime » mariage.

III.

» Voulons qu'à l'avenir, le grade d'Of- » ficier Général confere la NOBLESSE, » de droit, à Ceux qui y parviendront, » & à toute leur poſtérité légitime, lors » née & à naître; & jouiront noſdits Of- » ficiers Généraux de tous les droits de la » NOBLESSE, à compter du jour & date » de leurs lettres & brevets.

IV.

» Tout Officier non *noble*, d'un grade, » inférieur à celui de Maréchal de Camp, » qui aura été par nous créé *Chevalier de* » *l'Ordre Roial & Militaire de Saint Louis*, » & qui ſe retirera après trente ans de » ſervices non interrompus, dont il en aura » paſſé vingt avec la commiſſion de Ca- » pitaine, jouira ſa vie durant de l'exem- » tion de la taille.

V.

» L'Officier dont le pere aura été exempt » de la taille, en exécution de l'Article » précédent, s'il veut jouir de la même » exemption en quittant nôtre service, sera » obligé de remplir auparavant toutes les » conditions prescrites par l'Article IV.

V I.

» Réduisons les vingt années de com- » mission de Capitaine exigés par les Ar- » ticles ci-dessus, à 18 années pour ceux » qui auront eu la commission de *Lieute-* » *nant-Colonel;* à 16, pour ceux qui au- » ront eu celle de *Colonel;* & à 14, pour » ceux qui auront eu le grade de *Bri-* » *gadier.*

V I I.

» Pour que les Officiers non *nobles*, qui » auront accomplis leur tems de service, » puissent justifier qu'ils ont acquis l'exemp- » tion de la taille, acordée par les Arti- » cles IV & V; voulons que le Secretaire » d'Etat, chargé du département de la » Guerre, leur donne un certificat, portant » qu'il nous ont servi le tems prescrit » par les Articles IV & VI, en tel Corps » & dans tel grade.

VIII.

» Les Officiers devenus *Capitaines* & » *Chevaliers de l'Ordre de Saint Louis*, que » leurs bleſſures mettront hors d'état de » nous continuer leurs ſervices, demeu- » reront diſpenſés de droit, du tems qui » en reſtera lors à courir : voulons en ce » cas, que le certificat mentionné en l'Ar- » ticle précédent, ſpécifie la qualité des » bleſſures deſdits Officiers, les occaſions » de Guerre dans leſquelles ils les ont re- » çues, & la néceſſité dans laquelle ils ſe » trouvent de ſe retirer.

IX.

» Ceux qui mourront à nôtre ſervice, » après être parvenus au grade de *Capi-* » *taine*, mais ſans avoir rempli les autres » conditions impoſées par les Articles IV » & VI, ſeront ſenſés les avoir acomplis; » & s'ils laiſſent des fils légitimes, qui » ſoient à nôtre ſervice, ou qui s'y deſti- » nent, il leur ſera donné par le Secrétaire » d'Etat, chargé du département de la » Guerre, un certificat, portant que leur » pere nous ſervoit au jour de ſa mort, » dans tel Corps & dans tel grade.

X.

» Tout Officier né en légitime mariage,

» dont le Pere & l'Aïeul auront acquis » l'exemption de la taille, en exécution » des Articles ci-deſſus, ſera *noble* de droit, » après toutefois qu'il aura été par Nous » créé *Chevalier de l'Ordre de Saint Louis*, » qu'il nous aura ſervi le tems preſcrit » par les Articles IV & VI, ou qu'il aura » profité de la diſpenſe accordée par l'Ar- » ticle VIII; voulons pour le mettre en » état de juſtifier de ſes ſervices perſonnels, » qu'il lui ſoit délivré un certificat, tel » qu'il eſt ordonné par les Articles VII & » VIII; ſelon qu'il ſe ſera trouvé dans » quelqu'un des cas prévus par ces Arti- » cles, & qu'en conſéquence, il jouiſſe de » tous les droits de la NOBLESSE, du jour » daté, dans ledit certificat.

XI.

» LA NOBLESSE acquiſe en vertu » de l'Article précédent, paſſera de droit » aux enfans légitimes, de Ceux qui y » ſeront parvenus, même à Ceux qui ſeront » nés avant que leurs Peres ſoient devenus » *nobles*; & ſi l'Officier qui remplit ce troi- » ſiéme dégré, meurt dans le cas prévu » par l'Article IX, il aura acquis la NO- » BLESSE: voulons, pour en aſſurer la » preuve, qu'il ſoit délivré à ſes Enfans lé- » gitimes, un certificat tel qu'il eſt men- » tionné audit Article IX.

XII.

» Dans tous les cas, où nos Officiers » feront obligés de faire les Preuves de » NOBLESSE, acquise en vertu de nôtre » présent EDIT ; outre les actes de célé- » bration & contrats de mariages, extraits » baptistaires & mortuaires & autres titres » nécessaires pour établir une filiation » légitime, ils feront tenus de représenter » les Commissions des grades des Officiers » qui auront rempli les trois dégrés ci-dessus » établis, leurs Provisions de *Chevaliers de* » *l'Ordre de Saint Louis*, & les certificats à » Eux délivrés en exécution des Articles » VII, VIII, IX, X & XI ; selon que lesdits » Officiers auront rempli les conditions, » auxquelles nous avons attaché l'exemp- » tion de la taille & la NOBLESSE ; où selon » qu'ils auront été dispensés desdites con- » ditions, par blessures ou par mort, » conformément aux dispositions du présent » EDIT.

XIII.

» Les Officiers non *nobles*, actuellement » à nôtre service, jouiront du bénéfice de » nôtre présent EDIT, à mesure que le » tems de leurs services prescrit par les » Articles IV, VI & VIII, sera acompli ; » quand même, ce tems auroit commencé » à courir avant la publication de nôtre » EDIT.

XIV.

» N'entendons néanmoins, par l'Article » précédent, acorder auxdits Officiers, » d'autre avantage rétroactif, que le droit » de remplir le premier degré. Défendons » à nos COURS & à toutes JURISDICTIONS, » qui ont droit d'en connoître, de les admettre à la preuve des services de leurs » Peres & Aïeux, retirés ou morts à nôtre » service, avant la publication de nôtre » présent EDIT.

XV.

» Pourront nosdits Officiers déposer par » minutes, chez tels Notaires roïaux qu'ils » jugeront à propos, les lettres, brevets » & commissions de leurs grades; ainsi que » les certificats de nos Secrétaires d'Etat, » chargés du département de la Guerre; » dont leur sera délivré des expéditions, » qui leur serviront ce que de raison. » SI DONNONS en *mandement* à nos amés » & féaux Conseillers les Gens tenant nos » COUR DE PARLEMENT, CHAMBRE DES » COMPTES & COUR DES AYDES à Paris; » que nôtre présent EDIT, ils ayent à faire » lire, publier & enregistrer, & le contenu » en icelui garder & observer selon sa forme & teneur, sans y contrevenir, ni » permettre qu'il y soit contrevenu, nons

» obſtant tous Edits, Déclarations, Ar-
» rets & Reglemens & autres choſes à ce
» contraires, auxquelles nous avons dérogé
» & dérogeons par nôtre préſent EDIT:
» CAR tel eſt nôtre plaiſir. Et afin que ce
» ſoit choſe ferme & ſtable à toujours;
» nous y avons fait mettre nôtre Scel.
» DONNÉ à Fontainebleau au mois de No-
» vembre, l'an de grace 1750, & de nôtre
» regne le trente-ſixiéme. *Signé* LOUIS. Et
» plus bas, par le Roi, M. P. DE VOYER
» D'ARGENÇON. *Viſa.* DAGUESSEAU.
» Vû au Conſeil MACHAULT. Et ſcellé du
» grand Sceau de cire verte ».

Regiſtré en PARLEMENT *le 25 Novembre 1750; en la* CHAMBRE DES COMPTES, *le 11 Janvier 1751 & le 4 Fevrier ſuivant; & en la* COUR DES AYDES, *le 15 Juin 1752.*

DÉCLARATION DU ROI, en interprétation de l'EDIT du mois de Novembre 1750, portant création d'une NOBLESSE MILITAIRE.

» LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU,
» ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE:
» A tous Ceux qui ces préſentes Lettres

» verront. SALUT. Lorſque nous avons
» donné nôtre EDIT du mois de No-
» vembre 1750, portant création d'une
» NOBLESSE MILITAIRE, nôtre intention a
» été que la profeſſion des armes, pût *ano-*
» *blir* de droit à l'avenir, Ceux de nos Offi-
» ciers qui auroient rempli les conditions qui
» y ſont preſcrites, ſans qu'ils euſſent beſoin
» de recourir aux formalités des Lettres par-
» ticulieres d'*anobliſſement*; nous avons cru
» devoir épargner à des Officiers parvenus
» aux premiers grades de Guerre, & qui
» ont toujours vécu avec diſtinction, la
» peine d'avouer un défaut de naiſſance,
» ſouvent ignoré, & il nous a paru juſte
» que les ſervices de pluſieurs générations
» dans une profeſſion auſſi *noble* que celle
» des armes, puſſent par eux-mêmes con-
» férer la NOBLESSE; mais en acordant
» à nos Officiers une grace auſſi ſignalée,
» nôtre intention a toujours été qu'elle ne
» pût jamais devenir onéreuſe à nos Sujets
» taillables, ni troubler l'ordre des ſucceſ-
» ſions, par les abus qui pourroient naître
» de l'incertitude ou l'inſuffiſance de titres,
» qui doivent établir la preuve de cette
» NOBLESSE. De ſi juſtes motifs nous ont
» déterminé à expliquer plus préciſément
» dans nôtre préſente DÉCLARATION,
» nôtre volonté ſur les diſpoſitions de
» quelques Articles du mois de Novembre

» 1750. A ces causes, & autres considéra-
» tions; à ce nous mouvant, de l'avis de
» nôtre Conseil & de nôtre certaine scien-
» ce, pleine puissance & autorité royale,
» nous avons par ces Présentes, signées de
» nôtre main, dit, déclaré & ordonné;
» disons, déclarons & ordonnons; voulons
» & nous plaît ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

» CEUX qui seront actuellement dans
» nôtre service, & qui n'auront point encore
» rempli les conditions prescrites, par nôtre
» EDIT du mois de Novembre 1750,
» pour acquérir l'exemption de taille, n'au-
» ront pas le droit qu'ont les *Nobles*, ni
» même les Privilégiés, de faire valoir
» aucune charrue.

II

» CEUX qui auront rempli les conditions
» portées par l'EDIT, pour acquérir
» l'exemption de la taille, soit qu'ils soient
» encore à nôtre service, soit qu'ils s'en soient
» retirés; pourront faire valoir deux char-
» rues seulement.

III.

» Au lieu des certificats de services,
» dont il est parlé dans l'Article VII de
» nôtre EDIT du mois de Novembre

» 1750, & dans les Articles ſuivans dudit » Edit; nous voulons qu'à Ceux de nos » Officiers, qui auront acompli leur tems, » ou qui ſeront dans quelqu'un des autres » cas prévus par leſdits Articles, il ſoit dé- » livré des Lettres ſcellées de nôtre grand » Sceau, ſous le titre de *Lettres d'approba-* » *tion de ſervices*, leſqu'elles contiendront » les mêmes atteſtations que devoient » porter leſdits certificats; & ne ſeront » leſdites Lettres ſujettes à aucun enre- » giſtrement.

IV.

» Ordonnons qu'à l'avenir, il ne ſera ex- » pédié à nos Officiers aucun Brevet, » Commiſſion & Lettres, même les Lettres » d'*approbation de ſervices* mentionnées à » l'Article précédent, que les noms de » baptême; les noms de familles & les ſur- » noms de Ceux à qui elles ſeront accor- » dées n'y ſoient inſérés.

V.

» Pourront les Officiers qui auront » obtenu leſdites Lettres, les dépoſer pour » minutes, ainſi que les autres titres de » leurs grades, aux Greffes de nos Cours » de Parlement, dont leur ſera délivré » des expéditions ſans frais: pourront pa- » reillement faire leſdits dépôts, en nos

» CHAMBRES DES COMPTES & COURS DES » AYDES, dérogeant à l'Article XV de » nôtre EDIT du mois de Novembre 1750, » quant à la faculté de faire lesdits dépôts » chez les Notaires. SI DONNONS en » *mandement* à nos amés & féaux Conseil- » lers les Gens tenant nos COUR DE PAR- » LEMENT, CHAMBRE DES COMPTES & » COUR DES AYDES à Paris; que ces Pré- » sentes ils ayent à faire lire, publier & » regiſtrer; & le contenu en icelles, garder » & obſerver ſelon leur forme & teneur: » CAR tel eſt nôtre plaiſir; en témoin de » quoi nous avons fait mettre nôtre Scel » à ceſdites Préſentes. DONNÉ à Verſailles » le vingt-deuxiéme jour du mois de Janvier » l'an de grace 1752, & de nôtre régne » le trente-ſeptiéme. *Signé*, LOUIS. » Et plus bas, par le Roi, M. P. DE » VOYER D'ARGENÇON. Vu au Conſeil, » MACHAULT. Et ſcellé du grand Sceau » de cire jaune ».

Regiſtrée en PARLEMENT le 3 Mars 1752.

NOUÉ, ée, adj. *ligatus circumvolutus*; ſe dit du pal, du chevron, de la faſce & de quelqu'autres piéces de longueur, qui paroiſſent liées ou entourées d'un cordon.

NOUÉE ſe dit auſſi de la queue fourchue d'un lion, lorſqu'elle a un ou pluſieurs nœuds.

NOUÉE, se dit encore de la bisse, dont le corps a plusieurs circonvolutions entrelassées l'une dans l'autre.

12. DE LA BOUEXIERE DU HAUT-BOIS, DE LA METRIE, en Bretagne.

D'argent, à deux fasces de gueules, nouées chacune en deux endroits à distances égales.

13. DE LA FONTAINE DE LA CACHAIS, en la même Province.

D'azur, à la fasce nouée d'or, accompagnée de trois coquilles d'argent.

14. DE BOURNONVILLE DE LA LOGE, DE CHATILLON-SUR-BAR, D'OISELET, en Champagne.

De sable, au lion d'argent, couronné, lampasse & armé d'or, la queue fourchée, nouée & passée en sautoir.

15. GUILLARD DE PONTDOUX, D'AULNAY, en Bretagne.

D'argent, à la bisse nouée de sable, languée de gueules.

NOURRI; AU PIED NOURRI; se dit d'un arbre dont le fût est coupé horisontalement en bas.

Fleur NOURRIE, AU PIED NOURRI; celle dont la tige paroît coupée en sa partie inférieure.

On nomme fleurdelis AU PIED NOURRI, celle qui n'a point de queue.

Ce terme NOURRI, AU PIED NOURRI; a été donné aux arbres, arbrisseaux, plantes & fleurs, parce qu'en coupant les bouts des racines ou des tiges, ils conservent plus long-temps leur fraîcheur.

16. BEAUDOUIN, DE CHAMOULT, à Paris.

D'argent, à l'arbre de sinople, au pied nourri; au chef de gueules, chargé d'un croissant du-champ, accôte de deux étoiles d'or.

17. DE WAWRANS DE BOURSIN, DE HAMES, en Artois.

D'or, à trois fleurdelis de gueules, au pied nourri.

NUÉE, subst. f. meuble de l'écu qui imite un nuage.

18. DE BEAUVAIS DE GENTILLY, DE LA BOISSIERE, à Paris.

D'azur, au cœur d'or, accompagné en chef d'une nuée d'argent étendue en fasce alésée, & en pointe d'un croissant de-même.

OIS

OISEAU, subst. m. *avis, is;* on nomme OISEAU dans l'écu, celui dont on ne peut connoître l'espéce.

Becqué, langué & membré; se dit du bec, de la langue & des jambes d'un OISEAU, lorsqu'ils sont d'émail différent.

Les OISEAUX faciles à reconnoître en l'Art Héraldique, sont:

L'*Aigle;* elle paroît ordinairement de front, le vol étendu.

Le *Coq;* se distingue par sa tête levée, sa crêté, sa barbe, ses jambes, sa queue retroussée, dont les plumes retombent en portions circulaires, il est toujours de profil.

Le *Paon;* paroît de front, fait la roue avec sa queue, & semble s'y mirer, il a une aigrette de trois plumes sur la tête.

On voit quelquefois dans l'écu le *paon* de profil; sa tête décorée de trois plumes & a longue queue traînante, le distingue, de même que celui qui fait la roue.

L'*Epervier;* a un chaperon qui lui couvre la tête, des grillets & des longes aux jambes.

Le *Pélican;* se reconnoît par l'ouverture qu'il se fait dans la poitrine avec le

bec, pour nourrir ſes petits de ſon ſang.

Le *Phœnix ;* par ſon bûcher.

La *Becaſſe ;* par ſon long bec, & en ce qu'elle paroît arrêtée ſur ſes jambes.

La *Grue ;* par ſon long bec, & en ce qu'elle tient de ſa pate dextre un caillou.

Les *Alérions ;* petites aigles au vol abaiſſé, paroiſſent de front ; elles n'ont ni bec ni jambes, & ſont ſouvent en nombre dans l'écu.

Les *Merlettes ;* petites cannes de profil, n'ont ni bec ni pates.

La *Colombe ;* ſe diſtingue par l'émail d'argent qui lui eſt propre, & un rameau d'olivier qu'elle porte ſouvent au bec.

Le *Cygne ;* par ſon long col ; l'émail d'argent lui eſt particulier ; on en voit cependant d'or, d'azur, &c.

L'*Alcyon ;* paroît ſur ſon nid au milieu des flots de la mer.

L'*Hirondelle* ; que tout le monde connoît, eſt ſouvent de ſable.

1. Vallerot de Flamans, de Senecey, en Bourgogne.

D'or, à cinq oiſeaux d'azur.

2. La Busardiere de Clinchamp, au Maine.

D'argent, à ſix oiſeaux de gueules.

3.

3. VERDELIN DE MONTAGUT, au Pays de Comminges.

D'or, à la faſce d'azur, accompagnée en chef d'un oiſeau de-même, becqué & membré de gueules.

OLIVIER, ſubſt. m. *olea*, *æ*; arbre qui ſe diſtingue dans les Armoiries, par ſes feuilles pointues & ſon fruit.

L'OLIVIER eſt le ſimbole de la paix.

Numma Pompilius eſt repréſenté en quelques médailles un rameau d'*Olivier* à la main, pour faire entendre que ſon régne étoit doux & pacifique.

4. DE GEVALOIS DE FRAISE, DE QUIGNOLE, en Bourgogne.

D'argent, à l'olivier de ſinople.

OMBRE, ſubſt. f. *umbra*, *æ*; image d'un corps ſi délié, qu'on voit le champ ou les piéces de l'écu au travèrs.

L'OMBRE ſe repréſente d'un ſeul trait, qui forme le contour de la figure & n'eſt remplie d'aucun émail, de ſorte que l'on diſtingue deſſous l'émail des piéces qui s'y trouvent.

5. TRASEGNIES DE FLORINVILLE, en Lorraine.

Bandé d'or & d'azur, à l'ombre de lion; à la bordure engrelée de gueules.

OMBRÉ, ée, adj. se dit d'un édifice, d'un globe, d'un corps cubique & autres corps à plusieurs fasces ou fascettes, dont les côtés opposés au jour sont d'un émail différent, pour marquer l'OMBRE.

OMBRÉE, adj. f. se dit aussi de certains traits, qui dans les flots des rivieres & de la mer, marquent les *ombres* par divers émaux qui les rempliſſent.

6. CHAPELLE DE JUMILLAC, en Périgord.

D'azur, à une chapelle d'or, ombrée de sinople.

7. PICHARD DE SAUCATS, en Guyenne.

D'azur, à trois poissons d'argent en pals 2 & 1; le troisieme naissant d'une riviere mouvante du bas de l'écu de-même; les ondes ombrées de sinople.

OMBRE-DE-SOLEIL, subst. f. *solis umbra;* image du soleil, sans yeux, nez, ni bouche.

8. BOUTECHOUX DE BATTERANS, en Franche-Comté.

Coupé d'argent & d'azur; trois losanges de gueules sur argent; une ombre-de-soleil d'or sur azur.

9. JOLY DE CHOUIN, en Bresse.

D'azur, à l'ombre-de-soleil d'or, au chef de même, chargé de trois roses de gueules.

10. HURAULT DE SAINT DENIS, au Comté de Blois.

D'or, à la croix d'azur, cantonnée de quatre ombre-de-soleils de gueules.

ONDÉ, ée, adj. se dit du pal, de la fasce, de la croix, & de quelqu'autres piéces de longueur, qui ont des sinuosités curvilignes, concaves & convexes, alternativement.

Ces sortes de piéces sont ainsi nommées de ce qu'elles imitent les ONDES.

11. DE ROGER DE CAHUSAC, DE CAUX, Diocèse de Carcassonne.

D'or, à trois pals ondés d'azur.

12. VOISNÉ DE LA RUNE, en Normandie.

D'azur, à trois fasces ondées d'argent.

13. VILDON DE PEREFFON, en Saintonge.

D'argent, à trois fasces ondées de gueules.

14. MAIROT DE PESME, en Franche-Comté.

De gueules, à la fasce ondée d'argent.

15. DE GRILLET DE BRISSAC, en Bresse.

De gueules, à la fasce ondée d'or, accompagnée en chef d'un léopard d'argent, & en pointe de trois besans de-même.

16. Bonnefont de Biousat, en Auvergne.

D'azur, à la bande ondée d'argent.

17. D'Anteroche de Perusse, en la même Province & du Puy-d'Ernac, en Limosin.

D'azur, à la bande d'argent, chargée de trois mouchetures d'hermine de sable, dans le sens de la bande & accompagnée de deux croisettes du second émail, chacune cantonnée de quatre besans de-même; au chef aussi du second émail, chargé d'une tierce ondée de gueules.

ONGLÉ, ée, adj. se dit du cerf, de la biche, du taureau, du bœuf, de la vache, de la licorne & autres bêtes, au pied fourchu, lorsque la *corne* de leurs pieds est de différent émail.

18. Ugues de la Villehux, des Landes, en Bretagne.

D'azur, au cerf d'argent, ramé d'or, onglé de-même.

19. De Beaumont du Breuil-Varenne, en la même Province.

D'argent, à trois pieds de biche de gueules onglés d'or.

20. Leloup de Monphan, en Bourbonnois.

D'azur, au loup passant d'or, lampassé & onglé de gueules.

OR, subst. m. *aurum, i;* couleur jaune que l'on nomme Or; le premier des deux métaux.

Cet émail est représenté en gravure par un grand nombre de petits points, parce qu'il y a beaucoup d'ouvrages d'Or marqués de points.

L'Or, signifie richesse, force, foi, pureté, constance.

21. De Pracontal, Seigneur de Pracontal, en Dauphiné.

D'or, au chef d'azur, chargé de trois fleurdelis du champ.

ORLE, subst. m. *limbus apertus;* filière qui n'a que la moitié de la largeur de la bordure, laquelle moitié supprimée est l'espace ou le vuide entre cette piéce & le bord de l'écu.

En-Orle, se dit des meubles de l'écu, posés dans le sens de l'Orle, & aussi de ceux qui accompagnent les piéces honorables, lorsqu'ils se trouvent dans le même sens.

Ce terme vient, selon *Menage*, de *orlum*, qu'il dérive de *ora*, bord ou lisière.

22. D'Aigneville de Millencourt, en Picardie.

D'argent, à l'orle d'azur.

23. De Vaudricourt d'Allenay, en la même Province.

De gueules, à l'orle d'argent.

24. De Gaudechart du Fayel, de Bachevilliers, auſſi en la même Province.

D'argent, à neuf merlettes de gueules en orle.

25. Chandée du Chastelet, de Vassalieu, en Breſſe.

D'azur, à la bande d'or, accompagnée de ſix beſans d'argent en orle.

OTELLE, ſubſt. f. *amygdala, æ*; meuble de l'écu; il reſſemble à une amande pelée, par ſon contour & ſon émail qui eſt d'argent; on en voit ordinairement quatre enſemble adoſſées.

Ce terme vient du vieux mot Gaulois *Otelle*, qui a ſignifié une *amande pelée*.

26. Comminges de la Ferriere, en Saintonge.

De gueules, à quatre otelles d'argent, adoſſées en ſautoir.

OURS, ſubſt. m. *urſus, i*; cet animal paroît dans l'écu de profil, ne montrant qu'un *œil* & une *oreille*.

Ours *paſſant*, celui qui ſemble marcher.

Ours *levé*, celui qui eſt debout ſur ſes deux pates de derrière.

Allumé, ſe dit de l'œil de l'Ours; *armé* de ſes griffes; lorſqu'ils ſont d'émail différent.

L'Ours eſt le ſimbole de la prévoyance, il ſait ſe garantir de l'intempérie de l'air; ſe retire dans les cavernes la nuit & dans les mauvais tems; il a l'inſtinct d'y faire un lit de feuillages; s'il ſe trouve en un Pays où il n'y ait point de cavernes, il cherche les bois & a l'adreſſe d'y conſtruire une cabanne avec des branches d'arbre.

27. De Saint-Ours de Leschaillon, en Dauphiné.

D'or, à l'ours paſſant de ſable.

28. De Bermand d'Usemain, en Champagne.

D'or, à l'ours levé de ſable, ſoutenant de ſa pate dextre une hache-d'armes d'argent.

29. De Bermond de Puisserguier, en Languedoc.

D'or, à l'ours levé de ſable, accolé d'un ceinturon de gueules, d'où pend une épée d'argent.

OUVÈRT, te, ſe dit d'un château, d'une tour, d'une muraille, dont la porte eſt d'émail différent.

Ouvèrt, te, ſe dit d'un compas ou d'un autre inſtrument à charnière, qui paroît ouvèrt & propre à faire quelque opération de Mathématiques.

Ouvèrte, ſe dit encore d'une grenade, dont l'ouverture eſt d'un autre émail que le fruit.

30. De Saillans de Bresenod, de Saint-Julien, en Bourgogne & en Bresse.

D'azur, à la tour donjonnée de trois donjons d'or, ouverte de sable.

31. Coetnempren de Keramel, en Bretagne.

D'argent, à trois tours de gueules, ouvertes & ajourées de sable.

32. De Murat de Lestang, en Dauphiné.

D'azur, à trois murailles d'argent, crénelées en fasces, l'une sur l'autre; la premiere de six créneaux, la seconde de cinq, la troisiéme de quatre & ouverte au milieu en porte ronde.

33. Le Compasseur de Courtivron, de Tarsus, de Lamotte, en Bourgogne.

Parti, au premier d'azur, à trois compas ouverts d'or en chevrons, *qui est le compasseur*; le deuxiéme parti coupé, au premier d'or, au crequier de gueules, *qui est de Crequy*, au deuxiéme d'azur, à trois bandes d'or, *qui est d'Escoraille*s.

34. Bonneau de Rusbelles, de Terriniere, en Touraine.

D'azur, à trois grenades tigées d'or, ouvertes de gueules.

PAI

PAIRLE, *palus bifulcus*; espéce de pal mouvant du bas de l'écu, qui se divise au centre en deux branches égales, lesquelles s'étendent aux angles du même écu. Il ressemble assez à l'Y.

En PAIRLE, se dit de trois piéces ou meubles, rangés dans le sens du PAIRLE.

Ce terme vient du latin *pergula*, qui a signifié anciennement une piéce de bois fourchée, dont on se servoit pour soutenir les chapes & quelqu'autres ornemens d'Eglise dans les Sacristies.

1. DE CONIGAN DE CANGÉ, au Pays Nantois, en Bretagne.

De sable, au pairle d'argent.

PAISSANT, te; adj. se dit du cheval, de la vache, du mouton, de la brebis & de quelques autres animaux, qui étant sur une terrasse, ont la tête baissée & semblent y paître.

2. DE BONNEFOY DE PUCHERIC, au Pays de Lavaur.

D'azur, au mouton d'argent, paissant sur une terrasse de sinople; au chef d'or, chargé de trois croisettes de gueules.

3. BERBISY D'HEROUVILLE, en Normandie.

D'azur, à la brebis d'argent, paiſſante ſur une terraſſe de ſinople.

PAL, ſubſt. m. *palus*, *i*; piéce honorable poſée perpendiculairement; elle occupe en largeur, étant ſeule deux parties, de ſept de largeur de l'écu.

S'il y a deux PALS; l'écu ſe diviſe en cinq eſpaces égaux, par quatre lignes perpendiculaires; chaque PAL a une partie deux cinquiémes de largeur; les trois vuides de même proportion forment le champ.

S'il y a trois PALS; la diviſion de l'écu ſe fait par ſix lignes perpendiculaires à égales diſtances, & le partage en ſept eſpaces; les PALS ont chacun une partie en largeur.

On voit quelquefois dans l'écu, des meubles poſés en PAL; ils ſont au moins au nombre de trois.

Il y a des PALS abaiſſés, d'autres retraits; il y en a auſſi de bandés & de chargés de divèrſes piéces, &c.

Le PAL repréſente un pieu poſé debout, & eſt une marque de juriſdiction.

Pluſieurs Auteurs font venir le terme PAL, du latin *palus*, un pieu, un poteau.

Du Cange le dérive de *pallea*, qui a ſi-

gnifié un tapis ou une piéce d'étoffes de soie, & il dit que les Anciens nommoient *pales* les tapisseries qui couvroient les murailles ; qu'elles étoient d'étoffes d'or & de soie, cousues alternativement, un lé d'étoffe d'or, un lé d'étoffe de soie ; il ajoute que les Anciens disoient *paler* pour tapisser, & que de-là, on doit tirer l'origne des mots PAL & PALÉ ; en effet, on voit encore dans quelques châteaux, des vieilles tapisseries d'étoffes d'or & de soie par bandes perpendiculaires, qui imitent le palé des Armoiries.

4. BOLOMIER DE NERCIA, en Bresse.

De gueules, au pal d'argent.

5. DE HARLAY DE CELY, en l'Isle de France.

D'argent, à deux pals de sable.

6. ROBERT DE LIGNERAC, DE CAILUS, à Paris.

D'argent, à trois pals de gueules.

PALÉ, ad. m. se dit d'un écu divisé en six pals égaux par cinq lignes perpendiculaires ; dont trois d'un émail, trois d'un autre, de métal & de couleur, alternativement ; ils ont chacun une partie un sixiéme en largeur.

Il y a aussi des écus PALÉS de huit

piéces ; alors chaque pal eſt de ſept huitiéme de partie, en blaſonnant on dit PALÉ de huit piéces.

7. DE RUPPIERRE, Seigneur de VAUFERMENT, en Normandie.

Palé d'or & d'azur.

PALISSÉ, ée, adj. ſe dit d'une faſce ou autre piéce formée de pluſieurs pieux près-à-près, pointus en haut, qui imitent les paliſſades pour la défenſe des Places de Guerre.

8. DE GUEZILLE DU ROCHER, DU CHESNAY, DES FORGES, en Bretagne.

D'argent, à la faſce paliſſée d'azur.

PALME, ſubſt. f. *palma, æ ;* meuble de l'écu qui repréſente un rameau ou branche de palmier.

Liées, ſe dit de pluſieurs PALMES jointes enſemble & attachées d'un lien.

La PALME eſt le ſimbole de la victoire & de l'union.

9. MAGNIEN DE CHAILLY, en Bourgogne.

D'azur, à deux palmes adoſſées d'or.

10. LE FORESTIER DE LA FORESLERIE, en Normandie.

D'argent, à cinq palmes de ſinople, liées de gueules.

PALMIER, ſubſt. m. *palma, æ*; arbre qui paroît en quelques écus.

Le fruit du PALMIER ſe nomme dattes; ce ſont des eſpéces de prunes renfermées dans des noïaux très-durs.

Le PALMIER eſt le ſimbole de la Juſtice, parce que ſon bois ne ſe corrompt jamais; caractere d'un Juge inflexible & integre.

11. DE LESQUEN DE ROMENY, DE LESTREMEUR, en Bretagne.

D'or, au palmier de ſinople.

PAMÉ, ée adj. ſe dit du Dauphin, ou d'un autre poiſſon qui a la bouche ouverte & beante & ſemble expirer.

PAMÉE, ſe dit auſſi de l'aigle ſans langue, dont le bec paroît fort crochu & l'œil fermé, & qui ſemble rendre le dernier ſoupir; parce que l'on prétend que cet oiſeau (dont la vie paſſe un ſiécle), étant ſur la fin de ſes jours, ſon bec devient ſi crochu, qu'il ne peut plus prendre de nourriture, ce qui lui cauſe la mort.

12. DE SAINT ILPICE DE COMBERONDE, en Auvergne.

De gueules, au dauphin pâmé d'or.

13. DE SAQUEVILLE, en Normandie.

D'hermine, à l'aigle pâmée de gueules, au vol abaiſſé.

PAMPRE, subst. m. *pampinus, i;* cep de vigne, orné de ses feuilles : son émail particulier est le sinople; il y en a aussi d'autres émaux.

Les PAMPRES sont les attributs de Bacchus, des Bacchans & des Bacchantes, qui célébroient les mysteres de ce Dieu du vin.

14. DE LA VIGNE, Seigneur DE LA VIGNE, DE LA CHENAIS, & DE HAUTEMORAIS, en Bretagne.

D'argent, au pampre de sinople posé en fasce.

PAMPRÉ, ée, adj. se dit d'un PAMPRE dont le fruit est de différent émail, & aussi d'une grappe de raisin détachée du PAMPRE, dont les feuilles sont d'un autre émail.

15. D'ARLOT DE FRUGIE, DE LA ROQUE, en Périgord.

D'azur, à trois étoiles en fasce, accompagnées d'un croissant en chef, & d'une grappe de raisin en pointe; le tout d'argent; la grappe pamprée de sinople.

PANACHE, subst. m. *panicula, æ;* meuble de l'écu représentant un bouquet de plumes d'autruche, haut sur sa tige, aplati & arrondi à son extrémité supérieure, qui est pencheé en avant, & imite par son contour la courbure de la feuille d'achante.

Les Anciens portoient des PANACHES sur leurs casques, tant à la Guerre, que dans les Tournois.

16. CARBONET DE LA MOTHE, DES BOIS, DE MONTPATE, en Bourgogne.

De gueules, à trois panaches d'or.

PANNON GÉNÉALOGIQUE, subst. m. écu parti de plusieurs traits, coupé d'un certain nombre. Il comprend les Armoiries des Alliances paternelles & maternelles d'une Maison ou Famille noble : il peut être de huit, seize ou trente-deux quartiers.

Les armes de la famille se mettent au centre sur un écusson nommé *sur-le-tout.*

Ce terme vient du latin *pannus*, *i*; piéce d'étoffe en maniere de drapeau, sur laquelle se trouvent placées les Armoiries d'une Maison ou Famille noble.

PANNONCEAU, subst. m. *pannus scuti*; petite banière en forme de guidon, chargée d'une croisette & attachée à une croix longue, elle sert d'attribut à l'agneau paschal.

Croisé, se dit du PANNONCEAU, lorsque la croisette est d'émail différent.

PANNONCEAU, *scutum*, *i*; est aussi un écusson d'Armoiries, attaché à un poteau dans un carrefour, sur une Place

ou sur un grand chemin, pour marque de Juriſdiction d'un Seigneur haut-Juſticier.

PANNONCEAU, eſt encore une girouette chargée d'Armoiries au haut d'une tour, ou ſur le faîte d'un château ou maiſon noble.

Le terme PANNONCEAU vient du latin *pannus*, *i*; étoffe, drapeau.

17. MAUDUIT DE GARENCIERES, en Normandie.

De ſable, à l'agneau paſcal d'argent, la croix d'or, le pannonceau de-même, croiſé de gueules.

PAON, ſubſt. m. *avis Junonis*; oiſeau qui ſe diſtingue dans l'écu par trois plumes en aigrette ſur la tête, & par ſa longue queue: il eſt ordinairement de front, étalant ſa queue en maniere de roue, & ſemblant s'y mirer; on le nomme alors PAON rouant.

Quelquefois il paroît de profil, ſa queue traînante.

Le PAON faiſant la roue, eſt l'hiéroglyphe de la vanité; celui qui en porte dans ſes armes, peut l'avoir pris pour avoir vaincu un ennemi fier, frivole & orgueilleux.

Selon la Fable, le PAON eſt l'attribut de JUNON, femme de JUPITER.

18.

18. Belly d'Arbusenier, de Vaise, des Echelles, en Bresse.

D'azur, au paon rouant d'or.

19. Guisselin de Fremessent, en Picardie.

D'azur, à trois paons de profil, d'or.

PAPELONNÉ, adj. m. se dit de l'écu rempli de traits circulaires, qui imitent les écailles des poissons.

Papelonnée, ée, adj. m. & f. se dit aussi des piéces honorables & autres, chargées de pareils ornemens.

20. D'Arquinvilliers de Saint-Rimault, en Picardie.

D'hermine, papelonné de gueules.

21. Havet de Neuilly, en l'Isle de France.

D'azur, à la croix d'argent, papelonnée de gueules.

PAPILLON, subst. m. *papilio, onis*; insecte qui paroît dans l'écu de front, au vol étendu.

On nomme Papillon miraillé, celui dont les aîles ont des marques rondes qui imitent les miroirs, par la variété des émaux.

Le Papillon est le simbole de l'étour-

derie, de la légéreté & de l'inconſtance. Ceux qui en portent dans leurs Armes, ont vaincus des Ennemis tachés de ces défauts.

22. De Rancrolles, en Picardie.

De gueules, au papillon d'argent.

PARÉ, ée, adj. ſe dit d'un dextrochere, dont le bras eſt d'un autre émail que la main, & auſſi d'une ſoy dont les poignets ſont d'émail différent.

23. Vaillant de Begnimond, de Rebais, en Normandie.

D'azur, au dextrochere d'argent, paré de gueules, mouvant d'une nuée du ſecond émail, tenant une épée de-même, garnie d'or.

24. De Beauxhostes d'Agel, à Narbonne.

D'azur, à la foy d'argent, parée d'or, ſurmontée d'une couronne de Comte de-même.

PARTI, adj. diviſion de l'écu en deux également, par une ligne perpendiculaire.

L'écu eſt quelquefois Parti de pluſieurs traits; en ce cas les diviſions perpendiculaires ſe trouvent de même égales entr'elles.

Parti, ſe dit auſſi d'un lion, ou d'un autre animal, diviſé par une ligne perpendiculaire, de deux émaux différens.

25. DE GAULEJAC DE PECCALVEL, en Quercy, de Ferrals, Diocèse de Saint-Papoul.

Parti d'argent & de gueules.

Jean-Marc DE GAULEJAC, obtint du Roi LOUIS XIII, l'érection de ses Terres de *Peccalvel*, *Nogairols*, *Saint-Sauveur* & *Mailargues*, en Vicomté, sous le nom de VICOMTÉ DE PECCALVEL, par Lettres du mois de Mars 1617; elles furent régistrées au Parlement de Toulouse le 14 Décembre 1618.

26. LUSY DE PELISSAC, DE COUSAN, en Forez.

Parti; au premier d'or, à la fasce échiquetée d'argent & de gueules, *qui est de Lusy*; aux deuxiéme & troisiéme, de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, *qui est de Pelissac*.

27. BEAUVOIR DE GRIMOARD, DU ROURE.

Parti de deux traits, coupé d'un, ce qui forme six quartiers; au premier d'azur, au chêne d'or à quatre branches, entrelassées en deux cercles, l'un dans l'autre, *qui est du Roure*; au deuxiéme d'or, au lion de vair, couronné d'azur, *qui est de Montlaur*; au troisiéme de gueules, au chef émanché de trois piéces, *qui est de Grisac dit Grimoard*; au quatriéme d'or, à deux léopards d'azur, *qui est de Maubec*; au cinquiéme d'argent, à la tour de gueules ouverte & ajourée de sable, *qui est de Gévaudan ancien*; au sixiéme & dernier quartier,

de sable ; au lion d'argent, à la bordure engrélée de-même, *qui est de Beauvoir.*

28. De Cadrieu d'Aurillac, en Guienne.

D'or, au lion couronné, parti de gueules & de sable.

29. De Lemps de la Touviere, en Dauphiné.

Parti d'or & de gueules, au lion de l'un-à-l'autre.

PARTITIONS, subst. f. plur. il y en a quatre.

Le *Parti*, le *Coupé*, le *Tranché* & le *Taillé*.

Le *Parti*, divise l'écu également en deux, par une ligne perpendiculaire.

Le *Coupé*, par une ligne horisontale.

Le *Tranché*, par une ligne diagonale à droite.

Le *Taillé*, par une ligne diagonale à gauche.

Parti & *Partitions*, viennent du verbe *partir*, diviser en parts, en portions égales.

PASSANT, te, adj. se dit du bœuf, de la vache, du cerf, du bouc, du loup, du lévrier, de la licorne & autres animaux qui semblent marcher, à l'exception du lion qui en cette attitude, est dit *léopardé*; &

du léopard presque toujours passant, ce qui ne s'exprime point.

30. Puibusque de Veilles, de Massoulard, de Saint-Padoux, en Languedoc.

De gueules, au lévrier passant d'argent, accolé de sable.

31. Isarn de Fressinet, de Valady, en la même Province.

De gueules, au bouc passant d'argent.

32. Kerleau de Lisle, de Gouazarant, en Bretagne.

D'azur, au cerf passant d'or.

PASSÉS-EN-SAUTOIR, adj. m. & f. plur. se dit de deux badelaires, deux épées, deux fléches, deux piques & autres piéces de longueur, l'un sur l'autre en diagonales; l'un à dextre, l'autre à senestre.

Passés-en-Sautoir, se dit aussi de deux lions ou autres animaux rampans, dont l'un étant contourné sur le champ de l'écu; le second animal broche sur le premier.

Passés-en-Sautoir, se dit encore de la queue fourchée d'un lion, dont les deux parties divisées se croisent.

33. Marec de Launay, de Keridec, en Bretagne.

D'azur, à deux badelaires d'or, passés-en-sautoir.

34. COIGNET DE LA TUILLERIE, DE COURSON, en Bourgogne.

D'azur, à deux épées d'argent, passées-en-sautoir, accompagnées de quatre croissans de-même.

35. PASCAL DE SAINT-JUERY, DE CASILLIAC, DE ROCHEGUDE, Diocèse de Beziers & en Albigeois.

D'azur, à deux bourdons de Pelerins d'or, passés-en-sautoir; au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile d'argent.

36. DESFOSSÉS DE POT, DE BEAUVILLE, en Picardie.

D'or, à deux lions de gueules, passés-en-sautoir, leurs queues entrelassées.

37. DE BRUYERES-LE-CHATEL, DE CHALABRE, Diocèse de Mirepoix.

D'or, au lion de sable, la queue fourchée, nouée & passée-en-sautoir.

PATE, subst. f. *pes*, *pedis*; jambe de lion, de lévrier, d'ours, ou d'un autre animal quadrupede, séparée du corps.

Les PATES jointes au corps d'un quadrupede, ne se nomment que lorqu'elles se trouvent d'émail différent.

Les PATES de l'aigle, & autres oiseaux sont nommés *membres*; d'où est venu le terme *membré*, lorsqu'un oiseau les a d'émail différent.

38. De Gerard de Hevillers, en Lorraine.

D'argent, à la patte de lion de sable, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

39. De Brignac de Montarnaud, à Montpellier.

De gueules, au lévrier rampant d'argent, accolé d'or, les deux pates dextre de même.

PATÉ, ée, adj. se dit du sautoir, de la croix & autres piéces, dont les branches s'élargissent à leurs extrémités.

40. Kerguz de Kerstang, en Bretagne.

D'azur, à la croix patée d'argent.

41. Kercabin de Kermarquer, en la même Province.

De gueules, à trois croisettes patées d'argent.

42. De Savonieres de Lignieres, en Anjou.

De gueules, à la croix patée & alésée d'or.

PATENÔTRE, subst. f. *globulorum sacrorum series, ei*; meuble de l'écu qui représente un chapelet.

Ce terme vient du vieux François *patenostre*, (lequel a signifié un chapelet;) il est dérivé des mots latins *Pater noster*.

43. De Lermite de Saint-Aubin, en Auvergne, originaire de Bretagne.

De sinople, à la patenôtre d'or de vingt-un grains, posée en chevron, un dixain de chaque côté, qui se terminent par une houppe en bas; une croisette de-même sur le grain en chef; cette patenôtre accompagnée de trois quintefeuilles d'argent.

PATRIARCHALE, adj. f. se dit d'une croix haute à deux traverses, la premiere moins longue.

44. Brunier de Ville-Sablon, à Blois.

D'or, à la croix patriarchale de gueules.

PEAUTRÉ, ée, adj. se dit de la queue du dauphin ou d'un autre poisson, lorsqu'elle est de différent émail.

On fait venir ce terme du mot Gaulois *peautre*, qui a signifié le gouvernail d'un navire; parce que le poisson, au mouvement de sa queue, qui lui sert de gouvernail, va & vient à son gré dans l'eau.

45. De Viennois de Visan, en Dauphiné.

D'or, au dauphin d'azur, allumé, lorré & peautré de gueules.

PÉGASE, subst. m. *pegasus, i, pennatus equus*; cheval ailé volant, de l'invention des Poëtes, qui ont feint qu'il naquit de la tête de Méduse quand Per-

sée l'eut coupé : ce cheval s'envola sur le Mont Hélicon, où en frappant du pied, il en fit jaillir une fontaine, qui fut nommée *hypocrene*.

Les Astronomes ont fait de PÉGASE, une constellation entre l'Equateur & le Nord; ils lui donnent vingt étoiles, & disent que Ceux qui naissent sous ce signe, ont en partage la gloire & l'amour des armes; ils ajoutent qu'ils ont encore beaucoup de talens pour la Poésie.

46. GUERARD DE BOSCHEON, DU BOURG, en Normandie.

D'azur, au pégase d'argent.

PELICAN, subst. m. *platalea, æ*; oiseau représenté de profil sur son aire, les aîles étendues, comme s'il prenoit l'essor, se béquetant la poitrine, pour nourrir ses petits au nombre de trois.

Les gouttes de sang qui semblent sortir de sa poitrine, quand elles sont d'un autre émail que l'oiseau, se nomment *piété*.

Le PÉLICAN est le simbole de l'amour du Prince pour ses Peuples; il désigne aussi la tendresse des Peres & Meres envers leurs Enfans.

47. VIVEFAY DE LA SALLE, en Normandie.

D'azur, au pélican d'or.

PENDANS, subst. m. plur. parties saillantes sous la tringle du lambel au nombre de deux, trois, quatre, cinq, six, &c. On nomme le nombre des pendans quand il y en a deux ou plus de trois. Les pendans ont chacun une demi-partie de saillie.

48. De Saint-Jean du Clos-du-Breil, en Bretagne.

D'argent, à la fasce vivrée d'azur, accompagnée d'un lambel de quatre pendans de-même.

PERCÉ, ée, adj. m. & f. les fers des chevaux, moieux des roues, molette-d'éperons, quinteseuilles, ray-d'escarboucles, rustres & bris-d'huis, sont toujours percés, ce qui ne s'exprime point en blasonnant: s'il se trouve dans les Armoiries d'autres piéces ouvertes en rond, on dit qu'elles sont percées.

49. De Huchet de Cintrey, du Breuil, Diocése de Saint-Malo, en Bretagne.

D'azur, à six billettes percées d'argent.

60. Bologne d'Alanson, en Dauphiné.

D'argent, à la patte d'ours de sable, percée de six trous, 3, 2 & 1, & posée en pal, les griffes en haut.

PERCHÉ, ée, adj. m. & f. se dit des

oiſeaux poſés ſur les branches d'arbres, ſur les fleurs & bâtons.

52. AURIOL DE LAURAGUEL, Diocéſe de Narbonne.

D'argent, au figuier de ſinople ; un oiſeau de ſable perché au haut de l'arbre.

52. DE ROHELLO DE QUENHUEN, en Bretagne.

De gueules, à la fleurdelis d'or & deux oiſeaux d'argent, affrontés & perchés ſur les retours.

53. DE LEAUMONT DE PUIGAILLARD, Sénéchauſſée de Toulouſe.

D'azur, au faucon d'argent perché ſur un bâton de-même, poſé en faſce.

Jean DE LEAUMONT DE PUIGAILLARD, Baron de Brou & de Moré, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Conſeiller d'Etat, Gouverneur d'Angers, ayant un jour raſſemblé environ 9000 hommes pour une expédition ſur la Rochelle ; le Capitaine LANOUE le prévint & l'attaqua ; le combat fut des plus vifs de part & d'autre ; *mon cher PUIGAILLARD vous êtes bleſſé*, lui dit un de ſes Parens : *mais je ne ſuis pas mort*, répondit-il, & continua de combattre avec la même ardeur ; il ne ſe retira que lorſqu'il vit que ſes efforts, pour rallier & ranimer ſes troupes, étoient abſolument inutiles.

Ce *Jean* LEAUMONT DE PUIGAILLARD fut Chevalier des Ordres du Roi à la troiſiéme promotion, faite le 31 Décembre 1580.

Il y a actuellement un Grand-Prieur de Toulouſe de cette Maiſon.

PÉRI, ie, adj. ſe dit d'un meuble d'une très petite proportion, qui ſe trouve au centre de l'écu; on ne le nomme qu'après les piéces qui ſe trouvent ſur le champ.

PÉRI, ſe dit plus ordinairement d'un petit bâton poſé en bande ou en barre; il ſert de briſure & ſe met pareillement au centre de l'écu.

On dit auſſi en abîme. *Voyez* ABIME.

54. LEPINE DE GRAINVILLE, proche Giſors en Normandie.

D'azur, à trois molette-d'éperons d'or; un tréfle de-même péri au centre de l'écu.

PERROQUET, ſub. m. *Pſittacus, i;* oiſeau qui entre en quelques Armoiries; il paroît de profil, & arrêté: ſon émail eſt le ſinople.

Le PERROQUET eſt le ſimbole des voyages aux Indes: il dénote auſſi le caquet.

55. SORIN DE MARE, en Normandie.

D'argent à trois perroquets de ſinople.

56. DORMY DE VESVRES, Seigneur DE BEAUCHAMP, à Bourbon-Lancy, en Bourgogne.

D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux perroquets de ſinople & en pointe d'un tourteau de ſable.

57. BOURNEL DE MONCHY, en Picardie.

D'argent, à l'écuſſon de gueules, accompagné de huit perroquets de ſinople en orle, becqués & membrés du ſecond émail.

PHŒNIX, ſubſt. m. *avis ſolis, phœnix, icis;* oiſeau qui paroît de profil, les aîles étendues ſur un bûcher.

Le bucher du PHŒNIX ſe nomme *immortalité*; on ne l'exprime en blaſonnant, que lorſqu'il ſe trouve d'un autre émail que l'oiſeau.

Sur les médailles & anciens monumens, le PHŒNIX eſt le ſimbole de l'immortalité, parce que, ſelon la Fable, cet oiſeau ſe renouvelle de cinq ſiécles en cinq ſiécles; alors il ſe dreſſe un bûcher, bat des aîles pour l'allumer, s'y conſume; il naît dans l'inſtant un ver de ſa cendre, d'où il ſe forme un autre PHŒNIX.

58. VIART DE QUEMIGNY, en Bourgogne.

D'or, au phœnix de ſable, ſur ſon immortalité de gueules; au chef d'azur, chargé de trois coquilles d'argent.

PIE, s. f. *pica*, æ; oiseau qui a la queue longue, à proportion de ses aîles; il paroît dans l'écu de profil & arrêté sur ses jambes.

PIE *au naturel*, est celle qui a la gorge & le ventre blanc, la tête les aîles & la queue noires, l'œil de gueules & quelques mélanges dans les plumes.

La PIE fait son nid au haut des arbres les plus élevés & le construit de mousse & de brousailles; elle l'entoure extérieurement d'épines, pour la sûreté de ses petits, afin de le rendre inaccessible aux animaux qui pourroient leur nuire, en quoi elle est le simbole de la prévoyance.

59. AGUERRE DE COURS, en Champagne.

D'or, à trois pies au naturel.

PIÉCES HONORABLES, subst. s. plur. PIÉCES ainsi nommées de ce qu'elles ont été les premieres en usage dans la science du Blason.

Ces PIÉCES occupent en largeur deux parties, des sept de la largeur de l'écu; leurs extrêmités en touchent les bords.

Les PIÉCES HONORABLES sont au nombles de sept.

LE CHEF.	LA BANDE.
LA FASCE.	LE CHEVRON.
LE PAL.	LE SAUTOIR.
LA CROIX.	LA BARRE.

Positions des Piéces Honorables.

Le Chef, occupe la plus haute partie de l'écu ; il repréſente le caſque de l'homme de Guerre.

La Fasce, placée au milieu horiſontalement, repréſente l'écharpe de l'ancien Chevalier.

Le Pal, au milieu de l'écu perpendiculairement, eſt une marque de Juriſdiction.

La Croix, s'étend par ſes branches juſqu'aux bords de l'écu & laiſſe quatre cantons vuides égaux entr'eux ; elle déſigne les croiſades.

La Bande, poſée diagonalement de l'angle dextre du haut de l'écu à l'angle ſeneſtre du bas, repréſente l'écharpe du Chevalier ſur l'épaule.

Le Chevron eſt formé de deux Piéces, qui ſe joignent en pointe vèrs le haut de l'écu & s'étendent l'une à l'angle dextre, l'autre à l'angle ſeneſtre du bas ; ſelon quelques Auteurs il repréſente l'éperon du Chevalier ; ſelon d'autres, c'eſt la repréſentation d'une barriere de lice des anciens Tournois.

Le Sautoir a la forme d'une croix de Saint André ; c'étoit anciennement un cor-

don couvert d'une riche étoffe, qui étoit attaché à la selle d'un cheval & servoit d'étrier pour monter dessus.

60. La Garde de Chambonas, de Saint-Felix, en Languedoc.

D'azur, au chef d'argent.

61. Lastic de Saint-Jal, en Auvergne.

De gueules, à la fasce d'argent.

62. De Meyseria, en Bresse.

De sinople, au pal d'argent.

63. D'Albon de Chaseul, de Sugny, en Lyonnois.

De sable, à la croix d'or.

64. De Vassignac d'Imecourt, des Loges, en Champagne.

D'azur, à la bande d'argent.

65. De Nettancourt de Vaubecourt, de Choiseul, en la même Province.

De gueules, au chevron d'or.

66. Gerente de Senas, en Provence.

D'or, au sautoir de gueules.

PIED FICHÉ. *Voyez* FICHÉ.

PIÉTÉ,

PIÉTÉ, subst. f. poitrine du pélican ouverte; on ne nomme la piété que lorsqu'elle est d'un autre émail que l'oiseau.

67. Du Dresic de Kerforn, en Bretagne.

D'argent, au pélican d'azur, sa piété de gueules.

PIGNONNÉ, ée, adj. se dit d'un château, d'une maison, d'un mur, des anciens édifices, dont le haut se termine en degrés de forme pyramidale.

Ce terme vient du mot *pignon*, dérivé selon *Perrault*, en sa traduction de Vitruve, du *pectinatum tectum* des Latins, qui étoit un toît à deux égoûts, dont les chevrons sur l'entablement avoient la forme d'un peigne, & de-là ils appellerent *pignon*, le haut des murs qui soutiennent un toît.

Huet dérive *pignon*, du Gaulois *pen*, la pointe d'une montagne, qui a été nommée par les Latins *pennum*; mais il est mieux de le dériver de *pina*, une pomme-de-pin; parce que les Anciens terminoient les *pignons* de leurs édifices par une pierre sculptée en pomme-de-pin.

68. De Glatigny de Villodon, à Caën en Normandie.

D'or, au mur pignonné d'azur.

PILE, subst. f. *palus acutus*; pal aiguisé en forme d'obélisque renversée, la base

étant mouvante du bord supérieur de l'écu.

La PILE est rare en Armoiries; on lui donne deux parties en sa base, des sept parties de la largeur de l'écu.

Ce terme vient des Latins *pilum*; les Gaulois nommoient PILES, les piéces de bois armées de fer, ainsi que les traits ou dards qu'ils décochoient aux prises des villes, & dans leurs batailles & combats.

69. DE MAILLISY, en l'Isle de France.

D'azur, à trois piles d'or, appointées vers le bas de l'écu.

PIN, subst. m. *pinus, i;* arbre qui se distingue dans l'écu par sa tige droite, ses branches écartées, ainsi que par son fruit, nommé POMME-DE-PIN.

Les Anciens se servoient du PIN, pour les bûchers des victimes qu'ils offroient dans leurs sacrifices.

70. LEBOUEXIER DE LA CHAPELLE, DE PENIEUC, en Bretagne.

D'argent, à trois pins de sinople.

71. PINGRÉ DU CHAUSSOY, en Picardie.

D'argent, au pin de sinople, fruité d'or, une grive de sable, perchée au haut de l'arbre.

72. THOMASSIN DE MAISIERES, DE LA NEUFVILLE, en Champagne.

D'argent, au pin de sinople, une merlette de sable, perchée sur le sommet de l'arbre.

PIQUE, subst. f. meuble de l'écu qui représente un bâton long, dont le bout supérieur est terminé par un fer plat & pointu; c'est une arme offensive que les Officiers d'Infanterie portent à la tête de leurs Corps.

Les PIQUES étoient en usage à la Guerre dans les tems les plus reculés; elles désignent les magasins d'armes qui doivent être bien fournis.

73. VAVASSEUR DE SAINT-DENIS, en Normandie.

D'azur, à trois piques rangées d'argent, accompagnées de trois losanges d'or, deux en chef sur les piques à dextre & à senestre, une en pointe sous la pique du milieu.

PLAINE ou CHAMPAGNE, subst. f. piéce qui occupe en hauteur au bas de l'écu, une partie des sept de sa largeur; le bord supérieur se termine de niveau ou en ligne horisontale.

La PLAINE ou CHAMPAGNE, est rarè en Armoiries; elle se nomme après les piéces ou meubles qui se trouvent sur le champ.

74. De Geoffroy des Marets, à Paris.

D'azur, à trois épis de bled, tigés & feuillés d'or, mouvans d'une plaine d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles du troisiéme émail.

PLEIN, adj. m. se dit d'un écu rempli d'un seul émail, où il ne se trouve par conséquent aucune piéce, ni meuble.

75. Du Vivier de Sarraute, de Lansac, de Lissac, Diocèses d'Alet & de Rieux, en Languedoc.

Plein de gueules.

PLIÉ, ée, subst. m. & f. *flexus, a, um*; se dit du chevron, de la fasce, ou autre piéce de longueur, dont la superficie est creuse ou concave, & le dessous convexe.

76. Saumaise de Bouze, du Til-Saint-Loup, en Bourgogne.

D'azur, au chevron plié d'or, accompagné de trois glands de-même; à la bordure de gueules.

POINTE, subst. f. pal aiguisé qui imite par sa forme une obélisque; il est mouvant du bas de l'écu & a en sa base deux parties, des sept de la largeur du même écu & en occupe la hauteur moins une partie; il differe du giron, en ce que ce dernier n'a que quatre parties de haut.

Pointe, se dit aussi de la partie infé-

rieure de l'écu qui se termine en un point, par deux petites lignes curvilignes extérieures.

77. SAINT-BLAISE DE CHANGY, en Champagne.

D'azur, à la pointe d'argent.

78. DE FUMEL DE MONTSEGUR, en Quercy.

D'or, à trois pointes d'azur.

79. LORMONE DU BOIS, en Normandie.

D'argent, à trois pointes de gueules, l'une en pal, les autres en barre & en bande, appointées vers le haut de l'écu; au chef d'azur, chargé de trois glands d'or.

POINTS ÉQUIPPOLÉS, subst. m. plur. carreaux au nombre de neuf, qui rempliſſent un écu, dont cinq ſont d'un émail, quatre d'un autre émail; on blaſonne les cinq POINTS en ſautoir, y ajoutant le mot ÉQUIPPOLÉS, enſuite les quatre POINTS qui reſtent.

80. SALORNAY DE PUSILLY, en Bourgogne.

Cinq points d'or, équippolés à quatre de gueules.

POISSON, subst. m. *piſcis, is*; on nomme POISSON dans l'Art Héraldique, celui dont on ne peut diſtinguer l'eſpéce.

Les POISSONS qui se connoissent facilement sont :

Le *dauphin*, il est de profil courbé en demi-cercle, sa tête & sa queue du côté dextre de l'écu.

Le *chabot*, montre le dos, est en pal, la tête en haut.

L'*écrevisse*, montre aussi le dos, est en pal, la tête en haut.

Les *bars*, sont ordinairement deux ensemble & adossés.

81. VAILLANT DE BENNEVILLE, en Normandie.

D'azur, au poisson d'argent en fasce ; au chef d'or.

82. AUBIN DE MALICORNE, au Maine.

De sable, à trois poissons d'argent, en fasce l'un sur-l'autre.

POMME, subst. f. *malum*, *i* ; fruit du pommier.

La POMME paroît la tige en haut.

Selon la Fable, la POMME est l'attribut de Venus ; elle lui fut donnée par le berger Pâris, comme à la Déesse de la beauté ; Junon & Pallas la lui disputoient.

83. HEBERT DU BREUIL, en Normandie

De gueules, à trois pommes d'or.

84. Pomereu de Chambry, en l'Isle de France.

D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois pommes d'or.

POMME-DE-PIN, subst. f. *pinea*, *æ*, *malum pini*; fruit de l'arbre nommé Pin.

La Pomme-de-Pin paroît dans l'écu le bout de sa tige en haut; elle est figurée de lignes diagonales qui se croisent à distances égales, & forment des petites losanges qui imitent ce fruit, tel qu'il est sur l'arbre.

Les Pomme-de-Pins servoient dans les sacrifices à Bacchus.

85. Petremans de Valay, en Franche-Comté.

D'azur, à trois pomme-de-pins d'or.

86. Piis de Caucailleres, de la Bastide, en Albigeois.

De gueules, à trois pomme-de-pins d'or.

87. Ferrieres de Champigny, en Poitou.

D'azur, à trois pomme-de-pins d'or; à la bordure de gueules.

POMMETÉ, ée, adj. se dit d'un raid'escarboucle, d'une croix & de quelqu'autres piéces qui ont à leurs extrêmités des petits boutons arrondis.

88. GIRY DE VEILLAU, en Nivernois.

D'azur, au ray-d'escarboucle pommeté d'or.

PORC, subst. m. *porcus, i; fus, fuis*; m. & f. la femelle se nomme truie. L'un & l'autre paroissent passans dans l'écu; leur émail est le sable.

89. FEVRIER DE LA BELLONIERE, à Paris.

D'argent, au porc de sable.

90. DE PORCELETS DE MAILLANE, à Arles en Provence.

D'or, à une truie de sable.

Nostradamus en son Histoire de Provence, (Auteur qui écrivoit dans un tems où les fables sur l'origine des Maisons étoient reçues), raporte celle du Nom & des Armes des PORCELETS, & dit qu'elle vient de la ville d'Arles, où l'imprécation d'une pauve femme, causa une heureuse fécondité à une jeune Dame nouvellement mariée; cette pauvre femme ayant été traitée d'impudique, par cette dame, leva les yeux au ciel & lui répliqua à haute voix: *Je prie Dieu, Madame, pour la défense de mon honneur, qu'il vous donne autant d'Enfans que cette truie qui passe là a de petits.* On assure qu'un an après, la

Dame eut neuf Enfans mâles, qui étoit le nombre des petits de la truie; qu'ils vécurent tous & furent de grands Capitaines : en considération de ce prodige, on les nomma PORCELETS, & ils prirent pour Armes, *une truie de sable en champ d'or.*

PORC-ÉPIC, subst. m. *hystrix, icis;* animal terrestre, armé de longs aiguillons, qui a quelque ressemblance au *porc.* Il paroît passant dans l'écu.

Les Juges d'Athènes se servoient de vases, dont le pourtour étoit armé de longs aiguillons, imitans ceux du PORC-ÉPIC; pour faire entendre qu'ils étoient inflexibles, & qu'on ne pouvoit les corrompre dans l'administration de la Justice.

91. LE COIGNEUX DE BELABRE, DE BEZONVILLE, à Paris.

D'azur, à trois porc-épics d'or.

92. FOUCRAND DE LA NOUHE, Diocèse de Luçon, en Poitou.

D'argent, à trois porc-épics de sable.

PORTER, verbe. (terme de l'Art Héraldique) On dit PORTER telles Armes, parce qu'anciennement Ceux qui se présentoient aux Tournois, y faisoient PORTER

leurs Armoiries peintes sur un bouclier, pour être distingués & reconnus.

POSÉ, ée, adj. se dit d'un château d'une tour, d'un lion, ou autre piéce de l'écu, sur un rocher, une montagne ou une terrasse.

93. CASTILLON DE SAINT-VICTOR, DE ROUSSAS, DE BELVESET, proche Uzès, en Languedoc.

D'azur, à la tour d'argent, posée sur un rocher d'or.

94. FORTIA DE PILES, DE BAUMES, DE PEIRUIS, en Provence.

D'azur, à la tour d'or, posée sur une terrasse de sinople.

95. SARRET DE COUSSERGUES, à Beziers.

D'azur, à deux lions affrontés d'or, lampassés & armés de gueules, posés sur une terrasse du second émail; en chef une étoile de-même.

POT A L'EAU, subst. m. *aqualis, is;* meuble de l'écu représentant un vase à anse propre à contenir de l'eau : il est posé de profil, l'anse tournée à senestre.

POTS A L'EAU affrontés, se dit de deux POTS vis-à-vis l'un de l'autre, dont les anses se trouvent opposées.

Le mot POT, est dérivé selon *Ducange*, du latin *poculum*, tasse où l'on boit.

95. DALENDUY DU CHAMP, en Champagne.

D'azur, à trois pots à l'eau d'argent, les deux en chef affrontés.

POTENCÉE, adj. f. se dit d'une croix, dont chaque extrémité représente une double potence.

97. RUBAT DE TUILLIERE, D'ESCLÈS, DE MONTSEGAR, en Bresse.

D'azur, à la croix potencée d'or.

POURPRE, subst. m. *conchylium, ii, purpura, æ*; émail tirant sur le violet; on le représente en gravure par des lignes diagonales à senestre.

Cet émail est mixte, c'est-à-dire, qu'il participe du métal & de la couleur, parce que l'argent qu'on appliquoit par feuilles sur les anciens écussons venoit de couleur POURPRE, par succession de tems, ainsi que le raporte *Vulson de la Colombiere* en son Livre de la Science Héroïque; aussi le met'on sans fausseté sur les différens émaux.

Le POURPRE signifie dignité, puissance, souveraineté.

98. DE GASTE DE LUPÉ, DE SAINT-JULIEN, en Forez.

De pourpre, à deux fasces d'azur.

99. ARBOIS DE BLANCHEFONTAINE, en Picardie.

D'azur, au loup paſſant de pourpre, la tête contournée; accompagné en chef de trois cloches d'argent.

100. MESNARD DE LA BARRE, en Normandie.

D'azur, au chevron de pourpre, chargé de trois croiſettes d'argent & accompagné de trois tréfles d'or.

QUA

QUARTIER, ſubſt. m. *pars ſcuti*; quatriéme partie d'un écu, lorſqu'il eſt écartelé.

On nomme auſſi QUARTIERS, les diviſions d'un écu en plus grand nombre de parties quarrées égales entr'elles: il y a même des écus diviſés en ſeize, en trente-deux QUARTIERS.

Les QUARTIERS du haut ſont blaſonnés les premiers, enſuite les QUARTIERS au deſſous, puis on finit par ceux qui ſe trouvent en bas, en commençant toujours à dextre.

QUARTIERS, ſe dit encore d'un écu écartelé en ſautoir; alors le premier QUARTIER eſt en haut, le ſecond à dextre, le

troiſiéme à feneſtre, le quatriéme en bas.

Les QUARTIERS dans l'Art Héraldique ont été ainſi nommés, parce que chacun remplit le quart de l'eſpace de l'écu, lorſqu'ils ſe trouvent formés par la ligne perpendiculaire du parti, & la ligne horiſontale du coupé; & de même par la ligne diagonale à dextre du tranché & la diagonale à feneſtre du taillé.

Depuis un plus grand nombre de diviſions de l'écu en parties égales entr'elles, ont été nommées QUARTIERS.

1. BONVILAR D'AURIAC, DE LA VERNEDE, en Languedoc.

Ecartelé; aux premier & quatriéme quartiers d'argent, au deuxiéme d'azur, au troiſiéme de gueules.

2. BOISGELIN DE CUCÉ, en Bretagne.

Ecartelé; aux premier & quatriéme quartiers de gueules, à la molette d'eperon d'argent; aux deuxiéme & troiſiéme d'azur.

QUARTIER, ſubſt. m. (terme de Généalogie) *ſcutum, i;* écu d'une famille noble, qui dans une arbre généalogique ſert de preuve, lorſqu'il eſt appuyé des actes originaux néceſſaires pour la filiation.

Ce terme QUARTIER, vient de ce qu'autrefois on mettoit ſur les quatre angles

d'un tombeau ou d'un mauſolée, les écuſſons du Pere, de la Mere, de l'Aïeul & de l'Aïeule du défunt; ce qu'on a augmenté enſuite juſqu'au nombre de huit, ſeize & trente-deux.

Cet uſage eſt encore fréquent en Flandre & en Allemagne.

QUINTAINE, ſubſt. f. meuble qui repréſente un poteau où eſt attaché un écuſſon que l'on ſuppoſe être mobile.

La QUINTAINE étoit anciennement un exercice militaire que l'on faiſoit à cheval; on venoit au galop la lance à la main ſur un bouclier attaché à un arbre, & ſi la lance étoit rompue, on ſe trouvoit en défaut.

3. DE ROBERT DE LEZARDIERES, en Poitou.

D'argent, à trois quintaines de gueules.

QUINTEFEUILLE, ſubſtantif f. *ſcutarium quinquefolium*; fleur à cinq fleurons arrondis, ayant chacun une pointe, dont le centre eſt percé en rond, de maniere que l'on voit le champ de l'écu à travers.

4. RENOUARD DE VILLAYERS, en Bretagne.

D'argent, à la quintefeuille de gueules.

5. SERENT DE KERFELIX, en la même Province.

D'or, à trois quintefeuilles de sable.

6. DUPLESSIS DE CHATILLON, DE NONANT, à Paris.

D'argent, à trois quintefeuilles de gueules.

7. DUMERLE DE COUVRIGNY, DES FOURNEAUX, en Normandie.

De gueules, à trois quintefeuilles d'argent.

RAC

RACE, subst. f. *genus, eris*; (terme de Généalogie) génération continuée de pere en fils; descendans & ascendans d'une lignée noble, ancienne & illustre.

Le mot RACE, tire son étymologie du latin *radix, icis* racine, qui en ce sens, signifie tige généalogique d'une postérité, dont on ne connoît point le commencement.

RAMÉ, adj. m. se dit du bois du cerf lorsqu'il est d'un autre émail que l'animal.

1. LE VENEUR DE BOISJAN, en Bretagne.

D'argent, au cerf de gueules, ramé d'or.

2. PETIT DE SAINT-BEROING, en Bourgogne.

De gueules, au rencontre de cerf d'argent, ramé d'or.

RAMEAU, subst. m. *ramulus*, *i*; meuble de l'écu qui représente une petite branche d'arbre ou d'arbrisseau.

Ce terme vient du latin *ramus*, une branche d'arbre.

3. HOUSSAYE DU COUDREY, en Normandie.

D'azur, à trois rameaux de chêne d'or, chacun de six feuilles.

RAMEAU, subst. m. (terme de Généalogie) se dit figurement d'une branche qui n'a donné que quelques degrés de filiation, & se trouve éteinte ou au moment de s'éteindre par des enfans qui n'ont point de postérité.

RAMPANT, te, se dit du chien, du lévrier, du porc & du sanglier.

Le *lion* rampant; sa position ne s'exprime point, parce qu'il est souvent en cette attitude; s'il se trouve passant, on le dit *lion léopardé*.

Le *griffon*; est toujours rampant, c'est pourquoi sa position ne s'exprime point.

Le *léopard*; est ordinairement passant; quand il paroît rampant, on le dit *léopard lionné*.

Le

Le *taureau* rampant; eſt nommé *furieux.*

Le *cerf*, la *licorne*, le *bouc*, la *chevre*, le *bélier* & le *chamois*, ſont dits *faillans*; lorſqu'ils paroiſſent de bout.

L'*ours* rampant, eſt dit *levé.*

Le *chat*; en la même attitude, eſt dit *effarouché.*

4. CHAPELAIN DE BEDOS, DE LA VIALLE, DE TROUILHAS, en Gévaudan.

D'argent, au lévrier rampant de ſable; au chef d'azur.

5. AUDERIC DE LASTOURS, au Pays Narbonnois.

D'argent, à l'arbre de ſinople; à feneſtre un chien de ſable rampant, les pates de devant appuiées ſur le fût de l'arbre; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

RAMURE, ſubſtantif f. *cervi cornu*; meuble de l'écu qui repréſente le bois du cerf, lequel a ſix dagues de chaque côté.

DEMIE-RAMURE; côté ſeul du bois de l'animal.

MASSACRE; ramure jointe au crâne du cerf.

Le terme RAMURE, vient du latin *ramus*, branche d'arbre; parce que le bois du cerf s'éleve ſur la tête de cet animal,

de même que les branches d'un arbre sur sa tige.

6. Fouraire de Villers-la-Chevre, en Lorraine.

D'azur, à une ramure d'or.

7. De Banne d'Avejan, de Montgros, en Languedoc.

D'azur, à la demi-ramure d'or, en bande.

RANGÉS, ées, adj. m. & f. plur. se dit des animaux posés sur une ligne horisontale, c'est-à-dire, à côté l'un de l'autre.

Rangés; se dit aussi des tours & autres édifices, posés sur la même ligne.

Rangés, se dit encore de deux, trois, quatre, &c. badelaires, épées, & autres piéces de longueur, posés pareillement sur la même ligne.

8. De Hugon du Prat, de Masgonthiere, en Limosin.

D'azur, à deux lions rangés d'or; lampassés & armés de gueules.

9. De Coublant de la Touche, en Anjou.

D'azur, à deux aigles rangées d'argent.

10. De Fortisson de Roquefort, en Guyenne.

D'azur, à deux tours rangées d'argent.

11. De Hingant de Kerissac, en Bretagne.

De sable, à trois épées d'argent garnies d'or, rangées.

RANGIER, subst. m. *falx fæniseca*; meuble qui représente le fer d'une faulx.

12. De Sorny des Greslets, en Champagne.

De gueules, à trois rangiers d'argent, en trois pals, les pointes en haut.

RAVISSANT, te, adj. se dit du loup, de la louve qui paroissent rampans.

13. Loubens de Verdale, en Languedoc.

De gueules, au loup ravissant d'or.

De cette ancienne Maison, étoient *Jacques* de Loubens, Seigneur de Verdale, Capitaine de cinquante Hommes d'Armes, Chevalier des Ordres du Roi; il fut reçu à la promotion du 31 Décembre 1585, & décéda le 24 Mai 1623.

Hugues De Loubens de Verdale son frere, élu Grand Maître de Malthe, le 12 Janvier 1582, nommé Cardinal le 31 Décembre de la même année, mourut le 30 Mai 1693.

RAY-D'ESCARBOUCLE, subst. m. meuble de l'écu percé en rond, au centre; divisé ordinairement en huit raïs; dont quatre en croix, quatre en sautoir; ces raïs sont pommetés au milieu & aux extrémités.

Il y a des RAY-D'ESCARBOUCLES fleurdelisés.

14. GIRY DE VEILLAU, en Nivernois.

D'azur, au ray-d'escarboucle d'or.

15. SAINT-AUBIN DE VECOURT, DE FOUCHETTE, en Picardie.

D'azur, au ray-d'escarboucle d'or, adexté en chef d'une croisette d'argent.

16. DU BUAT DE REVILLE, DE BAZOCHES, DE MIGERGON, en Normandie.

D'azur, au ray-d'escarboucle fleurdelisé d'or.

RAYONNANT, te, se dit des étoiles, comètes & autres astres, qui ont entre leurs raïs, des petites lignes en raïons pour les rendre plus lumineux.

17. BERNARD DE BOULAINVILLIERS, DE PASSY, à Paris.

D'azur, à un ancre d'argent; accompagné en chef à senestre, d'une étoile de-même rayonnante d'or.

RECERCELÉE, adj. f. se dit d'une croix ancrée, dont les extrémités circu-

laires ont chacune deux circonvolutions en maniere de volutes.

L'étymologie de ce terme vient du vieux mot Gaulois *recercelé*, qui a ſignifié tourné en ſpirale.

18. FERLAY DE SATHONNAY, en Breſſe.

De ſable, à la croix recercelée d'argent.

RECROISETTÉE, adjectif f. ſe dit d'une croix ou croiſette dont chaque branche eſt traverſée d'une autre branche.

19. AUPOIX DU PARC, DE GEVILLE, en Normandie.

D'azur, à trois croiſettes recroiſettées au pied aiguiſé.

20. LESCARNELOT DE BREUVERY, en Champagne.

De gueules, à une molette d'or; au chef d'azur, chargé de trois croiſettes recroiſettées au pied-fiché du ſecond émail.

21. HUON DE KERULLAC, DE KERBRAT, en Bretagne.

De gueules, à cinq croiſettes recroiſettées d'argent, poſées en croix.

REDORTE ſubſt. f. meuble de l'écu qui repréſente un rameau effeuillé, tortillé en quatre cercles l'un ſur l'autre, dont les deux bouts ſe trouvent au-deſſus.

Selon *Ménage*, ce mot vient du latin *retorta*, en changeant le premier *t* en *d*.

22. NIGRY DE LA REDORTE, D'OUVEILLAN, à Toulouse.

D'azur, à trois redortes d'or, rangées en trois pals.

REMPLI, ie; adj. se dit de la croix, du chevron, de la bande, de la fasce & autres piéces honorables, qui étant d'un émail, le fond se trouve d'émail différent.

REMPLI, ie; se dit aussi de la quintefeuille, de la ruste & autres meubles percés, dont le trou est bouché d'un émail qui empêche de voir le champ de l'écu à travers.

23. DE RODDES DE LONGUEVILLE, au Comté de Blois.

D'azur, à la croix d'or remplie de sable, cantonnée de quatre croissans d'argent.

24. DE BUREAU DE PARGÉ, DE LAHATERIE, en Bretagne.

D'azur, au chevron contrepotencé d'or, rempli de sable; accompagné de trois burettes d'argent.

25. MONTFORT DE TAILLANT, en Franche-Comté.

D'argent, à trois rustres de sable, remplies d'or.

RENARD, subst. m. *vulpes, is*; animal qui paroît de profil, passant ou

rampant: il a ſa queue levée perpendiculairement, dont le bout tend vèrs le haut de l'écu; ce qui le diſtingue du loup, qui a toujours ſa queue pendante.

Le RENARD eſt le ſimbole de la ruſe & de la ſubtilité; ceux qui en portent dans leurs armes, peuvent l'avoir pris en mémoire de ce qu'ils ont vaincu l'Ennemi, par quelque ſtratagême heureux, ou pour faire alluſion à leur nom.

26. DE MAROLLES, en Valois.

D'azur, au renard paſſant d'or.

27. DE REYNARD DE LA SERRE, DE SAINT-JULIEN, D'AVANÇON, en Dauphiné.

D'azur, au renard rampant d'or.

RENCHIER, ſubſt. m. *cervus major*; meuble de l'écu qui repréſente un cerf de la plus haute taille; il a une ramure aplatie couchée en arriere, beaucoup plus large que celle du cerf.

On croit que le RENCHIER eſt le rène des Lapons.

28. LEJEUNE DE TREMOGUER, en Bretagne.

De ſable, au renchier d'argent.

29. DE LA GRANGE DE VILLEDONNÉ, en Champagne.

D'azur, à trois renchiers d'or.

RENCONTRE, subst. masculin ; *occursus*, *ûs* ; tête de cerf, de buffle, de bélier, ou d'un autre animal qui paroît dans l'écu de front, c'est-à-dire, montrant les deux yeux.

30. FONTAINE DES MONTÉES DES BORDES, en Orléanois.

D'or, au rencontre de cerf de sable.

31. TOURNEBULLE, DE BUSSY, DE VILLERS-LE-SECQ, en Champagne.

D'argent, à trois rencontres de buffles de sable.

32. DE MARNE DE BONCOURT, en Lorraine.

D'argent, au rencontre de buffle de gueules, bouclé de sable ; chaque corne surmontée d'une étoile du second émail.

RENVERSÉ, adj. m. se dit du cheveron, qui au lieu d'avoir la pointe en haut & les extrémités de ses branches en bas, se trouve dans une position contraire.

RENVERSÉ, se dit aussi d'un écusson, posé à contre-sens.

33. FOURRÉ DE BEAUPRÉ DE VALBOURG, en Normandie.

De gueules, à trois chevrons renversés d'argent.

34. CORVILLE DE NERS, en la même Province.

De gueules, à trois écussons renversés d'or.

RÉPARTITIONS, subst. f. plur. divisions de l'écu en figures composées de plusieurs partitions.

L'*écartelé* est fait du parti & du coupé.

L'*écartelé en fautoir*, du tranché & du taillé.

Le *gironné*, qui est ordinairement de huit girons; est fait du parti, du coupé, du tranché & du taillé.

Les *points équippolés* de neuf carreaux, sont formés de deux parti & de deux coupé.

Le *fascé*, le *burelé*, le *bandé*, le *cotícé*, le *palé*, le *vergeté*, l'*échiqueté*, le *fuselé*, le *losangé*, le *fretté*; sont des RÉPARTITIONS.

Ce terme vient du verbe *répartir*, *diviser*, *partager*, *distribuer* en plusieurs parts, des espaces qui ont déja été partagés.

REPOS. En REPOS; se dit du cerf couché sur ses jambes, dont celles de devant sont étendues.

35. BARTHON DE MONTBAS, DE MASSENON, à Paris.

D'azur, au cerf d'or en repos; au chef échiqueté d'argent & de gueules de trois tires.

36. SCOT DE LA MESANGERE.

D'or, au cerf au naturel, en repos.

REPOTENCÉE, adj. f. se dit d'une croix potencée, dont les extrémités de chaque branche sont encore potencées.

37. DESCOGNETS DE LA RONCIERE, en Bretagne.

De ſable, à la croix repotencée d'argent, cantonnée de quatre molette-d'éperons de même.

RESARCELÉ, ée, adj. ſe dit d'une croix, bande, ou autre piéce chargée d'un orle, dont l'eſpace du bord eſt égal à ſa largeur.

Les piéces RESARCELÉES ſont extrêmement rares.

Ce terme tire ſon étymologie du latin *reſarcitus*, du verbe *reſarcio*, *is*, *ſi*, *tum*, *cire*; d'où, en quelques Provinces, on a fait *reſarcir*, pour dire *rentraire*.

38. DE FUMILIS, à Paris.

D'or, à la croix de ſable reſarcelée du champ, chargée de cinq écuſſons d'argent, ayant chacun une bordure engrêlée de gueules.

RÉSEAU, ſubſt. m. *rete*, *is*; ornement diviſé par des lignes diagonales à dextre & à ſeneſtre; il imite un ouvrage de fil ou de ſoïe entrelaſſé, dont les vuides laiſſent des mailles en loſanges.

Ce terme vient du latin *retiolum*, diminutif de *rete*, *retis*; un rets, un filet.

39. MALIVERT DE CONFLENS; DE VAUGRINEUSE, en Breſſe.

Bandé d'argent & de gueules, au réſeau de ſable, brochant ſur-le-tout.

RETRAIT, te; adj. ſe dit du pal

& de la vergette, qui mouvant du bord supérieur de l'écu, ou du dessous du chef, lorsqu'il y en a un, ne s'étendent point jusqu'au bas, & se trouvent racourcis.

RETRAIT, se dit aussi du chef qui n'a que la moitié de sa largeur ordinaire, quoiqu'il ne soit point abaissé sous un autre chef.

40. KERATRY DE KERBIQUET, en Bretagne.

D'azur, au pal retrait d'argent, accompagné en pointe d'un cor-de-chasse de-même.

41. LA PORTE DE LISSAC, en Limosin.

D'argent, à trois pals retraits de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or, soutenu d'une divise du second émail.

42. D'ESTAING, Comte D'ESTAING, à Paris, originaire du Rouergue.

D'azur, à trois fleurdelis d'or; au chef retrait de-même.

RIVIÈRE, subst. f. piéce en forme de champagne au bas de l'écu, ou de fasce au milieu; on la distingue par des traits curvilignes, qui marquent les flots ou courans d'eau & les berges ou bords sont un peu ondés: on lui donne en largeur d'une berge à l'autre, deux parties, des huit de la hauteur de l'écu.

43. RAITTY DE VITTÉ, en Poitou.

De gueules, au cygne d'argent, nageant sur une rivière au naturel, mouvante du bas de l'écu; en chef à dextre une comète d'or.

44. PALUSTRE DE CHAMBONNEAU, en la même Province.

De gueules, à une rivière d'argent en fasce, un cygne de-même, nageant sur les ondes; au chef d'or, chargé d'une étoile d'azur.

45. GROSSOLLES DE FLAMARENS, en Guienne.

D'or, au lion de gueules, naissant d'une rivière d'argent, mouvante du bas de l'écu; au chef d'azur, chargé de trois étoiles du champ.

ROC-D'ECHIQUIER, subst. m. *latruncularis rupes*; meuble d'Armoiries qui représente un petit pal alesé, dont la partie supérieure est ancrée & l'inférieure chargée d'une traverse.

Les Epagnols nomment Rocs, les tours des échets, & on prétend que c'est de-là qu'est venu le terme de ROC-D'ECHIQUIER.

46. LA ROCHE DE FONTENILLES, DE RAMBURE.

D'azur, à trois roc-d'échiquiers d'or.

47. LEVESSON DE COMPRIGNAC, DE VESINS, en Rouergue.

De gueules, à trois roc-d'échiquiers d'or.

ROCHER, subst. m. *rupes, is;* meuble de l'écu qui représente une roche; elle est figurée avec des inégalités pointues.

48. ROQUETTE D'AMEDES, à Paris.

De gueules, au rocher d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

ROSE, subst. f. *rosa gentilitia;* meuble qui représente une ROSE de jardin; elle paroît épanouie avec un bouton au centre, quatre feuilles & cinq plus éloignées, avec cinq pointes qui imitent les épines entre les feuilles extérieures.

Les ROSES sont le plus souvent sans tiges, leur émail particulier est le *gueules;* il y en a cependant de divers émaux.

ROSES *tigées & feuillées*, sont celles qui ont des tiges & des feuilles.

Les ROSES désignent le Printems, & selon les Poëtes le retour du Bélier.

49. DE KERIDIERN, Seigneur de KERIDIERN, en Bretagne.

D'or, à trois roses de gueules.

50. LEFOURNIER DE VERGEMONT, D'EAUVILLE, en Normandie.

D'argent, à trois roses de gueules.

51. SALLEY DE COLBOSE, en la même Province.

D'azur, à trois roses d'argent.

52. De Roscoet du Mené, en Bretagne.

D'argent, à trois roſes de gueules, tigées & feuillées de ſinople.

ROUANT, adj. m. ſe dit du paon qui paroît de front & ſemble ſe mirer dans ſa queue, qu'il étend en cercle.

53. De Saint-Paul de Ricaud, en l'Iſle de France.

D'azur, au paon rouant d'or.

ROUE, ſubſt. f. *rota*, æ; meubles qui repréſente une Roue ſemblable à celles des chars des triomphe des Anciens; elle eſt à ſix raïs dans l'écu.

54. D'Arros d'Heronval, en Bearn.

De gueules, à une roue d'argent.

55. De Kerouarts de Kermaho, en Bretagne.

D'argent, à la roue de ſable, accompagnée de trois croiſettes de même

ROUE-DE-SAINTE-CATHERINE, Roue dont les jantes paroiſſent armées de fers tranchans. Elle eſt ainſi nommée, d'une ſemblable qui ſert d'attribut au martyre de cette Sainte.

56. Guillouzou de Keronnes, de Kereden, en Bretagne.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roues-de-Sainte-Catherine, de-même.

RUCHE, subst. f. *alveus, i;* meuble qui représente une boete ou panier propre aux abeilles pour y faire leur miel.

Ce mot vient du latin *rupes*, roche; parce que les abeilles cherchent naturellement les rochers pour faire le miel.

57. Brion de Houppeville, en Normandie.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois ruches d'argent.

RUSTRE, subst. f. *rhumbus in orbem fortus;* meuble en forme de losange, percé en rond au centre, de sorte que l'on voit le champ de l'écu à travers.

La Rustre est rare en Armoiries.

On fait venir ce terme de *raute*, mot Allemand, qui signifie un petit morceau de fer en forme de losange percée, tels qui ceux fervent à arrêter les gros clous à vis des ferrures & des happes des portes.

58. Souineret d'Essenau, à Lille en Flandre Françoise.

De sable, à trois rustres d'or.

SAB

SABLE, subst. m. *color atra*; couleur noire, émail qui se représente en gravure, par des lignes horisontales & perpendiculaires, croisées les unes sur les autres.

Le SABLE signifie, science, modestie, affliction, obscurité.

Les sentimens des Auteurs sur l'étymologie de ce terme, sont partagés; les uns le font venir de SABLE, qui est une terre noire & humide, sur ce qu'il y a du SABLE de forge qui sert aux Peintres pour le noir, après qu'il a été plusieurs fois cuit, mouillé & séché; d'autres avec plus de vraisemblance, le dérivent des martres-zibelines, dont les plus précieuses, nommées en latin *zabula*, se trouvent d'un noir éclatant.

1. DESGABETS D'OMEALE, à Paris.

Plein de sable.

2. DE CAULINCOURT DE BEAUVOIR, en Picardie.

De sable, au chef d'argent.

3. De Lopriac de Coetmadeuc, en Bretagne.

De ſable; au chef d'argent, chargé de trois roſes de gueules.

4. Balay de Marigna, en Franche-Comté.

De ſable; au lion d'or.

SAILLANT, te; adj. ſe dit cerf, de la licorne, du bouc, de la chevre, du chevreuil, qui paroiſſent de bout ou rampans.

Ce terme vient du verbe *ſaillir*, avoir *ſaillie*, avancer en haut, s'élever.

5. Cervon des Arcis, en Bretagne.

D'azur, au cerf ſaillant d'or, ramé d'argent.

6. Morlat de Doix, en Auvergne.

D'azur, à la licorne ſaillante d'argent.

7. Capriol de Pechassaut, en Languedoc.

D'azur, à la chevre ſaillante d'or.

SALAMANDRE, ſubſt. f. *ſalamandra*, æ; eſpéce de lézard qu'on repréſente ſur l'écu, le dos arrondi, le col long, la langue terminée en pointe de dard, ayant quatre pates aſſez ſemblables à celles du griffon.

La Salamandre paroît de profil &

placée au milieu d'un feu ardent, environnée de hautes flammes; elle a la tête contournée, sa queue est lévée sur le dos.

Ce qui a fait croire aux Anciens que cet animal vivoit dans les flammes, c'est qu'il jette une écume si froide, qu'il éteint le feu, quand il n'est pas trop violent.

8. DESPIERES DE BRECOURT, DE ROCHEPOT, en Berry.

D'or, à la salamandre de gueules, accompagnée de trois croisettes de sinople.

SANGLIER, subst. m. *aper, ri;* porc sauvage qui paroît de profil & passant dans l'écu.

On dit *défendu* de sa dent ou défense, *allumé* de son œil; lorsqu'ils sont d'un autre émail que le corps.

Boutoi; se dit du bout du nez du SANGLIER, soit qu'il se trouve d'un émail différent ou tourné vèrs le haut de l'écu.

Hure de SANGLIER, est la tête détachée du corps de l'animal.

Le SANGLIER est l'emblême du courage & de l'intrépité, parce qu'au lieu de s'enfuir, comme le cerf, le daim, & autres animaux sauvages, il se présente devant les Chasseurs pour se défendre.

Le mot SANGLIER, vient selon *Cujas* & *Menage*, du latin *singularis*, qui est unique en son espéce; cet animal ayant cela

de particulier, que dès qu'il a atteint l'âge de deux ans, il marche seul jusqu'à la fin de ses jours.

9. La Motte de Pontrogér, en Normandie.

D'argent, au sanglier de sable.

10. Nogent de la Peiriere, en la même Province.

D'argent, au sanglier rampant de sable.

SAUTOIR, subst. m. *decussis, is*; piéce honorable en forme de croix de Saint André; ses branches s'étendent aux angles de l'écu & ont chacune deux parties, des sept de la largeur du même écu.

Il y a des Sautoirs *simples*, d'autres *chargés*, *cantonnés*, *accompagnés*, *engrêlés*, *denchés*, *échiquetés*, *alesés*, *bretessés*, *ancrés*, &c.

Les petits Sautoirs, ordinairement en nombre de trois au moins, sont nommés *Flanchis*.

Le Sautoir étoit anciennement un cordon de soie, ou de corde couverte d'une étoffe précieuse; il étoit attaché à la selle d'un cheval, & servoit d'étrier pour monter dessus, ce qui lui a fait donner le nom de Sautoir.

11. Langaulnay de Franqueville, en Normandie.

D'azur, au sautoir d'argent.

12. CHERITÉ DE LA TOUR, DE VOISINS, en Anjou.

D'azur, au sautoir d'argent, cantonné de quatre croisettes patées d'or.

13. BOULLAYE DE FESSANVILLIERS, en Normandie.

D'azur, au sautoir alésé d'or.

14. DE SILLANS DE CREULLY, en la même Province.

D'argent, au sautoir bretessé de gueules, chargé de cinq besans d'or.

15. DE LA GUICHE DE SEVIGNON, en Bourgogne.

De sinople, au sautoir d'or.

Philibert DE LA GUICHE, étoit Seigneur DE CHAUMONT, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur du Bourbonnois, Lyonnois, Forez & Baujolois; HENRY III aimoit ce Seigneur d'une si grande affection, qu'il dit un jour: *si j'étois* LA GUICHE, *si* LA GUICHE *étoit Roi, je serois sûr d'être aussi aimé de lui, qu'il l'est de moi.* Ce Prince lui donna en 1578 la charge de Grand Maître d'Artillerie *, & le fit Chevalier du Saint Esprit à la premiere

* Quand une Ville est assiégée, qu'elle laisse tirer le canon & qu'elle est ensuite obligée de se rendre,

promotion de cet Ordre, le 31 Décembre de la même année. M. DE LA GUICHE, pendant qu'il exerça cette charge, donnoit toujours ce qui lui revenoit de ſes droits ſur les Villes aſſiégées, à la veuve ou à la fille de l'Officier peu riche, qui avoit été tué le premier au ſiége.

Ce Grand Maître d'Artillerie mourut à Lyon en l'année 1607.

SEMÉ, ée, adj. ſe dit d'un écu ou piéce honorable, chargé de nombre de fleurdelis, ou de tréfles, roſes, étoiles, croiſſans, billettes & autres meubles, tant plein que vuide, dont ceux des extrémités meuvent des bords.

Le Pere *Ménestrier*, dans ſa Méthode du Blaſon, & quelqu'autres après lui, ſe ſont ſervi des termes *beſanté* & *billeté*, pour dire, *ſemé de beſans & de billettes*. Il eſt mieux de dire *ſemé de beſans*, *ſemé de billettes*.

16. D'APCHON DE SAINT-GERMAIN, en Bourbonnois.

D'or, ſemé de fleurdelis d'azur.

---

toutes les cloches de ſes Egliſes & autres cloches, tous les uſtenſiles de Guerre en cuivre & en airain, appartiennent au Grand-Maître d'Artillerie, & les Habitans ſont obligés de les racheter d'une ſomme d'argent.

17. TRELON DE LA TOUR, en Bourgogne.

D'azur, semé de trefles d'or.

18. PERRENEY DE GROSBOIS, en la même Province.

D'azur, semé d'étoiles d'or.

19. ROCHEFORT DE PLEUVAUT, aussi en la même Province.

D'azur, semé de billettes d'or; au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules.

20. D'ANGLURE, Marquis DE SY, Comte DE BOURLEMONT, en Champagne.

D'or, semé de croissans de gueules, chaque croissant surmonté d'un grillet d'argent.

Oger DE SAINT-CHERON, épousa *Helwinde*, Dame d'Anglure, héritiere de sa Maison, vers l'an 1200: il mourut en l'année 1256.

Depuis que l'héritiere d'Anglure, a pris alliance avec la Maison de Saint-Chéron; les Seigneurs de Saint Chéron ont quitté leur nom, pris celui d'Anglure & les armes de cette derniere Maison éteinte en la leur.

SENESTRE, subst. f. *scuti senestra*; côté gauche de l'écu, où l'on met quelque piéce ou meuble; on dit à senestre, pour

dire à gauche; de même que l'on dit à dextre, pour le côté droit.

21. COLLARDIN DE BOISOLIVIER, en Normandie.

D'azur, à la faſce d'or, chargée à feneſtre d'un tourteau de ſable & accompagnée à dextre en chef d'une fleurdelis du ſecond émail.

22. DUFRESNE DE LA ROULLIERE, en la même Province.

D'azur, à la faſce d'argent, accompagnée de trois fers de cheval d'or, tournés à feneſtre : *on peut dire auſſi*, de trois fers de cheval contournés.

SENESTRÉ, ée, adj. ſe dit d'un chevron, d'un pal, d'une croix, d'un arbre, ou autre piéce de l'écu, accompagné à feneſtre de quelque meuble.

23. CHARITE DE RUTHIE, en baſſe-Navarre.

D'argent, à l'arbre de ſinople; ſur une terraſſe de-même, feneſtré d'un ours paſſant de ſable.

SENESTROCHERE, ſubſtantif m. *ſcævola, æ;* bras gauche mouvant du flanc dextre de l'écu.

Le *SENESTROCHÈRE* eſt bien plus rare que le *DEXTROCHÈRE*.

24. BROSSARD DE BASINVAL, DES AUNETTES, DE RIGECOURT, à Paris.

D'azur, au feneſtrochère d'argent, ganté d'or, tenant un épervier du ſecond émail, accompagné de trois mouchetures de-même, ſurmontée chacune d'une fleurdelis du troiſiéme émail.

SINOPLE, subst. m. *color viridis*; couleur verte, qui se représente en gravure par des lignes diagonales à droite.

Le SINOPLE est un émail qui signifie amour, jeunesse, beauté, abondance, liberté, jouissance, exemption.

Le terme *SINOPLE*, vient de la Ville de Sinope en Asie, où l'on faisoit trafic autrefois de cette couleur.

25. DUFRESNE DU BOIS, en Normandie.

De sinople; au chef denché d'or, chargé de trois tourteaux de gueules.

26. VERGEZE D'AUBUSSARGUES, en Languedoc.

De sinople, au lévrier d'argent, ayant un collier de gueules, bordé d'or, quatre roses du second émail, aux cantons de l'écu.

27. BARDIN DU RIVAU, en Berry.

De sinople, à trois dauphins d'argent.

SIRENE, subst. f. *siren, inis*; monstre marin, moitié fille, moitié poisson, elle tient de la main dextre un miroir ovale à manche & de la main senestre un peigne.

On voit peu de SIRENES dans les Armoiries; elles servent quelquefois de Tenans aux écus.

Les SIRENES étoient, selon la Fable, trois filles du fleuve Acheloüs & de la

Muſe Caliope; on les nommoit *Parthénope, Ligée & Leucoſie;* le nombre & le nom de ces trois ſœurs, ſignifient la triple volupté des ſens; l'amour, la muſique & le vin.

28. SERRÉ DES LANDES, en Bretagne.

De gueules, à la ſirene, ſe peignant de la main dextre & ſe mirant de la main ſeneſtre, poſée ſur des ondes mouvantes du bas de l'écu; le tout d'argent.

SOLEIL, ſubſt. m. *ſol, ſolis;* meuble de l'écu qui ſe repréſente avec une faſce humaine dans un cercle entouré de ſeize raïons, huit droits, huit ondoïans, un droit, un ondoïant alternativement; on ajoute entre chacun de ſes raïons trois traits droits, pour le rendre plus lumineux. Son émail particulier eſt l'or.

Il y en a cependant de différens émaux.

SOLEIL *levant;* ſe de celui qui meut de l'angle dextre du haut de l'écu.

SOLEIL *couchant;* celui qui meut de l'angle ſeneſtre du haut.

SOLEIL *du midi;* celui qui étant poſé au milieu de l'écu en chef, ſes raïons ſupérieurs meuvent de la ligne qui termine le haut de l'écu.

OMBRE-DE-SOLEIL, figure du ſoleil, qui n'a, ni yeux, ni nez, ni bouche.

Le SOLEIL, eſt le ſimbole de la lumiere, de la richeſſe & de l'abondance; il éclaire le monde, fait croître ſes tréſors & toutes ſes productions.

Le mot SOLEIL vient du latin *ſol*, dérivé de *ſolus* ſeul, étant l'unique aſtre qui donne le jour à l'Univers.

29. DE FELINES DE LA RENAUDIE, en Limoſin.

D'azur, au ſoleil d'or.

30. DE POUSSARD DE FORS, en Poitou.

D'azur, à trois ſoleils d'or.

SOMMÉ, ée, adj. ſe dit d'un château ou d'une tour, terminé par un ou pluſieurs donjons.

SOMMÉ, ée; ſe dit auſſi des ornemens extérieurs de l'écu, ſoit couronne, mitre, croſſe, chapeau de Prélats, &c.

Le terme SOMMÉ vient du vieux verbe *ſommer*, qui a ſignifié mettre le ſommet, le couronnement à quelque choſe.

31. DORNANT DES VALLÉES, DE BESNIERE, en Normandie.

De gueules, à la tour d'or, ſommée d'un donjon de-même.

SOUCI, ſubſt. m. *caltha*, æ; meuble de l'écu qui repréſente une fleur.

Tigé, se dit de la tige, *feuillé*, des feuilles.

Ce mot vient du latin *solcequium*, *i*; tournesol, parce que les fleurs de cette plante se ferment quand le soleil se couche & s'ouvre le matin à son lever.

32. LEMAISTRE DE FERRIERE, à Paris.

D'azur, à trois soucis d'or.

Ces armes sont parlantes, faisant allusion au proverbe: *si les valets ont les peines, le Maître a les soucis.*

Cette ancienne famille a donné un premier Président au Parlement de Paris, nommé *Gilles* LEMAISTRE, Seigneur de Cincehour; il fut reçu premier Président le 12 Juin 1551; c'étoit un homme docte, intégre, d'un mérite supérieur: il mourut le 5 Décembre 1562, dans de grands sentimens de piété.

33. DE HERTE DE SEPTOUTRE, en Picardie.

D'azur, à trois soucis, tigés & feuillés d'or.

SOUTENANT, adj. se dit d'un ou de deux animaux qui paroissent soutenir quelque piéce on meuble.

34. DE MARCHES DE SAIGNES, en Condomois, Pays de Gascogne.

D'argent, à deux lions de sable affrontés, soutenans un croissant d'azur.*

35. De Saint-Jean de Bouisse, dans les Corbieres, Pays Narbonnois.

D'azur, à deux lions affrontés d'or, lampassés de gueules, soutenans une cloche d'argent, bataillée de sable.

SOUTENU, ue, adj. m. & f. se dit d'un chef qui paroît posé sur une divise, ou d'une bande sur un filet.

Soutenu, se dit aussi d'un cep de vigne garni de son échalas.

Ce terme vient du verbe *soutenir*, dérivé du latin *sustinere*.

36. Saint-André de Marnais, à Paris.

D'azur, au chevron d'or; au chef d'argent, chargé d'un hure de sanglier de sable, défendue du troisiéme émail, ce chef soutenu d'une divise du second.

37. Rostaing de la Rivoire, en Dauphiné.

D'or, à la bande d'azur, chargée de trois cornetilles du champ & soutenue d'un filet de gueules.

38. Guyon de Vauguion, de Saussay, de Villersaussaux, en Normandie.

D'argent, au cep de vigne, pampré de sinople, fruité de gueules, sur une terrasse du second émail, soutenu d'un échalas de sable.

STANGUE, substantif f. *scapus*, *truncus anchoræ*; meuble de l'écu repré-

ſentant la tige d'une ancre de navire; elle eſt traverſée en ſa partie ſupérieure vers l'anneau, d'une piéce que l'on nomme le *trabs*.

La STANGUE, n'eſt nommée en blaſonnant, que lorſqu'elle ſe trouve d'un autre émail que l'ancre.

La STANGUE d'émail différent, eſt rare en Armoiries.

L'étymologie du terme STANGUE, vient du mot Allemand *ſtange*, qui ſignifie un pieu poſé de bout. (Art du du Blaſon juſtifié par le Pere *Méneſtrier. Chapitre* V. *page* 91).

39. DUPASTIZ DE MONTCOLLAIN, en Normandie.

D'argent, à l'ancre de ſable, la ſtangue & le trabs d'azur.

SUPPORTS, ſubſt. m. plur. *figuræ animalum*; lions, griffons, levriers, aigles, & autres animaux qui ſervent d'ornemens extérieurs aux Armoiries, & paroiſſent ſoutenir un écu.

Il y a ordinairement deux animaux pour SUPPORTS; ils ſont affrontés, quelquefois leurs têtes ſe trouvent contournées.

Il y a des SUPPORTS en diverſes attitudes.

On diſtingue les SUPPORTS des Tenans;

ces derniers ſont des Anges, des Sauvages, & autres figures humaines.

Le terme SUPPORTS, vient du verbe *ſupporter*, dérivé du latin *ſupportare*, porter, ſoutenir.

SURCHARGÉ, ée, adj. ſe dit d'une piéce honorable ou autre, chargée d'un ou de pluſieurs meubles, ſur leſquels il s'en trouve encore.

40. COMBEAU D'AUTEUIL, en Picardie.

D'or, à trois merlettes de ſable ; au chef de gueules, chargé à dextre d'un écuſſon du champ, ſurchargé d'un lionceau du troiſieme émail & de huit coquilles de-même, en orle.

SUR-LE-TOUT, ſubſt. m. *parvum ſcutum* ; écuſſon poſé ſur un écartelé ; il doit avoir en largeur deux parties, des ſept parties de la largeur de l'écu & en hauteur trois parties des ſept.

Le SUR-LE-TOUT eſt deſtiné pour les armes propres de la famille, & les quatre quartiers de l'écartelé, pour les armes des alliances.

En blaſonnant, on commence par les quartiers de l'écartelé & on finit par le SUR-LE-TOUT.

41. ROSSET DE FLEURY.

Ecartelé ; au premier quartier, d'argent, au bouquet de trois roſes de gueules, feuillé & tigé de ſi-

nople, *qui eſt de Roſſet ;* au deuxiéme d'azur, au lion d'or, *qui eſt de Laſſet ;* au troiſiéme écartelé d'argent & de ſable, *qui eſt de Viſſec-la-Tude, de Ganges ;* au quatriéme & dernier quartier, d'azur, à trois roc-d'échiquiers d'or, *qui eſt de Rocogel ;* ſur-le-tout, d'azur, à trois roſes d'or, *qui eſt de Fleury.*

SUR-LE-TOUT-DU-TOUT, ſubſt. m. *minimum ſcutum ;* petit écuſſon brochant ſur un SUR-LE-TOUT.

On proportionne le SUR-LE-TOUT-DU-TOUT au SUR-LE-TOUT, en diviſant ce dernier en ſept parties de largeur & huit de hauteur.

On donne au SUR-LE-TOUT-DU-TOUT, deux parties & demi des ſept de la largeur du SUR-LE-TOUT, & trois parties des ſept pour la hauteur.

42. DE VILLENEUVE DE TRANS, en Provence.

Ecartelé ; au premier quartier, contr'écartelé, d'or, à trois pals de gueules, *qui eſt de Foix*, & d'or, à deux vaches de gueules, accolées, clarinées & onglées d'azur, *qui eſt de Bearn ;* au deuxiéme de gueules, aux chaînes d'or, poſées en croix, ſautoir, double orle ; une émeraude au centre, *qui eſt de Navarre ;* au troiſiéme écartelé en ſautoir, aux premier & quatriéme d'or, à quatre pals de gueules, *qui eſt de Barcelonne ancien ;* aux deuxiéme & troiſiéme d'argent, à l'aigle de ſable, *qui eſt de Sicile ;* au quatriéme d'azur, à la bande componnée d'argent & de gueules, accôtée de deux fleurdelis d'or, *qui eſt d'Evreux ;* ſur-le-tout de gueules, frété de ſix lances d'or, les claire-voies rem-

plies chacune d'un écusson de-même : sur-le-tout-du-tout, d'azur, à une fleurdelis d'or.

On prétend que ce SUR-LE-TOUT-DU-TOUT, est une concession de LOUIS XII, faite à *Louis* DE VILLENEUVE, surnommé *Riche d'honneur ;* il obtint en même-tems l'érection de sa Terre de Trans en Marquisat ; les Lettres de cette érection sont datées du mois de Février 1505.

SURMONTÉ, ée, adj. se dit d'une fasce, d'un chevron, d'un pal, abaissés ; ou d'une autre piéce au-dessous de sa position ordinaire, lorsqu'ils se trouvent accompagnés en chef de quelque meuble.

43. VATTELOT DU BOULOY, DE CHATEAUFORT, en la même Province.

De gueules, à la tierce ondée, surmontée d'un croissant au centre de l'écu & d'une fleurdelis en chef ; le tout d'or.

44. D'ERNECOURT DE MONTREUIL, en Champagne.

D'azur, à trois pals abaissés d'argent, surmontés en chef de trois étoiles d'or.

45. DE ROSTAING, DE VAUCHETTE, en Forez.

D'azur, à une roue d'or, surmontée d'une fasce de-même.

Tristan

Triſtan DE ROSTAING, Baron de Brou & de la Guerche, Seigneur de Vaux, de Thieux & de Noiſy-le-Sec, Capitaine de cinquante Hommes d'Armes, Conſeiller d'Etat, Grand-Maître des Eaux & Forêts de France, Lieutenant Général au Gouvernement de l'Iſle de France, Gouverneur de Fontainebleau & de Melun, fut Chevalier de Ordres du Roi à la ſeptiéme promotion, le 31 Décembre 1582.

Les Ligueurs aſſiégerent Melun en 1588 & lui firent dire que s'il tardoit à leur livrer la Ville, ils le feroient mourir cruellement: *Je ſuis trop vieux*, répondit-il, *pour commencer à trembler & je ſerai trop honoré de pouvoir ſacrifier le peu de jours que j'ai à vivre, à ma Patrie & à mon Roi.* Les Ligueurs furent obligés de lever le ſiége: *Triſtan* DE ROSTAING mourut trois ans après, le 7 Mars 1591.

TAI

TAILLÉ, adj. *ſcutum taleatum*; ſe dit de l'écu diviſé en deux eſpaces égaux, par une ligne diagonale de l'angle feneſtre en chef, à l'angle dextre en pointe.

Ce terme vient du latin *talea*, *æ*; branche d'arbre coupée par les deux bouts pour planter.

1. DESCLOPETS, à Paris.

Taillé d'or & de gueules.

TARRÉ, adj. *à fronte locatus*; ſe dit du Caſque qui termine l'écu en ſa partie ſupérieure, ſoit qu'il ſe trouve de front, ou de profil.

Un caſque *TARRÉ de front*, eſt une marque d'ancienne Nobleſſe.

Ce terme, ſelon le Pere *Meneſtrier*, vient des grilles des Caſques, qui étoient repréſentées anciennement à la maniere des *tarrots* des cartes à jouer.

TAU, ſubſt. m. meuble de l'écu, aſſez reſſemblant à un T.

Des Auteurs ſont venir l'origine du TAU, de l'Apocalypſe & diſent qu'il ſignifie une marque que l'Ange mit ſur le front des Prédeſtinés; d'autres prétendent que c'étoit une béquille d'Eſtropié, convenable à

l'Ordre de Saint Antoine, qui étoit *hospitalier*.

D'autres enfin, assurent que le TAU, représente le dessus d'une crosse grecque; ils fondent leur opinion, sur ce que les Evêques & les Abbés du Rit Grec, la portent encore à présent ainsi; ils ajoutent que si les Chanoines Réguliers de Saint Antoine l'ont de cette sorte, c'est en mémoire de ce que leur Fondateur * étoit Abbé.

2. LAPOTERIE DE POMMEREUX, en Normandie.

D'argent, au tau de sable.

3. QUELO DE CABOUSAN, en Bretagne.

D'azur, à trois taux d'argent.

4. GRISELLES DE PERIGNY, D'AUGERANS, en Franche-Comté.

D'azur, à trois taux d'or.

TAUREAU, subst. m. *taurus, i;* ani-

---

* *Antoine* BRUNEL DE GRAMMONT, Dauphinois, a été Fondateur des Chanoines Réguliers de S. Antoine, il obtint une Bulle du Pape PAUL V, le 3 Avril 1618, pour l'établissement d'un Séminaire dans son Abbaye en la Province de Dauphiné: cette Bulle fut confirmée par Lettres-Patentes de LOUIS XIII, du 8 Juin 1619, & vérifiée au Parlement au mois de Juillet suivant.

mal qui paroît furieux dans l'écu; c'eſt-à-dire, levé ſur ſes pieds de derriere ou rampant; il eſt de profil, a ſa queue retrouſſée ſur le dos, le bout tourné à feneſtre.

Suivant la Fable, Jupiter le Pere des Dieux, prit la forme d'un TAUREAU pour enlever *Europe*.

5. DIDIER D'ALONS, D'AMBEL, DE PLUVIANE, en Dauphiné.

D'or, au taureau furieux de gueules, accorné & onglé de ſable, une étoile d'argent entre les cornes.

TENANT, adj. ſe dit d'un dextrochère qui ſemble tenir quelque meuble.

6. FREVAL DE FRESNE, en Normandie.

D'azur, au dextrochere, ganté d'argent, tenant ſur le poing un épervier de-même.

TENANS, ſubſt. m. plur. *figuræ humanæ*; anges, ſauvages, mores, ſirènes, qui paroiſſent tenir l'écu; ils ſont ordinairement *deux*, *un* de chaque côté.

SUPPORTS: ſe dit des lions, levrettes, licornes, aigles, &c.

L'origine des TENANS & SUPPORTS, vient de ce que dans les anciens Tournois, les CHEVALIERS faiſoient porter leurs écus, par des Valets déguiſés en

mores, *ſauvage*, *Dieux de la Fable*, *lions*, *ours*, &c. pour inſpirer la terreur à leurs adverſaires.

Ces Valets tenoient l'écu de leurs Maîtres, lorſque l'on ouvroit les pas d'armes.

7. FRAMOND DE LA FRAMONDIE, Seigneur de GRESES & de GAERIAS, en Gévaudan.

De gueules, au lion d'or; au chef couſu d'azur, chargé de trois étoiles du ſecond émail.

Sur l'écu *une couronne de Marquis.*

TENANS, deux ſauvages affrontés appuïés ſur leurs maſſues, *couronnés & ceints de feuillages de ſinople.*

8. DE LORDAT, Baron de BRAM, Diocèſe de Saint-Papoul.

D'or, à la croix de gueules.

L'écu ſommé d'*une couronne de Marquis.*

SUPPORTS, deux lions au naturel.

Paul-Jacques DE LORDAT acheta le 10 Juin 1598 la Terre & Baronie de Bram, d'*Aldonce* BERNUY, fille & héritiere de *Jean* BERNUY, co-Seigneur du Vicomté de Lautrec, lequel en avoit fait acquiſition d'*Aimery* DE VOISINS, Seigneur de Montault : acte rédigé par *Barthelemi MATABIOU*, Notaire; ledit

Paul-Jacques DE LORDAT, mourut le 2 Février 1631.

TERRASSE, subst. f. *terra scuti ;* piéce mouvante du bas de l'écu en toute sa largeur, elle n'a de haut qu'une partie & demie, des huit parties de la hauteur du même écu & la ligne qui la termine n'est pas de niveau, mais a quelques sinuosités curvilignes qui la distingue de la *plaine* ou *champagne.*

La TERRASSE, ne se nomme qu'après les piéces ou meubles de l'écu.

9. DE JUGE DE BRASSAC, en Albigeois.

D'azur, à un olivier d'argent, adextré d'un croissant d'or, senestré d'une étoile de-même & posé sur une terrasse de sinople.

TÊTE D'HOMME, subst. f. représentation d'une TÊTE humaine d'or, d'argent ou d'un autre émail; si elle est de couleur naturelle, elle est dite *de carnation.*

10. MIFFANS DE GUIBERVILLE, en Normandie.

D'azur, à trois têtes d'hommes de front, d'argent.

11. LEFENNEC DE BOISJOLLAN, en Bretagne.

De gueules, à trois têtes d'hommes de front, d'argent.

12. De Sarrasin du Chambonnet, en Cevennes.

D'or, à trois têtes de mores de sable.

TÊTES D'ANIMAUX, subst. f. plur. celles du lion, du lévrier, de l'aigle, de la licorne, & autres bêtes; séparées de leur corps: elles sont ordinairement de profil; excepté celle du leopard, qui est toujours de front.

Les Têtes du cerf, du bœuf; &c. de front, sont nommées *rencontres*.

Lampassées, se dit des langues des animaux pedestres; *languées* de celles des aigles & autres oiseaux, lorsqu'elles sont de différent émail.

Si parmi plusieurs Têtes, il s'en trouvent d'*affrontées*, on l'exprime en blasonnant.

Les Têtes de sangliers, saumons & brochets sont nommées *hures*.

Têtes *arrachées*, se dit de celles où il paroît des parties pendantes & inégales; *coupées* de celles dont le dessous est horisontal & sans aucun filament.

13. De Morges de Ventavon, dans le Gapençois, en Dauphiné.

D'azur, à trois têtes de lions d'or, couronnées d'argent, lampassées de gueules.

14. Fruche de Dromprel, en Franche-Comté.

De gueules, à trois têtes de licornes d'argent, les deux en chef, affrontées.

15. COUFFON DE KERDELLECH, DE KERGUILLOUARN, en Bretagne.

D'argent, à trois têtes de lévriers de sable, accolées d'or.

16. RUAIS DE LESRANDIERE, en Normandie.

D'azur, à trois têtes d'aigles d'or.

17. DE CAHIDEUC DU BOIS-DE-LA-MOTTE, en Bretagne.

De gueules, à trois têtes de léopards d'or.

TIARE, subst. f. *tiara*, *æ*; triple couronnne du Pape; haut bonnet environné de trois couronnes à fleurons, terminé par un petit globe, surmonté d'une croisette; le tout d'or enrichi de pierres précieuses.

L'ancienne TIARE, que l'on dit avoir été inventée, par le Pape JEAN XXII, en 1334, n'avoit qu'une seule couronne.

Le Pape Boniface IX, y en ajouta une seconde vèrs l'an 1405.

Enfin, Benoît XIII, élu Souverain Pontife le 28 Mai 1724, y mit une troisiéme couronne.

La TIARE désigne le rang du Saint Pere, & les *clefs* sa Juriſdiction.

Aux pompes funèbres des Papes; on met leurs Armoiries avec la TIARE sur le Catafalque, sans les *clefs*.

Le mot TIARE, vient du latin *tiara* en la même signification ; & on rapporte que l'usage en est venu des Rois de Perse & Prêtres de leurs Etats.

TIERCE, subst. f. *tergeminæ taniæ ;* fasce formée de trois trangles.

La TIERCE est placée au milieu de l'écu, comme la fasce ; elle occupe en hauteur deux parties, des sept de la largeur du même écu ; ces deux parties sont divisées en cinq espaces égaux horisontalement, trois pour les pleins, deux pour les vuides ; ainsi chaque plein a un cinquiéme des cinq espaces & les deux vuides un cinquiéme chacun.

Deux TIERCES dans l'écu, se posent comme deux fasces ; on divise le champ en cinq espaces égaux par quatre lignes horisontales, les trois divisions du haut, du milieu & du bas, sont pour le champ ; chacune des deux autres divisions, est partagée en cinq espaces égaux horisontalement, dont trois pour les pleins, deux pour les vuides.

Trois TIERCES, comme trois fasces ; on divise l'écu en sept espaces égaux par six lignes horisontales, quatre servent de champ ; les trois autres sont partagés chacun en cinq horisontalement, dont trois pour les pleins, deux pour les vuides.

Quand il y a un chef dans l'écu, on prend deux parties des ſept de la largeur, pour la hauteur de ce chef: les ſix parties reſtantes en hauteur ſont pour le champ; & les diviſions, ſe font pour une, deux & trois TIERCES, en autant d'eſpaces que ci-deſſus.

La TIERCE ſe trouve quelquefois poſée en bande : deux ſe mettent quelquefois en ſautoir.

18. CAMPROGER DE LA BROSSE, en Normandie.

D'argent, à la tierce de gueules, accompagnée de cinq annelets de-même; trois en chef, deux en pointe.

19. ARDRES DE CRESERQUE, DE VERCOURT, en Artois.

D'azur, à trois tierces d'or, au chef de-même.

TIERCÉ, adj. *tripartitus, a, um;* ſe dit de l'écu diviſé en trois, par deux lignes parallèles; ſoit en faſces, en bandes ou en pals.

Il y a auſſi des TIERCÉS en faſce, de neuf piéces, remplies de trois émaux différens alternativement.

20. DE BERNIERES DE LOUVIGNY, en Normandie.

Tiercé en faſces; de gueules, à une étoile d'or; d'azur, à trois croiſſans rangés du ſecond émail; d'argent, au léopard naiſſant de ſable.

21. LHERMITE DE FRESNAY, en la même Province.

Tiercé en faſces ; au premier d'argent, à la faſce aléſé d'azur, crénelée de quatre créneaux ; au deuxiéme de gueules, à trois croiſettes rangées d'argent ; au troiſiéme d'hermine.

22. DE BAR DE BURANLURE, en Berry.

Tiercé en faſces de neuf piéces ; d'or, d'azur & d'argent.

TIERCEFEUILLE, ſubſtantif f. *trifolium, ii;* meuble de l'écu, fleur à trois fleurons, un en haut, deux aux côtés joints enſemble ſans queue, ce qui le diſtingue de la fleur nommée tréfle.

23. LEROY DE BUISSIERE, D'AILLAC, en Berry.

De ſable, à dix tiercefeuilles d'or, 3, 3, 3 & 1.

24. DE PRIE, Marquis DE PLANES, en Normandie, Seigneur DE THESMILLON, en Bourgogne, originaire du Nivernois.

De gueules, à trois tiercefeuilles d'or.

TIGÉ, ée, *cauliculatus, a, um ;* ſe dit d'un fruit, d'une fleur, d'une plante ; repréſenté avec ſa tige, d'émail ſemblable ou d'émail différent.

25. GOSSELIN DE ROUGERIE, près Bayeux.

De gueules, à trois pommes d'or, tigées & feuillées de-même, les tiges en bas.

26. COURTIN DE TOURSAY, en Normandie.

De gueules, à trois roſes d'or, tigées & feuillées d'argent.

27. MILLETOT DE VILLY, en Bourgogne.

D'argent, au lion de ſable, ſoutenant de ſa pate dextre de devant une roſe de gueules, tigée & feuillée de ſinople.

TIMBRÉ, adj. m. ſe dit d'un écu ſurmonté d'un caſque; de même que l'on dit, ſommé de celui ſur lequel il y a une couronne.

Le terme TIMBRÉ vient du mot TIMBRE, que Loiſeau fait venir de *tintinnabulum*, *i*, ſonnette, clochette; ſoit à cauſe que le Caſque raiſonne comme un timbre d'horloge, ou de ce que ſon ſommet lui reſſemble par ſa ſuperficie ſphérique.

TIRES, ſubſt. f. plur. *ductus*, *ûs*; rangées de carreaux qui ſe trouvent ſur un chef, une faſce, une bande, un chevron, ou autre piéce échiquetée: on nomme en blaſonnant le nombre des TIRES.

28. GRIVEL D'OROUER, en Berry.

D'or, à la bande échiquetée de ſable & d'argent, de deux tires.

29. HAMELIN D'EPINAY, en Normandie.

D'argent, au chevron échiqueté de gueules & d'or, de trois tires.

TORTIL, ſubſt. m. bandeau qui ceint une tête humaine, laquelle eſt ſouvent de profil. Ce bandeau un peu large ſur le front ſe rétrécit ſur le derriere de la tête; les deux bouts ondoïans & noués finiſſent en pointes.

TORTIL, ornement extérieur de l'écu, rang de petites perles en maniere de chapelet qui entoure le cercle d'une couronne de Baron & fait deſſus à diſtances égales trois petites bandes, chacune de trois perles.

30. MORELET DES FORGES, en Bourgogne.

D'azur, à la tête humaine d'argent, au tortil de gueules; *on peut dire auſſi*, tortillée de gueules.

31. PEAN DE PONTIFILY, en Bretagne.

D'or, à trois têtes de mores de ſable, aux tortils d'argent.

TORTILLÉE, adj. f. ſe dit du bandeau ou tortil d'une tête d'homme.

32. LE GOUX DE LA BERCHERE, DE ROCHEPOT, D'INTEVILLE, en Bourgogne.

D'argent, à la tête de more de ſable, tortillée du-champ, accompagnée de trois molette-d'éperons de gueules.

TOULOUSE. On nomme Croix de

TOULOUSE, celle qui eſt vuidée, cléchée, pommetée & aléſée.

On lui a donné ce nom, parce qu'elle eſt ſemblable à la croix des anciens COMTES DE TOULOUSE, qui la porterent ainſi, depuis *Raimond* DE SAINT-GILLES, Comte du Pays Toulouſain, l'un des chefs de la premiere Croiſade contre les Infideles; on prétend qu'elle étoit ſemblable à celle qui fut élevée dans le marché de Biſance, & telle qu'il l'avoit vu au Ciel, en combattant Maxence: ce fait eſt rapporté par Andoque, en ſon Hiſtoire de Languedoc. page 355.

Depuis, pluſieurs familles de Languedoc & de quelqu'autres Provinces de France, ſur leurs prétentions à la deſcendance de ces anciens Comtes; ont pris des croix de TOULOUSE pour Armoiries.

33. LAUTREC DE TOULOUSE, DE MONTFA, DE SAINT-GERMIER, en Languedoc.

De gueules, à la croix de Toulouſe d'or.

34. DE BOTTEREL DU PERRAN, DE LA CHESNAIE, en Bretagne porte,

Des armes ſemblables.

TOUR, ſubſt. f. *turris, is;* meuble

qui représente une tour d'un ancien château.

La TOUR est souvent dans l'écu de forme ronde; la porte a des bossages ou pierres de refends; au-dessus est une ouverture circulaire, & plus haut deux fenêtres quarrées longues ou en parallélogrammes; son sommet a trois créneaux.

Il y a des TOURS donjonnées de un, deux, ou trois donjons, l'un à côté de l'autre; il y en a aussi qui sont donjonnées de deux donjons l'un sur l'autre.

On dit d'une TOUR *ouverte* pour la porte; *ajourée*, pour les fenêtres; *maçonnées*, pour les joints des pierres; lorsqu'ils se trouvent d'émail différent.

Couverte, pour le toît, lorsqu'il y en a un; *essorée*, s'il est d'émail différent; *girouettée*, s'il y a une girouette.

Le mot TOUR, vient du latin *turris*; que Lancelot dérive du grec τυρσις, *tyrsis*, en la même signification.

La TOUR sur les médailles, signifie un magasin, un lieu propre à conserver les grains, pour prévenir les disettes & donner dans ce tems, du soulagement aux Peuples.

En l'Art Héraldique, une TOUR donjonnée; signifie un château fort, où le Seigneur se retiroit avec ses Vassaux pour se défendre en tems de Guerre.

La TOUR donjonnée signifie encore un château, une forteresse, que Celui qui en porte dans ses Armoiries, a bien défendu la Citadelle ou la Ville que le Souverain lui a confié.

35. RAIGECOURT D'ANCERVILLE, en Lorraine.

D'or, à la tour de sable, crénelée de quatre créneaux.

36. DES SALLES DE RORTAY, en Champagne.

D'argent, à la tour donjonnée de sable.

37. CHISSEY DE VARANGES, en Bourgogne.

D'azur, à trois tours d'or; ouvertes, ajourées & maçonnées de sable.

38. ESQUINCOURT DE FALEMPRISE, DE SAINT-REMY, en Picardie.

De gueules, à trois tours d'or.

39. DE KERJAN DE KERLOUVENAN, en Bretagne.

D'argent, à la tour couverte de sable.

TOURNÉ, adj. m. se dit du croissant, dont les deux pointes se trouvent vis-à-vis le flanc dextre de l'écu.

CONTOURNÉ, du croissant dans une position opposée; c'est-à-dire, dont les pointes sont vis-à-vis le flanc senestre.

40.

40. Strozzi de Chignolles, en Normandie.

D'or, à la faſce de gueules, chargée de trois croiſſans, tournés d'argent.

41. Uguet de la Guerche, en Bretagne.

D'argent, à deux croiſſans de gueules adoſſés, l'un tourné, l'autre contourné.

TOURTEAU, ſubſtantif m. meuble d'Armoiries, rond & plat, de couleur; ce qui le diſtingue de beſant, qui eſt de métal.

Ce terme vient du latin *torta*, qui a ſignifié anciennement un gâteau ou pain, que l'on faiſoit pour les ſacrifices.

42. Giou de Cailus, de Sales, en Auvergne.

D'argent, à trois tourteaux de gueules.

43. Serisay de la Roche, en Normandie.

D'argent, à dix tourteaux de gueules, 4, 3, 2 & 1.

TRABS, ſubſt. m. *trabes*, *is*; meuble de l'écu repréſentant la partie ſupérieure de l'ancre qui traverſe la ſtangle.

On ne nomme le Trabs, que lorſqu'il eſt d'un autre émail que l'ancre.

Ce terme vient du mot latin *trabs*, morceau de bois.

44. BOLER DE RODEMACK, en Lorraine.

D'argent, à l'ancre de sable ; le trabs d'or.

45. LEVAILLANT DE GUELIS, à Orléans.

D'azur, à l'ancre d'argent ; le trabs de gueules ; accompagné en chef de deux molette-d'éperons d'or.

TRAINÉE, subſtantif f. *trames, itis ;* piéce ondée qui repréſente un ſentier rempli de poudre d'artillerie ; elle eſt rare.

Ce terme vient du latin *trames*, *tramitis*, ſentier.

46. BRULART DE GENLIS, Seigneur DE SILLERY, en Champagne.

De gueules, à la bande d'or, chargée d'une traînée de ſable & de cinq barrillets de-même, 3 deſſus, 2 deſſous.

TRAIT, subſtantif m. *linea, æ ;* ligne tracée dans un écu ; elle eſt perpendiculaire, horiſontale, ou diagonale.

Un TRAIT *perpendiculaire* au milieu de l'écu, fait le *parti*.

Un TRAIT *horiſontale* au milieu du même écu, fait le *coupé*.

Deux TRAITS *en croix*, font l'*écartelé*.

Deux TRAITS *diagonales*, l'un à dextre ;

l'autre à feneſtre, ſont l'*écartelé en fautoir.*

On nomme généralement TRAITS, toutes les lignes qui diviſent l'écu en partitions & répartitions.

TRANCHÉ, adj. m. ſe dit d'un écu diviſé en deux également par une ligne diagonale de l'angle dextre du haut, à l'angle feneſtre du bas.

47. MADAILLAN DE CHAUVIGNY, en Bretagne.

Tranché d'or & de gueules.

48. GAUFRIDI DE TRETS, en Provence.

Tranché de gueules & d'argent.

TRANGLES, ſubſt. f. plur. *faſciæ reſtrictæ impares;* faſces rétrécies, au nombre de cinq le plus ſouvent & de ſept quelquefois.

Six ou huit faſces rétrécies, ſont nommées *Bureles.*

Les TRANGLES, ſont toujours en nombre impair; les BURELES en nombre pair.

49. MONTIGNY D'ATRICOURT, en Champagne.

De gueules, à cinq trangles d'or.

50. DE CHOURSES DE MALICORNE, en Poitou.

D'argent, à cinq trangles de gueules.

Jean DE CHOURSES, Comte DE MALICORNE, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur du Poitou, étoit fort attaché à HENRY III, & ce Monarque l'honoroit de son amitié ; les Rébelles de Poitiers se saisirent de sa personne, le traînerent dans les rues de cette Ville, en portant à chaque pas leurs hallebardes à sa gorge, pour l'intimider & l'obliger à manquer de fidélité au Roi : *je n'ai jamais commis de lâcheté, le serment que vous voulez que je fasse en feroit une*, leur répondit-il ; *vous pouvez m'ôter la vie, mais vous ne m'ôterez jamais l'honneur.* Ils le jetterent dans le fossé de la Ville, qui étoit plein d'herbes bourbeuses, d'où il s'échappa heureusement sans danger.

Le Comte DE MALICORNE fut fait Chevalier du Saint Esprit à la premiere promotion de cet Ordre, le 31 Décembre 1578.

TRÊCHEUR, substantif masc. *scuti limbus*, tresse qui a quelque ressemblance à l'orle ; elle est distante du bord de l'écu d'une partie, des sept de sa largeur, & n'a que le quart de cette septiéme partie.

DOUBLE-TRÊCHEUR, *duplarius scuti limbus* ; TRÊCHEUR enclos dans un autre TRÊCHEUR ; le vuide entre les deux est

de la largeur de deux treſſes enſemble & la capacité de chacun eſt comme au TRÊCHEUR, le quart de la ſeptiéme partie de la largeur de l'écu.

Il y a des TRÊCHEURS ſimples, d'autres, fleurés & contre-fleurés.

51. RIVIERE DE SAINTE MARIE, DU BREUYS, dans le Gapençois, en Dauphiné.

D'or, au trêcheur d'azur ; les quatre angles ſaillans, fleurés de gueules.

52. DE BRIERE DE LISLE, DE BRETTEVILLE, à Paris.

D'or, au lion de gueules, enclos dans un trêcheur de ſable ; au chef échiqueté de trois tires d'argent & de gueules.

TRÉFLE, ſubſt. m. *trifolium*, *ii* ; meuble de l'écu repréſentant un TRÉFLE, herbe commune dans les Prériés.

Les TRÉFLES ſignifient un Païs abondant en fourrages ; Ceux qui en ont dans leurs Armes, c'eſt en mémoire de ce qu'ils ont eu ſoin de camper la Cavalerie, dont ils avoient le commandement, proche des lieux commodes pour la nourriture des chevaux.

53. THIANGES DU CROSET, en Bretagne.

D'argent, à trois tréfles de gueules.

54. GAZEAU DE CHAMPAGNÉ, en Poitou.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois tréfles de-même.

55. LEPRESTRE DE VAUBAN, DE MAGNY, DE LA BATIE, en Bourgogne.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois tréfles de-même, en chef un croiſſant d'argent.

TRÉFLÉ, ée, ſe dit d'un ſautoir, d'une croix, ou autre piéce de l'écu, dont les extrémités ſe terminent en TRÉFLES.

Les termes TRÉFLE & TRÉFLÉ, viennent du Latin *trifolium*, herbe à trois feuilles.

56. DE KERGROAS DE KERMORVAN, en Bretagne.

D'azur, à la croix tréflée d'argent.

57. DE CLERIAD DU PASQUIER, DE LA VILLETTE, en Franche-Comté.

D'azur, à la bande vivrée d'or, accompagnée de deux croix tréflées, au pied-fiché de-même.

TREILLISSÉ, adj. m. ſe dit d'un écu chargé de huit ou dix cotices entrelaſſées, moitié à dextre, moitié à ſéneſtre, ce qui fait un frété ſerré.

S'il n'y a que huit cotices, on n'en nomme point le nombre; quand il y en a dix, on dit TREILLISSÉ de dix piéces.

Lorsque le TREILLISSÉ a des clous à ſes interſections, il eſt dit *cloué*.

Ce terme vient de *treillis*, & du verbe *treilliſer*; en ce que l'écu figuré de la ſorte, imite le *treillage*.

58. BRESNARD DU JARRIEZ, en Normandie.

D'argent, treilliſſé de gueules.

59. HALLÉ DE CERBOURG, en la même Province.

De gueules, treilliſſé d'argent de dix piéces.

TRIANGLE, ſubſt. m. *triangulum*, *i*; meuble qui repréſente un TRIANGLE équilatéral; il eſt poſé ordinairement ſur ſa baſe, c'eſt-à-dire, qu'un de ſes *angles* tend vèrs le haut de l'écu.

Il y a des TRIANGLES pleins & d'autres évidés; on ne ſpécifie que ces derniers, & ſeulement la poſition de ceux qui ſe trouvent appuiés ſur leur pointe, la baſe étant en haut.

60. BACHET DE MEISERIA, DE VAUVEISANT, en Breſſe.

De ſable, au triangle d'or; au chef couſu d'azur chargé de trois étoiles du ſecond émail.

61. LANGUET DE GERGY, DE ROCHEFORT, en Bourgogne.

D'azur, au triangle évidé d'or, poſé ſur ſa pointe, les trois angles chargés chacun d'une molette-d'éperon de gueules.

TRONC-D'ARBRE, subst. m. meuble de l'écu qui représente le fût ou la tige d'un ARBRE avec ses racines, sans aucune branche.

62. SERARD DE SAINT-AMOULT, en Normandie.

De gueules, à trois troncs d'arbres rangés d'or.

63. D'ESTIVAUX DE MONTGON, en Champagne.

De gueules, au tronc d'arbre d'or; accompagné en chef d'une molette-d'éperon de même.

64. DE BAULD DE SAINT-FRIQUE, DES LANDES, proche Blois.

D'azur, au tronc d'arbre d'or; au chef d'argent, chargé de trois hures de sangliers de sable.

VAC

VACHE, subst. f. *vacca, æ*; animal qui paroît dans l'écu de profil; il se distingue par ses tetines & sa queue étendue au long de son flanc.

On dit de la VACHE; *couronnée* lorsqu'elle a une couronne sur la tête; *accornée* de ses cornes; *clarinée* de la sonnette qu'elle a au col; *onglée* de la corne de ses pieds, quand ces choses sont d'émail différent.

1. PORTAIL DE VAUDEUIL, à Paris.

Semé de France, à la vache d'argent, couronnée d'une couronne antique, accornée & clarinée; le tout de gueules.

Ces Armes furent concédées à un PORTAIL, mari de la Nourrice du Roi CHARLES IX, en Juin 1550.

2. DUPAC DE BELLEGARDE, DE BADENS, en Languedoc.

D'or, à l'arbre de sinople, posé sur une terrasse de-même; une vache de gueules, accornée, clarinée & onglée d'azur, passante sur la terrasse & brochante sur le fût de l'arbre.

3. DE BEON DE LA SERPANT, D'HONOUX, DE CASAULT, en la même Province.

D'or, à deux vaches de gueules, accornées, clarinées & onglées d'azur.

VAIR, subst. m. *pellis coloris variæ;* fourrure faite de quatre tires ou rangées de piéces d'argent, en forme de cloches renversées, sur un champ d'azur: il y a quatre piéces à la premiere & troisiéme tire, trois & deux demie aux deuxiéme & quatriéme.

Chaque tire ou rangée se trouve avoir deux parties en hauteur, des huit de la hauteur de l'écu.

MEMU-VAIR, est une fourrure de

VAIR de six tires; aux premiere, troisiéme & cinquiéme, il y a six piéces; aux deuxiéme, quatriéme & sixiéme, il y en a cinq & deux demies; chaque tire a une partie un quart, des huit de la hauteur de l'écu.

CONTRE-VAIR, est une fourrure de VAIR, dont les pointes du premier rang sont appointées avec celles du second; de même les pointes du troisiéme rang avec celles du quatriéme; de sorte que les bases du deuxiéme rang, posent sur celles du troisiéme, en ligne directe du coupé de l'écu.

4. GOVINS DE HACQUELON, en Normandie.

Plein de vair.

5. BONTAMPS DE DOUMOUVILLE, en la même Province.

De gueules, à la croix de vair.

6. MOULART DE VILLEMAREST, en Picardie.

D'or, au lion de vair, lampassé de gueules.

7. D'ESCARS-PERRUSE, en Limosin.

De gueules, au pal de vair.

Jean D'ESCARS, Comte de la VAUGUYON, Prince de CARENCY, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine

de cinquante Hommes d'Armes des Ordonnances, Maréchal & Grand-Sénéchal du Bourbonois, fut fait Chevalier du Saint-Esprit, à la premiere promotion de cet Ordre, le 31 Décembre 1578. Il se trouva au dernier siége de Chartres, pris par HENRI IV le 12 Avril 1591; & quoiqu'infirme des blessures qu'il avoit eu à la Guerre & très-vieux, il se présenta hors de la tranchée de ce siége, avec un courage intrépide & cherchoit l'occasion de se faire tuer, voïant la fin de ses jours; désirant les finir *au champ d'honneur:* ce fait est rapporté par *Brantome*, tome IX, page 192.

Le Prince de CARENCY mourut le 21 Septembre 1595.

VAIRÉ, ée, adj. se dit de l'écu ou d'une piéce honorable ou autre, chargé de VAIR, d'autres émaux que les deux ensemble d'argent & d'azur; alors on dit VAIRÉ de tel métal & couleur, comme d'*or* & d'*azur*, d'*argent* & de *gueules*; &c.

CONTRE-VAIRÉ, est le CONTRE-VAIR d'autres émaux que les deux ensemble, d'*argent* & d'*azur*.

Les termes de VAIR & VAIRÉ, vien-

nent, selon *Nicot*, du latin *varius, varia, varium*, qui est de diverses couleurs.

Aldrovand fait venir le mot VAIR de *varus*, qu'il dit signifier une espéce d'écureuil, dont le ventre est blanc & le dos d'un gris d'ardoise tirant sur le bleu.

8. DE BEAUFFREMONT, DE LISTENOIS.

Vairé d'or & de gueules.

VAISSEAU, subst. m. *navis, is;* meuble qui représente un navire propre aux combats de Mer, ou pour le transport des marchandises dans les Indes & Païs lointains.

Équippé, se dit d'un vaisseau qui a tous ses agrêts.

Flottant, de celui qui paroît sur des ondes.

9. PASSEMAR DE SAINT-ANDRÉ, à Castres, en Albigeois.

D'azur, au vaisseau équippé d'argent, flottant sur des ondes de-même.

VANNET, subst. m. meuble repésentant une coquille dont on voit le creux, ainsi nommé de sa ressemblance à un van à vanner le grain.

Le VANNET est très-rare dans l'écu.

10. Beaussier de Chaulane, en Provence.

D'azur, à trois vannets d'or.

VERGETÉ, ée, adj. se dit d'un écu rempli de dix à douze pals ou Vergettes de deux émaux alternés.

Vergeté, se dit aussi du chef & de la fasce, remplis du méme nombre de Vergettes.

S'il n'y a que dix Vergettes, on n'en nomme point le nombre; s'il y en a douze, on dit Vergeté de douze piéces.

11. Bertatis de Mouvans, de Miolans, en Provence.

Vergeté d'or & de gueules.

12. Courtel de Monteaux, au Comté de Blois.

D'azur, au lion d'or; au chef vergeté d'argent & de gueules.

VERGETTE, subst. f. *palum truncatum*; pal diminué, qui n'a que le tiers de la largeur du pal, quand il se trouve seul, & moins de l'argeur, quand il y en a plusieurs dans un écu.

Vergette retraite, est celle qui mouvante du haut de l'écu, ne s'étend point jusqu'en bas.

Les termes VERGERTÉ & VERGETTE, viennent du mot *Verge*, sorte de petite baguette, dont on a ôté les branches & feuilles.

13. JULIANIS DU ROURET, en Provence.

De sinople, au pal d'or, chargé d'une vergette de sable.

14. LEFRANÇOIS DE POMIERE, en Normandie.

D'azur, à cinq vergettes d'argent.

15. DE FRONSAC, Seigneur D'UCHS & de GARDEDEMÉ, en Guïenne.

D'or, à cinq vergettes retraites de gueules, accompagnées en pointe de trois tréfles de sinople, 2 & 1.

VERSÉ, ée, adj. se dit d'un croissant, d'une étoile, d'une quintefeuille, d'un tréfle & autre meuble qui se trouve dans une position opposée à celle qui lui est propre.

16. DE CADOLE DE TASQUES, à Lunel, en Languedoc.

De gueules, au croissant versé d'argent.

17. D'ARNAUD DE BOUEX, DE CHAMPNIERS, en Angoumois.

D'azur, au croissant d'argent, accompagné en chef d'une étoile versée d'or.

VÊTU, adj. m. ſe dit d'un écu rempli d'une grande loſange, dont les angles touchent les bords; la loſange devient le champ & les quatre triangles des cantons d'un autre émail ſont le VÊTU, parce qu'il y a un chapé en haut & un chauſſé en bas.

18. BONTOUX DE LA SALETTE, dans le Gapençois, en Dauphiné.

D'or, vêtu de gueules; un tréfle de ſinople, au centre de l'écu.

VIGILANCE, ſubſt. f. *lapis quam grus unguibus ſuſtinet*; repréſentation d'une pierre dans la pate dextre d'une grue.

La VIGILANCE, ne ſe nomme en blaſonnant, que lorſqu'elle eſt d'un autre émail que l'oiſeau.

Ce terme vient de ce que les grues; étant en troupe la nuit; une d'elles veille pendant qu'elles dorment; la ſurveillante tient de ſa pate un caillou, qu'elle laiſſe tomber au moindre mouvement, pour avertir ſes compagnes.

19. DE GRIEU DE PAPIROTTES, en Normandie.

De ſable, à trois grues d'argent; leurs vigilances d'or.

VILENÉ, adj. ſe dit du lion, dont la verge eſt d'un émail différent.

20. De Feuillens du Chastenay, en Bresse.

D'argent, au lion de sable, lampassé & vilené de gueules.

VIRES, subst. f. plur. n'a point de singulier, *viriæ*, *arum*; plusieurs annelets posés l'un dans l'autre; de sorte que les plus petits, sont environnés de plus grands & partent tous du même centre.

Les Latins les ont nommés *viriæ*; c'étoient anciennement des brasselets que les femmes portoient pour ornemens; ils étoient enrichis de pierres précieuses & de perles.

21. De Virieu de Pupetieres, en Dauphiné.

De gueules, à trois vires d'argent

22. Dubourg de Nions, en la même Province.

D'azur, à trois vires d'argent.

VIROLÉ, ée, adj. se dit du cercle qui termine un cor-de-chasse au bout opposé à l'embouchure, lorsqu'il est d'émail différent.

Ce terme vient du mot *Virole*, dérivé de *vire*, *virer*; tourner circulairement sur un axe.

23.

23. ESCAMIN DE BOISSY, en Champagne.

D'azur, à trois cor-de-chaſſes d'or, enguichés, liés & virolés d'argent.

VIVRÉ, ée, adj. ſe dit du pal, de la bande, de la faſce & de quelqu'autres piéces à ſinuoſités angulaires qui forment des angles ſaillans & rentrans.

24. DU SART DE GERMAINCOURT, en Champagne.

De gueules, à la bande vivrée d'argent.

25. CUNCHY DE FLEURY, DU TREMBLAY, proche Boulogne-ſur-Mer.

De gueules, à la faſce vivrée d'argent.

VOL, ſ. m. *alæ avis;* deux aîles d'un oiſeau jointes enſemble; dont les bouts s'étendent vèrs le haut de l'écu; l'un à dextre, l'autre à ſeneſtre.

DEMI-VOL, aîle ſeule d'un oiſeau.

Il y a quelquefois pluſieurs VOLS ou ou DEMI-VOLS dans l'écu.

VOL *abaiſſé;* ſe dit d'un VOL, dont les bouts des aîles, au lieu de s'étendre au

au haut de l'écu, sont au contraire tournés vèrs le bas.

VOL *abaissé*, se dit dit aussi des aîles d'une aigle, lorsque leurs bouts tendent au bas de l'écu.

Le VOL représenté par deux aîles, en l'Art Héraldique, est l'hiéroglyphe de la vigilance dans les Expéditions militaires.

26. DE POIX DE FOUESNEL, DE NEUVILLE, en Bretagne.

D'or, au vol de gueules.

27. PIDOU DE SAINT-OLON, à Paris.

D'azur, à trois vols abaissés d'argent.

28. GREEN DE SAINT-MARSAULT, en Anjou.

De gueules, à trois demi-vols d'argent; les deux en chef affrontés.

29. DE NOYON D'ARLIES, en Normandie.

D'argent, à l'aigle de sable, au vol abaissé, couronné, languée & membrée d'or.

VOLANT, te; adj. *volans, antis;*

se dit des oiseaux qui ont les aîles étendues & semblent voler.

Les termes VOL & VOLANT sont dérivés du verbe *voler*, fait du latin *volare*, s'élever en l'air rapidement, avec vîtesse.

30. OLIVARI DE CAMPREDON, en Provence.

D'azur, à trois colombes d'argent, volantes en bande; la premiere ayant en son bec un rameau d'olivier d'or.

VUIDÉ, ée, adj. *vacuus, a, um*; se dit d'un fautoir, d'une croix, ou autre piéce ouverte quarrément, de sorte que l'on voit le champ de l'écu à travèrs.

31. DUBOSQUET DE VILLEBRUMIER, DE VEILHES, proche Montauban.

D'or, à la croix vuidée de gueules.

32. BUFFEVENT DE FLUGNY, en Dauphiné.

D'azur, à la croix vuidée & tréflée d'argent.

33. DE SAINT-PERN DE LIGOUIER, en Bretagne.

D'azur, à dix billettes vuidées d'argent, 4, 3, 2 & 1.

VUIDÉE, CLÉCHÉE, POMMETÉE & ALÉSÉE, se dit d'une croix à jour, semblable à celle des anciens Comtes de Toulouse: on la nomme aussi croix de Toulouse.

VUIDÉE, signifie que l'on voit le champ de l'écu à travers; CLÉCHÉE, qu'elle est faite à la maniere des clefs antiques; POMMETÉE, qu'elle a des petits boutons aux angles saillans; ALÉSÉE, que les extrémités ne touchent point les bords de l'écu.

34 D'ORADOUR DE SAINT-GERVASY, D'AUTHESAT, en Auvergne.

D'argent, à la croix vuidée, cléchée, pommetée & alésée d'azur.

ORDRES
DE
CHEVALERIES
DANS
LE ROYAUME.

L'ORDRE
DU SAINT ESPRIT.

HENRY III, né le 9 Septembre 1551, institua cet Ordre les 31 Décembre 1578 & premier Janvier 1579; en mémoire de ce qu'il avoit été élu Roi de Pologne, & étoit monté sur le trône de France, le jour de la Pentecôte.

La marque de l'ORDRE est une *Croix à huit pointes, émaillée & anglée de quatre fleurdelis & dessus une Colombe; le tout d'argent:* au revèrs est représenté *Saint Michel foulant au pied le dragon:* cette *Croix* est attachée au bout d'un grand ruban bleu céleste moiré & se porte en écharpe.

LES CHEVALIERS DU SAINT ESPRIT, sont aussi *Chevaliers de Saint Michel*, & se qualifient CHEVALIERS DES ORDRES DU ROI.

La Croix du *Grand Aumônier de France*, Commandeur né de l'ORDRE DU SAINT ESPRIT & des autres Commandeurs Ecclésiastiques, n'est chargée que d'*une Colombe*, parce qu'ils ne sont point *Chevaliers de Saint Michel:* ils portent ainsi, que les

pouvoit y être reçu ſans être naturaliſé; mais le Roi HENRY IV les y admis par ſa Déclaration du dernier Décembre 1607.

Les Commandeurs de l'Ordre du Saint Eſprit ont chacun 3000 liv. de penſion.

Au commencement de l'année 1767, le Roy a jugé à propos d'augmenter la penſion des vingt premiers Commandeurs, de 3000 livres.

SA MAJESTÉ eſt Chef & Souverain Grand-Maître DES ORDRES DE SAINT MICHEL ET DU SAINT ESPRIT.

GRANDS OFFICIERS COMMANDEURS.

Un Chancelier & Sur-Intendant des Finances.
Un Prevôt & Maître des Céremonies.
Un Grand Tréſorier.
Un Secrétaire.

AUTRES OFFICIERS QUI NE SONT PAS COMMANDEURS.

Un Intendant.
Un Généalogiſte.
Un Héraut.
Un Huiſſier.
Deux Tréſoriers du Marc d'Or.
Deux Contrôleurs.

Un Hiſtoriographe.

Un Garde des Rôles, Secrétaire de la Chancellerie.

Il y a nombre d'OUVRAGES imprimés ſur l'Ordre du SAINT ESPRIT; entr'autres le neuviéme volume de l'*Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, par le Pere Anſelme & ſes Continuateurs, in-folio.

Le Catalogue des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint Eſprit, avec leurs noms, armes & qualités, depuis l'inſtitution, in-folio, de l'Imprimerie de *Chriſtophe-Jean-François Ballard*, édition 1760.

Et l'*Hiſtoire de l'Ordre du Saint Eſprit*, par M. de Saint-Foix, Hiſtoriographe des Ordres du Roi, qui comprend les réceptions des Chevaliers, depuis l'inſtitution juſqu'à la troiſiéme promotion, ſous le régne de HENRY IV; trois volumes in-12, ſont imprimés: l'Auteur travaille actuellement à la ſuite de cette *Hiſtoire*.

L'ORDRE
DE SAINT MICHEL.

IL fut institué par Louis XI, à Amboise, le premier Août 1469.

Le premier des Statuts porte, qu'il y aura trente-six Chevaliers, Gentilshommes de Nom & d'Armes, sans reproche.

Les Chevaliers avoient pour marque distinctive une chaîne d'or chargée de coquilles d'argent, où étoit l'Image de Saint Michel, foulant aux pieds le dragon, & l'ont ainsi portée jusqu'à l'institution de l'Ordre du Saint Esprit.

Le Grand Sceau de cet Ordre représente Saint Michel, ayant au bras gauche un bouclier aux Armes de France, tenant de la main droite l'épée haute, précipitant dans les flammes l'Ange rébelle, avec cette légende au tour du Sceau : *Louis XI, Roi de France, Instituteur de l'Ordre de Saint Michel, en 1469 ; Louis XIV, Roi de France & de Navarre, Restaurateur, en 1664.*

Le nombre des Chevaliers augmenta ensuite considérablement.

Louis XIV, par une Déclaration du 12 Janvier 1665, fixa au nombre de cent

ceux qui seroient reçus à l'avenir audit Ordre, & voulut qu'ils fissent preuves de Noblesse de deux races & de services.

LES CHEVALIERS DE SAINT MICHEL portent sur leur veste un grand ruban de soie noire moirée, passé en écharpe de l'épaule droite au côté gauche vèrs la hanche, d'où pend la Croix à huit pointes, sur laquelle est représenté *Saint Michel.*

LE ROY commet chaque année *deux Chevaliers de ses Ordres*, un Duc & un Gentilhomme pour présider en son nom, l'un en l'absence de l'autre, aux Cérémonies & Chapitre de l'Ordre, & pour recevoir les nouveaux Chevaliers.

Les Cérémonies de Réception se font deux fois l'année, le 8 de Mai & le premier lundi de l'Avent, dans le Couvent des Cordeliers à Paris.

L'ORDRE
DE SAINT LOUIS.

CET Ordre Roïal & Militaire fut créé en Avril 1693, par LOUIS XIV, pour récompenser les Officiers de ses Troupes qui ont donné des preuves de leur valeur.

La marque de l'Ordre est une Croix émaillée de blanc bordée d'or, anglée de quatre fleurdelis de même, chargée au centre de l'Image de Saint Louis; ce Saint est cuiracé d'or, couvert de son manteau roïal, tenant de sa main droite une couronne de laurier & de la gauche une couronne d'épine & les clous de la passion en champ de gueules, un petit cercle d'azur est sur la tête du Saint, où sont ces mots: *Ludovicus Magnus instituit 1693*. Au revèrs est un médaillon de gueules, on y voit une épée flambloiante, la pointe passée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche; sur un autre cercle d'azur qui l'environne, se trouve la devise en lettres d'or, *Bellicæ virtutis præmium*.

Suivant l'EDIT du mois de Mars 1694, il est statué que » tous Ceux qui seront » admis dans cet Ordre, pourront faire » peindre ou graver avec leurs Armoiries

» ces ornemens; savoir, les Grand-Croix, » l'écusson accolé sur une Croix d'or à » huit pointes boutonnées par les bouts, » & uo ruban large couleur de feu autour » dudit écusson, avec ces mots : *Bellicæ* » *virtutis præmium*, écrits sur le ruban, » auquel sera attaché la Croix dudit Ordre. » Les Commandeurs de même, à la réserve » de la Croix sous l'écusson; & quant aux » simples Chevaliers, il leur est permis » de faire peindre ou graver au bas de » leur écusson, une Croix dudit Ordre, » attachée d'un petit ruban noué, aussi de » couleur de feu.

Pour être admis à l'Ordre de Saint Louis, il faut avoir servi au moins dix ans en qualité d'Officier * & faire profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine.

Le tems du service n'est pas toujours limité; quelquefois le Roi acorde la Croix à un jeune Officier, qui dans une affaire se distingue d'uoe maniere éclatante.

Il y avoit ci-devant vingt-cinq Grand-

---

* Suivant l'INSTRUCTION du 25 Mai 1771 que le ROY a fait expédier aux *Inspecteurs Généraux de ses Troupes*, tant Infanterie, que Cavalerie & Dragons; Sa Majesté a fixé à vingt-cinq ans l'ancienneté de service en qualité d'Officier, pour être admis à l'Ordre de Saint Louis.

Croix, dont trois de Service de Mer & cinquante Commandeurs, dont neuf du Service de Mer.

LE ROY a jugé a propos, le 14 Décembre 1771, d'augmenter le nombre des Dignités de l'Ordre Roial & Militaire de Saint Louis, de trois Grand-Croix, dont un affecté à la Marine & de douze Commandeurs, dont deux auſſi affectés à la Marine; de ſorte que le nombre des Grand-Croix eſt actuellement de vingt-huit, & celui des Commandeurs eſt de ſoixante-deux.

Les Grand-Croix portent un grand ruban rouge, la Croix en broderie d'or ſur le juſte-au-corps & ſur leur manteau.

Les Commandeurs ne portent point de Croix brodée, mais ſeulement le grand ruban rouge.

Et les Chevaliers portent un petit ruban rouge à une boutonniere de leur habit où eſt attaché la Croix de l'Ordre.

Les Maréchaux de France & l'Amiral, ſont Chevaliers nés, de l'Ordre de Saint Louis.

Il y a actuellement dans cet Ordre vingt-huit Grand-Croix, dont quatre ſont du Service de Mer.

Soixante-deux Commandeurs, dont onze du Service de Mer.

Et un grand nombre de Chevaliers.

OFFICIERS GRAND-CROIX.

Un Chancelier, Garde-des-Sceaux.
Un Prévôt, Maître des Cérémonies.
Un Secrétaire, Greffier.

AUTRES OFFICIERS.

Un Intendant.
Trois Tréſoriers.
Trois Contrôleurs.
Un Garde des Archives.
Deux Hérauts.
Un Scelleur.
Un Avertiſſeur.

L'ORDRE
DU MÉRITE MILITAIRE.

CET Ordre a été institué par LE ROY, le 10 Mars 1759, en faveur des Officiers nés en Pais où la Religion Protestante est établie.

Conformément à l'*Article II* de l'Ordonnance, » Aucun ne pourra en être décoré » qu'en vertu de Brevets de Sa Majesté & » de ses successeurs Rois ; seront lesdits » Brevets expédiés par le Secrétaire d'Etat, » ayant le département de la Guerre ».

La marque distinctive de l'Ordre est un ruban bleu foncé, sans ondes : la Croix d'or a sur un côté une épée en pal, avec ces mots : *Pro virtute Bellicâ* ; sur le revèrs, une couronne de laurier avec la légende *Ludovicus XV instituit.*

Les Grand-Croix portent le ruban en écharpe & la Croix brodée d'or sur l'habit & le manteau.

Les Commandeurs portent seulement le ruban, de même en écharpe.

Et les Chevaliers ont un petit ruban d'où pend la Croix, attachée à la boutonnière de leur habit.

L'intention de Sa Majesté, selon l'Ordonnance du 10 Mars 1759, *Article V*, est que » les qualités nécessaires pour pou» voir être honoré de la marque distinc» tive établie par la présente Ordonnance, » seront les mêmes, quant à la durée & à » la nature des Services Militaires, que » celles qui sont de régle & d'usage pour » l'Ordre de Saint Louis ».

Par l'*Article suivant*, ceux qui auront été nommés Chevaliers, s'engageront par ferment à être fidèles au Roy, à lui obéir & à ceux qui commandent sous son autorité ; à ne point quitter son Service, pour aller chez des Princes étrangers, sans son agrément par écrit : à se comporter en tout, en vertueux & vaillans Chevaliers.

Suivant l'*Article IV* de l'Ordonnance portant création de l'Ordre du Mérite Militaire, il doit y avoir trois Dignités :

Deux Grand-Croix.

Quatre Commandeurs.

Et un certain nombre de Chevaliers.

LES ORDRES

ROYAUX, HOSPITALIERS ET MILITAIRES DE SAINT LAZARE ET DE NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL.

L'ORDRE DE SAINT-LAZARE eſt le plus ancien; on prétend qu'il fut inſtitué à Jéruſalem par les Chrétiens d'Occident en l'année 1119, pour recevoir les Pélerins qui venoient viſiter les ſaints lieux, les ſecourir & les protéger.

Le Pape ALEXANDRE IV confirma l'Ordre des Chevaliers de l'Hôpital de Saint-Lazare à Jéruſalem, ſous la régle de Saint Auguſtin, par une Bulle donnée à Naples le 11 Avril 1255.

Ces Chevaliers s'établirent en France ſous le régne de LOUIS VII dit le Jeune *. Ce Prince leur donna la Terre de Boigny près Orléans; ils y firent leur réſidence, & y tinrent leurs Chapitres.

L'Ordre de Nôtre-Dame du Mont-

* LOUIS VII dit *le Jeune*, monta ſur le Trône le premier Août 1137, & mourut âgé d'environ 60 ans, le 18 Septembre 1180.

Carmel fut instituë par HENRY IV; ce Monarque écrivit au Pape PAUL V à ce sujet; le Pontife lui envoya une Bulle datée du 16 Février 1607, par laquelle il approuvoit l'intention du ROY, qui fit expédier à M. de Néreſtang, Chevalier de son Ordre, Capitaine des Gardes, le 4 Avril de l'année suivante, des Lettres Patentes, par lesquelles Sa Majesté le nommoit Grand-Maître de l'Ordre de Saint Lazare.

Les Ordres de SAINT-LAZARE & de NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL, furent unis ensemble peu-à-près.

Ces Ordres furent confirmés par LOUIS LE GRAND, au mois d'Avril 1664.

Le ROY, en qualité de Souverain Chef & Protecteur, a donné un Edit le 15 Juin 1767, qui régle l'administration desdits Ordres.

La Croix est émaillée de pourpre & de vèrt bordée d'or, anglée de quatre fleurdelis de même.

Le Ruban est de pourpre moiré.

Devise: *Dieu & mon ROY.*

Souverain Chef, Fondateur & Protecteur LE ROY.

Grand-Maître & Chef général, Monseigneur LE COMTE DE PROVENCE.

Un Gérent & Administrateur de l'Ordre.

GRANDS OFFICIERS COMMANDEURS.

Un Chancelier & Garde des Sceaux.
Un Prévôt & Maître des Cérémonies.
Un Procureur Général.
Un Tréſorier Général.
Un Greffier Secrétaire Général.

AUTRES OFFICIERS.

Un Intendant.
Un Généalogiſte.
Un Héraut, Roy d'Armes & Garde Armorial.
Deux Huſſiers.
Un Agent, principal commis du Greffe & propoſé à la Garde des Archives.

M. Gautier de Sibert, de l'Académie des Belles-Lettres, vient de compoſer l'*Hiſtoire des Ordres Roiaux, Hoſpitaliers & Militaires de Saint Lazare à Jéruſalem & de Nôtre-Dame du Mont-Carmel.* Cet Ouvrage a été imprimé au Louvre, en un volume *in-quarto* & deux volumes *in-12.*

L'ORDRE
DE MALTHE.

CET ORDRE de Religieux Militaires, commença vèrs l'an 1048; des Marchands de la Ville de Melphe au Roiaume de Naples, eurent permiſſion du CALIPHE d'Egypte, moiennant un tribut annuel de bâtir à Jéruſalem une Egliſe du Rit Latin, qui fut nommée SAINTE-MARIE LA LATINE; ils fonderent à côté un Monaſtere pour y ſoigner les malades, ſous la direction d'un Recteur, qui devoit être à la nomination de l'Abbé de Sainte-Marie la Latine: on y fonda de plus une Chapelle ſous l'invocation de *Saint Jean-Baptiſte* dont GERARD, Provençal de l'Iſle Martigue, fut le premier Recteur en 1199.

La même année, *Godefroy* de BOUILLON, ayant pris Jéruſalem, enrichit cet Hôpital de quelques domaines qu'il avoit en France; d'autres, imiterent encore cette libéralité; les revenus de l'Hôpital ayant augmenté conſidérablement, GERARD, de concert avec les Hoſpitaliers, réſolut de ſe ſéparer de l'Abbé & des Religieux de Sainte Marie la Latine, de faire un Ordre à

part, ſous le nom de *Saint Jean-Baptiſte*, ce qui occaſionna de les nommer *Hoſpitaliers* ou *Freres de l'Hôpital de Saint Jean de Jéruſalem.*

Le Pape PASCHAL II, par une Bulle de l'an 1113, confirma les donations faites à cet Hôpital, qu'il mit ſous la protection du Saint Siége, ordonnant qu'après la mort de GERARD, les Recteurs ſeroient élus par les Hoſpitaliers.

Raimond DUPUY ſucceſſeur de *Gérard* en 1118, donna une régle aux Freres; elle fut approuvée par CALIXTE II, l'an 1120. Ce premier Maître, voyant que les revenus de l'Hôptal ſurpaſſoient de beaucoup la dépenſe néceſſaire à l'entretien des Pélerins & des malades, crut devoir emploier le ſurplus à la Guerre contre les Infideles: il s'offrit, dans cette vue, au Roy de Jéruſalem, ſépara ſes *Hoſpitaliers* en trois claſſes; les *Nobles* qu'il deſtina à la profeſſion des armes pour la défenſe de la foi & la protection des Pélerins; les *Prêtres* & *Chapelains* pour faire l'Office; les *Freres Servans*, qui n'étoient pas nobles, furent auſſi deſtinés à la Guerre: il régla la maniere de recevoir les Chevaliers: le tout fut confirmé par INNOCENT II, l'an 1130, qui ordonna que l'étendart de l'Ordre ſeroit une *Croix blanche pleine en champ de gueules*, laquelle fait

encore actuellement *les Armoiries de l'Ordre de ces Chevaliers.*

Après la perte de Jérusalem, ils se retirerent à Margat, ensuite à Acre, qu'ils défendirent avec beaucoup de valeur en 1230.

L'an 1291, après la perte entiere de la Terre-Sainte, les Hospitaliers avec *Jean* de VILLIERS DE L'ISLE-ADAM, leur Grand-Maître, se retirerent dans l'Isle de Chypre, où le Roy *Guy* de LUSIGNAN qu'ils avoient suivi, leur donna la Ville de Limisso, qu'ils habiterent environ dix-huit ans.

En 1310, ils prirent l'Isle de Rhodes sur les Sarrasins & s'y établirent; ce n'est qu'alors qu'on commença à leur donner le nom de *Chevaliers;* on les nomma Chevaliers de Rhodes, *Equites Rhodii.*

ANDRONIC II, Empereur de Constantinople, acorda au Grand-Maître *Foulque* de VILLARET l'investiture de cette Isle, la même année.

L'année suivante, secourus par AMÉDÉE IV, Comte de Savoye, ils se défendirent contre une armée de Sarrasins & se maintinrent dans leur Isle.

Le Grand-Maître d'AUBUSSON la défendit contre MAHOMET II & la conserva, malgré une armée formidable de Turcs, qui l'assiéga pendant trois mois;

SOLIMAN l'attaqua le 21 Juin 1522, avec une armée de trois cent mille combattans & la prit le 24 Décembre, après que l'Ordre l'eut poſſédé 213 ans.

Le Grand-Maître *Philippe* VILLIERS DE L'ISLE-ADAM & les Chevaliers, allerent en l'Iſle de Candie; puis le Pape ADRIEN VI en 1523 & ſon ſucceſſeur CLÉMENT VII, élu le 29 Novembre de la méme année, leur donnerent Viterbe: enfin CHARLES-QUINT, leur donna l'Iſle de Malthe, où le Grand Maître & les Chevaliers arriverent le 26 Octobre 1530; ils prirent alors le nom de *Chevaliers de Malthe;* mais leur véritable nom, eſt celui de *Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem* & le Grand-Maître, dans ſes titres, ſe qualifie ainſi; *frater N. N. Dei gratiâ ſacræ domûs hoſpitalis Sancti Joannis Heroſolimitani & militaris Ordini Sancti Sepulchri Dominici, Magiſter humilis Pauperumque Jeſu Chriſti cuſtos.*

Frere *François* DE XIMENÈS DE TEXADA, né le 14 Juillet 1704, a été élu Grand-Maître de Malthe le 28 Janvier 1773.

Les Chevaliers donnent au Grand-Maître le titre d'Eminence & les ſujets de l'Iſle, celui d'Alteſſe.

Ceux qui ſe préſentent pour être admis dans l'Ordre de Malthe, doivent faire des preuves de nobleſſe de quatre degrés,

tant du côté paternel, que du maternel.

La *Croix* que portent les Chevaliers, *eſt d'or, émaillée de blanc à huit pointes :* attachée à la boutonniere de leur habit avec un *Ruban noir.*

Les Chevaliers François ont *quatre fleurdelis* aux angles de leur Croix; ils y mettent ſouvent une *couronne roiale*, entre les deux pointes d'en haut, ſous l'attache.

Les Chevaliers Profés portent avec cette Croix, une autre *Croix de toile blanche*, auſſi *à huit pointes*, couſue ſur leur habit au côté gauche.

Lorſque les Chevaliers Profés, ſont Grand-Croix, ils ajoutent ſur leur poitrine un plaſtron noir où ſe trouvent une troiſiéme *Croix* ſemblable à celle couſue ſur leur habit, mais beaucoup plus grande; ils la portent les jours de cérémonies, avec l'habit de l'Ordre.

TABLE

DES NOMS DE MAISONS ET FAMILLES.

A

A BANCOURT, *p.* 39
Abeſſens, 106
Abillon, 113
Aché, 92
Adalbert, 104
Agrain, 86
Aguerre, 334
Aguilhac, 173
Aldie, 263
Aigneville, 309
Aiguieres, 40
Albert, 250
Albertas, 261
Albon, 336
Alboy, 203
Aldart, 70
Aligard, 176
Alleman, 66
Amanzé, 110
Amproux, 244
Ancienville, 162
Anglure, 374
Anjoran, 256
Anſtrude, 158
Anteroche, 308
Anthenaiſe, 36
Antin, 96
Apchon, 373
Apelvoiſin, 232
Aprix, 123
Arbois, 348
Arcourt, 165
Ardres, 394
Arene, 200
Ariot, 318
Arnaud, 414
Arquinvilliers, 321
Arros, 366
Arſilly, 134
Arrigoity, 19
Aſſas, 178
Aſſelincourt, 224
Aſſignies, 284
Attenol, 84
Avaugour, 273
Aubaud, 27
Aubert, 116
Aubin, 342
Aucher, 276
Auderic, 353
Aveſgo, 353
Auger, 182
Augier, 255
Aviau, 198

Aupoix, 357
Auriol, 330
Auvray, 246
Ayrault, 91

B

Baas, 285
Bachet, 407
Bacouel, 17
Baillet, 82
Baillet, 261
Balaine, 125
Balay, 369
Balmey, 73
Balzac, 191
Banes, 279
Banne, 354
Bannerot, 16
Banville, 270
Bar, 395
Barberin, 4
Barbeſieres, 206
Barbin, 67
Bardel, 44
Bardin, 376
Bardon, 257
Bardonenche, 98
Bardouil, 18
Barjac, 283
Barjot, 138
Barin, 276
Barthon, 361
Barville, 33
Baſchi, 26
Baſſompiere, 92
Bataille, 190
Batz, 74
Baudean, 22
Baudin, 226
Baudouin, 302
Baudre, 41
Bauld, 408
Bauvaulier, 163
Baynaguet, 16
Bays, 76
Bazan, 69
Beaufort, 84
Beaufremont, 412
Beaumont, 308
Beaupoil, 116
Beaurepaire, 140
Beaurepaire, 212
Beauſſan, 10
Beauſſier, 413
Beauvais, 302
Beauvoir, 42
Beauvoir, 323
Beauxhoſtes, 322
Becu, 111
Bellanger, 87
Bellegarde, 178
Bellot, 38
Belly, 321
Belſunce, 235
Beon, 409
Berard, 135
Berraud, 261
Berbiſy, 314
Berenger, 214
Bermand, 276
Bermand, 311
Bernard, 233
Bernard, 249
Bernard, 356
Bernes, 143

Bernier, 234
Bermeres, 394
Berruyer, 115
Bertatis, 413
Beſiade, 146
Beugle, 7
Beuverand, 60
Biencourt, 252
Bignon, 227
Bigot, 9
Bogot, 199
Binet, 141
Binot, 243
Biré, 218
Biſſen, 266
Blanc, 150
Blanchet, 130
Blou, 93
Bocaud, 215
Boffin, 60
Boileve, 177
Boiſgelin, 349
Boiſſinard, 88
Boivin, 127
Boler, 402
Bologne, 330
Bolomier, 315
Bombarde, 72
Bon, 164
Bongard, 271
Bonneau, 312
Bonnefont, 308
Bonnefoy, 313
Bonneval, 251
Bons, 77
Bontamps, 410
Bontoux, 415
Bonvillar, 349
Borne, 286
Boſchier, 196
Boſterel, 280
Botmiſiau, 97
Botterel, 398
Boullaye, 372
Bourbon-Buiſſet, 169
Bourdelle, 269
Bourgois, 144
Bournel, 333
Bournonville, 301
Bouſſinau, 93
Boutechoux, 306
Boutren, 80
Brachet, 93
Bracher, 114
Bracié, 38
Bragelongne, 278
Breauté, 274
Brehan, 245
Bréſé, 165
Breſnard, 407
Breſſy, 84
Brevedan, 83
Brie, 224
Briere, 405
Brignac, 327
Brion, 367
Briſay, 184
Briſſaud, 205
Broglie, 14
Broſſard, 375
Broſſin, 91
Bruiſet, 64
Brulart, 402
Brun, 168
Brun, 217
Bruſneau 275

Brunet, 14
Brunet, 171
Brunier, 328
Bruyeres-le-Chaſtel, 326
Budes, 206
Bueil, 189
Buffevant, 419
Bureau, 358
Buffon, 134

C

CADOENE, 258
Cadole, 414
Cadrieu, 324
Cahideuc, 392
Calois, 226
Calonne, 11
Camproger, 394
Canneſſon, 118
Cappelli, 80
Capriol, 369
Carbonet, 319
Carbonnieres, 25
Caredeffez, 40
Carrel, 101
Caſtelbigart, 108
Caſtellas, 149
Caſtillon, 346
Catellan, 5
Catin, 75
Caulincourt, 368
Caumels, 147
Cervon, 363
Chabenat, 193
Chalençon, 184
Challard, 2
Chalton, 203
Champagne, 107
Chanaleilles, 262
Chandée, 310
Chapelain, 353
Chapelle, 306
Chappel, 274
Chapuis, 176
Charite, 375
Chateaugiron, 273
Chateauneuf, 31
Chateauneuf, 143
Chaumejan, 18
Chauvelin, 5
Chauveron, 36
Cheſdlebien, 105
Chemilly, 275
Chérité, 372
Cheſnel, 153
Cheſnel, 206
Chevalerie, 89
Chevalier, 27
Chevalier, 96
Chillaud, 283
Chiſſey, 400
Choiſy, 159
Choully, 196
Chourſes, 403
Cingale, 207
Cheſme, 169
Clairac, 38
Claveuffrier, 171
Claviere, 185
Cleriad, 406
Clinchamp, 181
Clugny, 171
Cochet, 37
Coetanſcours, 87
Coetlogon, 156

Coetmen, 21
Coetmempren, 312
Cohan, 157
Coignet, 326
Cokborne, 109
Colas, 223
Coligny, 39
Collardin, 375
Combeau, 382
Comminges, 310
Conaiſque, 200
Conde, 267
Conigan, 313
Comtet, 282
Cormis, 9
Corville, 360
Coſſé, 136
Coſſette, 151
Coſtentin, 138
Coublant, 354
Couetgouſan, 64
Couſſon, 392
Couhé, 134
Courbon, 188
Courdemanche, 239
Courtel, 413
Courtin, 396
Courtois, 71
Crevant, 104
Cronambourg, 103
Cugnac, 214
Cugnon, 180
Cunchy, 417
Curieres, 247
Curſay, 166
Cyberans, 16

D

Daguin, 147
Dalenduy, 347
Damas, 232
Danzel, 13
Daouſt, 99
Dapougny, 283
David, 203
Davole, 147
Deſacres, 12
Deſclopets, 386
Deſcognets, 362
Desfoſſes, 326
Desfriches, 333
Deſgabets, 368
Deshayes, 196
Deshayes, 231
Desjardins, 177
Déſigné, 163
Deſmares, 127
Deſpieres, 370
Desreaux, 278
Des Salles, 400
Deſtruches, 199
Deydé, 24
Didier, 388
Dijon, 264
Dorciſes, 162
Dormy, 333
Dornant, 378
Drouiu, 97
Droullin, 12
Druais, 281
Dubois, 32
Dubois, 97

Dubois, 269
Dubois, 281
Du Boisbilly, 275
Duboschet, 247
Dubosquet, 419
Dubouais, 168
Dubouays, 61
Du Bouchet, 270
Dubourg, 416
Dubuat, 356
Du Dresic, 337
Dufay, 73
Dufos, 240
Dufosse, 17
Dufresnay, 199
Dufresne, 244
Dufresne, 375
Dufresne, 376
Duglas, 84
Dulac, 61
Dumerle, 351
Dumoncel, 258
Dumotier, 61
Dupac, 409
Duparc, 237
Dupastiz, 381
Duplessis-Anger, 108
Duplessis, 93
Duplessis, 351
Duplessix, 131
Dupuy, 256
Dureau, 270
Du Roscoet, 193
Du Sart, 417
Dutertre, 148
Du Tremic, 193
Duval, 136
Duvivier, 340

E

Fmé, 10
Ernecourt, 384
Escamin, 417
Escanevelle, 110
Escars, 410
Fscodea, 142
Esme, 41
Esquincourt, 400
Fstampes, 213
Estaing, 363
Fstivaux, 408
Eudes, 116

F

Falcos, 185
Falletans, 221
Faouq, 168
Faret, 35
Farou, 30
Faure, 165
Fauris, 44
Fay, 193
Félines, 378
Felix, 33
Ferlay, 357
Ferriere, 187
Ferrieres, 343
Feuillens, 416
Fevrier, 344
Feyne, 235
Ficte, 104
Filleul, 105
Fitz-James, 62
Flavigny, 151
Fleires,

Fleires, 38
Florit, 8
Foiſſy, 269
Fontaine, 61
Fontaine, 197
Fontaine, 360
Fortia, 346
Fortiſſon, 354
Foucault, 194
Foucrand, 345
Foudras, 182
Fougeres, 87
Fouilleuſe, 280
Foulquier, 186
Fouraire, 354
Fourret, 207
Fradet, 187
Framond, 389
France, 195
Franquetot, 146
Fraſans, 77
Freval, 388
Freville, 9
Friſon, 65
Froiſſard, 157
Fronſac, 414
Froulay, 136
Fruche, 391
Fumel, 341
Fumilis, 362

G

GANAY, 280
Garnier, 123
Gartoule, 21
Gaſet, 218
Giſle, 347
Gaſtinel, 100
Gaucourt, 36
Gaudechart, 310
Gaufreteau, 269
Gaufridi, 403
Gaulejac, 323
Gaulemin, 215
Gaulhier, 226
Gautier, 106
Gauvignon, 145
Gazeau, 280
Gazeau, 406
Geoffroy, 340
Gerard, 327
Gerente, 336
Gevalois, 305
Giffart, 146
Gigeau, 208
Gilbert, 31
Gillart, 96
Giou, 401
Gironde, 175
Giry, 344
Giry, 356
Glatigny, 337
Goheau, 75
Gorren, 181
Goſſelin, 395
Gouberville, 82
Gouellin, 197
Gouezel, 265
Gouffier, 237
Govins, 410
Gourfalleur, 13
Gournay, 275
Goyon, 242
Grandmont-Falon, 70
Gréen, 418

Grieu, 415
Grillet, 307
Grimaud, 94
Griſelles, 387
Grivel, 396
Groſſolles, 364
Gruel, 220
Guerard, 329
Gueſille, 316
Guetteville, 85
Guido, 278
Guierna, 271
Guilhem, 282
Guillard, 301
Guillart, 63
Guillier, 144
Guillouſou, 366
Guines, 270
Guion, 380
Guiſſelin, 321
Guiteau, 255

H

HALLÉ, 407
Hallencourt, 189
Hamelin, 396
Harlay, 315
Havet, 321
Hauſonville, 202
Hebert, 342
Hebrail, 250
Helie, 281
Heliez, 198
Hennequin, 101
Hericard, 203
Hericy, 230
Herte, 279
Heude, 158
Hingant, 355
Hiongue, 284
Hodicq, 18
Hotman, 158
Houdetot, 141
Houſſaye, 352
Houteville, 115
Huault, 109
Huchet, 330
Hue, 132
Hugon, 354
Huon, 357
Huot, 113
Hurault, 307

J.

JAUCOURT, 245
Jegou, 156
Igny, 185
Jocet, 224
Joly, 285
Joly, 306
Jouhannic, 98
Jouin, 91
Jouſſinau, 221
Iſalguier, 236
Iſarn, 325
Jubert, 14
Juge, 390
Julianis, 414

K

KARUEL, 274
Katzen, 157
Keradaran, 285

Keratry, 363
Kercabin, 327
Kerengar, 127
Kergof, 102
Kergroas, 406
Kergu, 174
Kerguz, 327
Kerguiſſeau, 30
Kerjan, 400
Keridiern, 365
Kerleau, 325
Kermadio, 41
Kernechquivilly, 133
Kerouarts, 366
Kerſauſon, 188
Kerſeau, 132

L

La Balme, 60
La Beraudiere, 198
La Boiſſonnade, 40
La Bouexiere, 301
La Bourdonnaye, 63
La Bruyere, 7
La Buſardiere, 304
La Caſſagne, 132
La Chapellerie, 269
La Chevalerie, 157
La Coſte, 267
La Coudre, 61
La Cour, 37
La Cour, 99
La Croix, 2
La Croix, 89
La Faige, 66
La Fare, 15
La Faye, 102
La Ferriere, 98
La Fontaine, 301
La Foreſt, 22
La Foreſt, 185
La Fretaie, 174
La Garde, 336
La Geminais 30
La Grange, 359
La Guiche, 372
La Haye, 103
La Haye, 274
La Heuſe, 233
La Jaille, 206
La Lande, 65
La Luzerne, 129
La Mare, 231
La Motte, 2
La Motte, 153
La Motte, 177
La Motte, 371
Lamoureux, 214
Lamyre, 139
La Nave, 196
Lanceſſe, 72
Lancy, 243
Landois, 237
Langaulnay, 371
Langlois, 175
Langlois, 189
Languet, 407
Lanharé, 113
Lanſullien, 258
Lantin, 44
La Piguelaie, 285
La Place, 187
La Pommeraye, 218
La Porte, 363
La Poterie, 387

La Queille, 166
Lagentier, 79
La Riviere, 130
La Roche, 176
La Roche, 364
La Rochefoucault, 151
La Soudraye, 240
Laſtic, 336
La Teiſſonniere, 159
Latier, 202
La Tour, 122
La Tour, 131
La Tour, 201
Latreilhe, 284
La Trolliere, 162
Laval, 104
Lavallée-Foſſez, 188
Lavechef, 196
Lavefve, 62
Laverne, 283
Lavieuville, 188
Lavigne, 318
Lavilleloays, 249
La Villette, 246
Launay, 30
Launay, 191
Launay, 245
Laurencin, 6
Lautrec, 378
Leaumont, 331
Le Berthon, 284
Lebouexier, 338
Lebreton, 281
Léchat, 83
Lecoigneux, 345
Lecompaſſeur, 312
Leconte, 177
Lecornu, 168
Lecoutelier, 127
Lefebure, 181
Lefevre, 62
Lefevre, 256
Lefevre, 262
Leforeſtier, 316
Lefournier, 365
Lefrançois, 39
Lefrançois, 414
Legac, 163
Le Gendre, 89
Le Goux, 397
Leguennec, 32
Lejeune, 359
Leloup, 308
Lemaiſtre, 379
Le Martin, 281
Lemps, 324
Lepennec, 390
Lépine, 332
Lepreſtre, 406
Lermite, 328
Leroux, 134
Leroy, 65
Léſay, 134
Lefcarnelot, 357
Leſcours, 113
Leshénaut, 7
Leſinerie, 188
Leſpault, 125
Leſpinay, 119
Leſpinay, 157
Leſquen, 317
Leſtrange, 266
Levaillant, 402
Levemont, 267
Leveneur, 191
Leveneur, 351

Leveſon, 364
Lezay, 68
Lhermite, 395
Ligneville, 259
Ligonier, 252
Lionne, 100
Liſle, 178
Livron, 73
Lombelon, 91
Lopriac, 369
Loras, 259
Lordat, 389
Lormone, 341
Lorraine, 15
Lorriol, 124
Loubens, 355
Loulle, 255
Louvet, 203
Luſiere, 217
Luſy, 323
Luyſet, 131

M

MADAILLAN, 403
Mages, 258
Magnien, 316
Maillé, 285
Mailliſy, 338
Mairot, 307
Malivert, 362
Manay, 243
Mancini, 225
Mangot, 256
Marches, 279
Marcillac, 264
Marec, 325
Maréchau, 19
Marillac, 264
Marin, 286
Marne, 360
Marolles, 359
Martin, 14
Maſquerel, 142
Maſſerilles, 205
Mauduit, 320
Maugiron, 214
Mauſſabré, 240
Meaulx, 118
Meherent, 61
Mellet, 2
Menou, 33
Mercier, 16
Meſchatain, 268
Meſmin, 200
Meſnard, 348
Meyſeria, 336
Miſſans, 390
Milletot, 396
Monſaulnin, 262
Monteſquiou, 274
Monteynard, 236
Montfaucon, 165
Montfort, 358
Montgrillet, 264
Montigny, 403
Montjouvent, 167
Montmoran, 126
Montmorillon, 11
Montreuil, 126
Montreuil, 162
Montrond, 216
Morant, 267
Morard, 201
Moreilles, 280
Morel, 28

Morel, 71
Morelet, 397
Morges, 391
Morlat, 369
Mornay, 66
Mornieu, 391
Mortaigne, 150
Mouesſon, 72
Moulart, 410
Moulins, 19
Mouraud, 100
Mouſin, 105
Mouſtier, 151
Mouſtuejouls, 195
Murat, 312

N

Nagu, 5
Nampier, 202
Nautonier, 176
Nay, 268
Neteſtang, 7
Nettancourt, 336
Neucheze, 278
Neuville, 135
Neyrieu, 170
Nicey, 142
Nigry, 358
Nogent, 371
Noirefontaine, 180
Noizet, 110
Nomperé, 66
Noyon, 418

O

Olivari, 419
Oradour, 420
Orgerolles, 79
Oſtrel, 144
Ozouville, 189

P

Palatin, 196
Paluſtre, 364
Papillon, 8
Paſchal, 8
Paſchal, 326
Paſſemar, 414
Patrau, 275
Payen, 192
Pean, 397
Pelet, 4
Pellevé, 89
Pentrez, 249
Perot, 279
Perreney, 374
Perthuis, 156
Petit, 352
Petremans, 343
Phelippe, 117
Philix, 112
Pichard, 306
Pidou, 418
Pidoux, 201
Pierre, 34
Pigeault, 220
Piis, 343
Pingré, 338
Pioger, 154
Plantavit, 25
Poiſſieu, 142
Poiſſy, 221
Poix, 12
Poix, 418

Polaſtron, 26
Poligny, 91
Pomereu, 343
Pommeret, 208
Poncy, 192
Porcelets, 344
Portail, 409
Pons, 182
Poudenx, 247
Poulet, 22
Pouſſard, 378
Pouſſemothe, 170
Pracontal, 309
Prie, 395
Prondre, 171
Prouville, 167
Puibuſque, 325

Q

Quelo, 387
Quelque, 257
Quengo, 242
Quinemont, 195
Quinçon, 230
Quintin, 280

R

Rabastens, 242
Raffin, 178
Rahier, 129
Raigecourt, 400
Raimond, 110
Raitty, 364
Ramade, 166
Ranchin, 7
Rancrolles, 322
Raoulin, 278
Raſcas, 63
Ravaulx, 207
Ravignan, 173
Ray, 195
Refuge, 9
Regnard, 271
Regnier, 274
Renouard, 350
Reynard, 359
Ricard, 78
Rieux, 40
Riou, 174
Riviere, 170
Riviere, 405
Robert, 315
Robert, 350
Rochechouart, 285
Rochefort, 374
Roddes, 358
Roger, 307
Rogier, 112
Rohello, 331
Rolland, 256
Romagere, 106
Romecourt, 16
Roquefeuille, 112
Roquette, 365
Roquigny, 163
Roſcoet, 366
Roſiere, 100
Roſieres, 173
Roſnivinen, 234
Roſſet, 382
Roſtaing, 380
Roſtaing, 384
Roteau, 119
Rouſſelet, 203

Rouveraye, 265
Roux, 282
Rouxel, 78
Royere, 182
Royers, 9
Ruais, 392
Rubat, 347
Ruppiere, 316
Ruſſel, 135

S

SABRAN, 252
Saboureux, 31
Sacgueſpec, 64
Saiſſans, 312
Saint-André, 380
Saint-Aubin, 156
Saint-Aubin, 356
Saint-Blaiſe, 341
Saint-Blimont, 136
Saint-Chamans, 167
Saint-Georges, 129
Saint-Jan, 33
Saint-Jean, 330
Saint-Jean, 380
Saint-Ilpice, 317
Saint-Julien, 66
Saint-Laurent, 87
Saint-Paul, 366
Saint-Pern, 419
Saint-Pierre, 144
Sainte-Marie, 102
Saintours, 311
Saiſſeval, 36
Salins, 125
Salley, 365
Salornay, 341
Salvaing, 139
Saluces, 25
Sandras, 25
Sanſon, 174
Sanſon-Millon, 134
Santodomingue, 166
Saqueville, 317
Sarraſin, 236
Sarraſin, 391
Sarret, 346
Sarron, 219
Savary, 149
Saumaiſe, 340
Savonieres, 327
Saxe, 11
Saxe, 124
Schet, 83
Scot, 361
Sébaſtiane, 106
Seguiran 77
Sepuray, 283
Serard, 408
Serent, 351
Sericour, 83
Senſay, 401
Serran, 128
Serré, 377
Seſmaiſons, 266
Seve, 103
Sevin, 249
Seyturier, 186
Sillans, 372
Simoneau, 222
Sochon, 261
Sommievre, 77
Sonnet, 219
Sorin, 332
Sorny, 355

Sortemboſc, 248
Soudeilles, 151
Soumeret, 367
Soulfour, 142
Strozzi, 401
Suard, 195
Subramont, 164

T

TALHOUET, 259
Tarlet, 164
Tenarre, 92
Terſon, 219
Texier, 117
Théard 95
Thermes, 101
Theſan, 149
Thianges, 405
Thomas, 32
Thomaſſin, 153
Thomaſſin, 339
Tournebulle, 360
Tourteville, 232
Toutenoutre, 234
Traſegnies, 305
Trecanna, 264
Trelon, 374
Trimond, 97
Trudaine, 131
Tubeuf, 233
Turenne, 113
Tuſſeau, 128

V

VACHOT, 126
Vacquette, 146
Vaillant, 322
Vaillant, 342
Valleror, 304
Vaſſal, 37
Vaſſelot, 222
Vaſſervas, 22
Vaſſignac, 336
Vattelot, 394
Vatteville, 135
Vavaſſeur, 339
Vaudricourt, 309
Vauclerois, 19
Véelu, 15
Vendes, 191
Venot, 74
Ventimille, 86
Ver, 137
Verany, 172
Verdelin, 305
Verfey, 101
Vergeze, 376
Vernon, 147
Verſoris, 17
Ugues, 308
Uguet, 401
Viart, 333
Vic, 200
Vidye, 205
Viennois, 328
Vieuxchaſtel, 215
Vieuxpont, 21
Vignes, 94
Vigneulles, 275
Villedon, 307
Villeleon, 201
Villemenard, 74
Villemor, 268
Villeneufve, 173
Villeneuve, 383

Villers-la-Faye, 182
Villette, 129
Villette, 136
Vimeur, 278
Vireau, 139
Virey, 175
Virieu, 416
Vivefay. 329
Vogué, 109
Voiſins, 205
Voiſné, 307
Uſſel, 65
Uſtou, 204
Wawrans, 302

TABLE

DES NOMS DE TERRES ET FIEFS.

A

Agel, pag. 322
Aguts, 106
Agy, 17
Aignac, 113
Aignaux, 102
Aiguilhe, 280
Alanſon, 330
Allenay, 309
Alons, 388
Altier, 246
Alzau, 205
Amalry, 7
Ambel, 388
Amedes, 365
Ampilly, 77
Ancerville, 400
Anſeray, 168
Antraigues, 191
Arancy, 84
Arbigny, 190
Arbuſenier, 321
Arcès, 201
Archiac, 169
Argencé, 262
Argenſon, 60
Arlan, 252
Arlies, 418
Arrentiere, 153
Arſilly, 271
Artagnan, 274
Aſſerac, 40
Aſtrugue, 233
Athée, 283
Atricourt, 403
Attichy, 264
Avalon, 42
Avançon, 359
Avarey, 146
Aubais, 26
Aubenas, 109
Aubilly, 151
Aubuſſargues, 376
Aucourt, 261
Audrieu, 128
Avéjan, 354
Augerans, 387
Aunay, 282
Avoq, 18
Auriac, 324
Auriac, 349
Auteuil, 382
Authefat, 420
Autreville, 259

B

Bachevilliers, 310
Bacqueville, 127
Badens, 409
Baillemont, 219
Baliviere, 168
Bannegon, 251
Baons, 156
Barra, 110
Basinval, 375
Basseroy, 99
Batterans, 306
Baudran, 233
Baumes, 346
Bazoches, 356
Beauchamp, 333
Beaucheſne, 154
Beaudinar, 252
Beaulieu, 19
Beaulieu, 72
Beaumont, 236
Beaupré, 360
Beauſejour, 5
Beauville, 173
Beauville, 316
Beauvoir, 17
Beauvoir, 368
Beauvois, 175
Bedos, 353
Bécſgues, 94
Begnimont, 322
Belabre, 345
Belair, 127
Belfourtès, 21
Bellear, 144
Bellefoſſe, 127
Bellegarde, 181
Bellegarde, 409
Belleveſet, 346
Benneville, 342
Berangeville, 156
Bercins, 38
Berenger, 271
Bernay, 109
Berneville, 144
Bernis, 34
Berwick, 62
Beſnière, 378
Beuzeville, 129
Bezonville, 345
Billy, 117
Bioſe, 252
Biouſat, 308
Bſanet, 105
Biſonne, 150
Blacy, 158
Blais, 242
Blamont, 65
Blanchefontaine, 348
Blanchelade, 206
Blanſy, 227
Blanville, 150
Blarus, 243
Blenac, 188
Boeſſe, 36
Boiſanger, 89
Boiſfeuillet, 201
Boiſgerbault, 174
Boiſgribou, 141
Boisjan, 351
Boisjollan, 390
Boislandry, 33
Boiſmont, 13
Boiſolivier, 375

Boiſroger, 177
Boiſſieu, 139
Boiſſy, 417
Boncourt, 360
Bonieres, 270
Bonin, 162
Bonneuil, 193
Bonneville, 274
Bordes, 267
Boſcheon, 329
Boſmarets, 189
Boſoul, 38
Bouex, 414
Bouſſlé, 7
Boullon, 201
Bouſſe, 380
Boulainvilliers, 356
Bourbonne, 73
Bourgmiere, 2
Bourlemont, 374
Bourſin, 302
Boury, 89
Bouze, 340
Boyers, 16
Bralz, 63
Bram, 389
Brambuan, 174
Braſſac, 390
Braſſeuſe, 133
Braux, 153
Bré, 65
Brecourt, 370
Breſenod, 312
Breſſac, 112
Bretteville, 405
Breuvery, 357
Brezé, 286
Briord, 157
Briſſac, 136
Briſſac, 307
Broin, 103
Broiſſia, 157
Broyes, 67
Brugueirolles, 205
Buranlure, 395
Buſſy, 360

C

Caboüan, 387
Caderouſſe, 79
Cahuſac, 307
Caille, 168
Cailus, 315
Caillus, 401
Calmont, 3
Camp, 243
Campigny, 207
Campredon, 419
Canaſt, 250
Cangé, 313
Cardonnoy, 146
Carnetecourt, 203
Carouge, 191
Carville, 219
Caſault, 406
Caſillac, 326
Caſtelbouc, 283
Caſtelfranc, 176
Caſtelmoron, 235
Caſtelnau, 247
Caſtillon, 247
Caucailletes, 343
Caudecoſte, 181
Caumont, 7
Cavoye, 255

Cauvigny, 212
Cauville, 116
Caux, 307
Cely, 315
Cerbourg, 407
Cerisay, 2
Chaffaut, 157
Chailly, 316
Chalabre, 326
Chalus, 169
Chamagnieu, 259
Chambonas, 336
Chambonneau, 364
Chambonnet, 391
Chamboy, 234
Chambry, 343
Chamoult, 302
Champagné, 406
Champaudos, 125
Champetin, 25
Champier, 67
Champigny, 343
Champluisery, 186
Champniers, 414
Champrond, 224
Champvert, 182
Chamcroſe, 221
Chandivert, 134
Changy, 341
Charmanieres, 126
Charnisay, 33
Chaſeul, 336
Chate, 60
Chateaugay, 166
Chateauneuf, 40
Chateaurenaud, 203
Chateauvert, 65
Chatellux, 42
Chatillon, 351
Chatillon-ſur-Bar, 301
Chaudenay, 40
Chaulane, 413
Chaumont, 251
Chauvigny, 403
Chazolles, 11
Chemains, 91
Chemerault, 206
Cheminé, 132
Chenebieres, 44
Chevigny, 189
Chevrieres, 89
Chignolles, 401
Chofulles, 110
Choin, 306
Choiſeau, 222
Choiſeul, 336
Clamouſe, 8
Clery, 221
Clévefon, 100
Clinchamp, 304
Cluis, 36
Coclois, 278
Coequigny, 261
Coemy, 267
Coetdrezo, 98
Coetendec, 157
Coetmadeuc, 369
Coetmeret, 188
Coettion, 63
Coigny, 146
Colboſe, 365
Colombier, 171
Comberonde, 317
Comprignac, 364
Conflans, 135
Conflens, 362

Conterry, 125
Coolus, 92
Coquerel, 246
Cormaillon, 232
Cornod, 186
Corrabeuf, 125
Coskaer, 188
Coüeres, 95
Couaibouc, 61
Coucy, 110
Coulonge, 153
Courcelles, 192
Courcenay, 182
Courcieres, 171
Courlon, 119
Courmas, 19
Cours, 334
Courſon, 326
Courtebonne, 11
Courtivron, 312
Courvallin, 115
Couſans, 323
Couſſergues, 346
Coutanſſon, 182
Couvrigny, 351
Couyeres, 223
Cramaielle, 197
Cranné, 268
Craville, 162
Crecheluis, 198
Crenay, 269
Creſcia, 39
Créſerque, 324
Creully, 372
Croiſſat, 140
Cucé, 349
Curby, 274

D

Damemarie, 222
Damiette, 19
Dampierre, 136
Dampierre, 165
Dampierre, 190
Dampierre, 214
Denonville, 184
Des Arcis, 369
Des Aunettes, 375
Des Blonnieres, 206
Des Bois, 176
Des Bois, 319
Des Bordes, 360
Des Champs, 280
Des Echelles, 328
Des Eſpoiſſes, 139
Des Eſſarts, 91
Des Eſſarts, 283
Des Forges, 219
Des Forges, 316
Des Forges, 397
Des Fourneaux, 351
Des Genets, 240
Des Grelets, 355
Des Hubas, 86
Des Landes, 308
Des Landes, 377
Des Loges, 336
Des Malardieres, 163
Des Manois, 39
Des Marches, 178
Des Marets, 340
Des Montées, 360
Des Monts, 170
Des Orgeries, 196

Des Ports, 34
Des Precis, 93
Des Roches, 217
Des Vallées, 378
Digoine, 124
Dio, 190
Doix, 369
Domarin, 170
Dorville, 105
Dounouville, 410
Doureigné, 196
Dromprel, 391
Droſménil, 189
Du Baſpré, 232
Du Bois, 273
Du Bois, 341
Du Bois, 376
Du Bois-Boyer, 249
Du Bois-de-la-Motte, 392
Du Boiſgiguet, 144
Du Boiſgreffier, 265
Du Boſc, 141
Du Bouchet, 174
Du Boullay, 9
Du Bouloy, 384
Du Bourg, 329
Du Breuil, 188
Du Breuil, 330
Du Breuil, 342
Du Breuil-Varenne, 308
Du Brueys, 405
Du Buiſſon, 180
Du Buiſſon, 265
Du Canet, 63
Du Champ, 246
Du Champ, 347
Du Chaſtellet, 310
Du Chaſtenay, 416
Du Chauſſoy, 338
Du Cheſnau, 14
Du Cheſnay, 285
Du Cheſnay, 316
Du Cheſnoy, 79
Du Cintrey, 330
Du Clos-du-Breil, 330
Du Conedic, 247
Du Coudrey, 352
Du Croiſillat, 173
Du Croſet, 405
Du Domaine, 30
Du Fayel, 310
Du Fief, 218
Du Gravier, 175
Du Gua, 214
Du Hamel, 72
Du Haurbois, 301
Du Hellin, 280
Du Jarriez, 407
Du Lionteret, 151
Du Lou, 65
Du Luc, 86
Du Luc, 149
Du Magny, 283
Du Manoir, 65
Du Mas, 16
Du Mené, 193
Du Mené, 365
Du Meſnil, 13
Du Meſnil, 275
Du Mets, 25
Du Montel, 38
Du Mouchel, 181
Du Muy, 33
Du Parc, 196
Du Parc, 357

Du Paſquier,

Du Pasquier, 406
Du Pecher, 167
Du Perron, 27
Du Planty, 177
Du Plessis, 89
Du Pontblanc, 132
Du Pont-de-Silly, 200
Du Prat, 354
Du Pré, 257
Du Pré-David, 147
Du Puinormand, 269
Du Puy, 276
Du Puy-d'Ernac, 308
Du Quesnel, 247
Du Rivau, 376
Du Rochay, 242
Du Rocher, 316
Du Roudouzil, 127
Du Roure, 323
Du Rouret, 414
Du Runion, 134
Du Saix, 220
Du Saix, 259
Du Sudre, 113
Du Tais, 96
Du Thesl, 231
Du Til, 14
Du Til-Saint-Loup, 340
Du Tiret, 60
Du Tournois, 225
Du Travet, 176
Du Tremblay, 417
Du Verger, 154
Du Vigier, 178
Du Villar, 262
Du Villars, 221

E

Eauronne, 256
Eauville, 365
Elze, 86
Enjanville, 278
Entremont, 164
Entremont, 178
Epinay, 396
Ermanville, 141
Esclamvilliers, 83
Esclès, 347
Escordal, 281
Escortinals, 256
Fsguerande, 264
Espinay, 177
Espinay, 269
Essenau, 367
Estaing, 363
Estissac, 151
Estreville, 191
Evrans, 91
Euvesin, 173

F

Falemprise, 400
Faouet, 199
Fargues, 77
Fargues, 2
Farouville, 21
Ferneux, 27
Ferrals, 323
Ferré, 232
Ferriere, 379
Fessanvilliers, 372

Fierville, 230
Flamans, 304
Flamanville, 69
Flamarens, 364
Flancourt, 111
Flavacourt, 280
Flecheres, 103
Fiers, 89
Fiers, 144
Fleury, 285
Fleury, 381
Fleury, 417
Florinville, 305
Flugny, 419
Fluſeaux, 264
Fonfrede, 7
Fontenay, 158
Fontenilles, 364
Fors, 378
Foſieres, 284
Fouchette, 356
Fouesnel, 418
Fournès, 35
Fourille, 18
Fraiſe, 305
Francamps, 64
Francheville, 201
Franclieu, 281
Franqueville, 80
Franqueville, 371
Freneſſent, 311
Freſieux, 283
Freſnay, 168
Freſnay, 395
Freſne, 388
Freſſinet, 325
Fretay, 41
Frou, 218
Frugie, 318
Fuveau, 77

G

GABRIAC, 258
Gabrias, 389
Gadagne, 7
Gaignonville, 165
Gardedemé, 414
Garancieres, 310
Garnetot, 168
Garoſon, 266
Gaſſards, 231
Gaſſé, 223
Gaujac, 179
Geneſtines, 162
Génlis, 402
Genilly, 302
Gergy, 407
Germaincourt, 417
Geville, 357
Gigneville, 226
Gironcourt, 250
Givry, 97
Glaigny, 195
Gorſe, 214
Gouazaran, 325
Gourdon, 84
Gourgivault, 142
Gouvernet, 122
Gonzangré, 142
Grainville, 332
Grandmont, 191
Grepiac, 26
Greſes, 389

Grimoard, 323
Grisenoir, 5
Grosbois, 374
Groucy, 174
Guelis, 402
Guenonville, 85
Guerchy, 274
Guermande, 171
Gueudeville, 278
Guiberville, 390

H

Hacquelon, 410
Hadricourt, 217
Hames, 302
Hanchis, 118
Haneucourt, 146
Haplaincourt, 22
Harpoulieu, 167
Hautefeuille, 117
Hautemorais, 318
Hauterive, 178
Hauteroche, 74
Hautevergne, 275
Herbevillier, 16
Heronval, 366
Herouville, 237
Herouville, 314
Herville, 141
Hessoncourt, 105
Heugeville, 73
Hevillers, 327
Hon, 96
Honoux, 409
Hotot, 274
Houppeville, 367
Hully, 158
Humieres, 104
Hun, 136
Huos, 204

J

Jacou, 215
Jambeville, 283
Javersac, 233
Jeancey, 192
Imecourt, 336
Inteville, 397
Inval, 17
Joisel, 79
Joncreux, 173
Jouques, 261
Joyeuse-Garde, 78
Issus, 71
Iverville, 264
Jumillac, 306
Ivry, 125

K

Keramel, 312
Kérangouez, 21
Kerascar, 30
Keraveon, 259
Keravesan, 193
Kerbiquet, 363
Kerbousic, 87
Kerbrat, 357
Kerdellech, 392
Kereden, 366
Kerembert, 218
Ketenec, 132
Kerenflech, 96
Kerfelix, 351

Kerſily, 144
Kerforn, 337
Kergadiou, 280
Kergol, 203
Kergriſt, 215
Kergroais, 273
Kerguiſſouarn, 392
Keridec, 325
Keridiern, 365
Kerigant, 133
Keriſſac, 355
Kerlouvenant, 400
Kermadec, 97
Kermaho, 366
Kermainguy, 278
Kerman, 208
Kermarchan, 234
Kermarquer, 327
Kermorvan, 406
Keroman, 240
Keronnes, 366
Kerprigent, 285
Kerſaint, 83
Kerſiau, 197
Kerſtang, 327
Kervilhon, 156
Kerullac, 357
Kulental, 199

L

La Barre, 348
La Barthe, 25
La Baſtide, 343
La Baſtie, 216
La Baſtie, 279
La Batte, 406
La Baume, 25
La Bayejanot, 93
La Belliere, 39
La Belloniere, 344
La Berchere, 397
La Bichardiere, 18
La Blache, 185
La Boiſſiere, 302
La Borde, 97
Laborie, 275
La Bouverais, 166
La Briſoliere, 9
La Broſſe, 394
La Buſſiere, 6
La Cachais, 301
La Carbonniere, 71
La Chambellane, 240
La Chapelle, 265
La Chapelle, 338
La Chapelle-Bragny, 7
La Chappronaye, 206
La Charquenere, 224
La Chaſeigneraie, 91
La Chaſette, 66
La Chaumiere, 199
La Chauſſée, 32
La Chauviniere, 19
La Chaux, 190
La Chederie, 30
La Chenais, 318
La Cheſnaie, 398
La Cheſnaye, 39
La Coindardiere, 96
La Comtée, 143
La Coſte, 15
La Coutfortin, 205
La Creſtiniere, 119
La Croiſille, 173
La Deniſiere, 268

La Diviniere, 129
La Fagne, 101
La Fare, 15
La Faye, 268
La Fayette, 61
La Ferriere, 116
La Ferriere, 169
La Ferriere, 310
La Ferroniere, 32
La Ferté, 135
La Ferté-Imbault, 213
La Foreſterie, 316
La Fortelle, 79
La Framondie, 389
La Frapiniere, 96
La Frenaie, 129
La Gabiſſonniere, 276
La Garde, 147
La Garenne, 63
La Gaſſiere, 280
La Gaudiniere, 145
La Gondonniere, 246
La Grange, 78
La Gravette, 222
La Grimoniere, 181
La Guerche, 401
La Gueriniere, 141
La Haterie, 358
La Haute-Maiſon, 187
La Haye, 261
La Heraude, 113
Laigle, 12
La Jarrie, 75
La Javeliere, 214
La Jouviniere, 232
La Jullenniere, 72
Lalagade, 256
La Loge, 301
La Magne, 286
La Maheiere, 220
La Malmaiſon, 272
La Marche, 118
La Maſquere, 5
La Maſſaye, 244
Lambeſc, 15
La Meſſangere, 361
La Merrie, 301
La Morandiere, 148
Lamothe, 139
La Mothe, 319
Lamotte, 312
La Motte, 36
La Motte, 115
La Motte-Chemilly, 246
La Motte - Vatteville, 17
La Motte-Villebray, 2
La Nauze, 281
Landal, 195
La Neufville, 339
La Neuville, 61
Langottiere, 168
Langouet, 61
Lanſac, 340
La Nouhe, 345
La Norais, 31
Lapaticiere, 23
La Pauſe, 25
La Peiriere, 371
La Peiroufe, 167
La Pierre, 146
La Pilotiere, 270
La Porte, 193
La Poype, 60
La Rabaſtelliere, 275
La Raffiais, 41

La Raviniere, 9
Larceau, 269
La Redorte, 358
La Renaudie, 278
La Reſle, 267
La Rivoire, 380
La Roche, 119
La Roche, 186
La Roche, 195
La Roche, 214
La Roche, 401
La Ronciere, 362
La Roque, 318
La Roquerie, 202
La Rouſſiere, 375
La Rouſſorie, 75
La Rouſſeliere, 171
Larrey, 92
La Rune, 307
La Salette, 415
La Salle, 15
La Salle, 266
La Salle, 329
La Saulciniere, 266
La Saumès, 262
La Sauvagerie, 100
La Serpant, 409
La Serre, 359
La Sone, 60
Laſtours, 353
La Taulle, 240
La Touche, 41
La Touche, 255
La Touche, 354
La Tour, 15
La Tour, 128
La Tour, 242
La Tour, 372
La Tour, 374
La Tourneuve, 177
La Touviere, 324
La Tuillerie, 326
La Val, 104
La Valeſſais, 168
La Valiere, 30
La Vallée, 78
La Vanne, 235
Laubriere, 62
La Verjonniere, 186
La Vernede, 349
La Vernotte, 60
La Verville, 61
La Vialle, 353
La Viefville, 151
La Vigne, 318
La Villatte, 258
La Villefevrier, 174
La Villegoudalan, 33
La Villehervé, 275
La Villehux, 308
La Villejan, 349
La Villeneuve, 30
La Villeneuve, 162
La Villeorien, 244
La Villette, 406
La Villion, 264
Lavit, 178
Launac, 147
Launay, 84
Launay, 273
Launay, 325
Launay-Ravilly, 245
Lanraguel, 331
Lechelle, 107
Lencoſne, 149
Leſchaillon, 311

Digitized by Google

Leſignem, 68
Leſtang, 72
Leſtang, 312
Leſtremur, 317
Leſverzault, 237
Letoile, 270
Lezardieres, 350
Lheras, 284
Liancourt, 151
Lignerac, 315
Lignieres, 327
Lignon, 77
Ligouier, 419
Lionnieres, 186
Lions, 177
Lionteret, 151
Liſle, 325
Liſle, 405
L'Iſle-Belle, 227
L'Iſle-Jourdain, 198
Liſſac, 340
Liſſac, 363
Liſtenois, 412
Livourneré, 281
Loemaria, 237
Loheac, 242
Lompnas, 131
Londres, 112
Longueville, 37
Longueville, 358
Lormoy, 80
Louvigny, 394
Loyat, 156
Lnnay, 107
Lupé, 347
Luſiere, 217
Luſignem, 134
Luſtrec, 249

M

Macheraumesnil, 110
Magnac, 129
Magny, 406
Maigny, 163
Maillane, 344
Maiſieres, 339
Maiſonniers, 128
Maizé, 275
Malaval, 16
Malicorne, 342
Malicorne, 403
Malley, 148
Mallon, 102
Malmont, 173
Maltot, 92
Mandelot, 190
Maningot, 136
Marce, 242
Marche, 22
Marcheville, 275
Marcieu, 10
Mare, 332
Mareſcreux, 12
Margon, 25
Margou, 88
Marigna, 369
Marigny, 163
Mariva, 164
Marmont, 164
Marnais, 380
Marneſia, 134
Marſilly 22
Marſilly, 206
Marteau, 200
Martinvaſt, 258

Maſgonthiere, 354
Maſlaurent, 93
Maſſenon, 361
Maſſoulard, 325
Matha, 269
Mavilly, 190
Maurepas, 61
Mazarin, 225
Mejannes, 40
Meiſeria, 407
Menegaut, 126
Menſegere, 73
Mercey, 101
Mercey, 153
Meré, 91
Merey, 274
Mery, 240
Meſieres, 182
Meſnin, 226
Metiercelin, 62
Meux, 153
Meuze, 19
Migergon, 356
Mignieres, 70
Millincourt, 309
Minut, 71
Miolans, 413
Mirambeau, 142
Miromenil, 132
Modene, 110
Mogeville, 131
Moleges, 31
Momby, 281
Monceaux, 113
Monchy, 333
Monclara, 175
Mondardier, 179
Monphan, 308
Manſanſon, 233
Montagny, 44
Montagut, 305
Montal, 262
Montalet, 135
Montangloſt, 201
Montarnaud, 327
Montauban, 132
Montault, 276
Montbas, 361
Montblan, 252
Montboillon, 153
Montbray, 230
Montchvereuil, 66
Montcollain, 381
Montcuquet, 252
Montdidier, 186
Monteaux, 413
Monteynard, 236
Montebiſe, 249
Montfa, 328
Montfrin, 236
Montfuron, 123
Montgeorge, 215
Montgon, 408
Montifroy, 141
Montigny, 125
Montigny-Lancoup, 131
Montgranier, 281
Montgros, 354
Montlaur, 109
Montleans, 214
Montledier, 61
Montmagny, 109
Montmain, 92
Montmartin, 67
Montmore, 190
Montpate, 319

Montpeirous, 190
Montplaiſant, 259
Montreuil, 384
Montron, 44
Montroſier, 203
Monſegar, 347
Monſegur, 341
Monſybre, 182
Montvert, 61
Morand, 200
Morienne, 123
Morſains, 107
Mortemart, 285
Mory, 139
Moſande, 232
Moteux, 269
Mouſſlaines, 267
Mouillemuſe, 280
Mouſſens, 236
Mouſſy, 138
Mouvans, 413
Mujols, 168
Murviel, 24

N

Nançay, 213
Nangis, 274
Nanteuil-la-Foſſe, 87
Narbonne, 4
Neaules, 44
Nercia, 315
Ners, 360
Neuſſly, 14
Neuſſly, 321
Neufvilles, 274
Neuville, 418
Nions, 416
Nivernois, 225
Nonant, 351
Noyelles, 195
Nuſargues, 149

O

Oin, 87
Oiſelet, 301
Oiſy, 284
Ollainville, 264
Ombale, 368
Ona, 64
Orbec, 148
Orches, 73
Ormeſſon, 256
Orouer, 396
Orty, 40
Ourcieres, 202
Ouſieres, 106
Ouveillan, 358

P

Paleville, 219
Pantaulin, 102
Papirottes, 415
Parabere, 22
Parenſay, 113
Pargé, 358
Paſſy, 15
Paſſy, 356
Pauville, 142
Peccalvel, 323
Pechaſſaut, 369
Pechaudie, 106
Peiruis, 346
Peiruſſe, 114
Pelagey, 186

Pelissac, 323
Pennanrun, 257
Penaurin, 234
Penautier, 16
Penfaut, 131
Penieuc, 338
Pennanhec, 163
Perigny, 387
Pernangle, 196
Perefon, 307
Perran, 398
Perruse, 410
Persac, 278
Peruse, 308
Pesme, 307
Peuras, 150
Peyregrosse, 179
Peyreux, 182
Picrefitte, 66
Pierrédon, 170
Pis, 282
Piles, 346
Piolans, 198
Pirou, 269
Pisly, 36
Planes, 395
Plelo, 245
Pleuvaut, 374
Ploeuc, 130
Pluviane, 388
Podensac, 284
Polignac, 184
Pomerols, 110
Pomiere, 414
Pommereux, 387
Pont-de-Larne, 61
Pontdoux, 301
Pontsily, 397
Ponlo, 156
Pontroyer, 371
Porcheres, 106
Pot, 326
Pothelieres, 135
Potrincourt, 252
Pracontal, 309
Pucheric, 313
Puigaillard, 331
Puilaroque, 94
Puimichel, 97
Puinormand, 269
Pufferguier, 311
Puivert, 282
Pusigny, 276
Puperieres, 416
Pusilly, 341
Putanges, 21

Q

QUELQUE, 257
Quemigny, 333
Quenhueu, 331
Quetteville, 87
Quignole, 305
Quilly, 110
Quincy, 249

R

RACAN, 189
Raccourt, 234
Rambure, 364
Ranlean, 78
Raray, 243
Reacamps, 278
Rebais, 322

Digitized by Google

Reignac, 4
Remonville, 92
Remoy, 153
Reville, 356
Ribeirac, 263
Ribes, 66
Ricaud, 366
Richecourt, 268
Richemont, 75
Rigecourt, 375
Rilly, 271
Rions, 263
Riville, 243
Rizaucourt, 185
Rochambeau, 278
Rochebonne, 143
Rochechouart, 285
Rochefort, 12
Rochefort, 407
Rochegude, 326
Rochepot, 370
Rochepot, 397
Rodemack, 402
Romecourt, 105
Romeny, 317
Roquefort, 261
Roquefort, 354
Roqueferiere, 38
Roquetaillade, 281
Roqueville, 195
Rorray, 400
Rosernou, 188
Rossecy, 106
Rostillac, 249
Rougerie, 395
Rouilly, 36
Roussas, 346
Rouvray, 17
Roye, 151
Ruffecles, 312
Ruthie, 375

S

Sablons, 84
Sahurs, 83
Saignes, 379
Saint-Amans, 105
Saint-Amoult, 403
Saint-André, 281
Saint-André, 412
Saint-Aoust, 187
Saint-Aubin, 89
Saint-Aubin, 101
Saint-Aubin, 328
Saint-Aulaire, 116
Saint-Barthelemy-le-Plein, 185
Saint-Benoist, 180
Saint-Berouag, 352
Saint-Cosme, 247
Saint-Denis, 170
Saint-Denis, 307
Saint-Denis, 339
Saint-Esteve, 26
Saint-Frique, 408
Saint-Genois, 103
Saint-Georges, 9
Sain-Georges, 142
Saint-Germain, 82
Saint-Germain, 115
Saint-Germain. 205
Saint-Germain, 373
Saint-Germain-Beaupré, 194
Saint-Germier, 398

Saint-Gervasy, 420
Saint-Gery, 129
Saint-Gondran, 61
Saint-Hiricix-de-la-Perche, 151
Saint-Jal, 336
Saint-Ilpise, 151
Saint-Juery, 326
Saint-Julien, 312
Saint-Julien, 347
Saint-Julien, 359
Saint-Laurent, 132
Saint-Lubin-des-Joncerets, 31
Saint-Maixent, 166
Saint-Marcel d'Ardeche, 34
Saint-Marsault, 418
Saint-Martial, 65
Saint-Martin, 137
Saint-Maurice, 162
Saint-Nicolas, 100
Saint-Nifier-le-Désert, 101
Saint-Olon, 418
Saint-Padoux, 325
Saint-Pardoux, 16
Saint-Pater, 127
Saint-Paul, 256
Saint-Pé, 96
Saint-Pierresy, 191
Saint-Polques, 79
Saint-Porcher, 64
Saint-Privat, 36
Saint-Quentin, 82
Saint-Remy, 400
Saint-Rimault, 321
Saint-Romain, 185
Saint-Rome, 106
Saint-Sauveur, 146
Saint-Silvestre, 165
Saint-Thenis, 91
Saint-Valier, 37
Saint-Venant, 144
Saint-Viance, 112
Saint-Victor, 346
Saint-Vincent, 44
Sainte-Colombe, 282
Sainte-Hypolite, 176
Sainte-Marguerite, 207
Sainte-Marguerite, 248
Sainte-Marie, 405
Sainte-Ulalie, 247
Sales, 401
Saligny, 156
Sallerey, 244
Salone, 226
Saltza, 258
Sarragouſſe, 151
Sarraute, 340
Sarthonnay, 357
Sattieu, 165
Satolas, 8
Saucats, 306
Saudaucourt, 232
Savignac, 37
Savignac, 113
Saulx, 96
Sauqueville, 116
Sauſſay, 380
Saxe, 11
Saxe, 124
Sécourt, 275
Segonſac, 257
Segreville, 106
Senas, 336

Senecay, 304
Septesme, 200
Seproutre, 379
Sepvret, 284
Sericourt, 283
Serrecourt, 93
Sefert, 10
Sevignon. 372
Sillery, 402
Sivord, 285
Sompfois, 62
Sormont, 130
Souatres, 270
Soulages, 173
Soucy, 104
Soupplicourt, 136
Soyans, 122
Sugny, 336
Surville, 18
Sy, 374

T

TAILLANT, 358
Tanieres, 9
Tarfus, 312
Tasques, 414
Tenax, 223
Tenemare, 165
Tenissey, 171
Terrimere, 317
Tessé, 98
Tessé, 136
Teyran, 215
Tesmillon, 395
Théfy, 64
Thierfanville, 170
Thorane, 98
Thors, 181
Thueits, 93
Thury, 203
Tieblemont, 159
Tiercelieu, 113
Tillieres, 191
Tiville, 205
Toulouse, 398
Tourdonnet, 221
Tournay, 284
Tourfay, 396
Tourville, 138
Touteville, 243
Trans, 383
Transet, 166
Treambert, 266
Trégoumain, 65
Trémoguer, 359
Trenquelleon, 74
Trects, 403
Trouilhas, 353
Trutteme, 270
Tuilliere, 347
Turcey, 77

V

VAISE, 321
Valabregues, 104
Valabres, 106
Valady, 325
Valay, 343
Valbourg, 360
Valladolid, 221
Valvron, 171
Varanges, 400
Varenes, 5
Varenne, 172
Varennes, 195
Varigny, 130

Vaſſalieu, 310
Vauban, 406
Vaubecourt, 201
Vaubecourt, 336
Vauberault, 8
Vauchette, 384
Vaudeuil, 409
Vauferment, 316
Vaugrineuſe, 362
Vauguion, 380
Vaujoyeux, 174
Vaulgienant, 182
Vaulmontroul, 150
Vauveriſant, 407
Vaux, 203
Vaux, 245
Uchs, 414
Vecourt, 356
Veſlhes, 419
Veſſles, 325
Veſſlau, 344
Veſſlau, 356
Venaſque, 149
Ventavon, 391
Ventelet, 103
Verac, 129
Verchieres, 230
Vercourt, 394
Verdale, 355
Verdun, 32
Vergemont, 365
Verniere, 66
Veſins, 364
Veſvres, 333
Vignols, 22
Villarceau, 256
Villarſel, 281
Villarnoue, 245
Villayers, 350
Villebois, 221
Villebrumier, 419
Villedonné, 359
Villeflix, 139
Villeflix, 271
Villemareſt, 410
Villemareuil, 269
Villeneufve, 109
Villeneuve, 19
Villeneuve, 112
Villerambert, 147
Villeroy, 135
Villerfauſſaux, 380
Villers-aux-Corneilles, 162
Villers-la-Chevre, 354
Villers-le-haut, 158
Villette, 38
Villette, 147
Ville-Sablon, 328
Villiers-le-Sec, 360
Villiers-le-Hautz, 16
Villodon, 337
Villotte, 75
Villy, 396
Virclade, 284
Virginy, 267
Viſan, 328
Vitry, 186
Vitté, 364
Ullé, 240
Voiſins, 372
Vourey, 139
Uriage, 66
Urſel, 83
Uſemain, 311

TABLE

DES ORDRES DE CHEVALERIES.

Ordre du Saint Esprit, 423
Ordre de Saint Michel, 427
Ordre de Saint Louis, 429
Ordre du Merite Militaire, 433
Ordre de Saint Lazare, 435
Ordre de Malthe, 438

TABLE

DES FAITS MÉMORABLES ET HISTORIQUES.

Artifeld (*Louise d'*), conserva dans son Château, en tems de Guerre civile, la tige des Habitans de Saint-Marcel d'Ardeche, *pag.* 179

Beauvoir de Chatellux (*Claude de*), s'acquit & à sa posterité, le droit d'entrer au Chœur de l'Eglise Cathédrale d'Auxerre, & d'y prendre séance en qualité de premier Chanoine de cette Eglise, 42

Chevalier de Saulx (*François*), premier Evêque d'Alais, 96

Chourses (*Jean de*), Comte de Malicorne; sa reponse aux Rébelles de Poitiers, 404

COSSÉ (*Artus de*), Comte DE SEGONDINY, Seigneur DE GONNOR, fit à HENRY III une réponse magnanime sur des Lettres-Patentes que ce Monarque lui offroit, 136

ESCARS (*Jean d'*), Comte DE LA VAUGUION, Prince DE CARENCY, étant avancé en âge, désiroit mourir au champ d'honneur, 410

GOUFFIER (*François de*), Seigneur DE BONNIVET, reconnoît le service rendu à son fils par le Capitaine LAVERGNE, 237

GOYON DE MATIGNON (*Odet*), belle réponse de ce jeune Seigneur à un de ses Parens, 242

LA GUICHE (*Philibert de*), Seigneur DE CHAUMONT, Favori de HENRY III, fut Grand Maître d'Artillerie & fit voir son désintéressement dans cette charge importante, 372

LA ROCHEFOUCAULT (*Charles de*), Seigneur DE BARBESIEUX & DE LIMIERES, Chevalier de l'Ordre du Roy; HENRY III, voulant le faire Chevalier du Saint Esprit, lui demanda l'état de ses services: noble réponse de ce Seigneur en cette occasion, 152

LEAUMONT (*Jean de*), Seigneur DE PUIGAILLARD, Baron DE BROU & de MORÉ, Gouverneur d'Angers; à une expédition sur la Rochelle, où le combat fut des plus vifs; un de ses Parens lui dit qu'il étoit blessé, il continua néanmoins de combattre, 331

LIGONIER (*Jean*), né à Castres en Languedoc; Général des Troupes Angloises: ses campagnes, 252

LOUPS détruits en Angleterre sous le régne d'EDGARD, 260

NOBLESSE MILITAIRE, 287

ORIGINE des Armes du Duché de Milan, 222

ORIGINE de la Merluſine, 272

ORIGINE des Armes de la Maiſon de Lorraine, 15

PARQUES (*les*), à quoi elles s'occupoient, ſuivant la Fable, 204

PAULO (*Antoine de*), Grand Maître de Malthe, Fondateur des Religieuſes Malthaiſes de la Ville de Toulouſe, 2

PONS; vers ſur les Armes & le nom de cette Maiſon, & réponſe mémorable d'ANTOINE SIRE DE PONS au Capitaine DE PILES, 183

PORCELETS; origine fabuleuſe du nom & des Armoiries de cette Maiſon, 344

ROSTAING (*Triſtan de*) Baron DE BROU & DE LA GUERCHE, Seigneur DE VAUX, fit aux Ligueurs qui aſſiégeoient Melun, dont il étoit Gouverneur, une réponſe convenable à la propoſition qu'il leur firent de leur livrer cette Ville, 385

SALVAING, (*Pierre de*), conceſſion de la bordure de ſes Armes, 139

FIN.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit intitulé : *Dictionnaire Héraldique ;* & je n'y ai rien trouvé qui dût en empêcher l'impression. A Paris ce 29 Octobre 1773.

CHERIN.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Conseils Supérieurs, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé le sieur LACOMBE, Libraire à Paris, Nous a fait exposer, qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage intitulé : *Dictionnaire Héraldique :* s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par-tout notre Royaume pendant le tems de trois années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans

aucun lieu de notre obéissance, à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, que l'impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de décheance de la présente Permission; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU, qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Chateau du Louvre, & un dans celle dudit Sieur DE MAUPEOU, le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement: Voulons qu'à la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le quinzième jour du mois de Décembre l'an mil sept cent soixante-treize, & de notre règne le cinquante-neuvième. Par le Roi en son Conseil,

LEBEGUE,

Régistré sur le regiſtre XIX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, No. 2644, fol. 192, conformément au Réglement de 1723. A Paris, ce 24 Décembre 1773.

C. A. JOMBERT pere, Syndic.

De l'Imprimerie de J. B. BRUNET, Imprimeur, & DEMONVILLE, Libraires, rue S. Severin.

F 55060
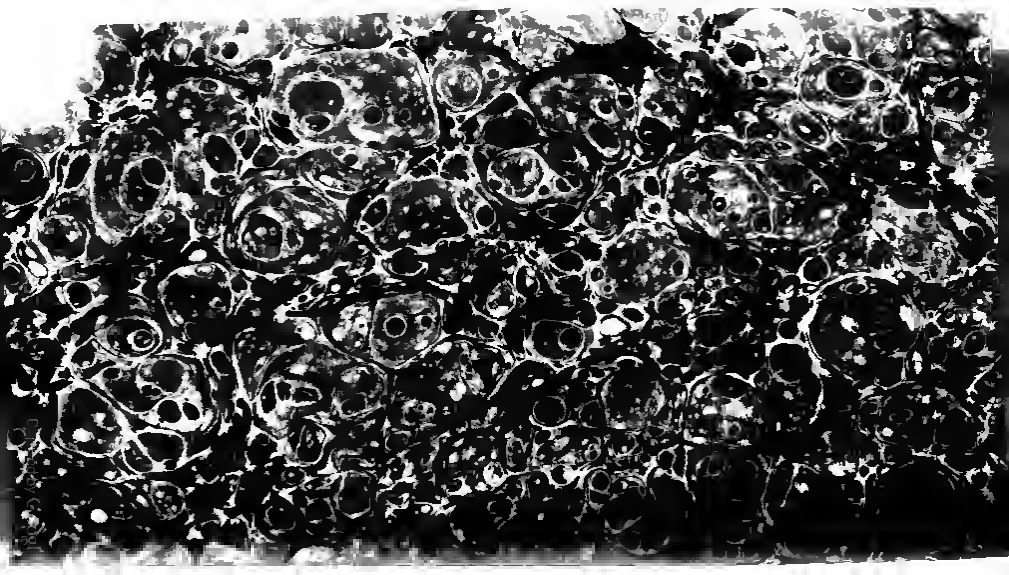
Digitized by Google